



Document de référence 2012

Technical perfection, automotive passion

faurecia

SOMMAIRE

1	L'essentiel sur Faurecia	3	8	Gouvernement d'entreprise	83
	Organes de direction et de contrôle	4	8.1.	Le conseil d'administration	84
	Chiffres clés	5	8.2.	Le comité exécutif	107
2	L'activité du groupe en 2012	7	8.3.	Le <i>Senior Management</i>	109
	2.1. Groupe Faurecia	8	8.4.	Le contrôle interne	110
	2.2. Modules de l'intérieur	12	8.5.	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de Faurecia	117
	2.3. Autres modules	15	9	Comptes consolidés	119
3	Les résultats et le financement	19	9.1.	État du résultat global de la période	120
	3.1. Résultats	20	9.2.	Bilan consolidé	122
	3.2. Structure financière et endettement	22	9.3.	Tableau des flux de trésorerie consolidés	124
	3.3. Perspectives	24	9.4.	Variation des capitaux propres consolidés	125
	3.4. Facteurs de risques	25	9.5.	Annexe aux états financiers consolidés	127
4	La politique sociale du groupe	31	9.6.	Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2012	182
	4.1. La sécurité au travail	32	9.7.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	188
	4.2. Le développement des compétences	35	10	Informations juridiques et financières	191
	4.3. La poursuite d'un dialogue économique et social approfondi	38	10.1.	Comptes sociaux et rapport de gestion de Faurecia	192
	4.4. Épargne d'entreprise, intéressement et participation au développement du groupe	41	10.2.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	218
	4.5. Autres indicateurs sociaux	43	10.3.	Le capital et la bourse	220
5	Qualité	53	10.4.	Informations complémentaires sur Faurecia	224
	5.1. Résultats Qualité	54	11	Assemblée générale mixte du 30 mai 2013	241
	5.2. <i>Faurecia Excellence System (FES)</i>	55	11.1.	Rapports	242
	5.3. Trophées clients	56	11.2.	Ordre du jour	256
	5.4. Perspectives 2013	57	11.3.	Exposé des motifs des résolutions	257
6	Recherche et développement	59	11.4.	Résolutions	261
	6.1. L'attente du marché	60	Annexes	269	
	6.2. Recherche et innovation	62		Attestation du responsable du document de référence et du responsable de l'information	270
	6.3. Ingénierie et management des programmes	67		Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel	271
7	Faurecia et le développement durable	69		Table de concordance avec l'annexe I du Règlement européen (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004	272
	7.1. Faurecia et l'environnement	70		Table de concordance avec les informations requises par le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale (article R. 225-105-1 du code de commerce)	275
	7.2. Les actions sociétales	77			

Document de référence 2012



Le présent document de référence incluant le rapport financier annuel a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 avril 2013 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



L'essentiel sur Faurecia

SOMMAIRE

	ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE	4	CHIFFRES CLÉS	5
--	------------------------------------------------	----------	----------------------	----------



Organes de direction et de contrôle

Conseil d'administration

Yann Delabrière
Président-directeur général

Administrateurs

Éric Bourdais de Charbonnière
Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon
Jean-Pierre Clamadieu
Lee Gardner
Jean-Claude Hanus
Hans-Georg Härter
Linda Hasenfratz
Ross McInnes
Amparo Moraleda
Thierry Peugeot
Robert Peugeot
Philippe Varin

Commissaires aux comptes

Membres de la Compagnie Régionale de Versailles

Ernst & Young Audit

Représenté par Denis Thibon
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense Cedex
FRANCE

PricewaterhouseCoopers Audit

Représenté par Dominique Ménard
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine
FRANCE

Comité exécutif

Yann Delabrière
Président-directeur général

Hervé Guyot
Directeur de la stratégie

Jean-Marc Hannequin
*Directeur de Faurecia Emissions Control Technologies
(jusqu'au 1^{er} mai 2013)
Conseiller du président (à compter du 1^{er} mai 2013)*

Frank Imbert
Directeur financier

Patrick Koller
Directeur de Faurecia Automotive Seating

Jacques Mauge
Directeur de Faurecia Automotive Exteriors

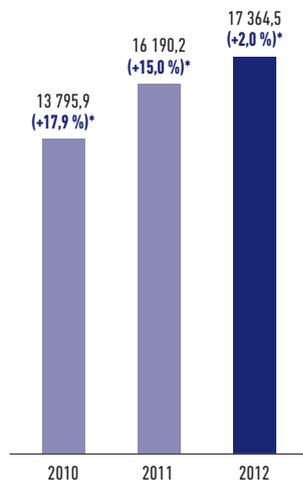
Kate Philipps
Directrice de la communication

Jean-Michel Renaudie
Directeur de Faurecia Interior Systems (à compter du 1^{er} avril 2013)

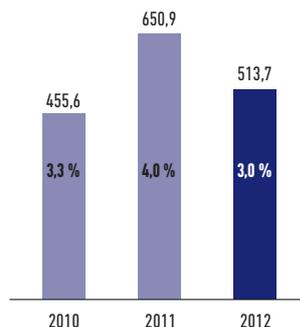
Christophe Schmitt
*Directeur de Faurecia Interior Systems (jusqu'au 31 mars 2013)
Directeur de Faurecia Emissions Control Technologies
(à compter du 1^{er} mai 2013)*

Jean-Pierre Sounillac
Directeur des ressources humaines

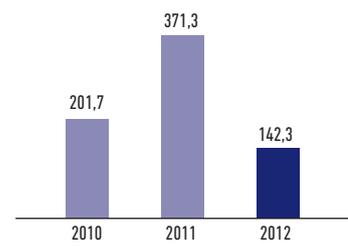
Chiffres clés



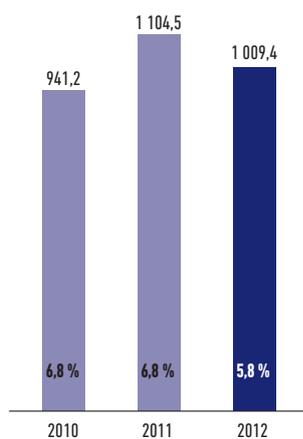
Chiffre d'affaires (en M€)
*Variation à données comparables



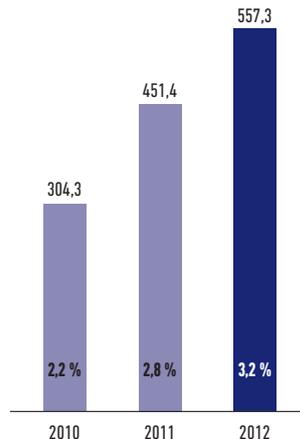
Marge opérationnelle ⁽¹⁾
(en M€ et % du CA)



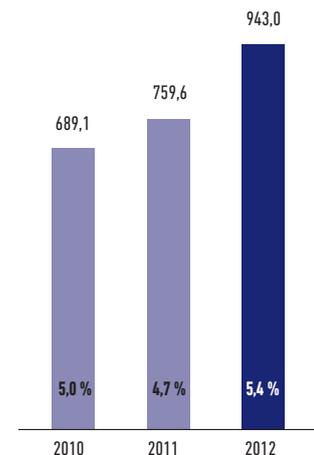
Résultat net part du groupe
(en M€)



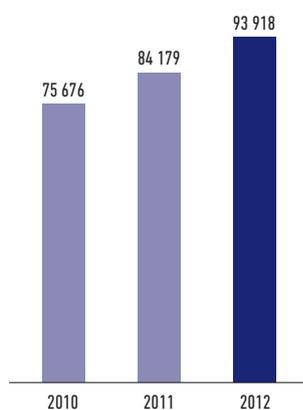
EBITDA ⁽²⁾
(en M€ et % du CA)



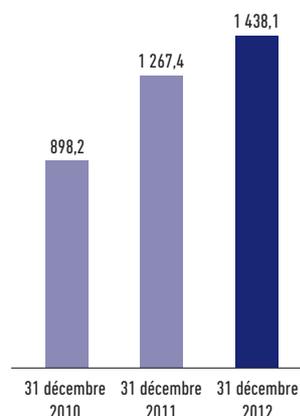
Investissements corporels
(en M€ et % du CA)



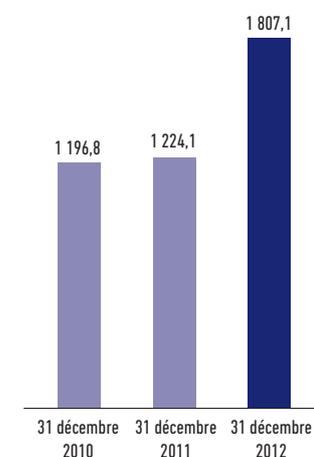
Dépenses brutes de recherche et développement ⁽³⁾
(en M€ et % du CA)



Effectifs totaux



Capitaux propres
(en M€)



Dettes financières nettes ⁽⁴⁾
(en M€)

(1) Définition en note 1.15 de l'annexe aux états financiers consolidés.

(2) Marge opérationnelle plus dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations (note 5.5).

(3) Valeur brute avant capitalisation et facturation aux clients (note 5.4).

(4) Définition en note 26.1 de l'annexe aux états financiers consolidés.



2

L'activité du groupe en 2012

SOMMAIRE

2.1.	GROUPE FAURECIA	8	2.3.	AUTRES MODULES	15
	2.1.1. Description des activités du groupe	8		2.3.1. Faurecia Emissions Control Technologies	15
	2.1.2. Évolution de l'activité du groupe	8		2.3.2. Faurecia Automotive Exteriors	16
2.2.	MODULES DE L'INTÉRIEUR	12			
	2.2.1. Faurecia Automotive Seating	12			
	2.2.2. Faurecia Interior Systems	13			

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés, les comptes annuels, les rapports d'audit correspondants ainsi que les commentaires sur les comptes consolidés et les faits marquants par activité figurant respectivement aux pages 105 à 166, 181 à 203, 172 à 173, 204 à 205 et 8 à 20 du document de référence de l'exercice 2011 déposé auprès de l'AMF en date du 25 avril 2012 sous le numéro D. 12-0402 ;
- les comptes consolidés, les comptes annuels, les rapports d'audit correspondants ainsi que les commentaires sur les comptes consolidés et les faits marquants par activité figurant respectivement aux pages 101 à 171, 179 à 201, 172 à 173, 202 à 203 et 8 à 20 du document de référence de l'exercice 2010 déposé auprès de l'AMF en date du 28 avril 2011 sous le numéro D. 11-0379.

Le présent chapitre fournit un descriptif de l'activité et des résultats de Faurecia au titre de l'exercice 2012. Toutes les informations concernant les positions sur le marché sont fondées sur des estimations mises en place par Faurecia sur la base des informations contenues dans les rapports annuels des différents acteurs du marché, des publications sectorielles et autres études de marché.



2.1. Groupe Faurecia

2.1.1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DU GROUPE

Le groupe Faurecia est l'un des leaders mondiaux de l'équipement automobile. Il développe, fabrique et commercialise des équipements de première monte, à travers quatre principales branches d'activité (*Business Groups*) : Faurecia Automotive Seating (FAS), Faurecia Interior Systems (FIS), Faurecia Emissions Control Technologies (FECT) et Faurecia Automotive Exteriors (FAE).

Le portefeuille du groupe comprend des produits de haute qualité et de haute technologie basés sur son expertise exclusive. Ces produits ont remporté de nombreux prix et distinctions décernés par ses clients. Faurecia entretient des relations étroites avec la quasi-totalité des principaux constructeurs automobiles mondiaux et travaille également en étroite collaboration avec ses clients pour développer le design et les fonctionnalités des produits qui améliorent la présence et la position de leader du groupe sur le marché.

Ainsi, Faurecia soutient ses clients constructeurs par le biais d'une politique active de développement qui implique la participation du groupe à tous les stades du processus de développement de l'équipement, de la définition du cahier des charges du produit jusqu'au marketing initial. Faurecia développe des produits spécifiquement pour les nouveaux modèles de voiture et conclut généralement des contrats afin de fournir ces produits pour la durée de vie anticipée des modèles (généralement entre 5 et 10 ans). La qualité des produits Faurecia est reconnue parmi les constructeurs et est soutenue par le *Faurecia Excellence System* (FES) du groupe,

ensemble rigoureux de procédures et méthodologies, ainsi que par l'expertise des 5 500 ingénieurs et techniciens de Faurecia qui conçoivent des produits et des solutions technologiques.

Faurecia bénéficie d'une vaste implantation géographique et fait partie des rares équipementiers automobiles ayant la capacité de fournir les programmes mondiaux de modèles de véhicules des constructeurs automobiles. Ainsi, le groupe estime qu'un quart des véhicules en service dans le monde est équipé d'origine d'un produit fabriqué par l'une des *Business Groups* de Faurecia.

Au 31 décembre 2012, Faurecia employait environ 94 000 salariés dans 34 pays, répartis sur 320 sites de productions et 30 centres de recherche et développement.

Faurecia analyse son chiffre d'affaires principalement sur la base des ventes de produits (livraisons de pièces et composants aux constructeurs automobiles). En outre, le groupe génère des revenus provenant de deux autres sources. D'une part, le chiffre d'affaires de Faurecia Emissions Control Technologies comprend des ventes de monolithes qui sont des composants utilisés dans les convertisseurs catalytiques pour lignes d'échappement. Les monolithes font l'objet d'une gestion directe de la part des constructeurs automobiles. Ils sont achetés auprès des fournisseurs désignés par ceux-ci et refacturés aux constructeurs pour leur prix de revient (*pass-through basis*). Ils ne génèrent de ce fait aucune valeur ajoutée industrielle. D'autre part, le groupe perçoit des revenus des ventes d'outillages, de recherche et développement et de prototypes.

2.1.2. ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE

La progression de la production automobile mondiale de 2011 à 2012, estimée à 6 % au niveau mondial, masque une situation contrastée par zones géographiques. Ainsi, si l'activité en 2012 est restée fortement soutenue en Amérique du Nord et en Asie (la production automobile y a été respectivement en hausse de + 17 % et + 12 %), elle a accusé un tassement significatif en Europe, le recul de la production automobile y étant estimé à 6 % par rapport à 2011 (source IHS Automotive, décembre 2012).

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires consolidé de Faurecia pour l'année 2012 s'élève à 17 364,5 millions d'euros, à comparer à 16 190,2 millions d'euros en 2011. Il intègre :

- le chiffre d'affaires de l'usine de Saline (Michigan, États-Unis), acquise auprès de Ford et consolidée au 1^{er} juin 2012, pour un montant de 281,3 millions d'euros ;
- l'impact, sur le premier trimestre 2012, du chiffre d'affaires de l'usine d'assemblage de sièges pour Nissan située à Madison (Mississippi) et consolidée depuis le 4 avril 2011, à hauteur de 43,8 millions d'euros ;
- le chiffre d'affaires généré par les nouvelles activités de Faurecia Interior Systems acquises au cours du premier semestre 2012 : l'usine de Saint-Quentin, acquise auprès de la société Borgers, et les usines de Mornac en France et Pardubice en République tchèque, acquises auprès de la société Mecaplast pour un total de 42,5 millions d'euros ;
- le chiffre d'affaires généré par les nouvelles activités de composites de Faurecia Automotive Composites, acquises au 13 juillet 2012 et intégrées à Faurecia Automotive Exteriors, à hauteur de 17,3 millions d'euros ;

- le chiffre d'affaires généré par l'usine Plastal France d'Hambach, acquise au 30 août 2012, pour 26,8 millions d'euros.

La progression du chiffre d'affaires consolidé de Faurecia entre 2011 et 2012 est ainsi de 7,3 % en données brutes. À taux de change et périmètre constants (données 2011 retraitées par incorporation du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2012 de l'usine de Madison, données 2012 hors chiffre d'affaires généré sur l'ensemble de l'année par les usines de Saline et Hambach, et les nouvelles activités de Faurecia Interior Systems et de composites), il est en progression de 2,0 % par rapport à l'année 2011, dont une hausse de 3,8 % sur le premier semestre et de 0,2 % sur le second semestre.

Les ventes de produits (livraisons de pièces et composants aux constructeurs) sont de 13 296,3 millions d'euros, contre 12 391,1 millions d'euros en 2011. Elles progressent donc de 7,3 % en données brutes. À taux de change et périmètre constants, elles sont en hausse de 1,4 % dont 2,6 % sur le premier semestre et 0,3 % sur le second semestre.

Les ventes d'outillages, de recherche et développement, de prototypes et autres services s'établissent à 1 414,1 millions d'euros, contre 1 111,8 millions d'euros en 2011. Elles progressent de 27,2 % en données brutes. À taux de change et périmètre constants, elles sont en hausse de 24,3 % dont 20,2 % sur le premier semestre et 27,6 % sur le second semestre. Cette performance est à mettre en regard du fort niveau de prises de commandes en 2011 et 2012.

Les ventes de monolithes se sont élevées à 2 654,1 millions d'euros, pour 2 687,3 millions d'euros en 2011. Elles sont en repli de 1,2 % en données brutes et de 4,4 % à taux de change et périmètre constants, dont une progression de 3,8 % sur le premier semestre et un recul de 12,4 % sur le second semestre.

Le chiffre d'affaires total hors monolithes s'élève en 2012 à 14 710,4 millions d'euros, à comparer à 13 502,9 millions d'euros en 2011, soit une hausse de 8,9 % en données brutes. À taux de change et périmètre constants, la progression est de 3,3 % par rapport à 2011, dont une hausse de 3,8 % sur le premier semestre et de 2,8 % sur le second semestre.

DÉCOMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)	Ventes de produits	Ventes de monolithes	Développement, outillages, prototypes et autres services	Chiffre d'affaires total
FAS	4 904,5		251,4	5 155,9
FIS	3 597,1		755,6	4 352,7
TOTAL MODULES DE L'INTÉRIEUR	8 501,6		1 007,0	9 508,6
FECT	3 233,2	2 654,1	192,2	6 079,5
FAE	1 561,5		214,9	1 776,4
TOTAL AUTRES MODULES	4 794,7	2 654,1	407,1	7 855,9
TOTAL	13 296,3	2 654,1	1 414,1	17 364,5

Au second semestre 2012, les ventes de produits ont subi un tassement de 1,1 % en données brutes et de 5,9 % en données comparables par rapport à la même période de 2011.

(en millions d'euros)	S2 2012	S2 2011	Var. (%) *	2012	2011	Var. (%) *
Chiffre d'affaires	8 599,9	8 039,9	0,2 %	17 364,5	16 190,2	2,0 %
Modules de l'intérieur	4 775,4	4 240,5	3,7 %	9 508,6	8 626,7	3,3 %
Autres modules	3 824,5	3 799,4	- 3,6 %	7 855,9	7 563,5	0,6 %
Ventes de produits	6 543,4	6 058,9	0,3 %	13 296,3	12 391,1	1,4 %
FAS	2 346,5	2 319,9	- 1,9 %	4 904,5	4 769,9	- 1,0 %
FIS	1 863,4	1 492,3	4,9 %	3 597,1	3 075,3	4,2 %
TOTAL MODULES DE L'INTÉRIEUR	4 209,9	3 812,2	0,8 %	8 501,6	7 845,1	1,0 %
FECT	1 573,4	1 478,3	2,2 %	3 233,2	2 934,6	6,4 %
FAE	760,2	768,4	- 5,9 %	1 561,5	1 611,3	- 5,6 %
TOTAL AUTRES MODULES	2 333,5	2 246,7	- 0,5 %	4 794,7	4 545,9	2,2 %

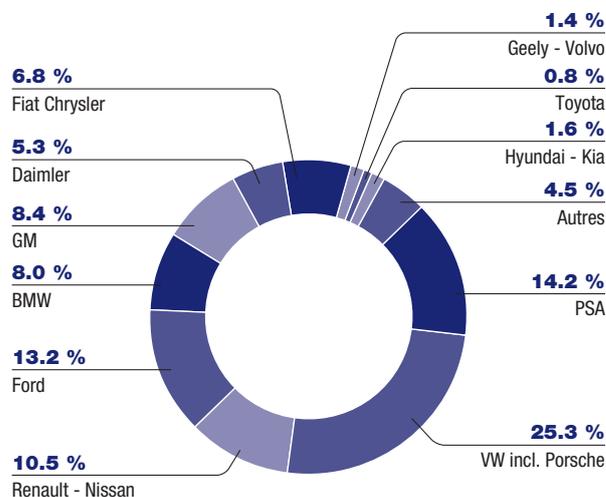
* À taux de change et périmètre constants.



Par zones géographiques, les ventes de produits de l'exercice 2012 se répartissent comme suit :

- en Europe ⁽¹⁾, dans un contexte de recul de la production de véhicules de 6 % (source IHS Automotive, décembre 2012), les ventes de produits s'établissent à 7 411,7 millions d'euros (55,7 % des ventes produits totales), contre 7 861,0 millions d'euros en 2011. Elles sont en repli de 5,7 % en données brutes et de 6,9 % à taux de change et périmètre constants (dont 5,2 % au premier semestre et 8,8 % au second semestre) ;
- en Amérique du Nord, pour une production automobile en hausse de 17 % (source IHS Automotive, décembre 2012), les ventes de produits sont en progression de 41,3 % en données brutes, à 3 645,5 millions d'euros (27,4 % des ventes produits totales), contre 2 579,2 millions d'euros en 2011. À taux de change et périmètre constants, la hausse est de 19,2 % dont 21,8 % sur le premier semestre et 16,7 % sur le second semestre. Le gain est principalement imputable au progrès des ventes réalisé avec les groupes Daimler (Mercedes Classe M et Classe GL), Volkswagen (notamment nouvelle Beetle et Passat), Ford (programme Escape et Focus) et Chrysler (notamment nouvelle 200 et Grand Cherokee). En outre, l'acquisition de l'usine de Saline auprès de Ford a contribué à la très forte croissance des ventes nord-américaines au groupe Ford ;
- en Amérique du Sud, les ventes de produits s'établissent à 661,6 millions d'euros (5,0 % du total), contre 639,0 millions d'euros en 2011. Elles sont en hausse de 3,5 % en données brutes pour une production automobile en repli de 1 % (source IHS Automotive, décembre 2012). À taux de change constants, elles progressent de 10,1 % dont 4,4 % sur le premier semestre et 15,6 % sur le second semestre ;
- en Asie, alors que la production automobile a crû de 12 % (source IHS Automotive, décembre 2012), les ventes de produits progressent de 24,3 % en données brutes, à 1 388,4 millions d'euros (10,4 % du total), contre 1 116,8 millions d'euros en 2011. À taux de change constants, la progression est de 13,7 %, dont 12,4 % en Chine – pour des ventes produits annuelles de 1 097,9 millions d'euros – et 6,2 % en Corée, pour un montant de ventes produits annuelles de 184,4 millions d'euros. Sur le second semestre, la hausse des ventes de produits en Asie est de 11,0 % à taux de change constants, dont 10,8 % en Chine ;
- dans les autres pays, les ventes de produits s'élèvent à 189,1 millions d'euros. Elles sont en repli de 3,0 % en données brutes et en gain de 0,7 % à taux de change constants. Elles sont composées principalement des ventes en Afrique du Sud.

VENTES DE PRODUITS 2012 PAR CLIENT (%)



Les ventes de produits au groupe Volkswagen s'élèvent en 2012 à 3 365,3 millions d'euros, en hausse de 5,6 % en données brutes et de 3,9 % à taux de change et périmètre constants. Elles représentent 25,3 % du total des ventes produits du groupe Faurecia. En données brutes, les ventes sont en hausse de 1,4 % en Europe, sous l'effet combiné de la hausse de production de la Golf 7 et des modules d'intérieur de la nouvelle Audi A3 d'une part, et de la non-reconduction de l'activité de production de modules de face avant de la nouvelle Audi A3 d'autre part. Dans les autres régions, en données brutes, les ventes progressent de 54,0 % en Amérique du Nord et de 20,2 % en Asie. Elles sont en recul de 4,9 % en Amérique du Sud.

Les ventes de produits au groupe PSA Peugeot Citroën s'élèvent en 2012 à 1 893,6 millions d'euros, en recul de 8,1 % en données brutes et de 10,4 % à taux de change et périmètre constants. Elles représentent 14,2 % du total des ventes de produits du groupe Faurecia. En données brutes, les ventes enregistrent un repli de 11,7 % en Europe et de 9,7 % en Amérique du Sud. Elles progressent de 33,5 % en Asie.

Les ventes de produits au groupe Ford représentent 13,2 % des ventes produits du groupe Faurecia, à 1 754,8 millions d'euros pour l'année 2012. Elles sont en progression de 29,3 % en données brutes et de 6,6 % à taux de change et périmètre constants. Au second semestre, Ford est devenu le second client de Faurecia suite à l'acquisition de l'usine de Saline au 1^{er} juin 2012. La croissance des ventes sur le continent nord-américain reste très soutenue (+ 85,7 % en données brutes). En Europe, les ventes accusent un repli de 8,9 % en données brutes.

(1) Suite à l'intégration de la Russie au sein de la zone géographique Europe en 2012 (précédemment reportée dans le « reste du monde »), les données publiées de l'exercice 2011 ont été retraitées pour en assurer la comparabilité.

Les ventes de produits au groupe Renault-Nissan représentent 10,5 % des ventes de produits de Faurecia. Elles sont en repli de 1,5 % par rapport à 2011 en données brutes et de 6,5 % à taux de change et périmètre constants, pour atteindre 1 402,7 millions d'euros. Les ventes de produits à Renault, fortement handicapées par la baisse de la production automobile en Europe, reculent de 13,4 % en données brutes tandis que les ventes à Nissan, soutenues par l'activité en Amérique du Nord, progressent de 31,0 % en données brutes.

Les ventes de produits au groupe General Motors enregistrent, en 2012, une hausse de 6,3 % en données brutes et de 0,2 % à taux de change et périmètre constants, à 1 119,0 millions d'euros (8,4 % des ventes produits totales). En données brutes, les ventes progressent de 47,0 % en Asie et de 6,0 % en Amérique du Nord. Elles affichent un recul de 8,2 % en Europe et de 9,1 % en Amérique du Sud.

Les ventes de produits au groupe BMW s'élèvent à 1 066,4 millions d'euros (8,0 % des ventes de produits totales). Elles progressent de 2,0 % en données brutes mais subissent un recul de 2,2 % à taux de change et périmètre constants, du fait notamment de la reprise en interne de l'activité européenne de production des modules de faces avant par le constructeur. La baisse en Europe (- 7,3 % en données brutes) est partiellement compensée par le fort développement des ventes en Asie et leur progression en Amérique du Nord (+ 4,7 % en données brutes).

Les ventes de produits au groupe Daimler s'établissent à 710,2 millions d'euros (5,3 % des ventes produits de Faurecia). Elles sont en progrès de 21,4 % en données brutes et de 15,7 %

à taux et périmètre constants. Elles profitent du développement de l'activité de livraisons de sièges et de pièces d'intérieur en Amérique du Nord avec la première année pleine de production de la Mercedes Classe M et le lancement en 2012 de la nouvelle Classe GL.

En 2012, les ventes de produits sont en hausse de 25,1 % avec Fiat-Chrysler (17,4 % en données comparables), essentiellement du fait de la forte progression des ventes à Chrysler en Amérique du Nord, et de 25,1 % avec Hyundai/Kia (18,5 % en données comparables). Elles reculent de 5,4 % avec Geely-Volvo (5,6 % en données comparables) et de 22,1 % avec Toyota (21,6 % à taux constants).

En 2012, le groupe a reçu des nouvelles commandes pour un montant total de 17,8 milliards d'euros estimé en valeur totale des produits à livrer au client sur la durée de vie des voitures correspondantes. Ce montant de nouvelles commandes est en augmentation de 31,9 % sur celui de 2011 (13,5 milliards d'euros). Ces contrats ont été acquis avec une rentabilité satisfaisante estimée à 4,9 % des ventes (5,2 % en 2011). Leur répartition géographique reflète les orientations stratégiques du groupe, avec 34 % des commandes enregistrées en Amérique du Nord, 15 % en Asie et 47 % en Europe.

Après cette année record en termes de nouvelles commandes, Faurecia gère à fin 2012 un portefeuille de commandes en cours de développement pour un montant total de 38,8 milliards d'euros (32,6 milliards d'euros à fin 2011) avec une rentabilité estimée à 5,5 % des ventes prévisionnelles, inchangée par rapport à fin 2011.



2.2. Modules de l'intérieur

Le chiffre d'affaires du secteur des modules de l'intérieur s'élève à 9 508,7 millions d'euros en 2012, en progression de 10,2 % en données brutes. À taux de change et périmètre constants, la progression est de 3,3 %, dont 3,0 % sur le premier semestre et 3,7 % sur le second semestre.

Les ventes de produits sont de 8 501,6 millions d'euros en 2012 contre 7 845,1 millions d'euros en 2011, en progression de 8,4 % en données brutes. À données comparables, la hausse est de 1,0 % dont 1,3 % sur le premier semestre et 0,8 % sur le second semestre.

2.2.1. FAURECIA AUTOMOTIVE SEATING

Chiffre d'affaires	Effectifs	Sites	Pays	Centres de recherche et développement
5 155,9 M€	33 600	75	24	23

Faurecia est le troisième fournisseur mondial de sièges complets et le premier fournisseur mondial en armatures et mécanismes. Faurecia conçoit et réalise des sièges complets, ainsi que l'ensemble des composants les constituant : armatures, mécanismes, mousses, coiffes (revêtements du siège), systèmes électroniques, mécatroniques et pneumatiques. Durant le processus de fabrication des sièges, Faurecia assemble les différents composants afin de créer un ensemble complet – sièges avant et sièges arrière – pour le livrer en flux tendu aux usines de ses clients. Faurecia bénéficie d'une grande expérience en matière de développement et de conception de sièges d'automobile. Le groupe met au point des solutions mettant l'accent sur la sécurité, le confort, la qualité perçue, la modularité et les matériaux naturels/recyclés.

La *Business Group* Faurecia Automotive Seating a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 5 155,9 millions d'euros, en progression de 3,5 % par rapport à 2011 en données brutes et en stagnation (- 0,2 %) à périmètre et taux de change constants.

Les ventes de produits s'élèvent à 4 904,5 millions d'euros contre 4 769,9 millions d'euros en 2011, soit une progression de 2,8 % en données brutes et un repli de 1,0 % à données comparables. La variation sur le second semestre a été une progression de 1,1 % en données brutes et un recul de 1,9 % à taux de change et périmètre constants.

En Europe, les ventes produits s'élèvent à 2 806,9 millions d'euros, en repli de 10,4 % sur l'année en données brutes (et de 10,7 % en données comparables).

L'Amérique du Nord avec 1 229,7 millions d'euros de ventes produits affiche une progression de 39,7 % sur l'année en données brutes avec un second semestre en progression de 29,1 % par rapport au second semestre 2011. L'activité est portée par la croissance des ventes à Nissan et Daimler (Classe M et nouvelle classe GL). À taux de change et périmètre constants, la progression est de 23,4 % sur l'année et de 19,1 % sur le second semestre.

En Amérique du Sud, les ventes de produits sont de 249,3 millions d'euros en 2012, en recul de 6,2 % par rapport à 2011 en données brutes (- 0,5 % en données comparables). Au second semestre, le recul des ventes a été de 4,2 % en données brutes (gain de 3,2 % en données comparables).

En Asie, les ventes produits s'élèvent à 589,3 millions d'euros, en progression de 26,8 % sur l'année en données brutes (et de 15,1 % en données comparables) et de 21,5 % sur le second semestre (11,1 % en données comparables). Cette croissance est portée par la forte progression des ventes en Chine (+ 27,8 % en données brutes, + 15,2 % en données comparables).

L'année 2012 a été marquée par la mise en production série des sièges complets des nouvelles Audi A3 et BMW Série 3 en Allemagne, de la Peugeot 301 en Espagne, de la Dacia Largus et de la Nissan Almera en Russie, de la nouvelle Peugeot 208 en Slovaquie, de la nouvelle Citroën C3 au Brésil et des nouvelles Nissan Altima et Mercedes GL Class aux États-Unis. L'année a également vu la suite du déploiement mondial des plateformes d'armatures de siège avant développées et produites par Faurecia Automotive Seating pour Nissan, General Motors, Volkswagen et PSA avec des nouvelles applications en Europe, Amérique du Nord, Amérique du Sud et Asie. Ces nouvelles générations d'armature standard équipent maintenant plus de 50 modèles différents et confirment la position de leader de Faurecia sur le marché des plateformes mondiales. Au cours de l'année, Faurecia a géré au total plus de 60 programmes de sièges complets et structures de sièges et livré plus de 150 millions de composants et sous-ensembles de sièges (mécanismes, structures avant et arrière, coiffes, mousses ou appuie-tête) intégrés dans plus de cinq millions de sièges complets.

Faurecia Automotive Seating a procédé en 2012 au démarrage de la construction de sa nouvelle usine de mécanismes d'ajustement à Yancheng en Chine. Cette usine devrait produire à partir de 2013 plus de quatre millions de mécanismes par an qui seront expédiés dans le monde entier. Faurecia a aussi inauguré

en 2012 dans son centre technique de Brières-les-Scellés en France son nouveau laboratoire d'électronique destiné aux applications sièges d'automobile. Ce centre technique regroupe l'ensemble des métiers du siège et a la capacité de réaliser jusqu'aux préséries les nouveaux développements. C'est un des centres d'innovation de Faurecia Automotive Seating plus particulièrement dédié aux armatures et à l'électronique de plus en plus présente dans les sièges.

2012 aura été une nouvelle année fertile en nouvelles acquisitions avec un niveau record de prises de commandes dans tous les secteurs d'activité de Faurecia Automotive Seating. Plus de la moitié des acquisitions sont des renouvellements de programmes existants assurant ainsi une consolidation des positions de Faurecia chez ses clients principaux que sont Audi, BMW, PSA et Renault. La croissance se concentre en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Chine chez Ford, Nissan,

VW et les OEM Chinois confirmant l'équilibrage du chiffre d'affaires entre les régions et entre les clients. De nouvelles parts de marché ont été prises à la concurrence en plateformes d'armature mondiales et en mécanismes de siège chez plusieurs clients renforçant la position de Faurecia sur ces segments.

Début 2012, Faurecia Automotive Seating a signé avec son partenaire NHK Springs une mise à jour de l'accord de coentreprise qui les lie depuis plus de dix ans. Le nouvel accord prévoit une extension du partenariat avec la création de deux nouvelles entités commerciales et de deux nouvelles entités de production en Chine et Amérique du Nord. Ce renforcement de l'alliance entre Faurecia et NHK Springs accompagne la croissance de leurs activités respectives avec l'alliance Renault-Nissan à qui la coentreprise FNK est dédiée. À ce titre, FNK a été nommé Alliance Growth Partner par RNPO, la filiale achats commune de Renault et Nissan.

2.2.2. FAURECIA INTERIOR SYSTEMS

Chiffre d'affaires	Effectifs	Sites	Pays	Centres de recherche et développement
4 352,7 M€	30 900	90	23	8

Faurecia est leader mondial dans les systèmes d'intérieur. Le groupe produit des modules de cockpits (tableaux de bord et consoles centrales), des portières (panneaux, modules et portières complètes), des modules acoustiques et des pièces de métal et de décoration (Faurecia Angell Demmel).

Le chiffre d'affaires de la *Business Group* Faurecia Interior Systems s'élève en 2012 à 4 352,7 millions d'euros, en progression de 19,4 % par rapport à 2011 en données brutes et de 8,2 % à périmètre et taux de change constants.

Les ventes de produits s'élèvent à 3 597,1 millions d'euros contre 3 075,3 millions d'euros en 2011, soit une progression de 17,0 % en données brutes et de 4,2 % à données comparables. Au second semestre, les progressions des ventes de produits ont été de 24,9 % et de 4,9 % respectivement.

En Europe, les ventes de produits s'élèvent en 2012 à 2 062,5 millions d'euros, en recul de 1,3 % par rapport à 2011 en données brutes et de 3,7 % en données comparables.

En Amérique du Nord, les ventes de produits sont de 1 141,7 millions d'euros, en progression de 83,5 % en données brutes par rapport à 2011 ou de 27,8 % en données comparables. Elles intègrent la forte contribution de l'usine de Saline sur sept mois et profitent de la croissance de l'activité avec Volkswagen, Ford (Escape), Cadillac (ATS) et Daimler.

En Amérique du Sud, les ventes de produits sont de 213,7 millions d'euros en 2012, exprimant une progression de 11,2 % par rapport à 2011 en données brutes (18,2 % en données comparables).

En Asie, Faurecia Interior Systems réalise des ventes de produits de 132,3 millions d'euros, en repli de 4,0 % en données brutes et de 12,8 % en données comparables du fait d'une fin de contrat, qui ne sera remplacé qu'en 2014.

L'année 2012, comme l'année 2011, aura été très riche en démarrages. On remarquera notamment, en Europe, le démarrage de la production des planches de bord Peugeot 208, Ford Transit, Mercedes A-Class, Audi A3 et de la nouvelle Renault Clio, ainsi que les panneaux de porte de la VW nouvelle Golf, Mercedes S.L./SLC et Range Rover, et des intérieurs acoustiques de la PSA 208. L'Amérique du Nord a démarré la production des planches de bord pour la nouvelle Ford nouvelle Escape/Kuga et Cadillac ATS ainsi que les panneaux de porte de cette dernière. L'Amérique du Sud a démarré la production des planches de bord de Ford Ecosport et Citroën C3. En Asie, les démarrages les plus importants concernent la planche de bord et panneaux de porte de la Ford Focus et Ford Ecosport.

En 2012, Faurecia Interior Systems a démarré dix nouvelles usines, confirmant ses objectifs de croissance et les projets de constructions des usines dans tous les continents. En Europe, ont démarré les usines de Gorzow II (Pologne) pour les panneaux de porte de la nouvelle Golf, et de Kaluga (Russie) pour différents produits intérieurs livrés à PSA et Renault/Nissan/Autocomponents. En Amérique du Nord, deux usines ont démarré leurs activités cette année à Fraser (États-Unis) qui livre General Motors et à Puebla (Mexique). En Asie, Rayong (Thaïlande) a démarré en avril (Ford C346). En Chine, suite à l'alliance avec Geely, six usines ont été construites dont cinq ont débuté leurs opérations en 2012 (Beilun, Cixi, Lanzhou, Chengdu, Xiangtan).



L'année 2012 aura été une année avec un montant d'acquisition comparable à celui des années précédentes. Le renouvellement des programmes existants a représenté les deux tiers des acquisitions assurant la consolidation des positions en Amérique du Nord. En effet, en parallèle à l'acquisition des activités de l'usine de Saline, le renouvellement des principales productions de cette usine Ford (Ford Mustang, Ford Explorer et Ford F150) a également été confirmé, confortant ainsi la pérennisation du site.

Toutes les autres acquisitions ont été équitablement réparties entre nouveaux business et business de renouvellement et dans chacune des zones géographiques. Les principales acquisitions ont eu lieu chez Renault (renouvellement de la gamme Laguna/Espace en Europe), chez Nissan (acquisition de part de marché au Brésil et acquisitions de plateformes mondiales pour les véhicules Frontier), chez Volkswagen (renouvellement de la Passat en Europe) et chez Chrysler (avec le renouvellement de la plateforme JS/200 en Amérique du Nord). En Chine, des parts de marché ont été développées chez PSA (développement de la gamme DS et 309), Volkswagen (développement de la Magotan et de l'Audi A3) et chez Geely (Volvo S60).

Par ailleurs, l'année 2012 a été marquée par l'acquisition de l'activité composants d'intérieur de Saline, Michigan (États-Unis), précédemment exploitée par Automotive Components Holdings, LLC (ACH) appartenant au groupe Ford. Ainsi, depuis juin 2012 Faurecia fournit des modules de cockpit, des planches de bord, de panneaux de porte et des consoles centrales pour 12 programmes Ford (F150, Focus, Edge/MKX, Explorer, Taurus, Mustang, Expedition/Navigator, Transit, Econoline, MKS, MKT et Flex). En 2012, Saline aura réalisé un chiffre d'affaires de 281 millions d'euros et employé 1 630 salariés.

Parallèlement à l'acquisition de Saline, Faurecia a signé un accord de joint-venture avec Rush Group Ltd, société appartenant au groupe Rush, dont l'activité principale est la logistique automobile. La joint-venture, baptisée Detroit Manufacturing Systems (DMS), détenue à 55 % par le groupe Rush et à 45 % par Faurecia, prend en charge l'assemblage et le séquençage de pièces d'intérieur dans une nouvelle usine implantée à Detroit.

Au cours du premier semestre, Faurecia a acheté les sites de Mecaplast à Mornac (France) et à Pardubice (République tchèque) et le site de Borgers à Saint-Quentin (France). Ces acquisitions ont permis de renforcer les positions de Faurecia Interior Systems dans la gamme de produits acoustiques. Le chiffre d'affaires généré par ces nouvelles activités en 2012 s'élève à 42,5 millions d'euros et emploie 394 salariés.

Enfin s'agissant des partenariats, en juin 2012, Faurecia a signé un accord de joint-venture à 50/50 avec Howa Textile Industry Co., Ltd. La nouvelle joint-venture – Faurecia Howa Interiors (FHI) – sera basée à Atsugi (Japon) et sera dédiée au développement de systèmes d'intérieur automobiles tels que panneaux de porte, isolation de l'habitacle, pièces textiles et pavillons. Ce partenariat permet de positionner Faurecia comme fournisseur privilégié de Nissan sur l'ensemble des marchés mondiaux pour les panneaux de porte et les systèmes acoustiques.

2.3. Autres modules

Le chiffre d'affaires du secteur des autres modules s'élève à 7 855,9 millions d'euros en 2012, en progression de 3,9 % en données brutes. À taux de change et périmètre constants, la progression est de 0,6 %, dont 4,8 % sur le premier semestre et en recul de 3,6 % sur le second semestre.

Les ventes de produits sont de 4 794,7 millions d'euros en 2012 contre 4 545,9 millions d'euros en 2011, en progression de 5,5 % en données brutes. À données comparables, la progression est de 2,2 %, dont 4,8 % sur le premier semestre et un recul de 0,5 % sur le second semestre.

2.3.1. FAURECIA EMISSIONS CONTROL TECHNOLOGIES

Chiffre d'affaires	Effectifs	Sites	Pays	Centres de recherche et développement
6 079,4 M€	20 400	77	22	7

Faurecia est le leader mondial sur le marché du contrôle des émissions, développant et produisant des systèmes d'échappement dans leur ensemble et notamment tous les composants assurant les fonctions de réduction des émissions polluantes.

La *Business Group* Faurecia Emissions Control Technologies a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires total de 6 079,5 millions d'euros, en progression de 5,2 % en données brutes et de 1,8 % à taux de change constants.

Les ventes de produits* se sont élevées en 2012 à 3 233,2 millions d'euros soit une progression de 10,2 % en données brutes et de 6,4 % à données comparables. Au second semestre 2012, la progression des ventes de produits est de 6,4 % en données brutes et de 2,2 % à taux de change constants.

En Europe, les ventes de produits sont stables par rapport à 2011, à 1 091,5 millions d'euros (- 0,1 % en données comparables), malgré un recul sur le second semestre de 4,0 % en données brutes (- 4,2 % à taux constants).

En Amérique du Nord, les ventes de produits s'élèvent à 1 163,4 millions d'euros, en progression de 14,7 % en données brutes par rapport à 2011 avec un second semestre en hausse de 6,8 %. En données comparables, les ventes progressent de 7,3 % sur l'année malgré un repli de 1,3 % sur le second semestre.

En Amérique du Sud, les ventes de produits sont de 198,6 millions d'euros en 2012, exprimant une progression de 9,7 % par rapport à 2011 en données brutes (16,9 % en données comparables). Sur le second semestre, elles progressent de 14,4 % en données brutes et de 24,0 % à taux constants.

En Asie, les ventes de produits ont atteint 666,7 millions d'euros en 2012, soit une hausse de 29,7 % en données brutes (19,5 % à taux constants). En données brutes, elles progressent de 30,5 % en Chine, de 19,5 % en Corée et de 102,4 % en Thaïlande. Sur

le second semestre, les ventes de produits sont en hausse de 28,7 % en données brutes (18,3 % en données comparables).

Cent quinze lancements de produits nouveaux ont été réalisés en 2012 dont une grande partie en Asie pour les clients globaux comme VW, GM et PSA, ainsi que pour les nouveaux clients chinois, Chang An, Dong Feng, FAW et Guangzhou Auto.

En Chine, Faurecia Emissions Control Technologies fournit le collecteur et les systèmes de dépollution pour le moteur 1,8l de la Peugeot 408 et les nouveaux moteurs 1,4l et 1,6l MPI de la VW Jetta NF et de la VW Santana. En Corée du Sud et en Thaïlande, la plateforme GM Global Small SUV a démarré cette année, équipée des lignes Faurecia.

En Europe, Faurecia Emissions Control Technologies équipe les nouveaux moteurs 3 cylindres essence à basse consommation de PSA et de Ford et les lignes complètes pour la nouvelle Toyota Auris et les Peugeot 208 et 301.

La première usine roumaine, située à Craiova, a démarré sa production de parties froides pour la Ford B-Max. Elle sera aussi la première usine dans le monde à utiliser exclusivement le procédé de brasage pour l'assemblage des lignes.

En Amérique du Nord, Faurecia Emissions Control Technologies équipe la Ford Fusion en ligne complète et la Ford Escape en partie chaude pour ses moteurs 1,6l et 2,0l essence. On note aussi le démarrage sur la Ford C-Max Hybride du collecteur EHRM, qui récupère la chaleur des gaz d'échappement afin de réduire la consommation de carburant du véhicule.

En Amérique du Sud, Faurecia Emissions Control Technologies fournit des lignes pour la Ford Eco-Sport et pour la HB20, premier véhicule lancé par Hyundai au Brésil.

Faurecia Emissions Control Technologies maintient en 2012 sa position de leader mondial sur le marché avec plus de 70 nouveaux programmes attribués. Sa position croissante

* Les ventes de produits s'entendent hors ventes de monolithes dans l'ensemble de la présente sous-section.



sur le marché chinois s'est confirmée, une large partie des nouveaux programmes provenant de constructeurs chinois. En Europe, on note aussi une part importante d'acquisitions chez les principaux clients VW et Ford. L'activité sur le marché des véhicules commerciaux continue de croître avec des acquisitions réalisées chez les constructeurs Cummins et Scania. En Chine, Faurecia Emissions Control Technologies s'est établi à Beijing pour livrer les systèmes de dépollution pour les véhicules commerciaux.

Faurecia Emissions Control Technologies est présent sur tous les marchés automobiles dans le monde avec une implantation industrielle globale de 77 sites et de 7 centres de recherche et de développement. En juillet 2012, a été inauguré au Brésil un nouveau site réunissant une usine de production, un centre de recherche et de développement, et le nouveau siège de Faurecia Emissions Control Technologies en Amérique du Sud.

Faurecia Emissions Control Technologies a consolidé cette année sa présence sur le marché asiatique avec la signature d'un accord de joint-venture avec l'industriel malaisien DRB-Hicom. La société baptisée Faurecia-Hicom, dans laquelle Faurecia Emissions Control Technologies est actionnaire majoritaire et qui est opérationnelle en 2013, produira conjointement des systèmes d'échappement en Malaisie.

En Inde, a débuté la construction d'une nouvelle usine de production près de Chennai. Ce nouveau site, conçu selon les standards du *Faurecia Excellence System*, produira des systèmes complets pour ses clients Ford, Hyundai et Renault- Nissan.

À travers ses nouveaux produits, Faurecia Emissions Control Technologies confirme sa position de leader technologique sur le contrôle des émissions, la récupération thermique à

l'échappement, le traitement acoustique et l'allègement des systèmes d'échappement.

Dans cette dynamique, Faurecia Emissions Control Technologies a co-développé avec le groupe Ford le collecteur EHRM (*Exhaust Heat Recovery Manifold*), qui équipe aujourd'hui le Ford C-Max Hybride et équipera bientôt le Ford Fusion Hybride. Cette technologie consiste à intégrer une fonction de récupération de chaleur dans le collecteur. Elle permet de réchauffer l'habitacle plus rapidement que dans une configuration classique et participe à la réduction de la consommation de carburant et des émissions polluantes.

Déjà reconnue pour son expertise sur le traitement acoustique à l'échappement, Faurecia Emissions Control Technologies est devenu le leader sur le marché des vannes pour les parties froides des systèmes d'échappement.

En développant la vanne autopilotée (« Adaptive Valve™ »), elle a ainsi répondu à la demande croissante du marché américain visant la réduction du poids des véhicules. L'intégration de cette vanne dans le silencieux permet de diminuer son volume de moitié et conduit à un allègement significatif de la ligne d'échappement. Elle est actuellement en série sur les véhicules Chevrolet Camaro Cabriolet et Chrysler SRT, ainsi que sur les pick-ups ou SUV GMC et Chevrolet basés sur la plateforme GMT900.

Le procédé de soudure par brasage participe aussi à cette démarche. En réduisant les épaisseurs de ses composants, il permet non seulement un allègement de la ligne entre 30 % et 50 %, mais améliore aussi la durabilité et l'aspect qualitatif de celle-ci. Cette technologie est aujourd'hui appliquée sur l'EHRM, ainsi que sur la ligne d'échappement de la Ford Fusion.

2.3.2. FAURECIA AUTOMOTIVE EXTERIORS

Chiffre d'affaires	Effectifs	Sites	Pays	Centres de recherche et développement
1 776,4 M€	7 300	32	9	9

La *Business Group* Faurecia Automotive Exteriors est présente sur trois lignes de produits :

- les pièces extérieures de carrosserie peintes (pare-chocs, hayons, ailes, becquets...);
- les modules de blocs avant (faces avant technique/structurelles, groupe moto-ventilateur...);
- les pièces de structure en composite (planchers, structures de toit, anneaux arrière, système d'absorption de crash...).

Faurecia Automotive Exteriors se positionne notamment comme le premier fournisseur de pare-chocs en Europe.

Le chiffre d'affaires de Faurecia Automotive Exteriors s'est élevé en 2012 à 1 776,4 millions d'euros, en recul de 0,4 % par rapport

à 2011 en données brutes et de 3,4 % à périmètre et taux de change constants.

Les ventes de produits de l'année 2012 s'établissent à 1 561,5 millions d'euros. Elles sont en repli de 3,1 % en données brutes. En données comparables, la baisse des ventes de produits est de 5,6 % par rapport à 2011. Les ventes en Europe, qui représentent 93 % de l'activité en 2012, subissent un recul de 6,4 % en données brutes (- 8,4 % en données comparables), à 1 450,7 millions d'euros. Elles subissent l'impact de l'arrêt de la production des modules de faces avant pour BMW et pour la nouvelle Audi A3. En Amérique du Nord, les ventes ont atteint en 2012 110,7 millions d'euros, soit une hausse de 78,1 % en données brutes (+ 64,5 % à taux constants), grâce au dynamisme de l'activité avec Chrysler.

L'année 2012 est la continuité de la stratégie développée au cours de l'année 2011, avec l'extension du périmètre produits, technologies et clients dans le domaine des plastiques et composites. Dans ce contexte, Faurecia Automotive Exteriors a concrétisé en 2012 le rachat de Plastal France et celui de SORA Composites, amenant à la création de l'entité Faurecia Automotive Composites (FAC).

Avec FAC, Faurecia Automotive Exteriors entre sur le marché des composites et acquiert des nouveaux clients et plus particulièrement ceux des marques sportives haute performance (Aston Martin, McLaren, Lotus). Ainsi, fort de deux nouvelles usines spécialisées dans les applications composites à Saint-Méloir-des-Ondes et Theillay, et d'un centre de recherche et développement à Laval, FAC va compléter et accélérer le plan technologique déjà engagé par Faurecia Automotive Exteriors dans le secteur des composites. L'objectif vise à réduire la masse des véhicules au travers des composites. Ainsi, en capitalisant sur l'expérience acquise issue des véhicules sportifs haute performance, le but est d'adapter les process et solutions produits pour répondre aux besoins des programmes à grands volumes.

Le rachat de Plastal France permet à Faurecia Automotive Exteriors de rentrer sur le marché des pièces de carrosserie « Full Plastic » et notamment d'acquérir la technologie « Mold-in-Color ». En reprenant l'usine intégrée dans le centre industriel de Smartville à Hambach, Faurecia Automotive Exteriors devient ainsi le fournisseur de référence des éléments plastiques extérieurs Smart et renforce d'autant sa présence dans le groupe Daimler.

Les vingt-sept lancements de nouveaux programmes qui ont été réalisés en 2012 avec succès sont représentatifs du portefeuille diversifié des clients de Faurecia Automotive Exteriors. On notera les démarrages suivants : BMW X1, Citroën C4 Picasso, Dacia Logan, Dodge Hornet, Fiat C-sedan, Ford Fiesta, Mercedes Classe S, Opel Astra GTC, Peugeot 208, Renault Mégane, Seat Leon, Skoda Octavia, Volkswagen Amarok et Gol et Volvo V30.

En termes de prises de commandes, l'année 2012 a été exceptionnelle avec plus de 2,8 milliards d'euros de commandes réalisées. Faurecia Automotive Exteriors a remporté d'importants contrats chez ses clients historiques et ce, sur les différents marchés géographiques. Pour exemples, en Europe avec Audi (module de face avant pour les modèles A1, A4, A5, pare-chocs A6 et A7), aux États-Unis avec Chrysler (modules Chrysler 200), avec Volkswagen en Amérique du Sud (pare-chocs de la Up !) et au Mexique (face avant technique de la Golf), en Chine avec Volvo (face avant technique de la S60).

Avec trois nouvelles usines (deux pour FAC et une à Hambach), Faurecia Automotive Exteriors compte maintenant un total de 32 usines réparties dans 9 pays, dont 26 en Europe, 2 aux États-Unis, 3 en Amérique du Sud et 1 en Chine. Les centres de recherche et développement se situent proches des clients, tels qu'Audincourt et Laval en France, Weissenburg et Gaimersheim en Allemagne (Bavière), Barcelone en Espagne et Detroit aux États-Unis. Trois centres de développement sont partagés avec d'autres activités de Faurecia : Pune en Inde, Shanghai en Chine et Sao Bernardo au Brésil.



3

Les résultats et le financement

SOMMAIRE

3.1.	RÉSULTATS	20	3.3.	PERSPECTIVES	24
	3.1.1. Marge opérationnelle	20	3.4.	FACTEURS DE RISQUES	25
	3.1.2. Résultat net	21		3.4.1. Risques industriels et environnementaux	25
3.2.	STRUCTURE FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT	22		3.4.2. Risques financiers	28
				3.4.3. Risques juridiques	29



3.1. Résultats

3.1.1. MARGE OPÉRATIONNELLE

La marge opérationnelle de l'exercice 2012 est un profit de 513,7 millions d'euros soit 3,0 % du chiffre d'affaires, contre un profit de 650,9 millions d'euros en 2011, soit 4,0 % du chiffre d'affaires (cf. État du résultat global de la période, sous chapitre 9.1).

Le second semestre 2012 enregistre une marge opérationnelle de 211,1 millions d'euros, soit 2,5 % du chiffre d'affaires de la période. Au deuxième semestre 2011, elle s'élevait à 310,8 millions d'euros, soit 3,9 % du chiffre d'affaires.

Le recul de 137,2 millions d'euros de la marge opérationnelle sur l'ensemble de l'exercice par rapport à 2011 s'explique par les mêmes éléments :

- la baisse de l'activité en Europe, liée au recul global de 6 % de la production automobile (source IHS Automotive, décembre 2012), a généré une baisse de la marge opérationnelle de 136 millions d'euros ;
- la marge opérationnelle progresse de 10 millions d'euros en Amérique du Nord ;
- en Asie, la progression de l'activité génère une croissance de la marge opérationnelle de 20 millions d'euros ;
- en Amérique du Sud et dans les autres pays, la marge opérationnelle recule de 31 millions d'euros (voir ci-dessus).

Le recul de 99,7 millions d'euros de la marge opérationnelle du second semestre 2012 par rapport à la même période de 2011 s'explique principalement par les facteurs liés aux marchés géographiques :

- en Europe, la baisse de la production automobile, estimée à 8 % avec une forte accélération au quatrième trimestre où la baisse est estimée à 14 %, a entraîné une baisse du chiffre d'affaires qui se traduit par une baisse de la marge opérationnelle de 87,3 millions d'euros ;
- en Amérique du Nord, la forte progression de l'activité ne s'est pas accompagnée d'une hausse de la profitabilité en raison des coûts d'implantation des nouvelles activités et de coûts de démarrage plus élevés que prévu sur un nombre limité de sites. L'impact négatif en marge opérationnelle est de 4,4 millions d'euros ;
- l'Amérique du Sud et les autres pays ont enregistré une baisse de la marge opérationnelle de 14,4 millions d'euros liée aux frais de démarrage de deux nouveaux sites de Faurecia Automotive Exteriors au Brésil et en Argentine et à une hausse des coûts matières et main-d'œuvre dont la répercussion aux clients a été décalée ;

- en Asie, la marge opérationnelle continue à progresser avec la croissance de l'activité et apporte une contribution complémentaire de 6,5 millions d'euros.

Les secteurs d'activité ont connu des évolutions similaires à l'ensemble du groupe (cf. note 4.1 aux comptes consolidés) :

- la marge opérationnelle des modules de l'intérieur (Faurecia Automotive Seating et Faurecia Interior Systems) s'établit en 2012 à 324,7 millions d'euros, soit 3,4 % du chiffre d'affaires contre 407,5 millions d'euros en 2011, soit 4,7 % du chiffre d'affaires. Le recul de la production automobile en Europe est la source principale de ce repli ;
- la marge opérationnelle des Autres Modules (Faurecia Emissions Control Technologies et Faurecia Automotive Exteriors) s'établit à 189,0 millions d'euros soit 2,4 % du chiffre d'affaires, contre 243,4 millions d'euros en 2011 soit 3,2 % du chiffre d'affaires. Faurecia Emissions Control Technologies étant la plus développée hors d'Europe (66 % de ses ventes de produits hors monolithes sont réalisées hors d'Europe), elle est moins impactée par la baisse de la production automobile en Europe.

Les dépenses brutes de recherche et développement s'élèvent à 943,0 millions d'euros, soit 5,4 % du chiffre d'affaires, contre 759,6 millions d'euros, soit 4,7 % du chiffre d'affaires, en 2011 (cf. note 5.4 aux comptes consolidés). Leur progression est de 24 % à périmètre comparable. Cette hausse provient de l'activité de développement générée par le haut niveau des prises de commandes en 2011 et 2012 (respectivement 13,5 et 17,8 milliards d'euros) et traduit la forte dynamique commerciale de Faurecia. Les montants facturés et facturables aux clients progressent de 498,0 millions d'euros en 2011 à 595,9 millions d'euros en 2012. La part des dépenses de recherche et développement capitalisée en application des règles comptables IFRS s'élève à 263,9 millions d'euros, à comparer à 178,9 millions d'euros pour 2011. Rapporté au total des dépenses de recherche et développement, leur pourcentage est de 28,0 %.

Faurecia a bénéficié en France du régime spécifique de crédits d'impôt attribués en fonction de l'activité de recherche et développement localisée dans ce pays. Pour 2012, ces crédits d'impôt, qui viennent s'imputer en déduction des dépenses brutes de recherche et développement, s'élèvent à 25 millions d'euros, à comparer à 35 millions d'euros en 2011, qui comprenaient un complément lié aux dépenses engagées sur les exercices antérieurs.

L'ensemble de ces éléments concourt à une charge nette de recherche et développement de 239,6 millions d'euros, en progression par rapport à 2011 où elle s'élevait à 222,3 millions d'euros.

Les frais administratifs et commerciaux s'élèvent à 569,9 millions d'euros, soit 3,3 % du chiffre d'affaires, contre 510,6 millions d'euros et 3,2 % du chiffre d'affaires en 2011.

L'EBITDA, qui correspond à l'addition de la marge opérationnelle et des dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et des frais de

développement immobilisés, s'élève à 1 009,4 millions d'euros, soit 5,8 % du chiffre d'affaires, contre 1 104,5 millions d'euros, soit 6,8 % du chiffre d'affaires, en 2011. La baisse de la marge opérationnelle de 137,2 millions d'euros est en partie compensée par une progression des amortissements de 42,1 millions d'euros.

3.1.2. RÉSULTAT NET

Le poste autres revenus et charges s'élève à 87,2 millions d'euros (cf. note 6 aux comptes consolidés). Il comprend pour 83,7 millions d'euros de charges de restructuration. Elles concernent notamment la restructuration d'activités en France pour 11,3 millions d'euros, en Allemagne pour 60,9 millions d'euros et 11,5 millions d'euros dans les autres pays. Ces charges correspondent aux plans de restructuration mis en œuvre pour adapter les coûts en Europe aux nouvelles conditions de marché. Elles comprennent des indemnités de réduction d'emploi pour 1 713 personnes.

Les produits financiers de trésorerie s'élèvent à 10,2 millions d'euros contre 10,6 millions d'euros en 2011. Les charges de financement s'élèvent à 175,4 millions d'euros contre 109,1 millions d'euros en 2011. La hausse des charges de financement provient de la hausse du coût moyen de financement qui passe de 4,42 % en 2011 à 6,06 % en 2012, et à la croissance de l'endettement moyen. Faurecia a procédé en 2012 à des émissions obligataires complémentaires qui sont détaillées dans le paragraphe financement afin de se doter des moyens de financer le développement de ses activités.

Les autres revenus et charges financiers s'élèvent à 30,5 millions d'euros, contre 19,0 millions d'euros en 2011. Ce poste comprend pour 8,7 millions d'euros d'effet d'actualisation des engagements de retraite et 10,0 millions d'euros d'écart de change sur les dettes financières (cf. note 7 aux comptes consolidés).

La charge fiscale de l'exercice s'élève à 67,4 millions d'euros contre 95,9 millions d'euros en 2011, soit un taux moyen d'impôt de 29 % en 2012. Il a été comptabilisé un actif d'impôts de 31,0 millions d'euros aux États-Unis, le groupe étant maintenant durablement bénéficiaire dans ce pays. À fin 2012, Faurecia dispose d'actifs différés d'impôts non reconnus pour 730,9 millions d'euros, principalement en France (cf. note 8 aux comptes consolidés).

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à 23,6 millions d'euros contre 33,7 millions d'euros en 2011. La variation provient de la performance de SAS Automotive, joint-venture avec le groupe Continental spécialisée dans l'assemblage de cockpits.

Après affectation aux minoritaires de leur quote-part de résultat net (représentant 42,1 millions d'euros en 2012, soit pour l'essentiel la quote-part des partenaires dans le résultat dégagé dans les sociétés chinoises où Faurecia n'est pas seul actionnaire), le résultat net de l'exercice s'élève à 142,3 millions d'euros contre 371,3 millions d'euros en 2011.

Le résultat net par action est de 1,31 euro (résultat net dilué 1,27) contre 3,37 euros en 2011 (résultat net dilué 3,11) (cf. note 9 aux comptes consolidés).

Au deuxième semestre 2012, le résultat net s'est élevé à 22,3 millions d'euros contre 185,4 millions d'euros au deuxième semestre 2011.



3.2. Structure financière et endettement

L'année 2012 a été marquée par une forte croissance de Faurecia hors d'Europe et des investissements en hausse, tant en ce qui concerne les moyens de production que le développement des produits, pour poursuivre la croissance du groupe, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Asie.

Les flux nets de trésorerie, correspondant à la variation nette de l'endettement retraitée des éléments non récurrents ou non directement opérationnels soit des variations des cessions de créances commerciales déconsolidées, des dividendes versés aux actionnaires, des acquisitions de nouvelles activités et investissements dans des sociétés non consolidées, et des effets des taux de change sur la dette en devises, dégagent un solde net négatif de 410 millions d'euros dont 119 millions d'euros négatif au premier semestre et 291 millions d'euros négatif au second semestre.

Le solde net des flux de trésorerie négatif de 410 millions d'euros sur l'exercice provient des éléments suivants :

- l'EBITDA s'élève à 1 009,4 millions d'euros contre 1 104,5 millions d'euros en 2011 ;
- le besoin en fonds de roulement qui, retraité des cessions de créances commerciales déconsolidées, augmente de 233 millions d'euros. Cette hausse provient pour partie d'une hausse des stocks de production de 73 millions d'euros, la production ayant été perturbée en Europe sur le dernier trimestre par les arrêts des constructeurs, et de la hausse des études et des outillages à facturer consécutive à la forte activité de développement des nouveaux contrats (132 millions d'euros) ;
- les restructurations ont représenté des sorties de trésorerie de 53 millions d'euros contre 93 millions d'euros en 2011 ;
- les coûts financiers ont représenté des sorties de trésorerie de 164 millions d'euros contre 120 millions d'euros en 2011. La croissance provient pour l'essentiel de la mise en place de nouveaux moyens de financement ;
- les investissements en immobilisations corporelles ont représenté des sorties de trésorerie de 557 millions d'euros, contre 451 millions d'euros en 2011. Ces investissements ont été portés de 257 millions d'euros à 337 millions dans les pays à bas coûts, soit une hausse de 31 %, et ont progressé de 194 à 220 millions d'euros dans les pays à hauts coûts. La part des investissements réalisés hors d'Europe s'élève à 50 %, alors que les ventes réalisées hors d'Europe étaient de 44 % en 2012 ;
- les frais de recherche et développement capitalisés ont représenté des sorties de trésorerie de 267 millions d'euros, contre 180 millions d'euros en 2011. Le taux de capitalisation par rapport aux coûts totaux de recherche et développement est de 28 % ;
- les impôts ont représenté des sorties de trésorerie de 100 millions d'euros contre 114 millions d'euros en 2011 ;

- enfin, les autres éléments de trésorerie dégagent un flux négatif de 45 millions d'euros contre un flux négatif de 57 millions d'euros en 2011.

Le solde net négatif des flux de trésorerie de 291 millions d'euros sur le second semestre de 2012 provient des éléments suivants :

- l'EBITDA s'élève à 476 millions d'euros ;
- le besoin en fonds de roulement, retraité des cessions de créances commerciales, est négatif de 134 millions d'euros. Comme indiqué ci-dessus, il a été impacté par la baisse de la production automobile au quatrième trimestre. Il correspond à une détérioration de 141 millions d'euros du besoin en fonds de roulement de production et à une amélioration de 25 millions d'euros des études et outillages à facturer ;
- les restructurations ont représenté des sorties de trésorerie de 19 millions d'euros ;
- les frais financiers représentent des sorties de trésorerie de 88 millions d'euros ;
- les investissements en immobilisations corporelles ont représenté des sorties de trésorerie de 291 millions d'euros ;
- les frais de recherche et développement capitalisés ont représenté des sorties de trésorerie de 176 millions d'euros ;
- les impôts ont représenté des sorties de trésorerie de 32 millions d'euros ;
- enfin les autres éléments ont dégagé un solde négatif de trésorerie de 27 millions d'euros.

Au-delà des flux de trésorerie nets retraités, les autres éléments concourant à la variation de l'endettement net ont été les suivants :

Sur le second semestre :

- un impact net des acquisitions de 3 millions d'euros ;
- une baisse des créances commerciales cédées et sorties du bilan de 64 millions d'euros ;
- un effet positif de change sur l'endettement financier de 24 millions d'euros ;
- un impact positif de la composante *equity* de l'obligation convertible émise en septembre de 52 millions d'euros.

Sur l'ensemble de l'année :

- les acquisitions de nouvelles sociétés et investissements dans des sociétés non consolidées ont représenté des sorties de trésorerie de 60,7 millions d'euros dont 8,3 millions d'euros pour l'acquisition en juin 2012 de l'usine Ford de Saline, dans le Michigan, net des cash-flows générés par les activités destinées à être transférées dans la société DMS, l'acquisition des usines d'Intérieur véhicule de Mornac et Saint-Quentin en France et de Pardubice en République tchèque pour 24,8 millions d'euros, l'acquisition de Plastal France pour 4,8 millions d'euros et de Sora Composites pour 11,2 millions d'euros, et 11,5 millions d'euros sur d'autres investissements ;

- les dividendes versés aux actionnaires ont représenté une sortie de trésorerie de 38,6 millions d'euros ;
- les créances commerciales cédées sans recours ont diminué sur l'exercice de 149 millions d'euros, passant de 461,7 millions d'euros à 313 millions d'euros. Cette baisse provient de la baisse du chiffre d'affaires réalisé avec les clients européens en fin d'année ;
- un montant de capitaux propres de 52 millions d'euros, correspondant pour 46 millions d'euros à la composante option de conversion de l'OCEANE émise en septembre 2012 et à 6 millions d'euros d'Ora émises dans le cadre de l'acquisition de Sora composites ;
- les autres éléments de change ont représenté un solde positif de 23 millions d'euros.

L'endettement net s'élève ainsi à 1 807,1 millions d'euros à fin 2012 contre 1 224,1 millions d'euros à fin 2011.

La note 26 aux comptes consolidés complète utilement ces informations.

Les capitaux propres du groupe progressent de 1 153,9 millions d'euros fin 2011 à 1 305,5 millions d'euros fin 2012, du fait principalement du profit net de l'exercice.

Faurecia a poursuivi en 2012 son programme de financement visant à se doter des capacités financières nécessaires à son développement :

- émission en février d'un complément, pour 140 millions d'euros à 107,5 % du nominal, à l'émission obligataire de 350 millions, échéance 2016, émise en novembre 2011, coupon de 9,375 %, portant ainsi le montant à 490 millions d'euros ;
- émission en mai d'une obligation de 250 millions d'euros, maturité juin 2019, émise à 99,974 % de la valeur nominale, avec un coupon de 8,75 % ;

- émission en septembre d'une obligation convertible en actions nouvelles ou à créer (OCEANE) à échéance 1^{er} janvier 2018 pour un montant total de 250 millions d'euros, d'un montant nominal de 19,48 euros par obligation avec un coupon de 3,25 %.

L'ensemble de ces opérations a reçu un bon accueil du marché et chaque opération a été largement sur-souscrite, démontrant la capacité de Faurecia à diversifier ses sources de financement et à accéder aux marchés de dette ;

- enfin, en novembre, Faurecia a exercé l'option d'extension d'un an de la tranche de 690 millions d'euros à échéance 2014 du crédit syndiqué, mis en place en novembre 2011, portée ainsi à décembre 2015 à hauteur de 649 millions d'euros.

La maturité des nouveaux financements et l'extension de la maturité du crédit syndiqué permettent d'allonger la maturité de la dette, qui ne présentera alors pas de remboursement significatif avant 2016.

À la fin de l'exercice, Faurecia disposait d'une trésorerie de 628 millions d'euros, stable par rapport à la fin de 2011, et de lignes de crédit à moyen terme non tirées à hauteur de 850 millions d'euros.

Les informations relatives aux principaux investissements par secteur opérationnel et par zone géographique figurent respectivement dans les notes 4.1 et 4.3 (« Chiffres significatifs par secteur opérationnel », « Chiffres significatifs par zones géographiques ») aux états financiers consolidés pour l'exercice 2012. Ces investissements ont été principalement réalisés en Europe, Amérique du Nord et en Asie.

Les informations relatives aux principaux investissements en cours et aux commandes fermes d'immobilisations corporelles et incorporelles figurent dans la note 31.1 (« Engagements donnés ») aux états financiers consolidés pour l'exercice 2012.



3.3. Perspectives

Pour l'exercice 2013, les marchés automobiles devraient connaître des évolutions contrastées.

En Europe, le contexte macroéconomique et la situation des stocks de voitures des constructeurs conduit à prévoir une baisse de 4% à 5% de la production automobile par rapport à 2012. L'inflexion devrait être plus marquée au premier semestre, avec une réduction de 8% à 10% par rapport au premier semestre 2012. En Amérique du Nord, dans un contexte de marché dynamique à la fin de 2012 et au début de 2013, la production automobile devrait connaître une croissance de 5% à 7%. En Amérique du Sud, la croissance de la production automobile devrait se situer entre 3% et 5%. Enfin, la production automobile chinoise devrait connaître une accélération, avec une croissance de 9% à 11%.

Dans ce contexte, Faurecia attend en Europe une évolution de ses ventes en ligne avec l'évolution de la production automobile. En Amérique du Nord, les ventes de Faurecia devraient continuer à croître grâce à une pleine année d'activité de l'usine de Saline, une croissance de l'activité de contrôle des émissions pour les véhicules commerciaux, mais avec une année de changement de modèle sur deux véhicules importants. En Asie, la croissance se poursuivra à un rythme soutenu.

Au total, Faurecia vise des ventes comprises entre 17,5 et 17,9 milliards d'euros.

Le résultat opérationnel devrait progresser grâce à une amélioration de la rentabilité en Amérique du Nord, et en Amérique du Sud et à la poursuite de la croissance en Asie. En Europe, les plans de réduction de coûts engagés devraient compenser en partie l'effet de la chute des volumes de production automobile.

Faurecia vise un cash-flow neutre avant frais de restructuration (dont l'effet en trésorerie devrait se situer entre 120 et 140 millions d'euros) grâce à l'amélioration de son résultat opérationnel, à la progression des amortissements qui devraient augmenter d'une cinquantaine de millions d'euros en 2013, à la stabilisation des investissements et des développements capitalisés et à une amélioration du besoin en fonds de roulement, en particulier en récupérant une partie de la détérioration observée vers la fin de l'année 2012.

3.4. Facteurs de risques

Les objectifs du groupe sont définis par le conseil d'administration. Ils concernent non seulement la performance économique mais aussi les domaines dans lesquels le groupe vise à atteindre un degré particulier d'excellence, tels que le management des personnes, la qualité, l'innovation, les conditions de travail et l'environnement.

Dans ce contexte, le groupe veille au suivi et à la maîtrise des risques susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs. Le conseil d'administration est ainsi informé par le comité d'audit des principales actions entreprises pour la surveillance et le suivi des risques, le comité étant lui-même informé par la direction de l'audit interne qui lui délivre, à tout le moins annuellement, une information sur les risques transverses.

De manière générale, tous les risques identifiés au sein du groupe sont examinés et débattus au sein d'instances spécifiques et sont consolidés au niveau du comité exécutif. L'équipe dirigeante de chaque *Business Group* est responsable de l'identification et de la maîtrise des risques inhérents à son activité qui sont

examinés mensuellement au sein du comité des opérations qui lui est rattaché. Les risques de nature financière font l'objet, pour l'ensemble des sociétés du groupe, d'une gestion centralisée au niveau de la direction financière du groupe et sont examinés au sein d'un comité spécifique.

Il convient de noter que certains risques opérationnels, identifiés comme transverses au niveau du groupe, font l'objet d'un examen additionnel par le comité fonctionnel des risques. Ces risques sont liés à la sécurité des personnes, la qualité, la gestion des programmes, le risque de liquidité, la disponibilité des systèmes informatiques Just In Time, la fiabilité des approvisionnements, la protection des actifs et le risque incendie, la fiabilité de l'information financière, la fraude, l'environnement. Cette liste est revue régulièrement par le comité et soumise au comité d'audit.

Faurecia a procédé à une revue de ses risques et considère à ce jour qu'il n'y a pas de risques significatifs hormis ceux mentionnés ci-dessous.

3.4.1. RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

3.4.1.1. Dépendance vis-à-vis du secteur automobile

Spécialisée dans la fabrication d'équipements de première monte pour ses clients constructeurs d'automobiles, l'activité du groupe Faurecia est directement liée au niveau de production d'automobiles réalisé par ceux-ci sur leurs marchés. Le caractère cyclique qui caractérise l'activité de ses clients peut avoir un impact significatif sur le chiffre d'affaires et les résultats du groupe. Le niveau des ventes et de production d'automobiles de chacun des clients du groupe dépend de nombreux paramètres, notamment du niveau général de la consommation de biens et de services sur un marché donné, de la confiance des acteurs économiques sur ce marché, de la plus ou moins grande facilité d'accès au crédit des acheteurs de véhicules et éventuellement des programmes gouvernementaux (tels que ceux relatifs au soutien du secteur automobile ou à l'incitation à l'achat de véhicules).

Ainsi, le chiffre d'affaires du groupe est directement corrélé à la performance du marché automobile dans les grandes zones géographiques où Faurecia et ses clients sont implantés (cf. note 4.3 aux états financiers consolidés), en particulier en Europe (55,7 % du chiffre d'affaires consolidé en 2012) et en Amérique du Nord (27,4 % du chiffre d'affaires consolidé en 2012).

Le risque de Faurecia est lié à la réussite commerciale des modèles dont elle produit les composants et les modules. En fin de vie série d'un modèle, il est également lié au renouvellement éventuel de sa prestation industrielle sur le modèle de remplacement. Par ailleurs, les commandes dont Faurecia

assure le service sont des commandes ouvertes sans garantie de volume minimum. Elles s'exécutent généralement sur la durée de vie du modèle de véhicule concerné.

Le groupe Faurecia qui compte comme clients la plupart des grands constructeurs d'automobiles mondiaux est totalement dépendant de l'évolution mondiale du secteur de l'industrie automobile mais bénéficie, compte tenu de ses parts de marché et de sa présence internationale diversifiée, d'un potentiel naturel de pondération de son risque client.

3.4.1.2. Dépendance vis-à-vis des clients

Compte tenu du contexte économique du secteur automobile, Faurecia ne peut exclure que certains de ses clients ne puissent honorer certains contrats ou se retrouvent dans une situation financière difficile. En outre, l'évolution du secteur automobile pourrait accélérer la concentration de différents constructeurs et entraîner la disparition à terme de certaines marques ou modèles de véhicules pour lesquels le groupe produit des équipements. La survenance d'un de ces événements pourrait avoir un impact significatif sur le chiffre d'affaires, les résultats et les perspectives du groupe Faurecia.

En 2012, les cinq premiers clients constructeurs du groupe Faurecia représentaient 71,6 % des ventes produits (Volkswagen incluant Porsche 25,3 % ; PSA 14,2 % ; Ford 13,2 % ; Renault-Nissan 10,5 % ; GM 8,4 %).



Au 31 décembre 2012, les retards de paiement représentaient 137,7 millions d'euros soit 0,8 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice.

Le détail des comptes clients et des comptes rattachés figure en note 18 de l'annexe aux comptes consolidés.

3.4.1.3. Risque fournisseurs

Pour ses approvisionnements en matières premières et pièces élémentaires, le groupe Faurecia a recours à de nombreux fournisseurs localisés dans différents pays.

En 2012, sur un total d'achats (production et hors production) de 7,855 millions d'euros, correspondant à 3 000 fournisseurs principaux environ, les achats aux dix premiers fournisseurs de chacune des *Business Groups* ont représenté ensemble 32 % du total des achats et 15 % du chiffre d'affaires total consolidé.

Les achats aux cinq premiers fournisseurs de chacune des *Business Groups* ont représenté ensemble 23 % du total des achats et 10 % du chiffre d'affaires total consolidé.

La défaillance d'un ou plusieurs fournisseurs significatifs, des ruptures de stock imprévues, des défauts de qualité, des mouvements sociaux et toute autre perturbation dans l'approvisionnement dont ils sont responsables pourraient altérer les productions du groupe ou entraîner des coûts supplémentaires ayant une incidence sur l'activité, les résultats et la situation financière du groupe Faurecia.

La qualité et la fiabilité des productions des fournisseurs de Faurecia, leur solvabilité et leur pérennité sont l'objet d'une surveillance attentive pour notamment assurer la sécurité des approvisionnements.

3.4.1.4. Risques liés aux matières premières

Le groupe utilise des matières premières, essentiellement des aciers et des matières plastiques, dont la variation des prix est susceptible d'avoir un impact sur la marge opérationnelle et le résultat net du groupe.

Dans la mesure où les contrats de vente avec les clients ne prévoient pas de clause d'indexation sur le cours des matières premières utilisées par le groupe, celui-ci est exposé à l'évolution défavorable du prix de ces matières. Ainsi, le groupe réduit ce risque grâce à une politique commerciale permanente de négociation avec ses clients et une gestion stricte des stocks. Il n'est pas fait recours à des instruments dérivés pour la couverture de ces achats de matières premières et énergétiques.

Les matières plastiques et l'acier ont représenté de l'ordre de 10 % du total des achats consommés.

En cas de forte augmentation du prix des matières premières, Faurecia ne peut assurer qu'elle sera en mesure de répercuter l'intégralité de la hausse sur ses clients, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les résultats et la situation financière du groupe Faurecia.

Une variation de 10 % du prix des matières premières aurait, sur le résultat opérationnel, un impact de 0,2 % (exprimé en pourcentage des ventes totales) sachant que l'exposition qui reste à la charge de Faurecia est d'environ 30 % de l'exposition totale aux matières premières.

3.4.1.5. Risques sur les volumes

Du fait de sa position de producteur de composants ou d'assembleur de composants ou de systèmes pour l'industrie automobile et compte tenu des volumes importants commandés par ses clients, le groupe Faurecia doit en permanence s'adapter à l'activité et aux demandes de ceux-ci en termes d'approvisionnement, de production, de services, de recherche et développement. En cas de défaillance du groupe ou de l'un de ses fournisseurs ou prestataires à un des stades du processus de fabrication, sa responsabilité pourrait être engagée du fait notamment du non-respect de ses obligations contractuelles ou de problèmes techniques. Par ailleurs, le groupe pourrait être amené à supporter la charge de certains investissements qui ne seraient pas compensés par les volumes de commandes des clients.

3.4.1.6. Risques environnementaux

De par leur nature industrielle, les activités et les sites du groupe sont soumis, dans les différents pays dans lesquels celui-ci est présent, à des dispositions légales et réglementaires de plus en plus strictes en matière environnementale.

Ainsi, la directive européenne 2000/53/CE du 18 septembre 2000 relative aux véhicules hors d'usage a, entre autres, fixé un objectif de valorisation de tels véhicules au 1^{er} janvier 2015 de 85 % en masse de réutilisation et de recyclage et de 95 % en masse de réutilisation et de valorisation (cf. sous-section 7.1.1.1 du présent document de référence).

Par ailleurs et conformément à l'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, les sites français du groupe sont tenus de réaliser et de rendre public un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre. Certains sites sont également soumis à une autosurveillance des autorités locales pour le suivi de la qualité des rejets des eaux usées et/ou des rejets atmosphériques (cf. sous-section 7.1.2.3 du présent document de référence).

Des dysfonctionnements ou des sinistres affectant les installations, des erreurs humaines, le non-respect ou un renforcement des réglementations applicables pourraient engendrer des coûts et/ou des dépenses d'investissements supplémentaires pour le groupe afin d'y remédier, de s'y conformer et/ou au titre d'éventuelles sanctions.

Faurecia procède à une surveillance et au suivi de ses risques environnementaux selon la procédure décrite au chapitre 8.4 du présent document de référence.

Les conséquences, à ce jour peu significatives, des dommages causés aux tiers du fait des atteintes fortuites ou accidentelles à l'environnement font l'objet d'une assurance auprès de compagnies de premier rang et spécialisées sur ce type de risques.

Ces risques font l'objet de provisions non significatives qui n'ont pas fait l'objet de suivi spécifique en 2012 et qui sont incluses dans le montant des provisions détaillé à la note 24.2 aux comptes consolidés.

Le montant des amendes et contentieux est indiqué à la sous-section 7.1.2.3 du présent document de référence (Autres indicateurs environnementaux).

3.4.1.7. Risques liés à la stratégie de croissance externe de la société

Dans le cadre de sa politique de croissance externe, Faurecia a procédé et envisage de procéder à des acquisitions de tailles variables, dont certaines ont été et pourraient être significatives à l'échelle du groupe.

Ces acquisitions impliquent des risques et notamment les suivants :

- les hypothèses des plans d'affaires sous-tendant les valorisations peuvent ne pas se vérifier, en particulier concernant les synergies et l'évaluation de la demande commerciale ;
- Faurecia pourrait ne pas réussir l'intégration des sociétés acquises, de leurs technologies, gammes de produits et salariés ;
- Faurecia pourrait ne pas être en mesure de retenir certains salariés, clients ou fournisseurs clés des sociétés acquises ;
- Faurecia pourrait être contraint ou souhaiter mettre fin à des relations contractuelles préexistantes à des conditions financières coûteuses et/ou défavorables ; et
- Faurecia pourrait accroître son endettement en vue de financer ces acquisitions ou de refinancer l'endettement des sociétés acquises.

En conséquence, les bénéfices attendus des acquisitions futures ou réalisées pourraient ne pas se vérifier dans les délais et/ou les niveaux attendus et, en conséquence, affecter la situation financière du groupe Faurecia.

Les principales acquisitions réalisées par le groupe au cours des derniers exercices sont décrites au sous-chapitre 10.4 du présent document de référence.

3.4.1.8. Caractère international des activités

En raison du caractère international de ses activités, Faurecia est exposé à différents risques, de nature économique, politique, fiscale, juridique et autre.

Le chiffre d'affaires du groupe est pour l'essentiel généré en Europe, en Amérique du Nord, en Asie et en Amérique du Sud. La répartition géographique du chiffre d'affaires est indiquée à la note 4.3 aux comptes consolidés.

Selon les prévisions de Faurecia, le chiffre d'affaires généré en Asie, et notamment en Chine, constituera à l'avenir une part plus importante du chiffre d'affaires global. En 2012, 18,3 % du chiffre d'affaires a été réalisé en dehors de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Les activités du groupe sont exposées à certains risques, dont :

- les modifications éventuelles des législations et réglementations, des politiques commerciale, monétaire ou fiscale ;
- les réglementations douanières, les contrôles monétaires, les restrictions ou exigences en matière d'investissement, ou toute autre contrainte telle que les prélèvements ou autres formes d'imposition sur les règlements et autres modalités de paiement ; et
- la difficulté de faire respecter les contrats, de percevoir les créances et de protéger les biens via les systèmes juridiques, notamment en matière de protection de la propriété intellectuelle.

3.4.1.9. Compétitivité

Le secteur mondial de l'équipement automobile est fortement concurrentiel. La concurrence s'exerce principalement sur les prix, la technologie, la qualité, la livraison et l'ensemble des services clients. Faurecia ne peut aucunement garantir que ses produits sauront rivaliser avec ceux de ses concurrents. Les contrats de fourniture sont pour l'essentiel attribués après une procédure d'appel d'offres, procédure souvent renouvelée à l'échéance des contrats.

Sans préjuger du rang de Faurecia, les trois principaux concurrents du groupe par branche d'activité sont les suivants :

- **Faurecia Automotive Seating :**
 - Lear (États-Unis),
 - Johnson Controls International (États-Unis),
 - Toyota Boshoku (Japon) ;
- **Faurecia Interior Systems :**
 - Johnson Controls International (États-Unis),
 - IAC (International Automotive Components) (États-Unis),
 - Yanfeng/Visteon (Chine) ;
- **Faurecia Automotive Exteriors :**
 - Magna (Canada),
 - Plastic Omnium (France),
 - Peguform (Allemagne/Inde) ;
- **Faurecia Emissions Control Technologies :**
 - Tenneco (États-Unis),
 - Eberspächer (Allemagne),
 - Boysen (Allemagne).



3.4.2. RISQUES FINANCIERS

Le groupe est exposé du fait du niveau de son endettement, à des risques significatifs liés à la liquidité et aux variations des taux d'intérêt. Il est également confronté aux risques de change du fait de la localisation de ses sites de production dans de nombreux pays hors de la zone euro. Faurecia conclut l'essentiel de ses transactions sur produits dérivés avec des banques commerciales de premier rang faisant partie de son pool bancaire et dont la notation ne crée pas un risque de contrepartie matériel. L'entrée en relation avec une banque et l'ouverture de comptes bancaires sont soumises à l'autorisation de la trésorerie du groupe.

De manière générale, les risques relatifs aux taux d'intérêt et de change font l'objet, pour l'ensemble des sociétés du groupe, d'une gestion centralisée au niveau de la direction financière du groupe.

3.4.2.1. Risque de taux

À fin décembre 2012, la part de la dette financière du groupe à taux variable (avant prise en compte de l'impact des instruments de couvertures de taux) représentait 51,9 % du total de la dette (contre 67,7 % à fin décembre 2011). La dette financière à taux variable résulte essentiellement du crédit bancaire syndiqué conclu en décembre 2011 pour 1 150 millions d'euros ainsi que de la dette à court terme. Les principales composantes de la dette à taux fixe sont :

- les obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes émises en novembre 2009 pour 211,3 millions d'euros, échéance 1^{er} janvier 2015 ;
- les obligations à échéance décembre 2016 émises en novembre 2011 et en février 2012 pour un total de 490 millions d'euros ;
- les obligations à échéance juin 2019 émises en mai 2012 pour un montant de 250 millions d'euros ; et
- les obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes émises en septembre 2012 pour 250 millions d'euros, échéance 1^{er} janvier 2018.

Faurecia gère de façon centralisée la couverture du risque de taux. Cette gestion est mise en œuvre par la direction du financement et de la trésorerie du groupe, sous la responsabilité de la direction générale. Les décisions de gestion sont prises au sein d'un comité de gestion des risques de marché qui se réunit mensuellement.

Une partie significative de la dette (crédit syndiqué, emprunts à court terme, billets de trésorerie) étant à taux variable, la politique de couverture mise en œuvre a pour objectif de limiter l'effet de la variation des taux courts sur le résultat du groupe.

Cette couverture se fait essentiellement au moyen de swaps de taux, principalement en euros. Ces couvertures mises en place permettent de couvrir contre une hausse des taux une partie des intérêts d'emprunts payables en 2013, en 2014 et, dans une moindre mesure, en 2015. La position de taux du groupe en fonction de la nature des instruments utilisés ainsi que la sensibilité au niveau des taux courts des intérêts financiers de la dette sont détaillées à la note 30.2 de l'annexe aux états financiers consolidés.

3.4.2.2. Risque de change

Faurecia est également exposé à la variation du cours des monnaies, en particulier du fait de la localisation de certains de ses sites de production, et notamment du fait de l'achat de matières et de composants ou de la vente de la production de ces sites dans une autre devise que leur devise de comptabilisation.

Faurecia estime qu'en 2013 le niveau du dollar US par rapport à l'euro restera sur des niveaux comparables à ceux de 2012.

La note 30-1 de l'annexe aux comptes consolidés donne la description détaillée des positions de change sous-jacentes et des instruments dérivés qui les couvrent, ainsi que de la sensibilité du résultat et des capitaux propres du groupe aux variations par rapport à l'euro des diverses devises auxquelles il est exposé.

3.4.2.3. Risque de liquidité

Faurecia a poursuivi la mise en place de son plan de financement au cours l'exercice 2012 :

- en procédant le 21 février 2012 à l'émission d'un complément de 140 millions d'euros à son émission obligatoire de 350 millions d'euros de novembre 2011 à échéance décembre 2016 ;
- en émettant en mai 2012 des obligations à échéance juin 2019 pour 250 millions d'euros ;
- en émettant en septembre 2012 des obligations convertibles à échéance janvier 2018 pour 250 millions d'euros ;
- en exerçant en novembre 2012 l'option d'extension à échéance d'un an de la tranche de 690 millions d'euros d'échéance 2014 du crédit syndiqué, ainsi portée à décembre 2015 pour un montant de 649 millions d'euros.

Les différentes composantes de la dette à long terme de Faurecia, ainsi que l'échéancier de liquidité globale du groupe, sont détaillés aux notes 26-2 et 26-3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Ainsi qu'il est indiqué à la note 26-2 aux comptes consolidés, au 31 décembre 2012, les ratios financiers imposés par la facilité de crédit syndiqué étaient respectés :

Ratio	Contrainte	Valeur au 31/12/2012
Dette nette */ EBITDA **	< 2,50	1,8
EBITDA **/ Intérêts nets	> 4,50	6,2

* Endettement net consolidé.

** Marge opérationnelle, majorée des dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles, correspondant aux 12 derniers mois.

En complément de ces financements bancaires et obligataires, Faurecia assure une partie de sa liquidité au moyen de contrats de cession de créances commerciales. Les ressources de financement reçues en contrepartie des créances cédées se sont établies à 419,9 millions d'euros au 31 décembre 2012 (cf. note 18 aux états financiers consolidés) dont un montant de 313,0 millions d'euros a été cédé et sorti de l'actif (cf. note 18 aux états financiers consolidés).

Enfin, Faurecia émet régulièrement des billets de trésorerie auprès d'investisseurs essentiellement en France.

Au 31 décembre 2012, la notation à long terme attribuée par Moody's au groupe Faurecia est Ba3 avec une perspective négative. Le 20 février 2013 Moody's a abaissé la note de Faurecia à B1 avec une perspective stable.

Au 31 décembre 2012, Faurecia dispose de ressources financières diversifiées, avec des maturités échelonnées jusqu'en 2019. À cette date, la maturité moyenne des principales ressources dettes financières à long terme du groupe (à savoir les obligations convertibles émises en 2009 et 2012, ainsi que les autres obligations, le crédit syndiqué et les principaux autres emprunts à long terme), est d'environ 3,8 années (sans exercice ultérieur de l'option d'extension de la première tranche du crédit syndiqué) et d'environ quatre années (en cas d'exercice de cette option d'extension portant l'échéance de la tranche en question à 2016).

Ainsi, au vu de sa situation actuelle, et sans préjudice des conséquences à l'avenir d'une éventuelle dégradation de son activité ou de ses perspectives, Faurecia considère ne pas être exposée à un risque significatif de liquidité.

3.4.3. RISQUES JURIDIQUES

3.4.3.1. Litiges

À la date du présent document de référence, il n'existe pas de litige, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

Faurecia estime que la nature ou les montants sur lesquels portent les litiges connus ou en cours à ce jour ne devraient pas affecter sa situation financière consolidée de façon significative en cas d'issue défavorable. Les litiges du groupe font l'objet de provisions adéquates en fonction des éléments connus et des informations disponibles à la clôture des comptes. La note 24-2 des annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2012 décrit les litiges en cours et indique le montant global des provisions constituées pour litiges.

Toutefois, Faurecia ne peut garantir que, dans le futur, des sociétés du groupe ne seront pas impliquées dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires, notamment du fait de l'extension et de la complexité de l'environnement réglementaire applicable au groupe, de défaillances techniques ou du non-respect de leurs obligations par ses clients, fournisseurs ou ses partenaires.

Par ailleurs, la société bénéficie en France du régime spécifique de crédits d'impôt attribués en fonction de l'activité de recherche et développement localisée dans ce pays. Faurecia ne peut préjuger du maintien à l'avenir de ce régime fiscal.

Des situations, telles que celles décrites ci-dessus, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les activités ou la situation financière du groupe.

Les litiges font l'objet d'un suivi trimestriel à travers un reporting établi par la direction juridique.

3.4.3.2. Risques liés à la propriété industrielle

La politique active de recherche et développement conduite par Faurecia lui permet d'être à la source de ses propres innovations et lui donne la maîtrise des brevets indispensables à ses activités. Faurecia considère qu'aucun de ses produits, modules ou systèmes n'est confronté à un risque de dépendance technologique identifié.

Le savoir-faire industriel de Faurecia et les innovations issues de la recherche du groupe font, dans la mesure du possible et lorsque l'enjeu le justifie, l'objet de dépôts de brevets visant à protéger ses droits de propriété industrielle.



Par ailleurs, Faurecia bénéficie de licences de brevets de la part de tiers, qui rentrent dans le cadre normal de son activité. Aucune des licences qui lui sont consenties ne constitue un enjeu majeur en termes industriel ou financier.

Faurecia estime ainsi être propriétaire ou disposer valablement des droits d'utilisation de droits de propriété intellectuelle et industrielle qu'elle exploite dans le cadre de ses activités et avoir pris toutes les mesures raisonnables pour protéger ses droits ou obtenir des garanties des titulaires. Toutefois, le groupe ne peut exclure l'existence de droits de propriété intellectuelle ou industrielle de tiers antérieurs aux siens ou une remise en cause pour d'autres motifs par des tiers de ses droits et donc tout risque de contestation de ses droits. En outre, sur le plan international, le groupe ne peut être certain de détenir ou d'obtenir des droits de propriété intellectuelle et industrielle offrant une protection similaire à ceux obtenus en France.

3.4.3.3. Gestion des risques industriels et assurances

Faurecia ne dispose pas de mécanisme d'autoassurance et la politique de sauvegarde des actifs est fondée sur la mise en place et l'adaptation continue d'une politique de prévention et de transfert des risques principaux vers le marché de l'assurance.

POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES INDUSTRIELS

La politique de prévention des risques industriels de Faurecia vise à limiter la sinistralité incendie en amenant les sites du groupe à l'excellence en matière de sécurité incendie qui se traduit par la délivrance d'un label Risque Hautement Protégé (RHP) par l'assureur du groupe.

La politique RHP s'articule autour des axes suivants :

- un programme d'audits de sécurité incendie conduit par l'assureur est exécuté chaque année ; 115 sites ont été audités en 2012, dont 47 nouveaux sites. 90 % des sites actifs ont été audités depuis moins de 3 ans. 52 % des sites sont classés RHP ou pré-RHP ;
- l'intégration de la sécurité incendie en amont des projets industriels, usines nouvelles ou réaménagements importants de sites existants, en particulier en ce qui concerne les moyens de protection (compartimentage, moyens d'extinction) ;
- l'analyse et la valorisation du retour d'expérience, les incendies ou simples départs de feu sont systématiquement analysés et le résultat de cette analyse partagé avec le réseau *Health, Safety, Environment* (HSE) des usines ;
- le système intranet du management de la sécurité incendie qui permet la diffusion de la politique RHP au sein du groupe par la mise en ligne de spécifications techniques, d'éléments du retour d'expérience ou de bonnes pratiques.

Un recensement complet des expositions des sites au risque naturel a également été conduit sur 2012.

L'année 2012 a par ailleurs été marquée par l'extension du *Risk and Insurance Management System*, chantier consistant à rassembler dans un même environnement informatique internet partagé avec les courtiers et assureurs, toutes les informations du groupe relatives aux assurances (dommages, responsabilité civile, locales, master), à la prévention et aux sinistres.

ASSURANCE INCENDIE, DOMMAGES ET PERTES D'EXPLOITATION

Faurecia a placé sa police d'assurance incendie, dommages et pertes d'exploitation auprès de compagnies d'assurances de premier plan. Malgré la forte sinistralité de 2011, un appel d'offres pour le renouvellement de juillet 2011 a permis une baisse significative des taux de prime. En 2012, la charge du groupe correspondant à la couverture des dommages aux biens et des pertes d'exploitations consécutives à ces dommages était d'environ 8 millions d'euros.

Les bâtiments et les équipements sont assurés en valeurs de remplacement. Les garanties s'organisent autour d'une police Master qui couvre directement les risques situés en zone libre prestation de services (LPS) et de polices locales pour les filiales situées hors zone LPS. Des couvertures spécifiques sont mises en place pour couvrir les risques particuliers de certains pays.

Depuis juillet 2010, les taux de prime applicables aux capitaux exposés (dommages directs et marge brute annuelle) dépendent directement de la classification RHP attribuée au site suite à l'audit de l'assureur.

En termes de sinistralité, l'année 2012 n'a connu aucun sinistre significatif à la différence de 2011 qui avait été marquée par l'important incendie d'une ligne de moussage à l'usine de produits acoustiques de Washington au Royaume-Uni (coût total : environ 3,6 millions d'euros) ainsi que deux sinistres de carence clients suite au tremblement de terre au Japon (sinistre indemnisé) et aux inondations en Thaïlande (sinistre en cours de gestion).

ASSURANCES DE RESPONSABILITÉ CIVILE

La charge du groupe en 2012, correspondant à la couverture de l'ensemble des polices de responsabilité civile, y compris la responsabilité civile produit après livraison, a été de l'ordre de 4,5 millions d'euros. Faurecia a renouvelé sa police de responsabilité civile le 1^{er} janvier 2013 avec un nouveau partenaire de première ligne, le groupe Axa. L'assurance de responsabilité civile couvre la responsabilité civile exploitation, la responsabilité civile produits après livraison, et la responsabilité civile des atteintes à l'environnement. L'assurance de responsabilité civile prend la forme d'une police Master complétée par des polices locales souscrites dans les pays où Faurecia a des filiales.

4

La politique sociale du groupe

SOMMAIRE

4.1.	LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL	32		
	4.1.1. Indicateurs de sécurité au travail	32		
	4.1.2. Actions du plan de rupture sécurité	33		
	4.1.3. Ergonomie et conditions de travail	34		
4.2.	LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	35		
	4.2.1. La politique de formation	35		
	4.2.2. Le développement de l'implication du personnel	36		
	4.2.3. Le développement des ingénieurs et cadres	36		
4.3.	LA POURSUITE D'UN DIALOGUE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL APPROFONDI	38		
	4.3.1. Un contexte marqué par une activité contrastée en fonction des zones géographiques et des opérations de croissance externe ciblées	38		
			4.3.2.	Un dialogue social et une concertation avec la représentation du personnel renforcés 38
			4.3.3.	Respect des droits fondamentaux 39
			4.3.4.	L'évolution des rémunérations et des avantages sociaux 40
			4.4.	ÉPARGNE D'ENTREPRISE, INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT DU GROUPE 41
			4.4.1.	Épargne entreprise en France 41
			4.4.2.	Intéressement en France 41
			4.4.3.	Participation en France 42
			4.4.4.	Options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions sous conditions de performance 42
			4.5.	AUTRES INDICATEURS SOCIAUX 43



4.1. La sécurité au travail

La sécurité au travail est un élément fondamental de la démarche d'excellence développée par le *Faurecia Excellence System* (FES). Elle participe au respect de la personne auquel tout établissement doit veiller. La politique de Faurecia en matière d'hygiène et de sécurité au travail s'articule, au quotidien, autour de deux objectifs principaux : veiller à la protection de la santé de ses employés et améliorer leur sécurité sur leur lieu de travail.

L'engagement de Faurecia en matière de sécurité et des conditions de travail se traduit par une diminution constante du nombre d'accidents du travail depuis 2003. Afin d'accélérer cette évolution, Faurecia a lancé en 2010 un plan de rupture sécurité. Le plan de rupture sécurité 2010 a permis, en deux ans, de concrétiser l'objectif très ambitieux de diviser par trois le taux d'accidents avec arrêt de travail par million d'heures travaillées dans le groupe.

4.1.1. INDICATEURS DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

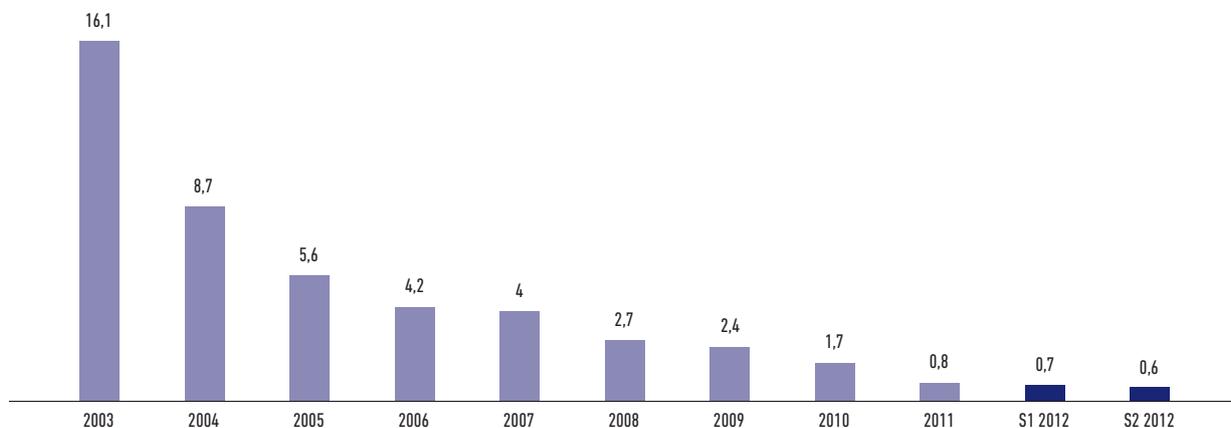
L'évolution des taux d'accidents du travail permet de mesurer l'efficacité des actions menées. Afin de garantir un même niveau de sécurité pour tous, le personnel intérimaire est intégré au même titre que les employés Faurecia dans le suivi de ces indicateurs :

- les indicateurs d'excellence du groupe sont le FR0t et FR1t. Le FR0t correspond au nombre d'accidents du travail impliquant un employé Faurecia ou un employé intérimaire et ayant entraîné un arrêt de travail pour un million d'heures travaillées. Le FR1t correspond au nombre d'accidents du travail impliquant un employé Faurecia ou un employé intérimaire et ayant entraîné ou non un arrêt de travail pour un million d'heures travaillées. Ces deux indicateurs sont calculés sur une période de six mois glissants ;
- dans ses usines, Faurecia suit aussi l'indicateur FR2t. Cet indicateur comptabilise le nombre d'actes de premiers soins réalisés suite à un incident par million d'heures travaillées. Ce suivi permet aux usines qui ont peu d'accidents avec ou sans arrêt de travail, d'identifier leurs axes prioritaires de

prévention et de se focaliser sur la prévention d'accidents. Cet indicateur n'est pas consolidé au niveau de Faurecia. Les usines suivent également l'indicateur de sévérité des accidents qui inclut le temps d'arrêt lié aux accidents. En 2012, un taux de 0,03 a été constaté, correspondant à 4 838 jours calendaires perdus et 163 millions d'heures travaillées ;

- le suivi des premiers soins est généralisé à l'ensemble des unités autonomes de production, accompagné de l'application de la méthode de résolution de problème Faurecia *Quick Response Continuous Improvement* (QRCI). Ceci a permis aux responsables de production de progresser dans l'appropriation des analyses d'accidents et d'accroître leur réactivité ;
- chaque accident FR0t et FR1t donne lieu à une analyse QRCI, calquée sur les meilleures pratiques de résolution de problème qualité pour s'assurer que les causes racines de l'accident soient bien comprises que les actions correctives soient efficaces, que les actions de prévention soient capitalisées et transversalisées dans les autres sites.

TAUX D'ACCIDENTS ENTRAÎNANT UN ARRÊT DE TRAVAIL POUR UN MILLION D'HEURES TRAVAILLÉES (FR0T)

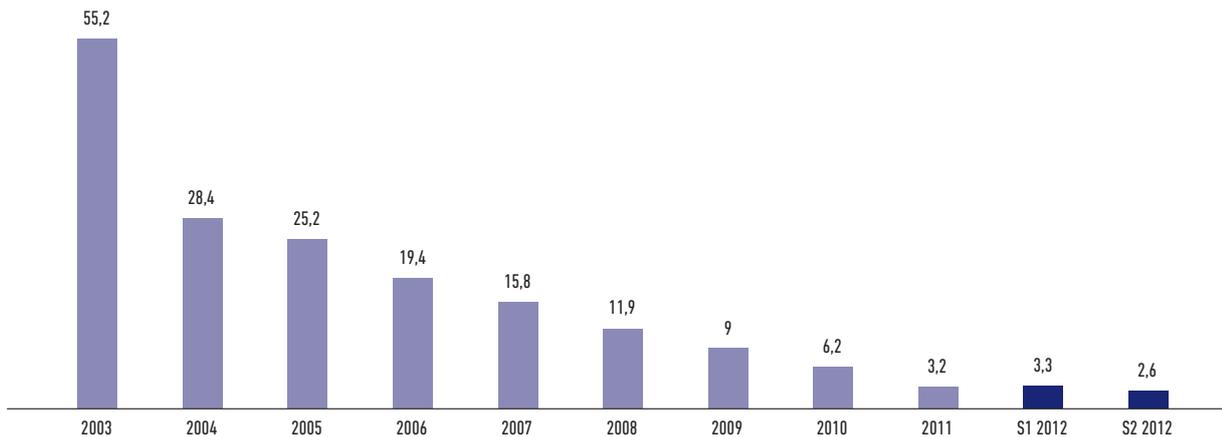


Les taux indiqués ci-dessus concernent le 2^e semestre des exercices 2003 à 2011 et les 1^{er} et 2^e semestres de l'exercice 2012

En 2012, le groupe Faurecia a atteint ses objectifs pour les accidents avec arrêt, soit un FR0t à 0,6 (indicateurs divisés par quatre depuis 2009). Un tel résultat montre que Faurecia est maintenant parmi les meilleures entreprises industrielles au monde.

Sur 249 sites internes consolidés, 87 % des unités (incluant les acquisitions en 2011) n'ont pas rencontré d'accident avec arrêt soit un FR0t de 0 et un progrès de 31 points par rapport à 2009.

TAUX D'ACCIDENTS ENTRAÎNANT UN ARRÊT DE TRAVAIL OU NON POUR UN MILLION D'HEURES TRAVAILLÉES (FR1T)



L'indice FR1t s'est établi en 2012 à 2,6 soit une amélioration de plus de 70 % depuis 2009.

Les taux indiqués ci-dessus concernent le 2^e semestre des exercices 2003 à 2011 et les 1^{er} et 2^e semestres de l'exercice 2012.

4.1.2. ACTIONS DU PLAN DE RUPTURE SÉCURITÉ

Le plan de rupture sécurité a comme objectif de diminuer les accidents de travail et le nombre des alertes graves *Health, Safety, Environment* (HSE) suite aux accidents de travail par la formation aux différentes règles obligatoires du groupe ainsi que le contrôle de l'application de ces règles.

Faurecia a donc défini treize règles HSE obligatoires liées à la sécurité des personnes. Ces règles ont été déployées dans tous les sites Faurecia.

Chaque usine, déclarant une alerte grave HSE ou un taux d'accident de travail anormalement élevé, a été auditée par la direction qualité groupe. Un résultat d'audit insuffisant (niveau D) entraînait systématiquement un rapport envoyé au président. À la fin 2011, le niveau D ne concernait plus aucun site. Pour tous les autres sites, Faurecia s'assure de l'application de ces règles via les audits de production FES.

L'application de ces treize règles a permis de réduire fortement le nombre des alertes graves HSE et d'atteindre l'objectif en FR0t.

En complément des treize règles HSE obligatoires, Faurecia a défini trois règles sur les équipements de protection personnelle (3PPE) pour l'ensemble des sites du groupe. L'application de ces règles, et leur contrôle lors des audits de production FES accélèrent la diminution des accidents de travail n'engendrant pas d'arrêt de travail (FR1t).

La réalisation d'une vidéo sur les treize règles HSE obligatoires et les trois PPE vient renforcer la sensibilisation des employés Faurecia. Ce film, s'appuyant sur des mises en situation pratiques des différentes règles, est utilisé également lors des formations FES pour les managers, notamment en 2012 pour l'Europe, l'Amérique du Nord, la Chine et l'Inde. Lors de ces formations FES, l'apprentissage au QRCl HSE est particulièrement mis en avant.

Trois des règles HSE obligatoires s'appliquent au contrôle des risques lors des opérations hors production. Les deux premières règles couvrent les opérations de consignations (arrêt, verrouillage et purges des énergies ainsi que blocage des énergies gravitaire), la troisième impose l'application d'une étiquette d'« Identification Personnelle » lors d'une intervention dans un équipement. Elle empêche le redémarrage de la machine par d'autres personnes, le propriétaire de l'identification personnelle étant seul habilité à la retirer de la machine.

Quatre règles s'appliquent à la protection du personnel lors des opérations de production. Elles couvrent la protection de la machine contre l'accès aux équipements en mouvement grâce à la mise en place d'éléments de protection comme une barrière immatérielle, un tapis de sécurité, un radar ou des barrières fixes. L'usine doit s'assurer qu'en cas de défaillance d'un des éléments de la boucle de sécurité, la machine s'arrête automatiquement. Les équipements de protection sont testés avant le démarrage de production. Dans le cas où un équipement de protection présente une défaillance, la machine ne doit pas être utilisée.



Les autres règles se concentrent sur la prévention des chutes, des écrasements de doigts, des accidents de circulation, de l'éclatement des circuits hydrauliques sous pression et de la prévention des incendies et des explosions.

Les trois règles liées au port des équipements de protection individuelle demandent de porter des casques lors des

opérations de maintenance, gants et manchettes anti-coupure lors de l'utilisation d'éléments coupants ou manipulation de pièces métalliques et protection thermique lors de travaux avec des matériaux chauds. Ces règles rendent également obligatoire le port de protections d'oreilles en cas de nuisances sonores.

4.1.3. ERGONOMIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Les maladies professionnelles déclarées dans l'ensemble du groupe concernent essentiellement des troubles musculo-squelettiques. Pour réduire ce phénomène, des démarches ont été engagées par Faurecia depuis plusieurs années pour mieux prendre en compte la pénibilité des postes et y remédier dans toute la mesure du possible.

L'analyse ergonomique des postes de travail fait partie des outils du *Faurecia Excellence System*, et ce point est systématiquement audité annuellement par le groupe dans chaque site de production industrielle.

Ces analyses ont conduit à la mise en place de solutions d'amélioration sur les postes de fabrication. Elles sont également utilisées pour définir une liste de préconisations qui sont systématiquement prises en compte dès la conception des produits et des outils de production. L'outil *Programme Management System* intègre les recommandations d'ergonomes professionnels et de coordinateurs HSE au sein du groupe.

L'ensemble des directeurs des opérations du groupe ainsi que les directeurs d'usine ont reçu, en outre, une formation à l'ergonomie dans le cadre du programme d'accélération du déploiement du *Faurecia Excellence System*, qui a été lancé durant le deuxième semestre 2009 et s'est poursuivi au cours des exercices qui ont suivi. L'objectif est d'assurer un véritable leadership de progrès par le management opérationnel notamment pour l'ergonomie.

Un mémento ergonomie destiné à renforcer la formation à l'analyse de la charge de travail et la prise en compte des contraintes ergonomiques des postes, à destination de tous les ingénieurs méthodes et responsables de l'efficacité des systèmes de production en fabrication, est disponible dans l'ensemble du groupe. Il est destiné à assurer la formation de base de tous ceux, y compris les membres des comités d'hygiène et des conditions de travail, qui sont amenés à intervenir sur l'organisation du travail ou la conception des postes.

4.2. Le développement des compétences

La politique des ressources humaines du groupe vise à accompagner sa forte croissance. L'objectif est de rendre disponibles les ressources compétentes dans l'ensemble des métiers tout en continuant à renforcer une culture d'entreprise basée sur l'excellence.

4.2.1. LA POLITIQUE DE FORMATION

4.2.1.1. Principes

Au sein du groupe, la formation est considérée comme un investissement au service de la stratégie et du déploiement du *Faurecia Excellence System*.

C'est un outil clé dans la mise en œuvre d'une réelle démarche de progrès continu. Les plans de formation sont focalisés sur l'amélioration des résultats. Les formations-actions sont privilégiées, ainsi que les formations internes.

La formation est un outil de développement. Des actions spécifiques sont mises en œuvre tant pour favoriser les évolutions individuelles que pour accroître l'efficacité des équipes.

La formation est un outil de management. Elle relève de la responsabilité des managers (identification des besoins, communication aux intéressés) et est mise en œuvre avec le support du réseau des ressources humaines.

4.2.1.2. Orientations

Les priorités définies dans les plans de formation permettent de réaliser les objectifs fixés aux différentes entités opérationnelles. Ces priorités sont organisées autour des thématiques suivantes :

- améliorer la performance des usines (sécurité, qualité, coûts, délais) et assurer des lancements de production dans des conditions optimales ;
- renforcer l'attractivité des offres aux clients ;
- augmenter l'expertise technologique produits/process ;
- accroître la professionnalisation des collaborateurs, favoriser leurs évolutions de carrière et renforcer leur employabilité ;
- développer les compétences managériales ;
- anticiper et accompagner les besoins en compétences identifiées à moyen terme ;
- renforcer la culture *Faurecia Excellence System* et l'utilisation des méthodes de travail communes ;
- développer la capacité à travailler dans un contexte international.

4.2.1.3. Chiffres clés 2012

Au cours de l'année 2012, l'effort de formation réalisé au niveau du groupe a représenté plus de 1,6 million d'heures en croissance de près de 3 % par rapport à l'année précédente. 77,5 % des employés ont bénéficié d'une action de formation pour une durée moyenne de 22 heures.

4.2.1.4. Focus sur la formation et le développement des ingénieurs et cadres

En 2012, Faurecia University a réalisé 106 sessions de formation. Au total, 2 346 personnes provenant de trente-deux pays ont bénéficié de ces programmes *corporate*.

La première priorité de Faurecia University est le développement des futurs dirigeants, préparé avec les programmes *global leadership*.

Pour les postes clés (directeur d'usine, directeur de programme, superviseur et responsable d'unités autonomes de production), les ingénieurs et cadres sont préparés à assumer pleinement leur rôle grâce à des formations spécifiques. Le renforcement de l'expertise fonctionnelle est également un axe majeur de la politique de formation du groupe.

L'année 2012 a été marquée par un développement significatif de l'offre de Faurecia University. Cinq nouveaux programmes ont été lancés en ligne avec les besoins exprimés par le management opérationnel : *China Intercultural Awareness* et *Russia Intercultural Awareness*, *Finance Fundamentals*, *R&D Center Managers*, *Global Program Managers*.

Quant aux formations industrielles, qui contribuent à l'enracinement du *Faurecia Excellence System*, elles sont axées sur les outils industriels et les méthodologies du groupe et sont aussi délivrées en interne au niveau des sites.

Faurecia Automotive Seating et Faurecia Interior Systems ont déployé une offre de formation à travers des académies techniques dédiées aux produits et process qui leur sont spécifiques.



4.2.2. LE DÉVELOPPEMENT DE L'IMPLICATION DU PERSONNEL

L'implication du personnel est partie intégrante du *Faurecia Excellence System*.

En 2012, une attention particulière a été portée à la formation des *Senior FES Specialists* et des comités de direction des usines qui sont les acteurs clés en matière de progrès industriel. En ligne avec cette approche, quatre nouveaux modules de formation/action ont été lancés sur les thématiques : organisation humaine de la production, développement des opérateurs, gestion quotidienne des indicateurs de performance et maîtrise postes de travail. Le but de cette démarche est d'améliorer l'appropriation opérationnelle de l'implication du personnel et d'aider au déploiement des outils FES dans les usines. Le contenu de ces modules a été systématiquement adapté au degré de maturité des différentes usines afin d'améliorer l'efficacité de la formation.

Au cours du second semestre, une première vague de 216 responsables ressources humaines et *Senior FES specialists* ont été formés dans le monde entier. Leur rôle va maintenant consister à former à leur tour leurs collègues en usine.

En parallèle, les programmes existants ont continué à être déployés :

1. l'implication du personnel pour les responsables des ressources humaines : ce module vise à développer les responsables des ressources humaines dans leur rôle opérationnel et dans la mise en place du système d'excellence. Soixante personnes en ont bénéficié cette année ;
2. les sept principes de base de l'implication du personnel : ce module est destiné aux comités de direction des usines. Il vise à développer leur rôle dans le management quotidien des équipes en utilisant le système FES et ces sept principes de base. 850 personnes en ont bénéficié cette année.

Les indicateurs de performance ont continué à progresser :

- le nombre d'idées d'amélioration par employé est de 14,3 à fin décembre 2012 contre 13 en décembre 2011 ;
- 30,4 % de superviseurs au sein de Faurecia ont un niveau d'études équivalent à un *bachelor* ou au-delà. La cible est fixée à 33 %. Cet indicateur demeure une priorité lors des recrutements afin de sécuriser sur le long terme les réservoirs de managers d'Unités Autonomes de Production et de directeurs d'usines.

4.2.3. LE DÉVELOPPEMENT DES INGÉNIEURS ET CADRES

Faurecia s'attache à renforcer la compétence et la motivation de ses équipes et à adapter en permanence l'allocation de ses ressources humaines aux besoins de l'activité. L'identification des besoins à moyen terme est également essentielle afin de préparer et disposer en temps voulu des meilleures équipes de managers et d'experts, passionnés par l'excellence au service des clients.

Pour répondre à ces objectifs, le groupe a poursuivi la mise en œuvre d'une stratégie déclinée autour de quatre thèmes.

4.2.3.1. S'adapter aux besoins à court terme

Porté par une forte croissance, s'accompagnant de l'ouverture de nouvelles usines, et d'un nombre important de nouveaux programmes en développement, Faurecia a été amené à recruter en 2012 de manière significative dans les fonctions de production et de gestion de programmes.

Parallèlement, et afin de poursuivre le renforcement de son leadership technologique, le groupe a embauché des ingénieurs dans les principaux centres de recherche et développement, ainsi que des experts pour chacun des grands domaines d'expertise.

53 % des recrutements ont été réalisés dans le domaine de la production, 23 % dans les fonctions ventes, recherche et développement et programmes, et 24 % dans les fonctions supports.

Les recrutements de jeunes diplômés représentent 17,8 % de nos recrutements dont 32,7 % sont issus des panels d'écoles cibles mis en place dans les principaux pays.

Au total, 2 566 recrutements de cadres en contrat à durée indéterminée ont ainsi été réalisés en 2012 contre 2 338 en 2011. Les renforcements ont été principalement effectués dans les pays émergents en forte croissance dont la Chine (538), le Mexique (205), l'Inde (111) et le Brésil (48), mais également dans les pays où le groupe a une présence fortement établie, à savoir les États-Unis (626), la France (324) et l'Allemagne (280) avec néanmoins un ralentissement dans ces deux derniers pays au cours du deuxième semestre.

En 2012, le nombre de contrats de Volontariat International en Entreprise (VIE) a continué à croître avec 133 contrats signés, contre 103 en 2011. Il est à noter que 72 % des jeunes ingénieurs et cadres ayant terminé leur période de VIE au cours de l'année 2012 ont été embauchés. L'Allemagne reste le pays dans lequel le groupe recrute le plus de VIE suivi par les États-Unis et les pays d'Europe centrale.

Dans ce contexte de croissance soutenue, il importe de capitaliser sur l'expérience et le savoir-faire de nos ingénieurs et cadres. Malgré un flux de recrutement élevé, le taux de postes pourvus en interne s'établit au global à 47 % en 2012, contre 51,9 % en 2011. Il est nettement plus élevé si l'on considère les postes de l'encadrement supérieur (73,6 %). Ces résultats ont été atteints grâce à la mise en œuvre de solides plans de succession et de développement, issus des revues de personnel effectuées au moins une fois par an à tous les niveaux de l'entreprise (sites, divisions, *Business Groups*, groupe).

4.2.3.2. Préparer le moyen terme

La priorité du groupe est de mettre à disposition, au niveau mondial, des ressources en ligne avec les besoins de l'organisation. Pour ce faire, anticiper les évolutions nécessaires en termes d'effectifs, de compétences, et de savoir-faire est primordial. C'est la raison pour laquelle, tous les ans, le plan à moyen terme de Faurecia comporte un volet ressources humaines.

À ce processus d'anticipation à moyen terme, s'est ajouté, depuis 2011, un plan de renforcement à court et moyen terme de la population des directeurs d'usine. L'objectif est de recruter des profils dotés d'une expérience et d'un potentiel qui leur permettront de devenir directeurs d'usine à terme.

Un plan similaire a ensuite été déployé afin d'augmenter significativement le nombre d'experts. Un accent particulier a été mis sur le nombre d'experts de haut niveau (senior et master experts), ainsi que sur le niveau d'internationalisation de la filière, à travers des promotions et des recrutements.

En 2012, cette initiative a été étendue aux postes de responsables de programmes conduisant à recruter trente-neuf responsables de programme. En parallèle, un vaste plan d'évaluation et de renforcement des compétences de cette population a été mis en œuvre.

Plus généralement, les ingénieurs et cadres sont encouragés à développer leurs compétences dans leur fonction d'origine puis à évoluer vers d'autres fonctions et ainsi acquérir de nouvelles compétences techniques et/ou managériales. Les gestionnaires de carrière sont chargés d'accompagner le développement des compétences et d'assurer en temps voulu la disponibilité des ressources humaines.

La mobilité inter-fonctions représente 23 % des mobilités internes en 2012 et concerne plus de 445 ingénieurs et cadres.

Développer, promouvoir et valoriser la diversité est indispensable pour un groupe international. 53 % des ingénieurs et cadres sont employés en dehors de l'Europe de l'Ouest et 75 % des recrutements en 2012 ont été réalisés hors Europe de l'Ouest. Faurecia propose ainsi des expériences à l'étranger et des projets internationaux pour développer la diversité des équipes. De plus, le groupe s'attache à internationaliser l'encadrement supérieur, ainsi qu'à attirer, développer et retenir les talents locaux partout dans le monde. Ainsi, 52 % de l'encadrement supérieur du groupe est aujourd'hui composé de non-Français et 52,5 % des ingénieurs et cadres identifiés comme hauts potentiels sont issus de pays hors Europe de l'Ouest.

Enfin, la stabilité des équipes est indispensable pour protéger le potentiel humain de l'entreprise. En 2012, le taux de démission est de 7,5 % comparable à celui de 2011. Ce taux a été impacté par le dynamisme du marché de l'emploi dans les pays émergents et en Amérique du Nord. Il reste cependant inférieur à sa valeur d'avant crise de 2008, principalement en ce qui concerne l'encadrement supérieur du groupe à 5,2 %, et les pays européens.

4.2.3.3. Renforcer la culture de la performance

Le groupe mesure la performance globale de ses collaborateurs. Ce concept recouvre trois dimensions : les résultats comparés aux objectifs, le comportement au travail au regard des valeurs du groupe et les compétences techniques. L'entretien annuel d'évaluation et de développement permet aussi d'aborder le développement de carrière par le biais du plan d'action individuel.

Offrir des opportunités de carrière aux collaborateurs qui réussissent et démontrent leur potentiel est le fondement de notre politique de promotion interne. Les évolutions de carrière s'accompagnent souvent d'un accroissement des responsabilités. En 2012, 16,1 % des collaborateurs du groupe ont bénéficié d'une mobilité interne, parmi lesquels 41 % ont été des promotions.

Par sa politique de gestion de l'expertise, Faurecia reconnaît et valorise particulièrement la performance dans la technique et la technologie. Le groupe offre ainsi un parcours de carrière spécifique à ses experts ce qui lui permet en outre de renforcer les compétences métiers gérées au sein de chaque ligne de produit. En 2012, trente-sept experts, six seniors experts ont été nommés dans les métiers *Product & Process Engineering*. Faurecia totalise, à fin 2012, deux cent quatre-vingt-dix experts.



4.3. La poursuite d'un dialogue économique et social approfondi

4.3.1. UN CONTEXTE MARQUÉ PAR UNE ACTIVITÉ CONTRASTÉE EN FONCTION DES ZONES GÉOGRAPHIQUES ET DES OPÉRATIONS DE CROISSANCE EXTERNE CIBLÉES

Après une année 2011 marquée par une production automobile en croissance, Faurecia a vu en 2012 son niveau d'activité progresser sur la totalité des zones géographiques, à l'exception de l'Europe, en très net repli en fin d'année.

Au cours de cette année, les effectifs inscrits se sont accrus de 8 795 personnes, passant de 72 030 à fin 2011 à 80 825 à fin 2012, soit + 12,2 %. Cette évolution est liée au niveau d'activité pour 6 619 personnes et à des opérations de croissance externe pour 2 176 personnes.

Les dispositifs de redéploiement industriel et social auront concerné quinze sites et impacté plus de 1 156 emplois dans huit pays.

Les évolutions d'effectifs par région recouvrent des réalités très différentes compte tenu de l'impact combiné du niveau d'activité, des mesures de restructuration et des acquisitions.

Dans ce contexte, l'Europe voit ses effectifs inscrits croître de 5,9 % (3,6 % à périmètre constant), profitant ainsi pleinement de la participation de Faurecia à la consolidation d'un certain

nombre de marchés, avec plus particulièrement, en France, l'acquisition, pour Faurecia Interior Systems, des usines de Mornac auprès de Mecaplast et de Saint-Quentin auprès de Borgers, et pour Faurecia Automotive Exteriors, de Plastal France et de Sora Composites.

L'évolution des effectifs inscrits en Amérique du Nord ressort à + 18,9 % à périmètre constant et à + 26,4 % en intégrant les effets de l'acquisition aux États-Unis de l'usine de Saline (Michigan). Elle traduit la nette progression du groupe sur ce marché.

En Amérique du Sud, les effectifs inscrits évoluent de manière significative avec une progression globale de 13 % confirmant le développement de Faurecia dans cette zone géographique.

Enfin, Faurecia poursuit sa croissance en Asie où les effectifs inscrits ont crû de 28,2 % confirmant ainsi tout le potentiel de développement de ce marché et la bonne dynamique commerciale acquise avec les constructeurs implantés dans cette zone.

4.3.2. UN DIALOGUE SOCIAL ET UNE CONCERTATION AVEC LA REPRÉSENTATION DU PERSONNEL RENFORCÉS

En application du volet portant sur le développement du dialogue économique et social du code d'éthique en vigueur depuis 2007, les différentes entités du groupe ont poursuivi le déploiement d'une politique active de concertation et de négociation avec les représentants du personnel.

Cette politique s'est traduite en 2012 par la signature de 316 accords dans 22 pays, dont notamment 135 en France, 86 en Allemagne, 46 au Brésil, 9 au Mexique, 5 en Tunisie et 4 en Argentine.

26 % de ces accords ont porté sur les salaires et autres formes de rémunération, 20 % sur l'intéressement et la participation et 30 % sur les conditions de travail.

Le comité européen, acteur majeur dans le dialogue économique et social du groupe, est une instance privilégiée qui permet des échanges avec les représentants du personnel concernant la stratégie du groupe, ses résultats et ses perspectives.

L'accord relatif au comité européen arrivant à son terme le 31 mars 2012, des négociations ont été engagées fin 2011. Un nouvel accord d'une durée de quatre ans, a été signé à l'unanimité le 10 janvier 2012. Ce nouvel accord a permis d'accroître les moyens accordés aux élus et de leur reconnaître de nouveaux droits (tels que l'augmentation du crédit d'heures accordé aux membres du bureau ou la mise à disposition de traducteurs pour la réunion du bureau où sont présentés les résultats annuels).

Les règles de répartition des vingt-cinq sièges ont conduit à la représentation de chacun des quinze pays européens où Faurecia est implanté et ont permis le retour d'un représentant pour la Belgique et de l'arrivée d'un représentant pour l'Autriche.

Il est à noter que le processus de désignation des membres, dans le cadre de ce nouveau mandat, a conduit au renouvellement de près de 50 % des membres du comité européen.

Afin de leur permettre d'effectuer leur mission dans les meilleures conditions possibles, une formation est programmée pour le 1^{er} trimestre 2013.

Le comité européen s'est réuni en assemblée plénière les 18 et 19 avril 2012 ; le bureau du comité, composé des représentants des six pays majeurs en termes d'effectif (à savoir la France,

l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, la République tchèque et la Pologne) a été réuni trois fois au cours de l'année.

Pour la première fois, le dernier bureau de l'année s'est tenu au Portugal. Il a été précédé par une visite de deux usines, qui a été l'occasion d'échanger sur les réalisations de ces usines, dans les domaines de la sécurité, de l'implication du personnel, ou encore de la production.

4.3.3. RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX

Faurecia a adhéré en 2004 au pacte mondial des Nations Unies (*Global Compact*). Par cette signature, il s'est engagé à respecter et promouvoir, dans ses pratiques d'entreprise, un ensemble de valeurs et de principes tirés de textes ou conventions internationales touchant aux droits de l'homme, aux normes de travail et à l'environnement. Les évolutions du groupe, les nouvelles exigences de nos clients ainsi que les nouvelles orientations en matière de responsabilité sociale des entreprises et de développement durable ont conduit le groupe Faurecia à élaborer, dès 2007, une nouvelle version de son code d'éthique répondant aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

4.3.3.1. Interdiction du travail des enfants

Faurecia se conforme aux législations et réglementations nationales relatives au travail des enfants. En tout état de cause, il s'interdit de faire travailler des enfants de moins de seize ans et se conforme aux dispositions de l'OIT relatives à la santé, sécurité et moralité des jeunes de quinze à dix-huit ans. Le groupe Faurecia veille à ce que ses fournisseurs ou partenaires souscrivent aux mêmes exigences.

4.3.3.2. Élimination de toute forme de travail forcé

Faurecia s'engage pour le libre choix de l'emploi et pour l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire et veille à ce que ses fournisseurs ou partenaires souscrivent aux mêmes exigences.

4.3.3.3. Liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective

Faurecia reconnaît, partout dans le monde, le fait syndical et le droit des travailleurs de constituer des organisations syndicales de leur choix et/ou d'organiser une représentation du personnel dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Il s'engage à protéger les adhérents et responsables syndicaux et à n'opérer aucune discrimination liée aux mandats détenus.

Le groupe s'engage également à promouvoir une politique de concertation et de négociation. Compte tenu de son organisation juridique et managériale décentralisée, cette politique se concrétise par la signature d'accords collectifs au niveau des établissements d'une part et des sociétés d'autre part.

4.3.3.4. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

Dans ses actions de recrutement comme de gestion des évolutions professionnelles, le groupe s'engage à n'opérer aucune discrimination qui serait liée notamment à l'âge, au sexe, à la couleur de peau, à la nationalité, à la religion, à l'état de santé ou de handicap, à l'orientation sexuelle, aux opinions politiques, philosophiques ou syndicales. Tout salarié a le droit de travailler dans un environnement sain, exempt de toute forme d'hostilité ou de harcèlement qualifié d'illicite au regard des réglementations et usages en vigueur dans les pays où le groupe Faurecia exerce son activité.

Faurecia interdit en particulier toute conduite illicite consécutive de harcèlement sexuel ou moral, y compris en l'absence de lien hiérarchique ou de subordination.



4.3.4. L'ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS ET DES AVANTAGES SOCIAUX

Le montant global des rémunérations versées, charges sociales comprises, est en augmentation (+ 11,3 %) pour l'ensemble du groupe : 2 929,9 millions d'euros en 2012 pour 2 632,7 millions d'euros en 2011. Parallèlement, les effectifs inscrits ont crû de 12,2 %.

Le groupe applique la réglementation en vigueur dans chaque pays en matière de salaire minimum. Il existe dans la plupart des pays des négociations portant sur les rémunérations. Quatre-vingt et un accords de ce type ont été conclus dans le groupe en 2012.

Le système de rémunération variable, essentiellement basé sur la performance collective, s'applique uniformément dans tous les pays où Faurecia est présent. Fin 2012, environ 3 200 cadres en bénéficient sur un total de 14 212 cadres.

Des études d'harmonisation des pratiques de rémunération ont été réalisées pour les ingénieurs et cadres dans les principaux pays, afin de supporter l'exercice de revue annuelle des salaires.

La nouvelle politique de mobilité internationale a été mise en place au 1^{er} janvier 2012.

4.4. Épargne d'entreprise, intéressement et participation au développement du groupe

4.4.1. ÉPARGNE ENTREPRISE EN FRANCE

Le groupe, en France, s'est doté au fil des dernières années de plusieurs dispositifs permettant aux salariés de se constituer une épargne.

Les salariés disposent ainsi, depuis 2004, d'un Plan d'Épargne Groupe (PEG) ouvert aux sommes attribuées au titre de la participation et de l'intéressement, ainsi qu'aux versements volontaires.

De nombreux fonds sont proposés, dont le fonds commun Faurecia Actionnariat investi exclusivement en actions du groupe. Le montant des en-cours gérés au sein du PEG est

proche de 30 millions d'euros fin 2012, dont 10,7 % investis dans Faurecia Actionnariat (2 424 salariés).

Les salariés disposent désormais d'un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO), mis en place en fin d'année 2012. Comme le PEG, le PERCO est ouvert à la participation, à l'intéressement et aux versements volontaires.

Un régime à cotisations définies a également été mis en place en 2006 pour les cadres du groupe, complété en 2011 par un plan d'épargne interentreprises (PERI). Plus de 54,5 millions d'euros sont gérés au sein de ces dispositifs d'épargne retraite.

4.4.2. INTÉRESSEMENT EN FRANCE

Les sociétés françaises du groupe en France sont couvertes par un accord d'intéressement, à l'exception de trois entités acquises en 2012.

Les accords en vigueur définissent le calcul de l'intéressement sur la base de deux familles d'indicateurs :

- des indicateurs financiers au niveau société. Cette partie représente environ 40 % de l'intéressement global ; son calcul et son versement sont annuels ;
- des indicateurs de performance opérationnelle calculés au niveau de l'établissement et choisis au sein des indicateurs du *Faurecia Excellence System*. Cette partie représente environ 60 % de l'intéressement global ; son calcul et son versement sont semestriels.

Ces accords plafonnent le montant de l'intéressement à 6 % de la masse salariale en cas d'atteinte, exceptionnellement porté à 8 % en cas de dépassement des objectifs et prévoient une répartition de l'intéressement entre les salariés pour une part proportionnelle au salaire et pour une autre part uniforme en fonction du temps de présence.

Enfin, pour reconnaître l'amélioration de la situation de l'entreprise intervenue en 2011 et encourager ainsi l'effort accompli par l'ensemble du personnel, il a été décidé de verser un supplément d'intéressement de 350 euros bruts par collaborateur.

En 2012, 20,1 millions d'euros ont ainsi été versés aux salariés au titre de l'intéressement dont 3,0 millions d'euros ont été investis dans le Plan d'Épargne Groupe France.



4.4.3. PARTICIPATION EN FRANCE

Les accords de participation des différentes sociétés françaises du groupe appliquent la formule de calcul légale et prévoient, pour la majorité d'entre eux, une répartition entre les salariés proportionnelle aux salaires perçus au cours de l'exercice considéré, sous réserve des limites réglementaires.

Les fonds de la réserve spéciale de participation sont versés directement aux salariés qui le souhaitent ou investis sur un

compte-courant bloqué, sur des fonds communs de placement du plan d'épargne du groupe ou du plan d'épargne retraite collectif.

En 2012, 3,5 millions d'euros ont été investis dans le plan d'épargne du groupe au titre de la participation sur un total de 8,6 millions d'euros versés cette même année 2012.

4.4.4. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS SOUS CONDITIONS DE PERFORMANCE

Faurecia a mis en place un programme d'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance destiné au *Senior Management* du groupe dans une optique de motivation et de fidélisation. Ce programme est encadré par une procédure d'attribution définie lors de la réunion du conseil d'administration du 17 décembre 2009. L'assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2011 a ainsi autorisé le conseil d'administration à procéder à l'attribution gratuite d'actions dans la limite de 2 000 000 actions de la société. Sur la base de cette autorisation, le conseil d'administration a consenti une attribution d'actions gratuites sous conditions de performance en date du 23 juillet 2012 à 255 bénéficiaires pour un montant

maximal de 1 049 100 actions. Une condition de performance externe par rapport à un groupe de référence a été introduite en sus de la condition de performance interne. Par ailleurs, le conseil d'administration a aussi approuvé un plan équivalent en numéraire pour six bénéficiaires en Russie et en Chine.

Il existait, au 31 décembre 2012, 1 126 725 options de souscription d'actions consenties et non encore levées, ainsi que 2 336 200 actions de performance susceptibles d'être attribuées jusqu'en juillet 2016 sous réserve de réalisation des conditions de performance associées.

4.5. Autres indicateurs sociaux

EFFECTIFS TOTAUX AU 31/12/2012 VS 31/12/2011

	2012				2011				2012 vs 2011			
	Effectifs Inscrits	Effectifs Intérimaires	Effectifs Totaux	Dont % CDI	Effectifs Inscrits	Effectifs Intérimaires	Effectifs Totaux	Dont % CDI	Effectifs Inscrits	Effectifs Intérimaires	Effectifs Totaux	Dont CDI (en points)
Europe	45 406	4 873	50 279	82,8 %	43 349	6 510	49 859	79,3 %	4,7 %	- 25,1 %	0,8 %	3,5
Amérique du Nord	18 189	3 237	21 426	73,0 %	14 388	1 585	15 973	78,6 %	26,4 %	104,2 %	34,1 %	- 5,6
Amérique du Sud	5 719	82	5 801	91,5 %	5 057	123	5 180	91,0 %	13,1 %	- 33,3 %	12,0 %	0,4
Asie	6 794	4 507	11 301	52,9 %	5 301	3 651	8 952	52,0 %	28,2 %	23,4 %	26,2 %	0,9
Autres	4 717	394	5 111	72,1 %	3 935	280	4 215	65,4 %	19,9 %	40,7 %	21,3 %	6,8
FAURECIA	80 825	13 093	93 918	76,9 %	72 030	12 149	84 179	76,3 %	12,2 %	7,8 %	11,6 %	0,6

Effectifs totaux

L'effectif total du groupe a connu une croissance de 9 739 personnes, soit + 11,6 %, en 2012. Hors changement de périmètre, cette augmentation est de 6 757 personnes, soit + 8,0 %.

La part relative de l'emploi à durée indéterminée passe de 76,3 % à 76,9 %. La part des contrats à durée déterminée décroît sur la période passant de 9,3 % à 9,2 %, celle des intérimaires également passant de 14,4 % à 13,9 %. L'emploi total a crû dans toutes les zones géographiques en 2012.

Effectifs inscrits

L'effectif inscrit du groupe s'est accru de 8 795 personnes en 2012 (+ 12,2 %). Cette hausse a été particulièrement sensible en Amérique du Nord (+ 3 801), en Europe (+ 2 057) et en Asie (+ 1 493).

Cette évolution est en partie due aux nouvelles activités acquises au cours de l'année 2012 (Saline aux États-Unis, Mecaplast en République tchèque et Borgers/Mecaplast/Plastal et Sora en France).

Dans ce cadre, 2 163 nouveaux collaborateurs ont rejoint le groupe dont 1 086 en Europe et 1 077 en Amérique du Nord.

À périmètre constant, les effectifs inscrits ont progressé de 6 632 personnes (+ 9,2 %). Cette évolution s'explique par la croissance de l'activité, principalement en Amérique du Nord et en Asie.

Effectifs intérimaires

Le nombre d'intérimaires est issu du calcul en équivalent temps plein des heures prestées pour le mois de décembre 2012.

Le nombre d'intérimaires a augmenté de 944 personnes en 2012 soit + 7,8 %. Hors changement de périmètre, cette progression est de 125 personnes soit + 1,0 %.

À fin décembre 2012, le taux d'intérimaires s'élève à 13,9 %, en baisse de 0,5 point par rapport à 2011. En Europe, ce taux est passé de 13,0 % à 9,7 %.

L'Europe de l'Ouest, particulièrement impactée par des baisses de volume de production, a vu le taux d'intérimaires se réduire fortement à 7,5 % dont 9,9 % en Allemagne, 5,2 % en France, 4,4 % en Espagne et 2 % au Portugal.



EFFECTIFS INSCRITS AU 31/12/2012 VS 31/12/2011

	Effectifs Inscrits 2012				Effectifs Inscrits 2011				Évolution 2012 vs 2011
	Ouvrier	Etam	Cadre	Total	Ouvrier	Etam	Cadre	Total	
Europe	29 101	8 347	7 958	45 406	27 922	7 932	7 495	43 349	4,7 %
Amérique du Nord	13 695	1 280	3 214	18 189	10 715	1 098	2 575	14 388	26,4 %
Amérique du Sud	3 841	1 348	530	5 719	3 354	1 249	454	5 057	13,1 %
Asie	3 054	1 272	2 468	6 794	2 258	1 078	1 965	5 301	28,2 %
Autres	3 698	576	443	4 717	3 042	536	357	3 935	19,9 %
FAURECIA	53 389	12 823	14 613	80 825	47 291	11 893	12 846	72 030	12,2 %

Les effectifs inscrits ont augmenté de 12,2 % en 2012. À périmètre constant, cet accroissement est de 9,2 %.

En Europe, la progression des effectifs inscrits est de + 4,7 %, dont + 4,2 % pour les ouvriers, + 5,2 % pour les Etams et + 6,2 % pour les cadres.

Cette augmentation résulte, en partie, de l'intégration de 1 086 personnes qui ont rejoint le groupe du fait de l'acquisition de Mecaplast en République tchèque (166 personnes) et Borgers/Mecaplast. Plastal et Sora en France (920 personnes).

À périmètre constant, les effectifs inscrits ont augmenté de + 2,2 %, favorablement impactés par les hausses de volumes en Allemagne, Pologne et Slovaquie notamment.

En Amérique du Nord, les effectifs inscrits ont progressé de 26,4 % et ce quelles que soient leurs catégories socioprofessionnelles. L'impact de l'intégration des 1 077 employés de Saline aux États-Unis représente près de 30 % de cette augmentation.

À périmètre constant, la progression des effectifs inscrits a été de + 18,9 % du fait de l'accroissement des volumes de production principalement au Mexique et aux États-Unis d'Amérique.

En Amérique du Sud, les effectifs inscrits ont crû de + 13,1 % principalement au Brésil et en Uruguay. Cette évolution a été de + 14,5 % pour les ouvriers, + 7,9 % pour les Etams et + 16,7 % pour le personnel d'encadrement.

En Asie, les effectifs inscrits ont progressé de + 28,2 % principalement en Chine (+ 32,5 %) mais aussi en Inde (+ 20,8 %) et en Thaïlande (+ 90,9 %).

Les autres pays ont enregistré une progression de leurs effectifs inscrits de 19,9 %, notamment en raison du dynamisme de l'activité en Russie (+ 85,7 %), en Turquie (58,9 %) et en Afrique du Sud (+ 12,2 %).

EFFECTIFS INSCRITS PAR CONTRAT AU 31/12/2012 VS 31/12/2011

	2012			2011			2012 vs 2011		
	CDI	CDD	Total	CDI	CDD	Total	CDI	CDD	Total
Europe	41 608	3 798	45 406	39 519	3 830	43 349	5,3 %	- 0,8 %	4,7 %
Amérique du Nord	15 631	2 558	18 189	12 552	1 836	14 388	24,5 %	39,3 %	26,4 %
Amérique du Sud	5 307	412	5 719	4 716	341	5 057	12,5 %	20,8 %	13,1 %
Asie	5 983	811	6 794	4 657	644	5 301	28,5 %	25,9 %	28,2 %
Autres	3 686	1 031	4 717	2 755	1 180	3 935	33,8 %	- 12,6 %	19,9 %
FAURECIA	72 215	8 610	80 825	64 199	7 831	72 030	12,5 %	9,9 %	12,2 %

Les contrats à durée déterminée signés pour une période supérieure à deux ans sont considérés comme contrats à durée indéterminée quelle que soit la zone géographique.

Les effectifs en contrats à durée indéterminée ont augmenté de 8 016 personnes soit + 12,5 % et les effectifs en contrats à durée déterminée de 779 personnes soit + 9,9 %.

Hors changement de périmètre, les effectifs en contrats à durée indéterminée ont augmenté de 5 893 personnes soit + 9,2 % et les effectifs en contrats à durée déterminée de 739 personnes soit + 9,4 %.

La répartition par type de contrat reste quasi stable entre 2011 et 2012. Les contrats à durée indéterminée représentent 89,3 % des inscrits en 2012 contre 89,1 % en 2011.

L'impact des acquisitions est de 2 123 en contrats à durée indéterminée dont 1 046 en Europe (République tchèque et

France) et 1 077 en Amérique du Nord (USA). Cela représente 26,5 % de l'augmentation de ce type de contrat.

Hors changement de périmètre, le nombre de contrats à durée indéterminée a augmenté de 1 043 en Europe, notamment en Pologne et en Slovaquie, et de 2 002 contrats à durée indéterminée en Amérique du Nord (principalement au Mexique).

L'évolution dans les autres régions est également positive avec + 591 en Amérique du Sud, + 1 326 en Asie (Chine et Inde) et + 931 dans les autres pays (principalement en Russie), accompagnant la reprise et le développement de l'activité.

Le nombre de contrats à durée déterminée est en croissance de 9,9 %. Ils représentent 10,6 % des effectifs à fin 2012 contre 10,9 % à fin 2011. Il a augmenté de 779 personnes, principalement en Amérique du Nord (Mexique) et en Asie (Chine) afin de répondre rapidement aux hausses d'activités dans ces régions.

PYRAMIDE DES ÂGES PAR SEXE AU 31/12/2012

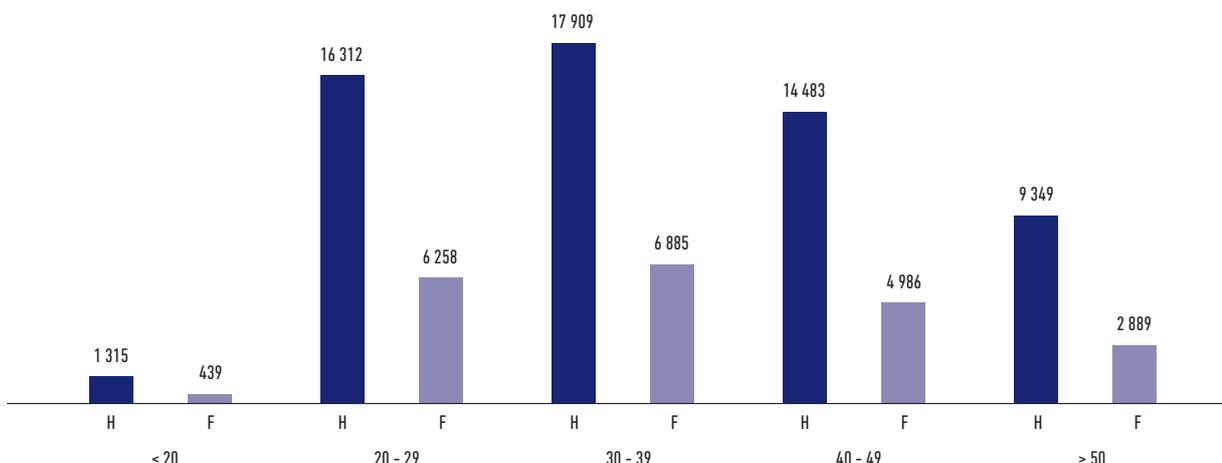
Effectifs inscrits	< 20		20 - 29		30 - 39		40 - 49		> 50		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Ouvrier	1 150	329	11 876	4 349	10 994	4 547	8 507	3 602	5 874	2 161	38 401	14 988
Etam	165	110	2 512	1 105	2 784	1 010	2 392	706	1 573	466	9 426	3 397
Cadre	0	0	1 924	804	4 131	1 328	3 584	678	1 902	262	11 541	3 072
TOTAL	1 315	439	16 312	6 258	17 909	6 885	14 483	4 986	9 349	2 889	59 368	21 457

Les femmes représentent 26,6 % des effectifs inscrits du groupe, soit + 0,6 % par rapport à 2011.

Les effectifs inscrits du groupe sont plutôt jeunes puisque 60,8 % des salariés inscrits ont moins de 40 ans et 30,1 % ont moins de 30 ans.

12 238 inscrits ont plus de 50 ans, soit 15,1 %.

Pour l'ensemble des tranches d'âges, la répartition par catégorie professionnelle reste stable à savoir 66 % d'ouvriers, 16 % d'Etam et 18 % de cadres.





IMPACT DES CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE INTERVENUS EN 2012 SUR LES EFFECTIFS INSCRITS

Effectifs intégrés inscrits	CDI	CDD	Total	Dont ouvriers	Dont Etam	Dont cadres
Europe	1 046	40	1 086	719	270	97
Amérique du Nord	1 077	0	1 077	851	-	226
Amérique du Sud	-	-	-	-	-	-
Asie	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-

FAURECIA	2 123	40	2 163	1 570	270	323
-----------------	--------------	-----------	--------------	--------------	------------	------------

Ce tableau présente une synthèse de l'impact des changements de périmètre en 2012 par type de contrat et par catégorie socioprofessionnelle.

98 % de la population intégrée est employée en contrats à durée indéterminée.

73 % sont des ouvriers, 12 % sont des Etams, 15 % sont des cadres, profil légèrement différent de celui du groupe avant changement de périmètre compte tenu de l'intégration de sites à fort niveau de main-d'œuvre directe.

EMBAUCHES EXTERNES AU 31/12/2012 VS 31/12/2011

Effectifs inscrits	2012			2011			2012 vs 2011		
	Embauches CDI	Embauches CDD	Total	Embauches CDI	Embauches CDD	Total	Embauches CDI	Embauches CDD	Total
Europe	2 428	3 423	5 851	2 515	3 909	6 424	- 3,5 %	- 12,4 %	- 8,9 %
Amérique du Nord	2 924	6 394	9 318	4 138	4 495	8 633	- 29,3 %	42,2 %	7,9 %
Amérique du Sud	1 660	362	2 022	1 544	335	1 879	7,5 %	8,1 %	7,6 %
Asie	1 995	1 044	3 039	1 417	656	2 073	40,8 %	59,1 %	46,6 %
Autres	1 080	858	1 938	734	720	1 454	47,1 %	19,2 %	33,3 %
FAURECIA	10 087	12 081	22 168	10 348	10 115	20 463	- 2,5 %	19,4 %	8,3 %

Ce tableau présente l'évolution des embauches hors changements de périmètre et hors effet des transferts de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée.

Pour l'ensemble des inscrits, le nombre d'embauches a progressé de 8,3 % par rapport à 2011. Un recul de 2,5 % a été enregistré pour les contrats à durée indéterminée.

Les embauches en contrats à durée déterminée ont progressé de 19,4 %.

Cette évolution fait suite à la progression de plus de 50 % déjà enregistrée l'année dernière, compte tenu de la reprise d'activité du secteur automobile mondial hors Europe.

En Europe, les embauches en contrats à durée indéterminée ont principalement été réalisées en Pologne (31,8 %), en Allemagne (16,8 %) et en France (16,5 %), les autres pays de la zone enregistrant un volume d'embauches inférieur à 2011 afin d'adapter le niveau d'emploi au ralentissement de l'activité.

Il en est de même pour les contrats à durée déterminée.

En Amérique du Nord, 2 924 embauches ont été réalisées en contrats à durée indéterminée contre 4 138 en 2011. En revanche, les embauches en contrats à durée déterminée ont fortement augmenté, passant de 4 495 en 2011 à 6 394 en 2012, notamment au Mexique, afin de répondre rapidement aux hausses d'activités.

En Amérique du Sud, le volume d'embauches a crû par rapport à 2011, confirmant le dynamisme de cette région, notamment au Brésil. En Asie, le volume des recrutements est en progression de près de 50 % par rapport à 2011, principalement en Chine et en Thaïlande.

Dans les autres pays et principalement en Russie et Turquie, le renforcement des sites industriels du groupe et leur montée en charge expliquent un volume d'embauches en croissance de plus de 33 % par rapport à 2011, tous types de contrats confondus.

EMBAUCHES EXTERNES AU 31/12/2012 VS 31/12/2011

Effectifs inscrits	2012				2011			
	Ouvrier	Etam	Cadre	Total	Ouvrier	Etam	Cadre	Total
Europe	3 903	1 128	820	5 851	4 485	1 157	782	6 424
Amérique du Nord	7 834	557	927	9 318	7 231	546	856	8 633
Amérique du Sud	1 399	557	66	2 022	1 206	609	64	1 879
Asie	1 785	534	720	3 039	916	516	641	2 073
Autres	1 593	206	139	1 938	1 126	214	114	1 454
FAURECIA	16 514	2 982	2 672	22 168	14 964	3 042	2 457	20 463

Les ouvriers représentent 74,5 % des embauches en 2012, contre 13,5 % pour les Etams et 12 % pour les cadres, contre respectivement 73 %, 15 % et 12 % en 2011. Ces chiffres s'entendent hors changement de périmètre 2012.

Les embauches d'ouvriers ont augmenté de plus de 10 % en 2012. Toutes les zones, à l'exception de l'Europe, enregistrent une progression compte tenu du développement et de la reprise de l'activité dans ces régions.

En Europe, les embauches d'ouvriers ont diminué de près de 13 % compte tenu du ralentissement de l'activité.

Le volume des recrutements de techniciens/agents de maîtrise a légèrement décliné de 2 % cette année, faisant suite à la forte croissance des embauches au sein de cette catégorie en 2011.

Seule l'Asie accroît son volume de recrutement de techniciens en 2012.

Le recrutement des cadres continue pour la seconde année consécutive d'être en croissance. Le volume des embauches au sein de cette catégorie a augmenté de près de 9 % en 2012.

Toutes les zones enregistrent une progression.

TRANSFERTS CDD EN CDI AU 31/12/2012 VS 31/12/2011

Effectifs inscrits	2012				2011			
	Ouvrier	Etam	Cadre	Total	Ouvrier	Etam	Cadre	Total
Europe	1 171	207	103	1 481	539	185	58	782
Amérique du Nord	2 443	121	115	2 679	1 461	56	74	1 591
Amérique du Sud	0	29	1	30	2	49	0	51
Asie	249	19	7	275	84	10	5	99
Autres	383	8	3	394	167	15	4	186
FAURECIA	4 246	384	229	4 859	2 253	315	141	2 709

Le nombre de transferts de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée a augmenté de 80 % en 2012 dont 88 % pour les ouvriers, 22 % pour les Etams et 62 % pour les cadres.

Cette augmentation s'inscrit en regard de la légère baisse des volumes des embauches externes en contrats à durée

indéterminée sur 2012, en privilégiant le renforcement interne et de manière pérenne sur ce type de contrat.

Elle est particulièrement sensible en volume et en pourcentage en Europe (Allemagne, Pologne et Slovaquie) et en Amérique du Nord (Mexique).



DÉPARTS PAR MOTIF AU 31/12/2012 VS 31/12/2011

Effectifs inscrits	2012					2011				
	Démis-sions CDI	Licencie-ments individuels	Licencie-ments collectifs	Autres	Total	Démis-sions CDI	Licencie-ments individuels	Licencie-ments collectifs	Autres	Total
Europe	1 159	1 221	442	1 996	4 818	1 180	1 013	1 148	1 953	5 294
Amérique du Nord	1 430	3 736	86	1 387	6 639	1 477	1 863	89	2 030	5 459
Amérique du Sud	248	824	26	263	1 361	288	807	0	233	1 328
Asie	630	365	0	559	1 554	514	187	0	313	1 014
Autres	320	364	11	469	1 164	156	298	0	379	833
FAURECIA	3 787	6 510	565	4 674 *	15 536	3 615	4 168	1 237	4 908	13 928

* Dont 4 316 fin de CDD.

En 2012, le groupe a enregistré 15 536 départs, contre 13 928 en 2011, soit une évolution de + 11,5 %. 30 % d'entre eux sont des fins de contrats à durée déterminée.

Les démissions ont représenté 24,4 % des départs en 2012 contre 27,6 % en 2011. C'est en Asie et dans les autres pays, zones de fort dynamisme du marché du travail en 2012, que

sont enregistrées les plus fortes progressions. À l'inverse, en Europe et en Amérique du Nord, le nombre de démissions a diminué respectivement de 1,8 % et 3,2 %.

La part des licenciements individuels (incluant les ruptures conventionnelles de contrats) et collectifs est passée de 38,8 % à 45,5 % du total des départs.

HEURES DE FORMATION AU 31/12/2012 VS 31/12/2011

	2012		2011	
	Heures de formation	Heures de formation par employé	Heures de formation	Heures de formation par employé
Europe	847 847	20	831 881	21
Amérique du Nord	312 680	19	254 889	20
Amérique du Sud	78 592	16	60 857	14
Asie	296 552	50	292 702	63
Autres	85 748	21	137 280	38
FAURECIA	1 621 419	22	1 577 609	25

Les heures de formation regroupent les heures dispensées aux effectifs du groupe inscrits en interne, via relevé de présence, et en externe.

Le nombre moyen d'heures de formation est en légère diminution en 2012. Il est en moyenne de 22 h par employé à l'échelle du groupe contre 25 h en 2011, compte tenu de la forte progression de nos effectifs inscrits.

Le nombre d'heures total de formation dispensé sur 2012 a augmenté de près de 3 % sur la période, positivement impacté par des programmes soutenus de formation en Asie (Chine), en Amérique du Nord (États-Unis et Mexique) et en Amérique du Sud (Brésil).

EXPATRIÉS PAR ZONE D'AFFECTATION AU 31/12/2012 VS 31/12/2011

	2012	2011
Europe	67	69
Amérique du Nord	66	36
Amérique du Sud	26	20
Asie	76	67
Autres	35	25
FAURECIA	270	217

Une augmentation de 24,4 % du nombre d'expatriés a été enregistrée en 2012 à l'échelle du groupe, notamment en Amérique du Nord et en Asie. La croissance du nombre d'expatriés, de 24 nationalités différentes en 2012, est destinée à accompagner le développement international du groupe.

EFFECTIFS HANDICAPÉS AU 31/12/2012 VS 31/12/2011

	2012	2011
Europe	1 144	1 131
Amérique du Nord	17	16
Amérique du Sud	18	29
Asie	6	3
Autres	21	18
FAURECIA	1 206	1 197

Faurecia emploie plus de 1 200 personnes handicapées, la grande majorité en Europe. La notion de personnel handicapé est définie par les législations de chaque pays, législation plus

volontariste en Europe et notamment en France et en Allemagne, que dans les autres pays. En France en Allemagne, la proportion de salariés handicapés reste stable à plus de 4 %.

ORGANISATION DU TRAVAIL AU 31/12/2012

Effectifs inscrits	Doublage ⁽¹⁾	Triplage ⁽²⁾	Fin de semaine ⁽³⁾	Autres	Total
Europe	12 133	14 581	472	18 220	45 406
Amérique du Nord	1 954	8 222	176	7 837	18 189
Amérique du Sud	650	3 129	0	1 940	5 719
Asie	2 366	717	0	3 711	6 794
Autres	1 580	1 897	0	1 240	4 717
FAURECIA	18 683	28 546	648	32 948	80 825

(1) Travail en deux équipes.

(2) Travail en trois équipes.

(3) Horaires réduits de fin de semaine.

L'organisation du travail a pour objectif de répondre aux besoins des clients de Faurecia compte tenu de la capacité de production des usines du groupe. Les horaires dits de travail postes (1), (2) et (3) qui concernent essentiellement les sites de production,

représentent 59,2 % des effectifs inscrits. Faurecia a recours aux dispositifs de chômage partiel, dans les pays où ces dispositifs existent, en fonction des variations d'activité et plus précisément des jours d'arrêt décidés par ses clients.



TEMPS PARTIELS AU 31/12/2012 VS 31/12/2011

	Effectif TP 2012	Effectif TP 2011
Europe	701	736
Amérique du Nord	0	0
Amérique du Sud	0	0
Asie	0	20
Autres	0	0
FAURECIA	701	756

Les contrats de travail à temps partiel ne concernent que l'Europe, et en particulier la France et l'Allemagne. Ils représentent, en 2012, 2,3 % des effectifs inscrits en France contre 2,7 % en 2011 et 2,0 % en Allemagne.

565 femmes et 136 hommes se partagent ce type d'aménagement d'activité.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES AU 31/12/2012 VS 31/12/2011

	2012		2011	
	Heures supplémentaires	% heures travaillées	Heures supplémentaires	% heures travaillées
Europe	1 877 016	2,5 %	2 060 051	2,9 %
Amérique du Nord	4 752 621	13,2 %	4 148 149	14,8 %
Amérique du Sud	591 114	6,2 %	505 937	6,1 %
Asie	1 703 160	13,0 %	1 628 089	14,9 %
Autres	648 616	7,7 %	784 126	10,0 %
FAURECIA	9 572 526	6,8 %	9 126 353	7,2 %

La notion d'heures supplémentaires est celle déterminée par la législation de chaque pays. La baisse de 0,4 point observée entre 2012 et 2011 est essentiellement due à un moindre

recours aux heures supplémentaires en Europe, où leur volume a été réduit de 9 %, compte tenu du ralentissement de l'activité.

ABSENTÉISME AU 31/12/2012 VS 31/12/2011

	Taux Abs. 2012	Taux Abs. 2011
Europe	3,2 %	3,1 %
Amérique du Nord	1,6 %	1,7 %
Amérique du Sud	2,3 %	2,4 %
Asie	0,5 %	0,5 %
Autres	2,8 %	2,6 %
FAURECIA	2,4 %	2,5 %

Le nombre d'heures d'absence répertoriées correspond aux maladies, accidents de travail et absences diverses non autorisées. Le nombre d'heures d'absence a augmenté de 8 % entre 2011 et 2012 passant de 3,2 millions à 3,5 millions

d'heures cumulées. Dans le même temps, les heures travaillées ont crû de 12 % passant de 126,6 millions à 141,7 millions sur la période. Il en résulte l'effet mécanique de la décroissance de ce taux sur 2012 de 0,1 point pour le groupe.

SOUS-TRAITANCE AU 31/12/2012 VS 31/12/2011

	2012			2011		
	Sous-traitants ponctuels	Sous-traitants permanents	Total	Sous-traitants ponctuels	Sous-traitants permanents	Total
Europe	719	1 673	2 392	599	1 666	2 265
Amérique du Nord	115	371	486	105	237	342
Amérique du Sud	162	359	521	182	315	497
Asie	178	589	767	102	592	694
Autres	79	178	257	36	279	315
FAURECIA	1 253	3 170	4 423	1 024	3 089	4 113

4 423 sous traitants étaient présents sur nos sites à fin 2012.
L'appel à la sous-traitance a augmenté de plus de 7,5 % en 2012.

Cette variation s'explique principalement par l'intégration de la sous-traitance liée aux changements de périmètre sur 2012 en Europe et en Amérique du Nord.

L'appel à la sous-traitance a été également fort en Asie du fait du dynamisme de notre activité sur cette région.

ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES 2012 (EN K€)

	Logement	Transport	Restauration	Service médical	Mutuelle et prévoyance	Subventions	Total
Europe	2 175	10 270	8 915	4 209	20 732	4 590	50 891
Amérique du Nord	4 968	8 293	1 852	13 553	4 617	711	33 994
Amérique du Sud	1 685	3 037	4 822	3 427	450	563	13 984
Asie	6 707	4 581	3 926	9 819	5 809	388	31 230
Autres	438	1 628	1 208	1 676	305	37	5 294
FAURECIA	15 973	27 809	20 724	32 684	31 913	6 290	135 392

Le montant total est en augmentation de plus de 27 % sur 2012.
Outre l'augmentation mécanique de ce poste de dépenses suite aux changements de périmètre, des mesures supplémentaires

de protection (services médicaux/mutuelle et prévoyance) ont été mises en place notamment en Asie et Amérique du Nord afin d'accompagner le développement et le support de nos effectifs dans ces régions.



5

Qualité

SOMMAIRE

5.1.	RÉSULTATS QUALITÉ	54	5.3.	TROPHÉES CLIENTS	56
5.2.	<i>FAURECIA EXCELLENCE SYSTEM (FES)</i>	55	5.4.	PERSPECTIVES 2013	57

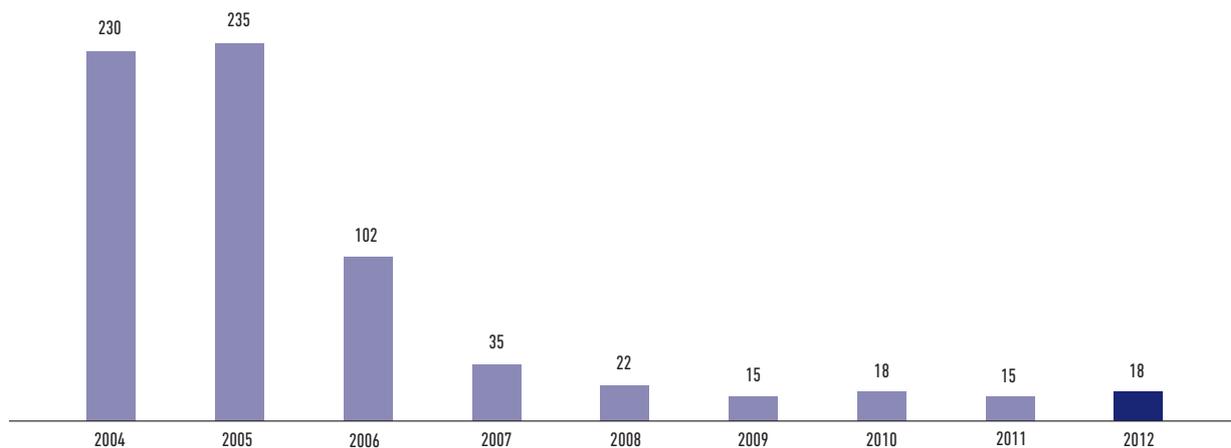


5.1. Résultats Qualité

La performance qualité de Faurecia mesurée en pièces rejetées par millions de pièces livrées aux clients (ppm) calculée en moyenne semestrielle est restée presque constante malgré

l'intégration en 2011 et 2012 de nouveaux sites comme les usines d'Angell Demmel, de Plastal France, de Ford Saline et des usines rachetées, en France, à Borgers et Mecaplast.

PPM CLIENTS EXTERNES AU 31 DÉCEMBRE (SIX MOIS ROULANTS)



L'application rigoureuse des méthodes du Plan de Rupture Qualité Faurecia a permis aux sites acquis en 2011 et 2012 d'atteindre la performance qualité de Faurecia. Le plan de rupture qualité lancé en 2006 est maintenant arrivé à maturité. Faurecia est désormais reconnu par ses principaux clients pour avoir atteint un des meilleurs niveaux mondiaux en qualité. Un suivi détaillé de la performance spécifique pour chaque client est en place afin de s'assurer que chaque écart de résultat d'un site fait l'objet d'une réaction immédiate. À chaque dysfonctionnement, une action transversale est systématiquement mise en œuvre dans les sites concernés pour prévenir toute récurrence.

À ce jour, douze usines ont un résultat supérieur à 50 ppm avec un volume de livraison supérieur à 100 000 pièces par mois. En 2013, une des priorités de Faurecia reste de diminuer la dispersion entre ses usines et de s'assurer que toutes atteindront un résultat inférieur à 50 ppm.

Faurecia a profité de son expérience dans la résolution des problèmes de qualité pour faire évoluer la méthodologie vers un nouveau concept, le *Quick Response to Continuous Improvement* (QRCI). Le QRCI est une attitude de management selon laquelle tout défaut doit faire l'objet d'une action corrective au plus tard dans les vingt-quatre heures, puis ensuite d'une analyse complète pour déterminer les causes des problèmes rencontrés, les solutions techniques et la transversalisation. Il est appliqué à tous les niveaux de l'entreprise, depuis l'opérateur sur la ligne de production jusqu'à l'encadrement des ateliers et la direction des sites, mais également dans les équipes de développement projets et les centres de développement.

Malgré l'intégration de nouvelles usines et de nouvelles technologies, Faurecia est arrivée à stabiliser son taux de rebuts. Une démarche structurée de réduction du taux de rebuts va contribuer à atteindre l'objectif de réduction de 20 % supplémentaires en 2013.

5.2. Faurecia Excellence System (FES)

Le *Faurecia Excellence System* repose sur des objectifs assignés à chacun des quatre piliers suivants : leadership, développement, production, clients.

Chaque année Faurecia organise une formation de trois jours et demi pour tous les directeurs d'usines et les directeurs des programmes pour renforcer la connaissance du FES. En 2013 Faurecia a organisé ces événements en Chine, Amérique du Nord, Amérique du Sud, Europe du Nord et Europe du Sud. Les formations contiennent une partie théorique mais surtout des sessions de travail dans les usines. Pour cette raison, Faurecia organise ces formations dans les usines qui ont reçu un très bon résultat dans l'audit FES.

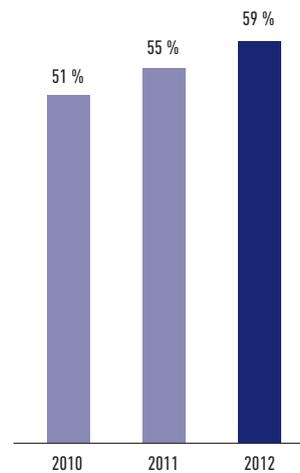
Le plan d'audit *Faurecia Excellence System* en production a été poursuivi en 2012 dans les usines pour s'assurer du déploiement effectif du FES à tous les niveaux d'organisation et dans tous les pays où Faurecia se développe.

Pour les usines de production, le référentiel d'audit déployé en 2009 permet une évaluation simple et structurée sur 14 chapitres.

La classification A/B/C/D après audit est un outil de motivation du management. Chaque site audité « D » doit présenter au président-directeur général de Faurecia un plan de rattrapage immédiat. Les résultats montrent une amélioration continue d'année en année. 138 usines ont été auditées par les auditeurs

du groupe Faurecia en 2012. Le nombre d'usines avec un statut A (Excellent) se situe à 33 en 2012. Le taux d'usines avec un statut bon (A ou B) a atteint 59 % en 2012. 112 des usines ont fait l'objet d'un audit pour au moins la deuxième fois. 71 % d'entre elles ont obtenu un résultat bon (A ou B).

TAUX D'USINES AVEC STATUT A OU B DANS L'AUDIT FES





5.3. Trophées clients

En 2012, Faurecia a reçu plusieurs trophées client.

Au niveau du groupe Faurecia :

- *Global Quality Award* de Renault pour l'amélioration continue depuis plusieurs années et pour l'homogénéité des performances qualité dans le monde.

Au niveau des sites de production :

- le site de Almussafes (Espagne), *Business Group Faurecia Interior Systems*, a reçu un trophée *Silver World Excellence Award* de Ford Motor Company ;
- le site de Valencia Quart de Poblet (Espagne), *Business Group Faurecia Interior Systems*, a reçu un trophée *Silver World Excellence Award* de Ford Motor Company ;
- le site de Cleveland (États-Unis d'Amérique), *Business Group Faurecia Automotive Seating*, a reçu le trophée *Supplier Quality Excellence Award* de General Motors ;
- le site de Pretoria (Afrique du Sud), *Business Group Faurecia Interior Systems*, a reçu le trophée *Supplier Quality Excellence Award* de General Motors ;
- le site de Bakov (République tchèque), *Business Group Faurecia Emissions Control Technologies*, a reçu le trophée *Supplier Quality Excellence Award* de General Motors ;
- le site de Augsburg (Allemagne), *Business Group Faurecia Emissions Control Technologies*, a reçu le trophée *Supplier Quality Excellence Award* de General Motors ;
- le site de Wuhan (Chine), *Business Group Faurecia Automotive Seating*, a été honoré *Supplier General Manager Special Award* par Dong Feng Peugeot Citroën Automotive (DPCA) ;
- le site de Changchun frames (Chine), *Business Group Faurecia Automotive Seating*, a reçu un *Award de TOP10 Best Quality Suppliers* de First Automobile Works Volkswagen (FAW/VW) ;
- le site de Guangzhou frames (Chine), *Business Group Faurecia Automotive Seating*, a reçu un *Award Excellent Quality Performance* de DFL (Dongfeng Nissan) ;
- le site de Anting (Chine), *Business Group Faurecia Automotive Seating*, a reçu un *Award Quality System Basics Outstanding Process* de General Motors Shanghai ;
- le site de Wuhan (Chine), *Business Group Faurecia Emissions Control Technologies*, a reçu le *Supplier Quality Excellent Award* de Ford Motor Company ;
- le site de Nanjing (Chine), *Business Group Faurecia Emissions Control Technologies*, est distingué *Excellent Quality Supplier* par Changan Ford Mazda Automotive (CFMA) ;
- le site de Changchun (Chine), *Business Group Faurecia Emissions Control Technologies*, a reçu de multiples trophées :
 - *Excellent Supplier 2012* de First Automobile Works (FAW),
 - *Excellent Supplier 2012* de First Automobile Works – Faw Car Company (FAW-FCC),
 - *Excellent Quality Prize* de FAW-VW.

5.4. Perspectives 2013

Les objectifs pour 2013 seront :

- l'optimisation continue des performances qualité ;
- l'amélioration de la dispersion de la performance qualité en ramenant la performance individuelle de chaque usine en dessous de 50 ppm ;
- la réduction du taux de rebuts de 20 % entre 2012 et 2013.

Ces objectifs seront atteints grâce au renforcement du déploiement du *Faurecia Excellence System* dans toutes les usines du groupe, avec une mise à niveau des sites nouvellement acquis. Faurecia s'est donné l'objectif de 70 % d'usines classées A ou B par le système d'audit FES en 2013.



6

Recherche et développement

SOMMAIRE

6.1.	L'ATTENTE DU MARCHÉ	60			
6.2.	RECHERCHE ET INNOVATION	62			
	6.2.1. Approche dans la conception	62			
	6.2.2. Protection de l'environnement	62			
			6.3.	INGÉNIERIE ET MANAGEMENT DES PROGRAMMES	67
				6.2.3. Attractivité	64
				6.2.4. Compétitivité	65
				6.2.5. Organisation de l'innovation	66



L'innovation et l'efficacité du développement produit sont des enjeux stratégiques pour Faurecia. Ils s'articulent autour de deux grands pôles d'activités :

- le pôle recherche et innovation couvre les activités en amont de toute acquisition de programmes. Par le développement de nouveaux produits et de nouveaux process, la proposition d'innovations et la mise au point de produits et process génériques, ce pôle amont est la clef d'une offre attractive et compétitive pour les clients ;
- le pôle ingénierie programme couvre les applications véhicules. Ce pôle aval développe les programmes clients dans le planning défini, le respect des coûts et le niveau de qualité requis.

La recherche et le développement ont représenté 943 millions d'euros de dépenses totales en 2012 ce qui correspond à 5,4 % du chiffre d'affaires. La part de l'innovation a représenté 110 millions d'euros sur la même période.

5 500 ingénieurs et techniciens, répartis dans trente centres représentent la communauté recherche et développement dans le monde. 460 brevets ont été déposés en 2012.

Le développement technologique et l'innovation constituent l'une des priorités majeures de Faurecia. Pour accompagner cette priorité, Faurecia a confirmé sa politique d'ouverture vers le milieu académique en 2012 par la signature de contrats de partenariat stratégiques comme avec le FraunhoferInstitut für

Chemische Technologie en Allemagne ou la constitution de nouvelles chaires industrielles : École Supérieure d'Electricité (Supélec) pour la mécatronique, École Centrale de Paris (ECP) et Technische Universität Munchen (TUM) à Munich pour les lignes d'assemblage et la logistique, Technische Universität Dortmund (TUD) pour les matériaux métalliques et leur transformation. Les chaires industrielles sont des contrats bilatéraux moyen terme passés entre des industriels et des écoles pour travailler sur des sujets technologiques ou processus innovants. Elles mettent en présence des professeurs, des doctorants et/ou post-doctorants et des masters dans les spécialités requises sur des durées d'environ cinq ans.

Faurecia met, par ailleurs, en œuvre un plan ambitieux de déploiement de l'expertise interne. Trois cents experts portent les compétences des soixante domaines d'expertises que compte le groupe. La mutualisation des experts chaque fois que cela est pertinent assure l'optimisation de l'utilisation des compétences. Les domaines d'expertise ont été revus en 2012 pour s'adapter à l'évolution technologique et les nouveaux périmètres produits que Faurecia compte maîtriser à l'avenir.

L'implication de la direction générale dans le suivi des plans d'innovation au travers du *Technology Leadership Seminar*, des *Technology Session* et la participation au Forum Experts démontre que l'entreprise s'inscrit dans une démarche technologique et d'innovation comme un des moteurs essentiels de sa réussite.

6.1. L'attente du marché

Les tendances du marché

Attentes consommateurs et évolutions sociétales sont les deux principaux vecteurs d'évolution du marché. Les évolutions réglementaires, qui reflètent les évolutions sociétales, visent, sur tous les principaux marchés automobiles, à réduire l'impact de l'automobile sur l'environnement. La globalisation des marchés automobiles et l'évolution rapide des modes et des outils de consommation, notamment dans le domaine de l'électronique, amènent les constructeurs à identifier de nouvelles solutions leur permettant de proposer une gamme multiple, personnalisable et financièrement attractive.

La réduction de consommation, un critère de plus en plus dimensionnant

En réponse aux évolutions de la réglementation sur les émissions de gaz carbonique, l'industrie automobile a spectaculairement abaissé le niveau des consommations par l'amélioration du rendement des chaînes de traction, l'électrification, la réduction

des frottements et de la masse. Des progrès majeurs ont déjà été réalisés conduisant à la réduction de la masse moyenne d'un véhicule de segment B de 1 250 à 1 100 kg. L'objectif largement partagé de 800 kg nécessite des ruptures dans la conception et les matériaux. Caractérisés par leur excellent rapport masse résistance, les composites plastiques présentent également l'avantage de pouvoir intégrer des fonctions connexes et vont par conséquent trouver une place croissante dans les prochaines générations de véhicules. Une rupture technologique sera néanmoins nécessaire afin de répondre aux contraintes économiques de la grande série. Faurecia est déjà très actif dans tous les domaines permettant de réduire la masse des véhicules en proposant des nouvelles architectures produits et par le développement de matériaux alternatifs et de nouveaux procédés de fabrication. Ces innovations permettent à Faurecia de proposer d'ores et déjà des réductions masse allant jusqu'à 60 kg.

En complétant son expertise dans le domaine de l'intérieur et de l'extérieur véhicule par l'intégration de technologies composites structurelles, Faurecia est en mesure d'apporter une contribution supplémentaire, pouvant aller jusqu'à 50 kg, aux objectifs de réduction de poids des véhicules de ses clients.

La performance environnementale

L'ensemble des émissions de gaz et particules résultant de la combustion fait l'objet de normes qui, si elles sont spécifiques à chacun des marchés, convergent vers une réduction drastique des niveaux d'émissions. Si l'attention portée à la réduction de consommation a pour effet direct de réduire les émissions, le recours à des moteurs suralimentés de cylindrée réduite se traduit par l'augmentation des niveaux de pression et de température dans les chambres de combustion, néfastes aux émissions de gaz, de polluants et particules.

En voie de généralisation sur les moteurs essence, l'injection directe de carburant permet au moteur de travailler en mélange pauvre et de contenir la consommation mais génère des particules ce qui peut nécessiter un traitement à l'échappement.

Pour les motorisations Diesel, l'évolution des réglementations combinée à l'élévation de température génératrice d'oxydes d'azote généralisera, pour ces émissions, l'adoption d'un post-traitement dans la ligne d'échappement à l'horizon 2018 sur la plupart des marchés.

En maîtrisant l'ensemble de la conception et de la production de la ligne d'échappement, Faurecia est en mesure de proposer des systèmes intégrant l'ensemble des technologies de traitement des polluants et particules et présentant la meilleure efficacité dans un volume optimisé.

Développement durable et utilisation des matières premières

Au-delà de leur contribution à l'allègement et à la réduction de la consommation des véhicules, le choix et la définition des matériaux prennent de plus en plus en compte la satisfaction des attentes sociétales et des contraintes réglementaires tant du point de vue de la fin de vie des véhicules que de celui de l'empreinte environnementale.

En pointe sur le retraitement des véhicules en fin de vie, l'Europe imposera à partir de 2015 un niveau de réutilisation et valorisation en masse supérieur à 95 % avec un taux de réutilisation et recyclage supérieur à 85 % : la recyclabilité des matériaux de synthèse comme les matières plastiques, domaine dans lequel Faurecia est déjà très actif, et, à plus long terme, les matériaux composites constitue, pour la filière automobile et donc pour Faurecia, un des enjeux clefs du véhicule de demain.

À l'instar des sources d'énergie alternatives, l'élaboration de résines bio-sourcées associées à des renforts en fibres naturelles devra permettre à terme à l'automobile de survivre à l'épuisement des ressources en pétrole. Faurecia y contribue déjà grâce au développement de stratégies technologiques et de partenariats innovants dans ces deux domaines.

Attractivité

Avec un taux d'urbanisation ayant dépassé la moitié de la population mondiale, les distances de parcours moyennes diminuent mais le temps passé au volant s'accroît. Le véhicule tend à devenir un espace de vie dans lequel l'utilisateur est en attente de confort, de qualité perçue et de connectivité en continuité avec son environnement privé ou professionnel. Quel que soit le niveau de gamme, l'utilisateur aspire à une cohérence entre l'aspect, le toucher et la fonctionnalité des équipements. Ainsi, si l'utilisation de bois, d'aluminium et de cuir reste l'apanage de l'habitacle des segments supérieurs, des technologies alternatives permettent de plus en plus de donner une *Premium touch* aux segments intermédiaires.

C'est à la connectivité que le besoin de continuité s'applique de la manière la plus évidente : l'habitacle doit accueillir de manière naturelle les terminaux portables et exploiter l'information qu'ils transmettent en respectant les contraintes de la conduite.

Cette recherche du bien-être à bord passe également par des sièges aux fonctionnalités élargies : aide au positionnement optimal, gestion de la température et massage multizone.

De la carrosserie au cockpit en passant par les sièges, les produits fournis par Faurecia constituent les interfaces principales entre le véhicule et l'utilisateur. L'innovation technologique continue permet de répondre aux attentes du constructeur en matière de style, attractivité, confort, qualité perçue et durabilité.

Compétitivité

L'augmentation des équipements embarqués ainsi que la multiplication des versions de carrosseries, d'équipements et d'habillage sont néanmoins génératrices de surcoûts de développement et de diversité. C'est par une standardisation des composants non spécifiques aux versions et à leur extension à l'ensemble des sites de production dans le cadre de stratégies plateformes que les constructeurs sont à même de pouvoir compenser ces surcoûts. Au niveau des fournisseurs, la capacité à répondre à cette stratégie plateformes et à proposer également des solutions transversales à plusieurs constructeurs permet de réduire et optimiser qualité, coûts et délais.

Par sa force de proposition de concepts produits prédéveloppés, déployés globalement, Faurecia participe à la stratégie de rationalisation de coûts des constructeurs automobiles en restant au meilleur niveau de performance technique.



6.2. Recherche et innovation

En 2012, l'investissement en innovation a été accru autour des cinq objectifs suivants : réduction de la consommation, performance environnementale, utilisation de matières renouvelables, attractivité, compétitivité. La performance globale

de la Recherche et Innovation repose sur trois piliers : une approche système, une conception produit et process optimisée et une maîtrise des évolutions technologiques.

6.2.1. APPROCHE DANS LA CONCEPTION

Approche système

Faurecia est développeur et fournisseur de modules complets comme les sièges, modules bloc avant, cockpits, ligne d'échappements et développe pour chacun de ces modules ses propres architectures produit.

Faurecia développe l'ingénierie système dans chacun des domaines concernés par les modules qu'il conçoit. En 2012 Faurecia a accru particulièrement ses compétences dans le domaine mécatronique avec la création d'un laboratoire d'électronique à Brières (France) et d'une chaire industrielle sur la mécatronique automobile avec Supelec et l'ESIGELEC (France) dédiée à la mécatronique.

Faurecia a également renforcé ses compétences dans le domaine de l'optimisation des lignes d'assemblage et de la logistique via la création d'une chaire industrielle avec l'École Centrale de Paris (ECP, France) et la Technische Universität Munchen (TUM, Allemagne).

Conception produit et process

La conception produit et process est au cœur de l'activité des équipes d'ingénierie. Faurecia développe ses propres règles de conception et ses propres standards. Ceci lui garantit un niveau de robustesse élevé et un avantage concurrentiel.

Ces règles de conception font partie du management des connaissances et donnent lieu à des formations techniques.

Cette démarche se traduit par le développement de produits moins lourds que la concurrence ou des ratios prix/performances de référence.

La chaire industrielle sur les composites avec l'École Centrale de Nantes (France) et celle sur les procédés de transformation des matériaux métalliques avec la Technische Universität Dortmund (TUD, Allemagne) s'inscrivent dans cette démarche.

6.2.2. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Réduction de la masse

Faurecia fait de la réduction de la masse un enjeu prioritaire qui se traduit par une offre produit au meilleur niveau.

L'approche multicritères mise en place permet de conjuguer les effets de l'approche système, de la conception produit et du développement de nouvelles technologies de transformation ou d'assemblage.

Des réductions de masse de l'ordre de 20 à 30 % dans les développements actuels des produits ont consécutivement vu le jour. Ceci correspond à des gains d'environ 60 kg sur l'enveloppe de 200 kg des produits du périmètre Faurecia. Les produits et process suivants ont pour certains été introduits en 2012 et seront déployés à partir de 2013.

L'approche système développée sur les produits acoustiques a permis l'émergence d'un concept nommé LWC (*Light Weight Concept*). Ce concept a été appliqué pour la première fois sur la Peugeot 208 et a permis de réduire la masse de 14 kg à

ISO performance acoustique. Faurecia a reçu à ce titre en 2012 un *Award Innovation* de PSA Peugeot Citroën.

Le travail par approches successives à partir d'un concept performant sur les structures de sièges permet d'afficher des masses voisines de 10 kg alors que les générations précédentes totalisaient environ 14 kg puis 12 kg. La soudure laser a été un élément déterminant pour y parvenir. Les mécanismes de ces mêmes armatures subissent actuellement des réductions de masse de l'ordre de 30 à 40 % et établissent une nouvelle référence.

Le brasage par induction développé pour assembler les différents éléments constitutifs des composants d'une ligne d'échappement est désormais en série et conduit à un gain de 20 à 25 % grâce à l'utilisation de matériaux plus fins. Cette technologie dont l'application est propriétaire pour les systèmes d'échappement sera progressivement étendue à de nombreuses applications. La technologie d'hydroformage développée par Faurecia pour réduire le nombre de pièces et en optimiser l'épaisseur peut se combiner au brasage par induction et offrir des gains supérieurs à 30 %.

Le développement de plastiques micros cellulaires utilisant la technologie « Microject » (injection combinant résine et agent de moussage ou gaz) permet de réduire la densité des pièces injectées sans en réduire les performances. Appliqué à des pièces de panneaux de porte, de consoles centrales ou de planches de bord, on obtient un gain de 20 % sur la masse des pièces injectées par rapport au procédé classique.

Par ailleurs, la technologie Lignolight (brevet Faurecia) mettant en œuvre des fibres comprimées entre 50 et 90 % et de la résine, appliquée aux panneaux de porte, améliore de 40 % la densité par rapport aux composants traditionnels.

Les nouvelles technologies en cours de développement vont permettre de nouveaux progrès. Les partenariats stratégiques avec des laboratoires de recherche, ses propres connaissances internes et le rachat des activités composites pour l'automobile de Sora, permettent à Faurecia de devenir un acteur clé du développement des composites pour l'automobile. Faurecia maîtrise ainsi toutes les technologies actuellement en série et investit sur des technologies d'avenir qui intègrent des résines thermoplastiques à temps de cycle réduits. La chaire industrielle avec l'École Centrale de Nantes, la présence dans l'IRT Jules Verne et le contrat signé avec le Fraunhofer ICT en 2012 vont permettre de combiner les résultats de recherche académique avec l'innovation de Faurecia. La maîtrise de ces nouvelles technologies ouvre un nouveau champ de développement d'activité pour Faurecia avec l'utilisation potentielle de matériaux composites pour des pièces de structures sur un périmètre représentant une masse d'environ 100 kg. Les ambitions de réduction y sont de l'ordre de 40 %.

Réduction de l'encombrement

La réduction de l'encombrement des produits autorise une optimisation de l'espace dédié aux occupants et une diminution de la taille du véhicule. Cela se traduit directement ou indirectement par une baisse de masse.

Les nouveaux mécanismes de Faurecia Automotive Seating, moins lourds et moins volumineux, ainsi que le dossier de siège avant en composite apportent des gains d'habitabilité significatifs.

Pour Faurecia Emissions Control Technologies, le regroupement dans un module intégrable à l'environnement moteur des fonctions d'oxydation, de réduction catalytique sélective et de filtrage des particules permet de libérer de l'espace sous le plancher.

Récupération d'énergie

Faurecia développe les technologies permettant le recyclage de l'énergie thermique disponible dans les systèmes d'échappement, soit d'une manière directe, pour réchauffer l'habitacle ou amener le groupe motopropulseur à température plus rapidement, soit indirecte, en transformant la chaleur en électricité pour l'alimentation des accessoires et potentiellement des chaînes de traction hybride.

L'application directe (dite recyclage thermique) a vu naître en 2012 deux nouveaux produits : la Génération 2 de l'*Exhaust Heat Recovery System* (EHRS) sous plancher, plus compacte que la Génération 1, et l'*Exhaust Heat Recovery Manifold* (EHRM) qui équipe notamment la dernière version de la Ford Fusion. Ces produits appliqués à des véhicules classiques ou hybrides permettent un gain de consommation de 2 à 8 g/km de gaz carbonique sur le cycle européen.

Pour l'application indirecte (conversion de l'énergie thermique en énergie électrique), deux technologies sont considérées : la thermoélectricité, qui permet de générer de l'électricité à partir d'un matériau semi-conducteur traversé par un flux de chaleur, et la génération d'énergie mécanique à partir du cycle « Rankine », qui met en mouvement une turbine à partir d'un fluide transformé en vapeur. Cette énergie mécanique sera ensuite convertie en énergie électrique. Ces deux derniers principes réduisent potentiellement les émissions de gaz carbonique de 4 à 15 g/km.

Contrôle des émissions

Faurecia développe l'ensemble des technologies permettant la diminution des émissions d'oxydes d'azote et de particules pour les moteurs Diesel, quels que soient les véhicules (particuliers et commerciaux). Les principes sont de deux ordres :

- le recyclage des gaz par la boucle basse pression. Les gaz brûlés sont réinjectés dans les cylindres pour baisser la température de combustion. Cette boucle appelée *Exhaust Gaz Recirculation* (EGR) nécessite une vanne électrique qui s'ouvre en fonction de la demande. Faurecia a développé sa propre vanne pour répondre à la demande croissante du marché ;
- le traitement direct des gaz par la réduction catalytique sélective, *Selective Catalytic Reduction* (SCR). Sur la base de ce procédé, Faurecia a développé un système de mélange des gaz utilisant un catalyseur liquide appelé AdBlue® ou gazeux. Faurecia développe son propre système gazeux de réduction des oxydes d'azote. Le procédé *Ammonia Storage and Delivery System* (ASDS) utilise le stockage d'ammoniac sous forme gazeuse compacte, permettant des performances supérieures au système classique de stockage sous forme liquide.

Faurecia développe également un système intégrant le catalyseur d'oxydation, le mélangeur de gaz avec un catalyseur liquide ou gazeux (BlueBox) et le filtre à particules. Ceci permet de ramener tous ces éléments à proximité du moteur et de gagner en efficacité de traitement des gaz ainsi qu'en compacité et donc en masse.

Les technologies EGR et SCR sont en augmentation croissante pour les véhicules particuliers et utilitaires (inférieurs à 5 tonnes) européens et nord-américains. Pour les véhicules commerciaux, des filtres à particules et des systèmes SCR ou EGR sont requis pour les réglementations les plus sévères. De plus, certaines applications requièrent des innovations telles que le Thermal Regenerator™. Ces technologies de traitement des oxydes d'azote font déjà partie de l'offre Faurecia et équipent d'ores et déjà plusieurs modèles qui anticipent la norme Euro 6 ou les normes équivalentes.



Matériaux durables

Soucieux de se positionner sur l'ensemble du cycle de vie de ses produits, Faurecia développe et intègre des matériaux biosourcés. Plusieurs évolutions significatives ont vu le jour en 2012.

Outre la technologie Lignolight évoquée précédemment, les fibres naturelles constituent un axe privilégié pour Faurecia. La technologie NAFI (*N*atural *F*iber *I*njection) combinant des fibres naturelles de chanvre et une résine de polypropylène permet de gagner 25 % de masse par rapport au polypropylène chargé de fibres de verre. Le portefeuille de Faurecia comprend également des fibres naturelles combinées à des fibres de polypropylène. En production sur la planche de bord de la Smart, cette technologie va étendre son

champ d'application aux panneaux de porte et apporter un gain de 20 % en masse par rapport aux meilleures autres technologies.

L'ultime étape est la génération de matériaux 100 % naturels pour des applications semi-structurelles automobiles en grande cadence. C'est le sens du partenariat lancé en 2012 avec Mitsubishi Chemicals annoncé le 5 novembre 2012. Ce travail commun se base sur la modification du poly butylène succinate (PBS), dérivé de la biomasse et breveté par Mitsubishi Chemicals afin qu'il puisse être entièrement fabriqué à partir de matériaux naturels. BioAmber fournira l'acide succinique biosourcé aux deux partenaires. Cette résine sera associée à des fibres de renfort naturelles pour obtenir des pièces par le procédé d'injection.

6.2.3. ATTRACTIVITÉ

Ergonomie des réglages du siège, jeux et affleurements des pare-chocs, harmonie de la planche de bord, accueil de l'électronique nomade, filtrage des bruits extérieurs : les produits Faurecia se situent à l'interface de l'utilisateur et du véhicule et sont des vecteurs majeurs de son attractivité. L'obtention de l'équation propre à chacun des véhicules et des constructeurs nécessite la mise en œuvre de scénarios s'appuyant sur des ressources de design industriel, utilisant une palette de technologies de décoration et intégrant l'électronique.

Décoration

De la planche de bord aux sièges, en passant par la console ou les panneaux de porte, Faurecia est en charge de l'ensemble des surfaces constituant l'ambiance visuelle de l'intérieur véhicule.

Ainsi, la peinture des pièces de planche de bord permet d'assurer une continuité avec la teinte carrosserie ou de faire contrepoint avec des finitions piano noir au brillant profond. Les films déposés directement sur les pièces injectées autorisent une variation infinie de motifs et de couleurs. Dans le haut de gamme, la technologie tridimensionnelle Ligneos permet de couvrir de bois des surfaces larges et complexes de manière industrielle et répétable, pouvant être complétées par des peaux à coutures apparentes et relevées par des pièces en aluminium brossé ou poli.

La mise en œuvre de ces matériaux peut être en outre soulignée par des éclairages. L'inclusion de fibres optiques dans les planches de bord permet de créer des motifs et d'éclairer par transparence les garnissages de porte.

En mettant à disposition une large palette de matières et technologies, Faurecia autorise la création d'ambiances intérieures diversifiées pour l'ensemble des segments du marché.

Design industriel

Dès les phases amont du projet, les équipes de design avancé de Faurecia permettent au constructeur de transformer ses directives en solutions stylistiques et fonctionnelles. Elaborées à partir de briques technologiques pré-validées par des équipes dédiées, ces propositions garantissent à la fois les critères de faisabilité et de respect de l'identité du constructeur. Cette synthèse est régulièrement illustrée par des démonstrateurs.

Après les sièges Premium Vision et Performance axés sur le poste de conduite, le siège Oasis s'adresse aux passagers arrière. Avec une configuration pouvant évoluer du poste de bureau à une position de relaxation digne d'une Première Classe, ce siège intègre des fonctions avancées de massage autour d'une cinématique ergonomique.

Initié en 2011, le concept *Collections By Faurecia* exposait sous la forme de tableaux de tendances les matériaux, styles et technologies disponibles pour l'intérieur véhicule. Pour la collection 2013, les équipes design localisées dans cinq mégapoles distinctes ont exprimé les tendances de leur marché d'implantation sous forme de tableau de tendances, en mariant matières, technologies et univers stylistiques européen, américain ou chinois.

Solutions liées à l'électronique

De nombreuses nouvelles fonctions dans l'automobile sont liées à l'intégration de l'électronique. Les produits Faurecia n'échappent pas à cette règle. Par ailleurs, la tendance à la décentralisation de l'électronique vers les modules impose d'intégrer cette technologie dans les produits et non plus de les commander par des électroniques centralisées. Différentes approches sont suivies :

- développer des partenariats permettant de proposer des produits innovants et optimiser l'intégration. En 2012, Faurecia a conclu un partenariat avec la *Division Philips and Lite-On Digital Solution (PLDS)* de Philips pour développer un système de recharge embarqué pour les téléphones cellulaires sans fil ;

- maîtriser le développement produit et son intégration et s'associer à des partenaires industriels pour la production. C'est le cas pour les derniers développements du concept de siège SmartFit, qui permet de modifier dynamiquement sa forme en fonction de la morphologie du conducteur, mais aussi de prendre en compte le mode de conduite et le profil routier de manière prédictive. Peuvent également être citées la réduction des bruits dans une ligne d'échappement ou la modification de la sonorité pour simuler un moteur avec un plus grand nombre de cylindres par un système contre-acoustique piloté par l'électronique.

Les efforts de Faurecia dans l'électronique se sont matérialisés par l'ouverture du laboratoire électronique de Brières (France) en 2012. Ce centre, équipé des meilleurs moyens de tests et validations des composants et systèmes électroniques, servira de base au développement de fonctions électroniques.

Par ailleurs, la signature d'une chaire industrielle en mécatronique avec Supélec et ESIGELEC témoigne de l'engagement à moyen et long terme de l'entreprise dans cette discipline.

6.2.4. COMPÉTITIVITÉ

Plateformes et produits génériques

Pour diminuer les coûts des produits, des développements et des investissements nécessaires à la fabrication des véhicules, les constructeurs automobiles déploient des plateformes mondiales qu'ils partagent le plus souvent entre différents véhicules et différentes marques. Les équipementiers contribuent à ces stratégies dans le cadre de leurs activités.

Ces stratégies constituent un avantage compétitif pour Faurecia à travers trois plans d'action :

- développer des produits standards ou génériques qui seront utilisés pour différents constructeurs : les mécanismes de sièges sont des références mondiales dont la part de marché est d'environ 20 %. Le nombre de pièces produites ainsi que la standardisation en font des produits robustes et compétitifs qui ont des durées de vie supérieures aux cycles de renouvellement des véhicules ;
- développer des concepts standards et modulaires qui seront adaptés aux besoins du client en fonction des cahiers des charges. Dans ce cas, le produit doit tenir compte du plus grand nombre de spécifications (performance, encombrement, coût) et être suffisamment flexible pour s'adapter à la fois au juste nécessaire et aux demandes spécifiques. C'est le cas des armatures de sièges développées par Faurecia qui contiennent des zones standards, pour la réduction des coûts de développement et l'utilisation de moyens de production génériques, mais autorisent dans le même temps des fonctions différentes d'une application à une autre (version mécanique ou électrique, par exemple). Cette approche nécessite une parfaite connaissance du marché et un haut niveau de maîtrise du produit et des procédés de fabrication. D'autres produits suivent la même logique, comme les composants d'une ligne d'échappement ;
- développer les mêmes produits sur les différentes plaques géographiques, avec des démarrages en série quasi simultanés. Il convient dans ce cas d'avoir une présence mondiale et de piloter des programmes globaux en tenant compte des réalités locales. Faurecia a acquis un savoir-faire qui le place dans les meilleurs équipementiers mondiaux. La récente expérience de la planche de bord de la Ford Focus, produite sur treize sites Faurecia livrant sept usines Ford, en est un exemple marquant.

C'est ainsi que Faurecia est un partenaire privilégié des constructeurs qui développent des produits modulaires à l'échelle mondiale, en assurant des niveaux de robustesse élevés et en optimisant la performance économique.

Technologies de production

Faurecia se doit de maîtriser les meilleures technologies appliquées à ses produits pour être compétitif. Certaines technologies ont un impact significatif sur la performance des produits. Pour Faurecia Automotive Seating, l'utilisation de la soudure laser pour l'assemblage, en série depuis plusieurs années, a permis de réduire drastiquement la masse des structures de sièges tout en conservant leur caractère modulaire. Le brasage par induction appliqué aux lignes d'échappement a été mis en série en 2012 sur la Ford Fiesta. Il permet globalement de gagner entre 20 et 30 % de masse, grâce aux réductions d'épaisseur tout en augmentant la tenue des assemblages. En ce qui concerne la mise en forme des pièces, l'hydroformage de pièces d'échappement ou le forgeage à froid de pièces mécaniques apportent des gains en masse de 20 à 30 %. Les peaux de planche de bord en technologie Slush, Faurecia étant l'un des principaux équipementiers la maîtrisant, ont des épaisseurs réduites de 20 %. Enfin, la technologie Microject appliquée aux pièces injectées de l'intérieur véhicule apporte elle aussi 20 % de gain en masse. Ce procédé d'injection combine résine et agent de moussage, qui provoque la formation de bulles d'air au sein de la matière dans le cycle de production.

Par ailleurs, une chaire industrielle avec l'université de Dortmund en Allemagne sur les mises en forme innovantes des pièces à partir de tubes ou tôles métalliques a été signée en 2012 et permettra de conforter la place de leader de Faurecia dans ce domaine.

Développement matériaux

Le développement de plastiques spécifiques permet de faire évoluer leur formulation et de disposer de matériaux répondant aux attentes du marché à un degré de performance supérieur. Les critères visés, non exhaustifs, concernent par exemple la longévité, la résistance mécanique, la résilience ou l'amélioration des conditions de mise en œuvre.



La recherche de matériaux métalliques qui répondent à des exigences de plus en plus poussées et qui optimisent la masse est également un axe de développement des nouveaux produits.

Simulation

Plus de 300 ingénieurs sont dédiés au développement ou à l'utilisation d'outils de simulation et plus de 100 000 calculs sont lancés chaque année. La partie simulation produit est largement représentée, comme les calculs de sécurité sur les sièges ou les planches de bord, les chocs piéton sur les faces avant et les calculs d'écoulement des gaz et acoustiques pour les lignes d'échappement. La simulation process est, par ailleurs, progressivement généralisée. C'est le cas pour l'injection

des thermoplastiques ou le moussage des planches de bord, l'emboutissage, l'hydroformage. La simulation process implique la plupart du temps de coupler des phénomènes qui deviennent multi-physiques, ce qui en augmente le degré de complexité.

Procédés de production/Lignes d'assemblage

Pour montrer sa volonté de s'inscrire sur le long terme dans cette démarche, Faurecia a signé en 2012 un contrat de chaire industrielle avec l'École Centrale de Paris (ECP, France) et la Technische Universität München (TUM, Allemagne) sur la thématique de l'optimisation des lignes d'assemblages et de la logistique.

6.2.5. ORGANISATION DE L'INNOVATION

Le processus innovation

Faurecia développe ses produits et ses technologies à partir d'une démarche structurée appelée processus innovation. Ce processus définit les différentes étapes de maturation depuis l'idée jusqu'à la validation finale. À chaque étape, un comité de validation se prononce sur le passage à l'étape suivante.

Le suivi de ce processus garantit aux innovations un niveau de robustesse élevé et leur permet, ensuite, d'être intégrées dans des projets véhicule en limitant les risques.

Par ailleurs, un contrat cadre avec le Fraunhofer ICT (Allemagne) sur les technologies de transformation des composites, confirme également la volonté d'implication de Faurecia aux côtés du monde académique pour mieux maîtriser les phénomènes rencontrés et ouvrir d'autres voies d'innovation.

Des démarches de coopérations spécifiques sont, en outre, mises en œuvre dans le cas où un projet d'innovation nécessite des technologies connexes au cœur de métiers de Faurecia. Ainsi, dans le cadre de l'interface homme-machine, l'administration de l'électronique nomade donne lieu à des collaborations avec les acteurs des domaines de la connectique, des interrupteurs et de l'électronique.

Management de l'expertise

L'expertise de Faurecia est structurée autour de soixante-sept domaines de compétences. Le réseau d'expertise est constitué en 2012 de trois cents experts, répartis en trois niveaux d'expert, senior expert et master expert et reconnus comme tels dans l'entreprise. Les experts sont en premier lieu en charge de l'innovation mais interviennent également dans tous les cycles de développement produit et process afin de garantir l'excellence technique à tous les niveaux.

Investissements

En 2012, la continuité de l'effort d'innovation s'est concrétisée par le dépôt de 460 brevets. Ce résultat, nettement supérieur à celui des années précédentes, qui se situait autour de 300 brevets par an, confirme l'engagement de Faurecia pour l'innovation. Ces brevets englobent les domaines produits, matériaux et procédés de fabrication, confirmant l'effort porté sur l'ensemble de la chaîne de valeur des produits.

Cet engagement pour la recherche et le développement s'est concrétisé en 2012 par :

- la création du laboratoire électronique pour Faurecia Automotive Seating à Brières ;
- l'ouverture du centre de développement à Limeira au Brésil pour Faurecia Emissions Control Technologies ;
- l'ouverture d'un nouveau centre de développement en Inde à Pune pour Faurecia Interior Systems, Faurecia Automotive Exteriors et Faurecia Automotive Seating.

Partenariats

Afin d'étendre et renforcer son expertise, Faurecia développe activement les partenariats avec ses fournisseurs et avec les instituts de recherche.

Ainsi le lancement d'une chaire sur les composites avec l'École Centrale de Nantes en 2011 suivi de trois autres en 2012 (mécatronique automobile avec Supélec et ESIGELEC ; lignes d'assemblage et logistique avec l'École Centrale de Paris (ECP, France) et la Technische Universität München (TUM, Allemagne) ; matériaux métalliques et procédés de transformations innovants avec la Technische Universität Dortmund (TUD, Allemagne)) en est une illustration.

6.3. Ingénierie et management des programmes

La mise en œuvre des projets d'innovation et d'application véhicules nécessite une organisation de l'ingénierie et des programmes sans faille et d'une grande efficacité. Faurecia s'est organisé de manière à répondre à ces deux impératifs.

Ingénierie

Faurecia compte à ce jour et après rationalisation 30 centres de recherche et développement au niveau mondial. La recherche et développement de chaque activité est répartie sur trois zones géographiques principales : Europe, Amérique et Asie. Elle est organisée en réseau, ce qui lui permet de gérer des programmes mondiaux et d'impliquer au mieux ses ressources par la globalisation des effectifs (quantité) et par une utilisation optimisée des experts, ceci pour les projets d'innovation ou d'applications véhicule (qualité).

Management des programmes

Les programmes d'application véhicules suivent un processus unique associant tous les acteurs nécessaires au développement et au lancement en série d'un nouveau produit. Le processus *Program Management System* (PMS) décrit tous les impératifs à réaliser à chaque phase du programme. Chaque programme est cadencé par des revues intermédiaires (revues fonctionnelles

métier et revues de fin de phase par le management) permettant de valider son avancement.

Le PMS comporte cinq phases :

- acquisition et vérification des besoins du client ;
- développement du produit ;
- validation du produit et développement du process de fabrication ;
- industrialisation et validation des outillages de production ;
- montée en cadence et le démarrage série.

Afin de piloter la performance tout au long du développement et tendre vers l'excellence, Faurecia a introduit la notion d'excellence en management de programme. Cette nouvelle approche reprend les éléments précités et y ajoute :

- des audits système sur les impératifs du programme pour en assurer la rigueur d'application ;
- des indicateurs de performance revus mensuellement avec anticipation des risques.

Ces différents outils ont permis d'améliorer significativement la performance des programmes tant sur les plans financier, de la qualité, des délais et des lancements en série.

540 programmes pilotés par 370 responsables programmes sont en développement à fin 2012.



7

Faurecia et le développement durable

SOMMAIRE

7.1.	FAURECIA ET L'ENVIRONNEMENT	70		
7.1.1.	Les produits de Faurecia et l'environnement	70		
7.1.2.	Les sites industriels de Faurecia et l'environnement	72		
7.2.	LES ACTIONS SOCIÉTALES	77		
7.2.1.	Impact territorial, économique et social de l'activité de Faurecia	77		
			7.2.2.	Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de Faurecia 77
			7.2.3.	Sous-traitance et fournisseurs 80
			7.2.4.	Loyauté des pratiques 81
			7.2.5.	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme 82



Les informations figurant dans le présent chapitre ont notamment pour objectif de répondre aux exigences de l'article L. 225-102-1 du code de commerce dans sa rédaction issue de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et du décret 2012-557 du 24 avril 2012.

Les informations de nature sociale figurent au chapitre 4 du présent document de référence.

7.1. Faurecia et l'environnement

7.1.1. LES PRODUITS DE FAURECIA ET L'ENVIRONNEMENT

Selon le type de motorisation et le cycle de conduite, un gain de 100 kg sur la masse totale d'un véhicule moyen induit une réduction des émissions de gaz carbonique de l'ordre de 8 à 10 g/km. Le périmètre produit de Faurecia peut représenter jusqu'à 20 % de cette masse totale. Ceci positionne le groupe parmi les acteurs majeurs de l'allègement des véhicules, donc de la réduction de leur consommation de carburant, mais aussi du contrôle des émissions de gaz à effet de serre et la réduction de l'emploi de matières premières nécessaires à la production des véhicules. Par son activité Emissions Control Technologies, Faurecia contribue également fortement à la réduction des émissions polluantes et sonores.

Pour se développer, rendre les véhicules plus légers et plus propres, Faurecia prend en compte les enjeux environnementaux depuis la conception jusqu'à la fin de vie des produits, en passant par la gestion de l'impact de ses sites de production sur l'environnement et la collaboration avec ses fournisseurs.

7.1.1.1. Approche produits

De la conception des produits à l'expertise proposée aux constructeurs, la démarche de Faurecia couvre six champs d'action :

- la réduction de la masse des composants et des sous-ensembles ;
- la réduction du volume occupé par les produits, qui contribue à la réduction des dimensions du véhicule à performances, prestations ou habitabilité égales (ou à habitabilité supérieure pour des véhicules d'égales dimensions) ;
- le recyclage, comprenant l'anticipation des filières de traitement en fin de vie, la valorisation optimisée des déchets de production et l'utilisation de matières recyclées ;
- l'utilisation étendue des matériaux naturels bio-sourcés ;
- l'analyse et l'amélioration de la performance environnementale fondées sur l'analyse du cycle de vie ;
- la réduction des émissions de gaz polluants et de gaz à effet de serre.

CONCEPTION

Le chapitre 6.2.2 du présent document de référence comporte une description des actions menées par Faurecia en matière de réduction de la masse et de réduction de l'encombrement.

MATÉRIAUX

Actions dans le domaine du recyclage

Recyclabilité

La Directive européenne 2000/53/CE du 18 septembre 2000, relative aux véhicules hors d'usage a, entre autres, fixé un objectif de valorisation des véhicules hors d'usage au 1^{er} janvier 2015 de 85 % en masse de réutilisation et de recyclage et de 95 % en masse de réutilisation et de valorisation.

Motivés par ce contexte réglementaire fort, les constructeurs automobiles ont dès lors accru leurs exigences vis-à-vis de leurs fournisseurs équipementiers en matière de recyclage de produits en fin de vie.

Toutes les activités de Faurecia sont concernées par ces impératifs et chacune, en fonction des spécificités du composant fabriqué, met en œuvre des projets ou des solutions pour que les traitements futurs soient les plus efficaces possibles.

En regard des solutions actuelles, un produit innovant doit pouvoir être évalué tant par l'amélioration de ses performances techniques et économiques que par la mesure de son empreinte environnementale. Faurecia s'est engagé dans une démarche d'anticipation de la valorisation des futurs produits en fin de vie. Des essais ciblés, pilotés par Faurecia, constituent la première étape d'une démarche plus globale au niveau de la filière automobile avec des partenaires industriels et universitaires, associant des *clusters* automobiles et anticipant les gisements de matières recyclées à venir.

Faurecia Automotive Seating, dans sa recherche de solutions d'allègement, utilise les outils de l'Analyse du Cycle de Vie afin d'évaluer l'impact de la recyclabilité potentielle des nouveaux matériaux, des nouveaux produits ou des concepts multi-matériaux amenés à se multiplier.

Dans ce domaine, des travaux de recherche et développement de type collaboratif, tels que ceux engagés en 2012 dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir, se prêtent particulièrement à l'évaluation de cas types et de solutions génériques multi-modules.

Faurecia Interior Systems, après avoir réalisé des essais de recyclage et de valorisation de produits complexes via le démontage, a engagé des opérations similaires après broyage des véhicules. Des études et des essais de recyclabilité ont été réalisés avec des broyeurs automobiles selon des schémas industriels, tant sur les produits actuels que sur les matériaux en développement, dont des agro-composites.

Les résultats attendus de ces travaux ont pour objectif de définir les modèles technico-économiques les plus adaptés à Faurecia. Toutes les possibilités de valorisation en fin de vie des produits sont étudiées lors de la conception en visant l'intégration des meilleures solutions, un impact réduit sur l'environnement et la prise en compte de l'ensemble des cycles d'utilisation. Des études d'analyses du cycle de vie permettent d'« éco-concevoir » les produits en intégrant la globalité de ces critères au plus tôt dans les processus d'innovation et de développement.

Recyclage

Faurecia propose un nombre croissant de pièces en matière plastique recyclée.

Au sein de la *Business Group* Faurecia Automotive Seating, suivant le type et le niveau de gamme du véhicule, différents composants sont dorénavant fabriqués, pour partie, en polypropylène recyclé. En cumulant l'ensemble de ces pièces, il est maintenant possible d'intégrer de 15 à 20 % de plastiques recyclés pour une collection de sièges.

Au sein de la *Business Group* Faurecia Interior Systems, l'intégration de matière recyclée est prise en compte et validée dès les nouveaux développements produits, avec les mêmes contraintes et spécifications qu'avec les matières vierges.

Pour les pièces d'insonorisation, Faurecia utilise des quantités importantes de fibres naturelles recyclées (notamment le coton) en maximisant leur taux d'incorporation.

Le projet BOREVE, engagé en 2008 par Faurecia Automotive Exteriors, s'est achevé en juillet 2012 en aboutissant à un procédé parfaitement adapté à la filière VHU tant du point de vue de l'équipement que de la formulation du matériau. Les performances mécaniques et esthétiques atteintes permettent aujourd'hui d'incorporer un pourcentage de matière recyclée compatible avec les exigences des peaux de pare-chocs, une des pièces les plus critiques en ce qui concerne l'aspect.

Des études d'analyse de cycle de vie montrent la réduction de l'impact sur l'environnement de telles pratiques d'intégration de matières recyclées et Faurecia, tout comme ses clients constructeurs, développe considérablement son panel de fournisseurs de matières recyclées. Ceci lui permet aujourd'hui de proposer des applications de plus en plus techniques avec des grades de matières de plus en plus larges.

Actions dans le domaine des matériaux bio-sourcés

Biomatériaux

Le chapitre 6.2.2 du présent document de référence comporte des informations sur l'utilisation des matériaux durables.

ÉMISSIONS

Le chapitre 6.2.2 du présent document de référence décrit notamment les actions entreprises par le groupe en matière de contrôle des émissions.

7.1.1.2. Réduction de la masse

La réduction de la masse est abordée au chapitre 6 du présent document de référence (cf. entre autres le chapitre 6.2.2).

7.1.1.3. Analyse du cycle de vie

Pour guider ses choix et sa stratégie ainsi que ceux des constructeurs, Faurecia recourt de plus en plus aux analyses de cycles de vie (ACV), à différents niveaux : celui de ses produits, du véhicule complet, au niveau de l'extraction des matières jusqu'à la livraison au constructeur et sur l'ensemble du cycle de vie de la voiture (utilisation par le consommateur et recyclage compris).

Cadrée par des normes internationales ISO 14040 et ISO 14044, cette méthodologie consiste en l'évaluation de l'impact sur l'environnement des produits que Faurecia conçoit et fabrique pour une utilisation automobile. Elle permet de faire une évaluation aussi complète que possible de la mesure des impacts, parmi lesquels figurent le changement climatique (dont le gaz carbonique), la consommation de ressources non renouvelables (pétrole, charbon) et l'eutrophisation.

La réalisation de ces ACV permet à Faurecia ainsi qu'aux constructeurs :

- de faire les bons choix de conception pour les véhicules actuels (équipés de moteurs thermiques, essence ou diesel), ainsi que pour ceux à venir, utilisant des carburants alternatifs et équipés de dispositifs, plus écologiques, de réduction des émissions ;
- d'évaluer et éviter des transferts d'impacts en agissant sur une autre situation de vie (développer un produit plus léger qui serait non recyclable, par exemple).

Cet outil est particulièrement utile et utilisé dans le domaine de l'innovation, afin d'évaluer les bienfaits ou les éventuels transferts d'impact le plus tôt possible avec une vision globale sur les impacts environnementaux, permettant ainsi de préparer les innovations suivantes.

Cet outil permet également d'aller plus loin dans la compréhension des choix faits par toute une filière sur l'environnement. Faurecia participe ainsi activement à développer et utiliser l'ACV avec les constructeurs automobiles et les partenaires de la filière automobile afin d'avoir une compréhension partagée des enjeux environnementaux.



Que ce soit à court terme avec les motorisations conventionnelles ou, à moyen terme, avec l'accroissement des motorisations hybrides et l'émergence des motorisations électriques, les clients de Faurecia recherchent, à marche forcée, des solutions de rupture. En effet, elles seules sont à même de concilier diminution de la consommation énergétique et réduction de l'empreinte environnementale, tout en garantissant autonomie, confort, sécurité et plaisir de la conduite.

Par ailleurs, dans un environnement toujours plus concurrentiel, les constructeurs doivent répondre à une demande globale et locale toujours plus diversifiée tout en satisfaisant les réglementations actuelles et en anticipant les échéances réglementaires de demain.

Cependant, si la réduction des émissions de gaz carbonique et son corollaire la réduction de masse ont un impact direct sur la structuration de l'offre des constructeurs, celle-ci gagne progressivement en visibilité, en particulier du point de vue des équipementiers de rang 1.

Grâce à l'éventail très large de son portefeuille de clients, Faurecia y gagne en outre en qualité dans la vision globale du marché et dans la compréhension des attentes de ses clients qui se traduisent par une déclinaison plus pertinente de son offre.

En 2012, l'anticipation des réglementations et de la demande de ses clients continue donc de formater le portefeuille du plan d'innovation de Faurecia et de son budget de recherche et développement. Tout ceci en parallèle aux demandes spécifiques des constructeurs, qui concernent l'intégration de matériaux verts (recyclés ou renouvelables) et la valorisation des matériaux automobiles.

Pour la plupart des pièces que fabrique Faurecia, l'objectif de réduction de masse est, pour les véhicules actuels, clairement une priorité ; les études ACV permettent de le quantifier et de le confirmer. Dans certains cas, l'allègement peut cependant ne pas être la meilleure solution.

7.1.2. LES SITES INDUSTRIELS DE FAURECIA ET L'ENVIRONNEMENT

Le suivi des sujets environnementaux au sein du groupe (évaluations environnementales lorsqu'elles sont nécessaires, gestion des rejets et des pollutions lorsque des contraintes réglementaires s'appliquent, gestion des déchets issus des activités de process, etc.) est décentralisé et organisé par branche d'activité.

Chaque branche d'activité dispose ainsi d'un responsable HSE chargé notamment de piloter et de coordonner, pour les différents sites de sa branche, la remontée des données environnementales. Ainsi le suivi environnemental est réalisé au niveau des sites qui définissent leurs propres objectifs environnementaux. Les émissions et consommations sont reportées annuellement au moyen d'un logiciel groupe. Par ailleurs, tout incident environnemental est suivi au moyen du système d'alerte groupe *Alert Management System*.

7.1.2.1. Actions d'amélioration de la protection de l'environnement

Faurecia prend en compte la réduction de l'impact de ses activités industrielles sur les milieux naturels au voisinage de ses sites, en particulier en termes d'émission de produits polluants dans l'air et dans l'eau, de consommation d'énergie et de génération de gaz à effet de serre ainsi que de production de déchets. Dans ce but, Faurecia a intensifié en 2012 sa politique de mise en place d'équipements de dépollution en fin de processus de fabrication ou de modifications de ces processus pour réduire les quantités ou la nocivité de leurs rejets et déchets. La somme des investissements déclarés par les établissements pour la

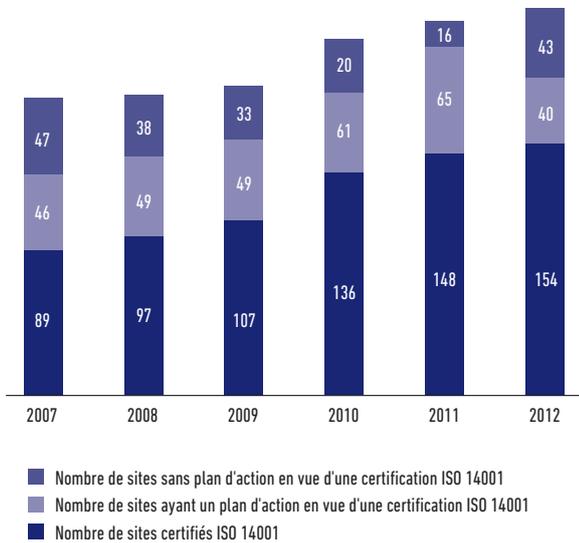
protection de l'environnement et la mise en conformité des équipements s'est élevée à 12,6 millions d'euros en 2012, soit une hausse des investissements de plus de 70 % au regard de 2011. Les investissements dédiés exclusivement à la protection de l'environnement représentent à eux seuls 2,9 millions d'euros en 2012.

7.1.2.2. Certification et formation

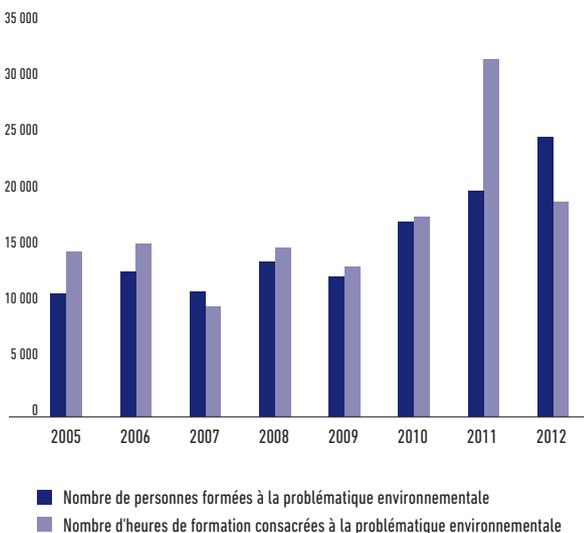
Conformément à la politique du groupe en matière de respect de l'environnement et dans le cadre du *Faurecia Excellence System*, les établissements de Faurecia mettent en place des systèmes de management environnementaux basés sur la norme internationale ISO 14001. La certification ISO 14001 permet également à Faurecia de répondre à une demande de ses clients.

Le nombre de sites certifiés ISO 14001 continue d'augmenter et s'établit à cent cinquante quatre sites en 2012 (contre cent quarante huit sites en 2011), soit près de 65 % du nombre total des sites industriels. Dans une démarche de progression et d'optimisation de la politique du groupe, quarante sites ont actuellement un programme d'actions visant à la mise en place d'un système de management environnemental certifié. La mise en œuvre des systèmes de management ISO 14001 par les sites de Faurecia s'est accompagnée d'actions de formation et de sensibilisation dans le domaine de l'environnement. En 2012, ce sont ainsi 18 705 heures de formation qui ont été dispensées à 24 370 collaborateurs Faurecia, soit 32 % de l'effectif du groupe. Cet investissement dans le savoir-faire des collaborateurs représente près de 147 080 euros.

NOMBRE DE SITES CERTIFIÉS ISO 14001 OU AYANT UN PLAN D'ACTION EN VUE D'UNE CERTIFICATION ISO 14001



NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES À LA PROBLÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE – NOMBRE D'HEURES



7.1.2.3. Indicateurs environnementaux

CONSOMMATION EN EAU ET REJETS DANS L'EAU

En 2012, l'ensemble des établissements a déclaré une consommation d'eau globale estimée à 3,645 millions de mètres cube.

Sur le périmètre des deux cent quatorze sites déjà exploités en 2011, la consommation d'eau globale n'augmente que de 2,9 % (+ 101 000 mètres cubes) entre 2011 et 2012, dans un contexte où les heures travaillées sont en hausse. Sur ces deux cent quatorze sites, la consommation d'eau rapportée au nombre d'heures travaillées a diminué de 8,4 %, passant de 26,7 litres à 24,5 litres par heure travaillée.

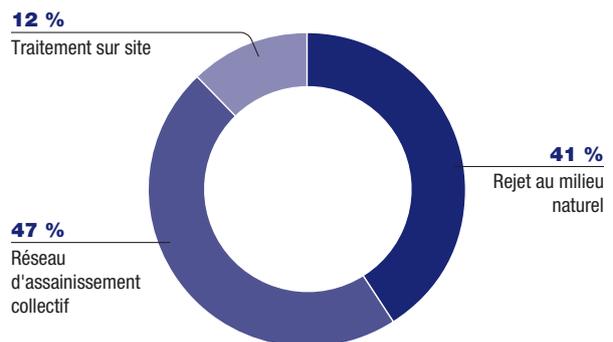
Par ailleurs, la consommation d'eaux de surface ne provient que de trois sites présents à la fois en 2011 et 2012. Cette consommation a, pour sa part, diminué de 7 %, soit 50 000 mètres cubes.

En 2012, la provenance de l'eau consommée par les usines du groupe se répartit donc de la façon suivante : 52 % est issue du réseau de ville, 18 % est pompée dans les eaux de surface, et 30 % est puisée dans la nappe phréatique.

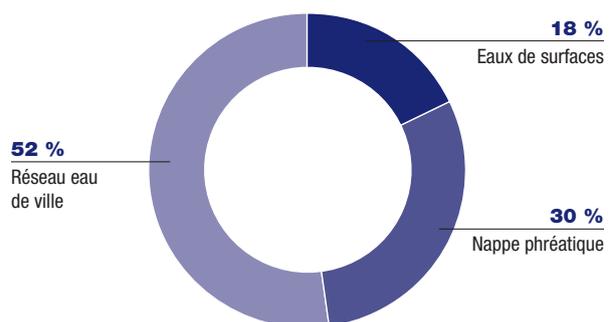
L'eau consommée est principalement utilisée dans un but de refroidissement. 53,1 % des eaux usées sont rejetées en milieu naturel (dont 12,2 % nécessitant un traitement sur site), les 46,9 % restants sont dirigés vers des systèmes de traitements collectifs.

Cent vingt et un établissements sur les deux cent trente-sept interrogés sont soumis à une autosurveillance par les autorités locales pour le suivi de la qualité des rejets des eaux usées. Parmi ces cent vingt et un sites, 86 % sont conformes aux exigences relatives aux rejets aqueux.

EAUX USÉES REJETÉES EN 2012



ORIGINE DES CONSOMMATIONS D'EAU EN 2012



CONSOMMATION EN ÉNERGIE ET REJETS ATMOSPHÉRIQUES

En 2012, l'ensemble des établissements a déclaré une consommation d'énergie estimée à 2,12 millions de MWh, à un niveau proche de celui de 2011. Parallèlement, sur l'ensemble du périmètre, les heures travaillées ont augmenté de 15 % par rapport à 2011. Rapportée au nombre d'heures travaillées, la consommation d'énergie diminue ainsi de 12,2 % par rapport à 2011, cette évolution étant notamment portée par les sites certifiés ISO 14001 (moins 13,9 %). En 2012, l'énergie consommée est constituée d'électricité à 65 %, de gaz naturel à 30,68 %, de gaz de pétrole liquéfiés (GPL) à 2,8 %, de fiouls à 0,58 % et de vapeur à 0,57 %.



Cette baisse de la consommation d'énergie concerne principalement les combustibles fossiles. À un périmètre équivalent, les consommations de gaz naturel diminuent de 1,1 % (- 6 814 MWh), celles relatives au Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) de 23,3 % (- 17 459 MWh) et concernant les fiouls industriels, la diminution équivaut à 24,2 % (- 3 956 MWh). La baisse de ces consommations s'explique notamment par le changement d'approvisionnement en énergie de certains sites.

La consommation d'électricité, à périmètre équivalent, enregistre une hausse de 5 % (+ 62 845 MWh) par rapport à 2011. Cette hausse s'explique par l'acquisition de huit sites et par une augmentation des heures travaillées.

Les rejets atmosphériques des sites Faurecia proviennent principalement de la consommation de gaz naturel, de gaz de pétrole liquéfié et de fiouls. Ces trois sources ont généré l'émission d'environ 150 940 milliers de tonnes de CO₂ en 2012, soit une diminution de 4,8 % (- 7 650) par rapport à 2011, leurs consommations respectives ayant diminué. La consommation d'électricité des sites Faurecia en 2012 correspond, par ailleurs, à l'émission indirecte de 539 647 tonnes de CO₂, soit une augmentation de près de 14,7 % par rapport à 2011, soit proportionnelle pour partie à l'évolution des consommations à la hausse. L'autre part de cette augmentation s'explique par une modification des facteurs d'émission suite à la mise à jour du référentiel IEA (*International Energy Agency*). Certains pays enregistrent une forte variation de leur facteur entre 2011 et 2012 (Russie, Pologne et Portugal). Pour information, cet amendement des facteurs d'émission engendre une augmentation de 8 % des émissions indirectes.

SOURCES DES REJETS ATMOSPHERIQUES 2012

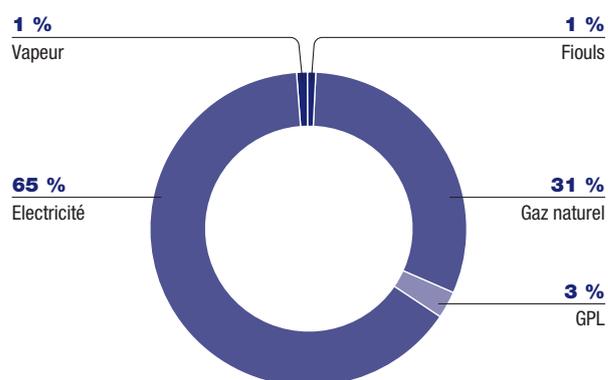
	CO ₂ (t)	N ₂ O (t)	CH ₄ (t)	SO ₂ (t)	NO ₂ (t)
Gaz naturel	133 559,77	5,85	9,36	1,30	140,35
Gaz de pétrole liquéfiés	13 362,82	0,52	0,21	0,45	12,53
Fiouls industriels basse teneur en soufre : (taux en soufre ≈ 2 %)	803,15	0,02	0,03	10,30	10,30
Fiouls industriels très basse teneur en soufre (taux en soufre ≈ 1 %)	323,54	0,01	0,01	2,07	2,07
Fiouls domestiques (taux en soufre ≈ 0,3 %)	2 889,39	0,06	0,06	3,67	3,86
TOTAL	150 938,67	6,45	9,67	17,80	169,10

Conformément à l'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite loi Grenelle 2) les sites Faurecia français ont réalisé leur bilan GES et communiqué un plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre aux autorités régionales. Parmi ces actions, on trouve notamment l'engagement de certains sites dans une démarche de système de management de l'énergie selon la norme ISO 50001, la diminution de la fréquence de collecte et d'analyse des indicateurs relatifs à l'énergie, l'idée étant de suivre précisément les consommations d'énergie par usage (climatisation, chauffage, éclairage) afin d'identifier les leviers de réduction.

La diminution des consommations de combustibles a, par ailleurs, permis de baisser de 4,4 % les émissions de N₂O, de 2,8 % les émissions de CH₄ et de 4,3 % les émissions de NO₂ par rapport à 2011.

Cent soixante et un établissements sur les deux cent trente-sept interrogés sont soumis à une autosurveillance par les autorités locales pour le suivi de la qualité des rejets atmosphériques. Parmi ces cent soixante et un sites, 86 % sont conformes aux exigences fixées dans le cadre de ce contrôle.

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE EN 2012



CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES

La quantité de matières premières utilisée est une donnée nouvellement collectée, suite à la publication du décret d'application de l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite loi Grenelle 2). Ont été retenus comme éléments à collecter pour 2012 les plastiques et métaux représentant les consommations les plus importantes.

En 2012, le processus de production a nécessité l'utilisation de 1 144 090 millions de tonnes de métaux et de 297 870 tonnes de plastiques (hors stock et matières recyclées).

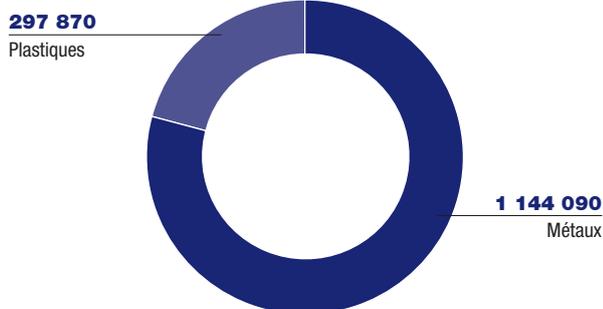
RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES PAR ACTIVITÉS, EN TONNES

	FAE	FAS	FECT	FIS
Métaux	1 510	542 224	598 079	2 278
Plastiques	49 926	59 831	244	187 870

Les métaux sont principalement utilisés pour la fabrication des sièges et pots d'échappement : respectivement 47 % et 52 % de cette matière première.

Les plastiques sont, quant à eux, principalement utilisés pour la fabrication des planches de bord : Faurecia Interior Systems utilise 63 % de cette matière première.

CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES (PAR TYPE EN TONNES)



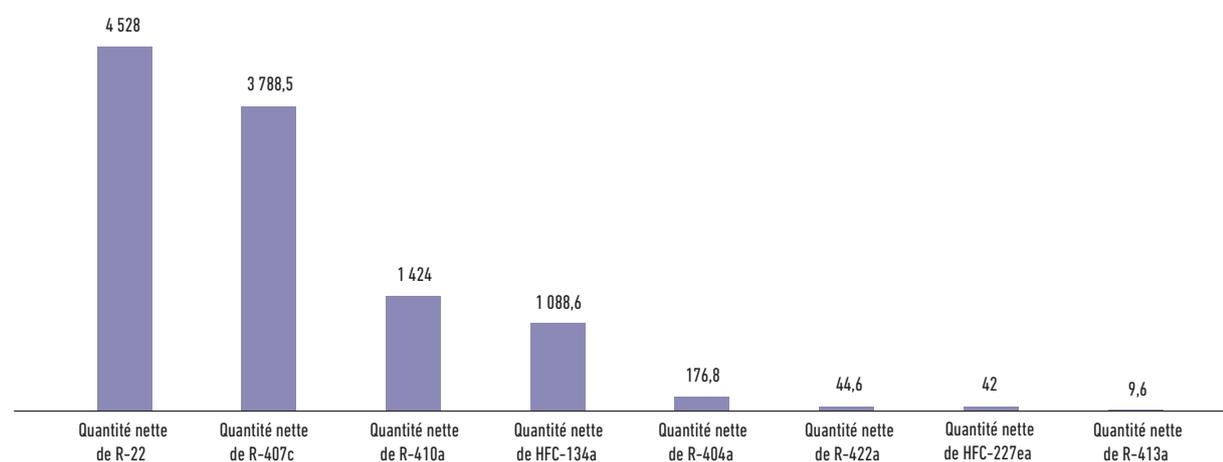
CONSOMMATIONS DE FLUIDES FRIGORIGÈNES ET REJETS ATMOSPHÉRIQUES

En conformité avec le contenu de l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite loi Grenelle 2), Faurecia a instauré la collecte de nouveaux indicateurs relatifs aux émissions fugitives.

En 2012, les sites de Faurecia enregistrent la majorité de ces fuites au regard de quatre types de gaz réfrigérants. Ils sont utilisés dans le cadre du fonctionnement des systèmes de climatisation, de réfrigération (R-22 ; R-407c ; R410a ; HFC-134a ; R-404a ; R-422a ; R-413a) et d'extinction incendie (HFC-227) du groupe.

Ces fuites de gaz réfrigérants impliquent des rejets atmosphériques à hauteur de 20 433,8 tonnes équivalent CO₂, soit moins de 3 % des émissions totales générées par Faurecia. Quatre-vingt-quatorze sites ont enregistré des fuites de fluides frigorigènes.

QUANTITÉS DE FUITES DE GAZ RÉFRIGÉRANTS (EN KILOGRAMMES)



Type de gaz	Quantité des fuites
Quantité nette de R-22	4 528 kg
Quantité nette de R-407c	3 788,5 kg
Quantité nette de R-410a	1 424 kg
Quantité nette de HFC-134a	1 088,6 kg
Quantité nette de R-404a	176,8 kg
Quantité nette de R-422a	44,6 kg
Quantité nette de HFC-227ea	42 kg
Quantité nette de R-413a	9,6 kg

CONDITIONS D'UTILISATION DES SOLS (SURFACES ÉTANCHES ET SURFACES TOTALES)

Les établissements de Faurecia à travers le monde occupent une surface totale de 962,25 hectares. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2011 (plus 5 %) suite à l'acquisition de nouveaux sites en 2012 (huit sites supplémentaires par rapport à 2011, soit une augmentation de 3,5 % en nombre de sites). 65 % de la surface occupée est étanche aux eaux de pluie (donnée identique à 2011).

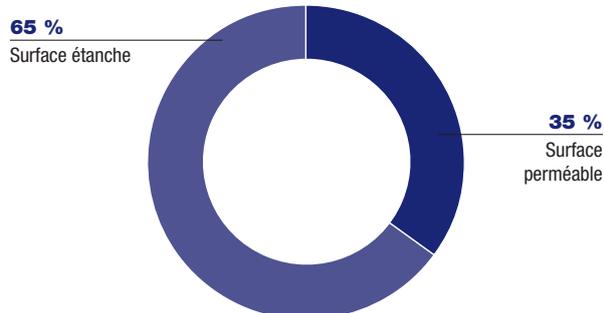
Cent deux sites, soit 43 % des interrogés, ont établi une étude du sol et des eaux souterraines afin d'identifier à minima les conséquences de l'historique d'activité et l'impact environnemental du site en place.



Des contrôles de pollution des sols et des eaux souterraines sont également réalisés conformément aux exigences de la réglementation, ainsi que dans le cadre d'audits de due diligence environnementale nécessitant des investigations approfondies.

Vingt-huit sites estiment aujourd'hui être situés à proximité d'une zone protégée par les autorités locales (moins de 3 kilomètres). Afin d'améliorer les pratiques liées à la protection de la biodiversité, certains sites travaillent notamment à l'élargissement de leurs espaces verts et à la valorisation de leurs déchets organiques en engrais naturels.

RÉPARTITION DES SURFACES EN 2012



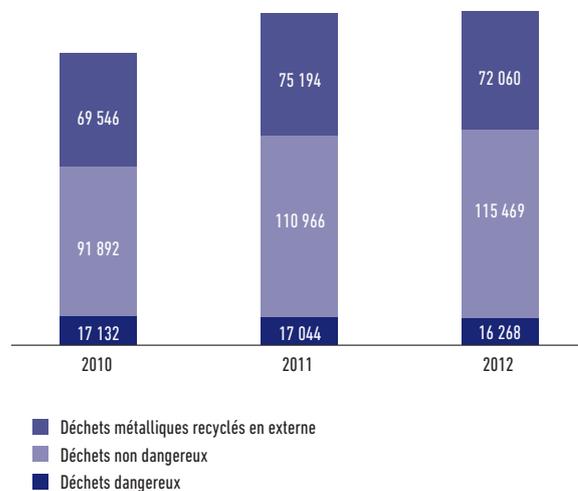
PRODUCTION DE DÉCHETS

Les activités de Faurecia ont produit 203 817 tonnes de déchets en 2012 (incluant les déchets dangereux, non dangereux et les déchets métalliques autres que ceux faisant l'objet d'une valorisation interne). La quantité totale de déchets est similaire à celle relevée en 2011. Ramenée au nombre total d'heures travaillées, à périmètre équivalent, la quantité de déchets a diminué de 12,8 % en 2012 pour atteindre 1,28 kg par heure travaillée (contre 1,46 kg par heure travaillée en 2011).

En 2012, les déchets produits sont constitués à 57 % de déchets non dangereux, à 36 % de déchets de métaux recyclés en externe, et à seulement 8 % de déchets dangereux. La quantité de déchets dangereux a d'ailleurs légèrement diminué entre 2011 et 2012 pour atteindre 16 287 tonnes.

Enfin, il est à noter qu'en 2012, 13 472 tonnes de sous-produits ont été directement réutilisées en interne comme matières premières.

RÉPARTITION DES DÉCHETS PAR CATÉGORIES (EN TONNES)



AUTRES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Provisions

Des provisions non significatives, qui n'ont pas fait l'objet de suivi spécifique, en 2012 ont été constituées en relation avec les risques environnementaux potentiels. Elles sont incluses dans le montant des provisions détaillé à la note 24.2 aux comptes consolidés.

Amendes et contentieux

En 2012, vingt-quatre établissements ont fait l'objet de trente-six procès-verbaux ou notifications de non-conformité dont 27 % concernaient l'environnement et 72 % des questions d'hygiène, sécurité et conditions de travail. Dans le domaine de l'environnement, les observations transmises par les autorités concernaient essentiellement le défaut de surveillance de certains rejets ou le dépassement de valeurs limites. Pour la sécurité, les réclamations portaient, par exemple, au non-respect des exigences et règles HSE ou l'absence d'habilitations spécifiques. Les quelques établissements ainsi concernés ont été assujettis au paiement de 53 452 euros au total, répartis sur six sites.

Sept contentieux restent à ce jour, en cours, dans le monde, sur les thèmes environnementaux.

7.2. Les actions sociétales

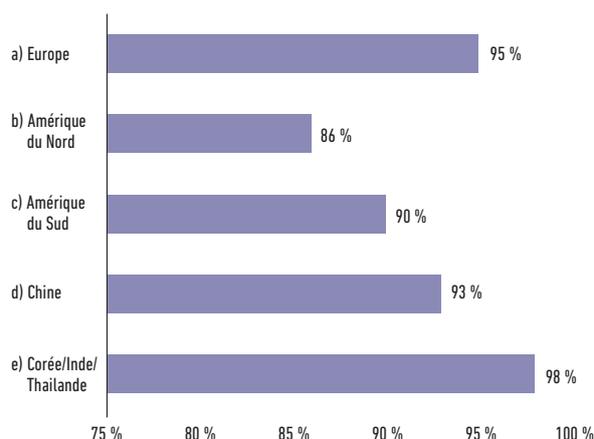
7.2.1. IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE FAURECIA

7.2.1.1. En matière d'emploi et de développement régional

Développer, promouvoir et valoriser la diversité est indispensable pour le développement international de Faurecia. Ainsi 53 % des ingénieurs et cadres sont employés en dehors de l'Europe de l'Ouest et 75 % des recrutements en 2012 ont été réalisés hors Europe de l'Ouest. Faurecia propose ainsi des expériences à l'étranger et des projets internationaux pour développer la diversité des équipes. De plus, le groupe s'attache à internationaliser l'encadrement supérieur, ainsi qu'à attirer, développer et retenir les talents locaux partout dans le monde. 52 % de l'encadrement supérieur du groupe est aujourd'hui composé de non-Français et 52,5 % des ingénieurs et cadres identifiés comme hauts potentiels sont issus de pays hors Europe de l'Ouest.

Par ailleurs, l'ambition de Faurecia est d'acheter au plus proche des opérations industrielles afin de promouvoir le développement du tissu industriel local, et minimiser les coûts et les impacts logistiques associés.

Pour les achats de pièces séries, le pourcentage des achats réalisés localement varie de 86 % à 98 % selon les régions où sont implantés les sites de production Faurecia (chiffres 2012).



Pour les achats hors production, le pourcentage d'approvisionnement local s'élève à près de 100 %.

7.2.1.2. Sur les populations riveraines ou locales

Faurecia s'engage à travers un certain nombre d'actions locales telles que décrites au chapitre 7.2.2.1.

Par ailleurs, le code d'éthique en vigueur au sein du groupe, dont les principes de fonctionnement sont décrits au chapitre 7.2.4.1, prévoit que celui-ci s'engage à évaluer en permanence l'impact de ses produits et de l'activité de ses usines sur l'environnement et les communautés avec lesquelles il est en contact, dans un souci d'amélioration constante.

7.2.2. RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE FAURECIA

7.2.2.1. Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Faurecia a mis en place et maintient des conditions et outils de dialogue avec un certain nombre de parties intéressées ou parties prenantes à son activité.

FAURECIA ET LES PARTENAIRES DE RECHERCHE

Comme cela est indiqué au chapitre 6 du présent document de référence, le développement technologique et l'innovation constituent l'une des priorités majeures de Faurecia.

Pour accompagner cette tendance, Faurecia a confirmé sa politique d'ouverture vers le milieu académique en 2012 par la signature de contrats de partenariat stratégiques comme avec



le *Fraunhofer Institut für Chemische Technologie* en Allemagne ou la constitution de nouvelles chaires industrielles :

- avec SUPELEC et ESIGELEC pour la mécatronique ;
- avec l'École Centrale de Paris et l'Université de Munich pour les lignes d'assemblage et la logistique ;
- avec l'Université de Dortmund sur les procédés de transformation des matériaux métalliques.

D'autres chaires déjà existantes peuvent être mentionnées : ainsi, la chaire industrielle sur les composites avec l'École Centrale de Nantes qui a pour but d'étudier les matériaux et les procédés de fabrication compatibles avec les temps de cycles du monde automobile.

Par ailleurs, Faurecia, soucieux de se positionner sur l'ensemble du cycle de vie de ses produits et de générer des matériaux 100 % naturels pour des applications semi-structurelles, a également lancé en 2012 un partenariat avec Mitsubishi Chemicals qui fournira une résine proche du polypropylène, le PBS (Poly Butylène Succinite).

FAURECIA ET SES FOURNISSEURS

Faurecia a l'ambition de construire une relation forte avec ses fournisseurs pour un bénéfice et un développement mutuels.

Une grande importance est donnée à la communication et la transparence afin d'assurer un alignement stratégique avec les partenaires. Chaque année, des conventions sont organisées avec remise officielle de récompenses de la performance dans différents domaines (Logistique, Qualité, Innovation...). Faurecia organise également des *Strategic Supplier Meetings* dans lesquels le groupe partage et échange sur les stratégies à mener pour renforcer le développement mutuel ainsi que des *Tech-days* de façon à rechercher, identifier, promouvoir et développer de nouvelles idées d'innovation dans un dialogue en toute transparence.

En 2012, le *Faurecia Excellence System (FES)*, système d'organisation et management de production, maîtrise de la qualité et gestion des ressources humaines de Faurecia, a ainsi fait l'objet d'une adaptation spécifique dédiée aux fournisseurs (*SES – Supplier Excellence System*) prenant en compte leurs spécificités, pour leur permettre de construire leurs plans de progrès et de développement. Des séances de travail en commun, des visites dans les meilleures usines du groupe et des formations spécifiques sont désormais organisées pour développer les compétences des fournisseurs et les accompagner sur le chemin dans leur propre course vers l'excellence.

Faurecia s'assure de la fiabilité de ses fournisseurs, non seulement en matière de qualité des produits, mais également en termes de respect des critères « RSE » (Responsabilité Sociale des Entreprises).

FAURECIA ET SES CLIENTS

Faurecia soutient ses clients constructeurs par le biais d'une politique active de développement qui implique la participation du groupe à tous les stades du processus de développement de l'équipement, de la définition du cahier des charges du produit jusqu'au marketing initial.

Faurecia développe des produits spécifiquement pour les nouveaux modèles de voiture et conclut généralement des contrats afin de fournir ces produits pour la durée de vie anticipée des modèles (généralement entre 5 et 10 ans). La qualité des produits Faurecia est reconnue parmi les constructeurs et est soutenue par le *Programme Management System (PMS)* du groupe, ensemble rigoureux de procédures et méthodologies de gestion de projet, ainsi que par l'expertise des 5 500 ingénieurs et techniciens de Faurecia qui conçoivent des produits et des solutions technologiques.

Le PMS décrit tous les livrables à réaliser à chaque phase du programme. Chaque programme est cadencé par des revues intermédiaires (revues fonctionnelles métier et revues de fin de phase par le management) permettant de valider son avancement. Le PMS comporte cinq phases (acquisition et vérification des besoins du client, développement du produit, validation du produit et développement du processus de fabrication, industrialisation et validation des outillages de production et enfin la montée en cadence et le démarrage série).

Afin de piloter la performance tout au long du développement et tendre vers l'excellence, Faurecia a introduit la notion d'excellence en management de programme. Cette nouvelle approche reprend les éléments précités et y ajoute :

- des audits système sur les livrables du programme pour en assurer une rigueur d'application ;
- des indicateurs de performance revus mensuellement avec anticipation des risques.

Ces différents outils ont permis d'améliorer significativement la performance des programmes sous les aspects financiers, qualité, délais et lancement en série.

En 2012, Faurecia a reçu plusieurs trophées client dans le domaine de la qualité :

Au niveau du groupe Faurecia :

- *Global Quality Award* de Renault pour l'amélioration continue depuis plusieurs années et pour l'homogénéité des performances qualité dans le monde.

Au niveau des sites de production :

- le site de Almussafes (Espagne), *Business Group Faurecia Interior Systems*, a reçu un trophée *Silver World Excellence Award* de Ford Motor Company ;
- le site de Valencia Quart de Poblet (Espagne), *Business Group Faurecia Interior Systems*, a reçu un trophée *Silver World Excellence Award* de Ford Motor Company ;
- le site de Cleveland (États-Unis d'Amérique), *Business Group Faurecia Automotive Seating*, a reçu le trophée *Supplier Quality Excellence Award* de General Motors ;
- le site de Pretoria (Afrique du Sud), *Business Group Faurecia Interior Systems*, a reçu le trophée *Supplier Quality Excellence Award* de General Motors ;
- le site de Bakov (République tchèque), *Business Group Faurecia Emissions Control Technologies*, a reçu le trophée *Supplier Quality Excellence Award* de General Motors ;

- le site de Augsburg (Allemagne), *Business Group* Faurecia Emissions Control Technologies, a reçu le trophée *Supplier Quality Excellence Award* de General Motors ;
- le site de Wuhan (Chine), *Business Group* Faurecia Automotive Seating, a été honoré *Supplier General Manager Special Award* par Dong Feng Peugeot Citroën Automotive (DPCA) ;
- le site de Changchun frames (Chine), *Business Group* Faurecia Automotive Seating, a reçu un *Award* de TOP10 *Best Quality Suppliers* de First Automobile Works Volkswagen (FAW/VW) ;
- le site de Guangzhou frames (Chine), *Business Group* Faurecia Automotive Seating, a reçu un *Award Excellent Quality Performance* de DFL (Dongfeng Nissan) ;
- le site de Anting (Chine), *Business Group* Faurecia Automotive Seating, a reçu un *Award Quality System Basics Outstanding Process* de General Motors Shanghai ;
- le site de Wuhan (Chine), *Business Group* Faurecia Emissions Control Technologies, a reçu le *Supplier Quality Excellent Award* de Ford Motor Company ;
- le site de Nanjing (Chine), *Business Group* Faurecia Emissions Control Technologies, est distingué *Excellent Quality Supplier* par Changan Ford Mazda Automotive (CFMA) ;
- le site de Changchun (Chine), *Business Group* Faurecia Emissions Control Technologies, a reçu de multiples trophées :
 - *Excellent Supplier 2012* de First Automobile Works (FAW),
 - *Excellent Supplier 2012* de First Automobile Works – Faw Car Company (FAW-FCC),
 - *Excellent Quality Prize* de FAW-VW.

FAURECIA ET SES PARTENAIRES INDUSTRIELS OU COMMERCIAUX

En 2012, Faurecia a noué de nouveaux partenariats ou renforcé des partenariats existants.

S'agissant de la *Business Group* Faurecia Interior Systems et en parallèle à l'acquisition de Saline, Faurecia a signé un accord de joint-venture avec Rush Group Ltd., société appartenant au groupe Rush. La joint-venture, baptisée Detroit Manufacturing Systems (DMS), détenue à 55 % par le groupe Rush et à 45 % par Faurecia, prend en charge des activités, l'assemblage et le séquençement de pièces d'intérieur dans une nouvelle usine implantée à Detroit.

Un accord de joint-venture à 50/50 a également été signé avec Howa Textile Industry Co., Ltd. La nouvelle joint-venture – Faurecia Howa Interiors (FHI) – sera basée à Atsugi (Japon) et sera dédiée au développement de systèmes d'intérieur automobiles tels que panneaux de porte, isolation de l'habitacle, pièces textiles et pavillons. Ce partenariat permet de positionner Faurecia comme fournisseur privilégié de Nissan sur l'ensemble des marchés mondiaux, pour les panneaux de porte et les systèmes acoustiques.

Faurecia Automotive Seating a signé avec son partenaire NHK Springs une mise à jour de l'accord de co-entreprise qui les lie depuis plus de 10 ans. Le nouvel accord prévoit une extension du partenariat avec la création de deux nouvelles entités commerciales et de deux nouvelles entités de production en

Chine et Amérique du Nord. Ce renforcement de l'alliance entre Faurecia et NHK Springs accompagne la croissance de leurs activités respectives avec l'alliance Renault-Nissan à qui la coentreprise FNK est dédiée. À ce titre, FNK a été nommé Alliance Growth Partner par RNPO, la filiale achats commune de Renault et Nissan.

Faurecia Emissions Control Technologies, pour sa part, a consolidé cette année sa présence sur le marché asiatique avec la signature d'un accord de joint-venture avec l'industriel malaisien DRB-Hicom. La société baptisée Faurecia-Hicom, dans laquelle Faurecia Emissions Control Technologies est actionnaire majoritaire et qui est opérationnelle en 2013, produira conjointement des systèmes d'échappement en Malaisie.

FAURECIA ET LA COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE

L'ensemble des actionnaires a accès à une information complète, transparente et claire, adaptée aux besoins de chacun et utile à une appréciation objective de la stratégie de croissance et des résultats de Faurecia. Cette politique de communication financière vise à assurer à l'ensemble des actionnaires une information en conformité avec les usages de place.

Une très large variété de documents publics dont ceux diffusés au titre de l'information réglementée couvre l'activité, la stratégie et l'information financière de l'entreprise : document de référence, rapport financier semestriel, communiqués aux actionnaires, statuts de la société, règlement intérieur du conseil. Tous ces documents sont facilement accessibles sur le site internet du groupe www.faurecia.fr sous la rubrique Finance, en français et en anglais, et sur demande auprès du service des Relations Investisseurs de Faurecia. Une adresse e-mail (shareholders@faurecia.com) et un système gratuit d'abonnement permettent à ceux qui le désirent de recevoir directement ces documents (rapport annuel, brochure institutionnelle, communiqués de presse).

Faurecia publie au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et diffuse au titre de l'information réglementée les informations périodiques et annuelles requises d'une société cotée. L'information financière est complétée par les communiqués de presse à destination de la communauté financière et plus largement du public qui concernent des sujets d'importance significative pour la compréhension de la stratégie de l'entreprise. Elle est également nourrie de réunions périodiques destinées aux analystes financiers et aux journalistes économiques expliquant, sur un mode interactif, les enjeux du groupe, ses produits et ses résultats.

Faurecia a organisé plus de 400 réunions et rendez-vous individuels dans 14 pays qui ont permis de dialoguer directement avec neuf cents investisseurs institutionnels et analystes financiers en 2012. Des présentations thématiques ont été organisées pour des analystes, des investisseurs et des gérants de portefeuille.

Les actionnaires salariés disposent également d'un espace dédié sur l'intranet Faurecia qui leur permet de s'informer sur l'épargne salariale mise en place au sein du groupe.

Le rapport annuel présenté et déposé comme document de référence auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)



ainsi que le rapport sur les comptes semestriels font l'objet d'une large diffusion au sein de la communauté financière.

FAURECIA ET LES ORGANISMES DE CERTIFICATION

Conformément à la politique du groupe en matière de respect de l'environnement et dans le cadre du *Faurecia Excellence System*, les établissements de Faurecia mettent en place des systèmes de management environnementaux basés sur la norme internationale ISO 14001. La certification ISO 14001 permet également à Faurecia de répondre à une demande de ses clients.

Le nombre de sites certifiés ISO 14001 continue d'augmenter et s'établit à 154 sites en 2012 (contre 148 sites en 2011), soit près de 65 % du nombre total des sites industriels.

Dans une démarche de progression et d'optimisation de la politique du groupe, quarante sites ont actuellement un programme d'actions visant à la mise en place d'un système de management environnemental certifié. La mise en œuvre des systèmes de management ISO 14001 par les sites de Faurecia s'est accompagnée d'actions de formation et de sensibilisation dans le domaine de l'environnement. En 2012, ce sont ainsi 18 705 heures de formation qui ont été dispensées à 24 370 collaborateurs Faurecia, soit 32 % de l'effectif du groupe. Cet investissement dans le savoir-faire des collaborateurs représente près de 147 080 euros.

Les exigences environnementales et sociales (ISO 14001 et OHSAS 18000) font partie des critères d'évaluation fournisseur.

7.2.2.2. Les actions de partenariat ou de mécénat

Les collaborateurs de Faurecia, en France et à l'étranger, se mobilisent régulièrement autour de certaines actions sociétales.

Ainsi, en 2012, une semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap s'est tenue au siège social, à Nanterre. Parmi les actions organisées : des affichettes déjouant les idées reçues sur le handicap au travail, un jeu concours avec un dîner « dans le noir » à la clé, une séance photo de collaborateurs signant les lettres du mot « Faurecia », une série d'ateliers permettant d'aborder le quotidien des personnes handicapées. Cette semaine d'actions, très appréciée des collaborateurs, a permis à chacun de mettre à mal ses préjugés et de porter un autre regard sur le handicap au travail.

Le programme FUELS (*Faurecia Unites with Employees for Local Service*) a été lancé en 2010 et implique tous les sites de Faurecia en Amérique du Nord (États-Unis, Canada et Mexique).

Ainsi, tout au long du mois de septembre 2012, les collaborateurs des 45 sites Faurecia concernés ont collecté près de 300 tonnes de denrées non périssables en faveur de banques alimentaires locales soit l'équivalent de 730 000 repas qui ont été distribués aux familles démunies des villes où vivent et travaillent plus de 17 000 collaborateurs de Faurecia Amérique du Nord.

Pour collecter ces denrées alimentaires, les bénévoles de Faurecia ont consacré une partie de leur temps libre à la mise en place de différentes manifestations : tombolas, ventes de gâteaux, parties de golf ou encore lotos sportifs.

Un chèque de 5 000 USD a été remis par Faurecia Amérique du Nord aux deux banques alimentaires choisies par les deux sites ayant collecté le plus de denrées par collaborateur pour les soutenir davantage dans leur action. Par ailleurs, 500 USD ont également été remis au nom de tous les sites ayant atteint leur objectif de collecte.

L'année 2012 a été une année record pour le programme FUELS puisque le résultat de la collecte est quatre fois supérieur à l'objectif que s'étaient fixé les participants.

Depuis sa création, le programme FUELS a permis de collecter l'équivalent de plus de 1,3 million de repas au total.

7.2.3. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

7.2.3.1. Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat

Le code d'éthique de Faurecia dont les principes de fonctionnement sont décrits au chapitre 7.2.4.1 définit notamment les principes déontologiques de conduite applicables quotidiennement à l'ensemble du personnel Faurecia dans ses relations en interne comme en externe, ainsi qu'à ses partenaires et indique la façon dont le groupe entend mettre en pratique ses valeurs de respect des clients, des actionnaires, des personnes et de l'environnement.

Le développement des politiques d'achats durables correspond à une vraie volonté au sein du groupe. À ce titre, Faurecia s'assure

de la fiabilité de ses fournisseurs, non seulement en matière de qualité des produits, mais également en termes de respect des critères RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises), tels que :

- respect des lois ;
- interdiction du travail des enfants ;
- élimination de toute forme de travail forcé ;
- respect de l'environnement ;
- promotion de la santé et de la sécurité au travail ;
- liberté d'expression et dialogue social ;
- égalité de traitement ;
- éthique et règles de comportement, notamment anti-corruption.

Le code est intégré dans les principes fondamentaux de la relation fournisseur, dans les documents contractuels notamment dans les conditions générales d'achats mises à jour en 2011 ainsi que dans le processus achats du groupe.

Il est également demandé aux fournisseurs de fournir un engagement écrit avec preuve en appui du respect de ce code dans leur propre organisation et de son déploiement dans leur chaîne de production. Ceci est un pré-requis pour intégrer le panel Faurecia.

Par ailleurs, sur un plan spécifiquement environnemental, Faurecia déploie une politique ambitieuse pour éviter ou minimiser les problèmes locaux et/ou mondiaux qui pourraient être posés par l'utilisation de la voiture. À travers sa politique industrielle et de gestion des ressources humaines, la recherche et l'innovation, Faurecia contribue activement à la réduction des gaz à effet de serre et des émissions polluantes ainsi qu'à

l'évolution de la sécurité routière. Tout au long du cycle de vie du véhicule, Faurecia demande et incite ses fournisseurs à l'accompagner dans cette démarche progressiste.

7.2.3.2. Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Outre les informations figurant ci-dessus, l'évolution de la sous-traitance fait l'objet d'indicateurs chiffrés figurant au chapitre 4.5 du présent document de référence.

7.2.4. LOYAUTÉ DES PRATIQUES

7.2.4.1. Actions engagées pour prévenir la corruption

En signant le pacte mondial (*Global Compact*) en mars 2004, Faurecia s'est engagé à respecter et à promouvoir les dix principes du Pacte, fondés sur la déclaration universelle des droits de l'homme, la déclaration de l'organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Ces engagements ont été réitérés dans le code d'éthique de Faurecia publié en 2007.

Ce code a été présenté au comité d'entreprise européen en avril 2007 puis a fait l'objet d'un échange avec les partenaires sociaux dans les sociétés des différents pays du groupe. Il a ensuite été communiqué individuellement à chaque salarié du groupe.

Il est remis à chaque nouveau salarié et est disponible en 14 langues sur le site internet de Faurecia et sur son intranet.

Il fait partie des Faurecia Core Procedures (FCP) et vise à développer la responsabilisation et l'implication du personnel du groupe. Ainsi, sa connaissance au niveau des usines est systématiquement vérifiée lors des missions d'audit interne.

Ce code est structuré autour de quatre thèmes : le respect des droits fondamentaux, le développement du dialogue économique et social, le développement des compétences, l'éthique et les règles de comportement.

Il comporte également une procédure d'alerte en cas de violation du code d'éthique.

Les principes d'éthique et des règles de comportement se déclinent en plusieurs règles :

UTILISATION DES FONDS, DES SERVICES OU DES ACTIFS DU GROUPE

Tout financement de la vie politique est interdit ainsi que tout versement illicite aux autorités administratives ou à leurs salariés. Les actifs, passifs, dépenses et autres transactions réalisées par les entités du groupe doivent être enregistrés dans les livres et comptes de ces entités qui doivent être tenus régulièrement en conformité avec les principes, règles et lois applicables.

RELATIONS AVEC LES CLIENTS, LES PRESTATAIRES OU LES FOURNISSEURS

Les cadeaux et divertissements en provenance des clients et/ou des prestataires sont limités. Il est ainsi interdit d'accepter tout cadeau ou gratification de clients ou de fournisseurs d'une valeur supérieure à l'équivalent de 50 euros par an et par partenaire d'affaires.

La sélection des fournisseurs doit, elle, être fondée sur la qualité, le besoin, la performance et le coût. Aux termes des procédures d'achat en place, les accords entre le groupe et ses mandataires, représentants et consultants ou tout autre prestataire doivent clairement énoncer les prestations réelles à fournir, la base de la rémunération ou le prix et tous autres termes et conditions des prestations. Cette règle prohibe également tout investissement chez les fournisseurs et tout achat de bien ou de service aux fournisseurs ou aux clients pour un usage personnel.



RESPECT DU DROIT DE LA CONCURRENCE

Faurecia entend se conformer strictement aux réglementations applicables en la matière dans tous les pays où le groupe exerce son activité et notamment à l'interdiction de conclure des ententes, des accords, projets, arrangements ou comportements coordonnés entre concurrents concernant leurs prix, territoires, parts de marché ou clients.

CONFIDENTIALITÉ

Cette règle porte à la fois sur la confidentialité des données personnelles des salariés et sur les actifs, documents et données de Faurecia.

LOYAUTÉ ET EXCLUSIVITÉ

Il s'agit pour les salariés et dirigeants du groupe d'exécuter leur contrat de travail loyalement.

CONFLIT D'INTÉRÊT

Les salariés ne doivent pas tirer profit personnel d'une transaction menée au nom d'une société du groupe avec des clients et fournisseurs notamment.

SAUVEGARDE DES BIENS DU GROUPE

Les salariés ou dirigeants du groupe sont responsables de la bonne utilisation des actifs et des ressources du groupe y compris ceux liés à la propriété intellectuelle, aux technologies, aux matériels et supports informatiques, aux logiciels, aux biens immobiliers, aux équipements, machines et outillages, aux composants, matières premières et aux liquidités du groupe.

Le code prévoit un dispositif visant à gérer ses violations.

Ainsi tout salarié qui aurait connaissance de violation de règles définies dans le code peut faire usage d'une procédure d'alerte interne ; il peut, pour ce faire, en référer à sa hiérarchie ou à son DRH, de manière verbale ou écrite.

En fonction de la nature et de l'importance des faits invoqués, des investigations complémentaires pourront être lancées, une enquête pourra être diligentée ou une procédure d'audit interne décidée.

Une procédure d'alerte renforcée peut également être lancée dès lors que les faits se rapportent à des risques sérieux pour le groupe dans les domaines comptables, d'audit financier et de lutte contre la corruption. Les faits mettant en jeu l'intégrité physique ou morale d'un salarié peuvent également être pris

en compte dans le cadre de cette procédure qui conduit à saisir un organisme extérieur, à qui le groupe a confié le recueil et le premier traitement des procédures.

Si les faits invoqués entrent dans les domaines définis pour cette alerte et si leur importance le justifie, l'organisme extérieur saisira le groupe via son président-directeur général lequel pourra demander au département d'audit interne du groupe de mener à bien les investigations nécessaires.

7.2.4.2. Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les évolutions réglementaires, qui reflètent les évolutions sociétales, visent sur tous les principaux marchés automobiles à réduire l'impact de l'automobile sur l'environnement. La globalisation des marchés automobiles et l'évolution rapide des modes et des outils de consommation, notamment dans le domaine électronique, amènent les constructeurs à identifier de nouvelles solutions leur permettant de proposer une gamme multiple, personnalisable et financièrement attractive.

Faurecia axe la recherche et l'innovation sur un certain nombre d'enjeux prioritaires visant notamment à avoir un impact positif sur la santé et la sécurité des consommateurs que sont les conducteurs : réduction de la masse, réduction de l'encombrement, récupération d'énergie, contrôle des émissions et matériaux durables. Les actions de recherche et développement ainsi mises en œuvre et l'impact sur les produits sont décrites plus longuement, respectivement aux chapitres 6 et 7.1.1 du présent document de référence.

De manière générale, et conformément aux règles de son code d'éthique liées au respect des droits fondamentaux, le groupe s'engage à promouvoir la santé et la sécurité au travail en mettant en œuvre des politiques et des méthodes de prévention active des risques pouvant affecter la santé et la sécurité des employés, à contrôler régulièrement leur bonne application et à mesurer leur efficacité.

Dans ce contexte, il s'engage notamment à responsabiliser ses managers et son personnel à la préservation de la santé et à la prévention des accidents du travail et à organiser la conception et le développement de ses produits et de ses moyens de production de manière à favoriser les meilleures conditions de travail possibles. Tous les sous-traitants intervenant dans les locaux des entreprises du groupe sont tenus d'appliquer ces politiques de santé et de sécurité.

7.2.5. AUTRES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Le code d'éthique comporte un certain nombre de règles en matière de droits fondamentaux.

Ces règles sont décrites au chapitre 4.3.3 du présent document de référence.



8.1. Le conseil d'administration

La section 8.1.1 (composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil), la sous-section 8.1.2.2 (paragraphe en relation avec les limitations apportées par le conseil aux pouvoirs du président-directeur général) et 8.4 (le contrôle interne) constituent le rapport du président à l'assemblée tel que prévu par l'article L. 225-37 du code de commerce.

Ce rapport, établi par le président du conseil d'administration, rend compte de la composition du conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux au cours de l'exercice 2012 ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Faurecia.

Ce rapport indique, en outre, les limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du président-directeur général et présente, par référence, les principes et les règles arrêtées par le conseil d'administration pour déterminer les

rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux, les modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales ainsi que les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Il a été préparé et rédigé en application de la loi du 3 juillet 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire, et du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi par l'AFEP et le MEDEF, code choisi par le conseil d'administration comme code de référence et consultable sur le site internet du MEDEF (www.medef.fr).

Enfin, ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa séance du 18 avril 2013 et a été inclus dans le présent document de référence disponible sur le site internet de Faurecia (www.faurecia.fr).

8.1.1. COMPOSITION ET CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

8.1.1.1. Composition du conseil d'administration

Selon les dispositions législatives, réglementaires et statutaires applicables, le conseil d'administration doit être composé

de trois membres au moins et de quinze au plus. Depuis l'assemblée générale du 26 mai 2011, la durée des fonctions des administrateurs est de cinq ans et depuis l'assemblée générale du 23 mai 2012, le conseil d'administration de Faurecia est désormais composé de treize membres.

À la date du présent rapport, les membres du conseil sont les suivants :

	Age	Date de 1 ^{re} nomination	Date du dernier renouvellement	Expiration du mandat
Yann DELABRIÈRE	62 ans	CA du 18 novembre 1996	AG du 23 mai 2012	AG de 2017 statuant sur les comptes de 2016
Éric BOURDAIS DE CHARBONNIÈRE	73 ans	AG du 8 février 2010	-	AG de 2015 statuant sur les comptes de 2014
Jean-Baptiste CHASSELOUP DE CHATILLON	48 ans	AG du 23 mai 2012	-	AG de 2017 statuant sur les comptes de 2016
Jean-Pierre CLAMADIEU	54 ans	AG du 29 mai 2007	AG du 23 mai 2012	AG de 2017 statuant sur les comptes de 2016
Lee GARDNER	66 ans	AG du 8 février 2010	-	AG de 2015 statuant sur les comptes de 2014
Jean-Claude HANUS	66 ans	CA du 21 février 2000	AG du 26 mai 2011	AG de 2016 statuant sur les comptes de 2015
Hans-Georg HÄRTER	67 ans	AG du 26 mai 2010	-	AG de 2015 statuant sur les comptes de 2014
Linda HASENFRATZ	46 ans	AG du 26 mai 2011	-	AG de 2016 statuant sur les comptes de 2015
Ross McINNES	59 ans	AG du 29 mai 2007	AG du 23 mai 2012	AG de 2017 statuant sur les comptes de 2016
Amparo MORALEDA	48 ans	AG du 23 mai 2012	-	AG de 2017 statuant sur les comptes de 2016
Robert PEUGEOT	62 ans	AG du 29 mai 2007	AG du 23 mai 2012	AG de 2017 statuant sur les comptes de 2016
Thierry PEUGEOT	55 ans	CA du 17 avril 2003	AG du 26 mai 2011	AG de 2016 statuant sur les comptes de 2015
Philippe VARIN	60 ans	CA du 9 avril 2009	AG du 26 mai 2011	AG de 2016 statuant sur les comptes de 2015

M. Yann Delabrière exerce depuis le 16 février 2007 les fonctions de président-directeur général de Faurecia. Il a été renouvelé dans ses fonctions de président et de directeur général par le conseil d'administration du 23 mai 2012 et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Les membres du conseil d'administration réunissent des compétences managériales, industrielles et financières de premier plan. Les administrateurs enrichissent les travaux et les délibérations du conseil et des comités spécialisés de leurs expériences multiples acquises dans le domaine automobile, et dans des secteurs économiques différents de celui où

opère le groupe. Ils font bénéficier celui-ci de leur expérience internationale. Enfin, ils sont soucieux de l'intérêt de tous les actionnaires et s'impliquent pleinement dans la définition de la stratégie et dans les délibérations pour participer activement et effectivement aux décisions du conseil et les soutenir valablement.

À l'exception du président-directeur général, aucun membre du conseil d'administration n'exerce de fonction de direction générale ou de fonction salariée au profit d'une société du groupe.



L'adresse professionnelle des administrateurs est celle de Faurecia.

L'expertise et l'expérience de chacun des membres du conseil de Faurecia ainsi que le détail des mandats qu'ils exercent figurent au chapitre 8 du présent document de référence.

8.1.1.1.1. INDÉPENDANCE DES MEMBRES

Le code AFEP/MEDEF, auquel se réfère Faurecia, prévoit que la part des administrateurs indépendants soit au moins d'un tiers dans les sociétés pourvues d'un actionariat de contrôle et de la moitié dans les autres. La part des membres indépendants au sein du comité d'audit doit être au moins de deux tiers. Le comité des rémunérations doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants.

Il est rappelé que ces critères d'indépendance sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la société ou le groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours de 5 années précédentes ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.

S'agissant des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société, le code précise qu'ils peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la société. Au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, il convient que le conseil s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit potentiel d'intérêt potentiel.

Ces critères ont été examinés par le conseil d'administration du 18 avril 2013 sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations du 10 avril 2013.

Le conseil a conclu comme suit :

Cinq administrateurs exercent ou ont exercé des fonctions de direction ou de surveillance au sein du groupe PSA Peugeot Citroën, dont la société tête de groupe, Peugeot S.A., est actionnaire de Faurecia à hauteur de 57,18 % du capital et

ne peuvent donc être considérés comme administrateurs indépendants. Il s'agit de MM. Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon, Jean-Claude Hanus, Robert Peugeot, Thierry Peugeot et Philippe Varin.

Sept administrateurs sont indépendants. Il s'agit de Mmes Amparo Moraleda et Linda Hasenfratz et de MM. Éric Bourdais de Charbonnière, Jean-Pierre Clamadieu, Lee Gardner, Hans-Georg Härter et Ross McInnes, aucun d'entre eux ne répondant aux critères d'exclusion prévus par le code. Notamment, aucun d'eux n'entretient de relation d'affaire avec Faurecia au sens où aucun d'eux n'est client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif de Faurecia ou de son groupe ou pour lequel Faurecia ou le groupe représente une part significative de l'activité.

Ainsi, et selon les critères du code AFEP/MEDEF, le conseil d'administration de Faurecia comporte plus d'un tiers d'administrateurs indépendants.

8.1.1.1.2. REPRÉSENTATION FEMMES/HOMMES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À la date du présent rapport, le conseil d'administration comporte deux femmes en son sein et est donc conforme au dispositif prévu par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d'administration.

8.1.1.2. Missions du conseil d'administration

Le conseil d'administration est chargé de déterminer les orientations de l'activité de Faurecia et du groupe dans les domaines stratégiques, économiques et financiers. Il veille à leur bonne mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil, à l'initiative de son président, se saisit de toute question intéressant la bonne marche de Faurecia et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent. Ceci recouvre notamment toutes les décisions stratégiques de Faurecia et du groupe.

Le règlement intérieur du conseil d'administration, tenu à la disposition des actionnaires au siège social et également disponible sur le site internet www.faurecia.fr, détermine la mission du conseil et celle de ses comités. Il précise le mode de fonctionnement du conseil et les modalités de mise en œuvre des prescriptions légales et des dispositions statutaires concernant son rôle dans la gestion de Faurecia et du groupe. Il indique les droits et les devoirs des membres du conseil d'administration, principalement au regard de la prévention des conflits d'intérêt, du cumul de mandats, de la stricte confidentialité de ses délibérations et de la diligence nécessaire à la participation à ses travaux. Il traite enfin des règles relatives aux opérations réalisées sur les titres de Faurecia, telles qu'elles sont recommandées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Pour lui permettre d'exercer pleinement sa mission, le conseil d'administration a notamment précisé dans son règlement intérieur :

- (i) qu'il appartient au président, assisté du secrétaire du conseil, de transmettre les informations utiles aux autres membres du conseil ;
- (ii) que les réunions du conseil et des comités sont précédées de l'envoi dans un délai raisonnable d'une information sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une réflexion et une analyse particulières, le cas échéant accompagnée de documents ;
- (iii) que le conseil est régulièrement informé de tout événement significatif sur la marche des affaires de Faurecia ;
- (iv) que le conseil est autorisé à faire usage, dans des cas exceptionnels, de la visio et téléconférence et ce, pour autant que quatre administrateurs au moins dont le président soient réunis physiquement au lieu prévu par la convocation afin de donner plus de souplesse à la consultation des administrateurs et de faciliter dans certains cas leur prise de décision.

Enfin, le conseil d'administration décide librement des modalités d'exercice de la direction générale de Faurecia. Celle-ci peut être assumée sous sa responsabilité par le président du conseil d'administration lui-même, ou par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général. Depuis la réunion du conseil d'administration du 8 septembre 2006, confirmée par le conseil d'administration du 16 février 2007, le président du conseil d'administration exerce également la fonction de directeur général de Faurecia.

8.1.1.3. Organisation et compte rendu de l'activité du conseil et des comités au cours de l'exercice 2012

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président qui fixe l'ordre du jour de chaque session. Afin de préparer dans les meilleures conditions les décisions correspondant aux missions dont il a la charge, le conseil d'administration de Faurecia a mis en place trois comités :

- le comité d'audit ;
- le comité stratégique ;
- le comité des nominations et des rémunérations.

8.1.1.3.1. L'ACTIVITÉ DU CONSEIL EN 2012

Le conseil d'administration s'est réuni à sept reprises en 2012. Le taux de participation a été de 91,20 %.

Lors de chacune de ces réunions, le conseil d'administration a pris connaissance des résultats opérationnels du groupe et de ses perspectives d'activité et de résultats. Le conseil d'administration du 7 février 2012 a examiné et approuvé les comptes annuels sociaux et consolidés 2011 et celui du 23 juillet 2012, les comptes consolidés du premier semestre 2012. Le plan à moyen terme 2012-2016 du groupe a été examiné lors de la

réunion du 23 juillet 2012. La révision semestrielle du budget 2012 et le budget de 2013 ont été présentés respectivement lors des réunions des 23 juillet 2012 et 18 décembre 2012.

S'agissant du financement du groupe, le conseil du 7 février 2012 a autorisé son président-directeur général à procéder à une émission d'obligations complémentaire à celle réalisée en novembre 2011 puis le conseil du 17 avril l'a autorisé à procéder à une nouvelle émission d'obligations. Enfin, un conseil réuni le 31 août l'a autorisé à procéder à une émission d'obligations convertibles.

La stratégie des quatre *Business Groups* a été débattue au cours de la réunion du 16 octobre 2012.

Le conseil du 17 avril 2012 a adopté le document de référence et convoqué une assemblée générale mixte le 23 mai 2012. À cet égard, le conseil a décidé de soumettre à cette assemblée le renouvellement des mandats de MM. Yann Delabrière, Jean-Pierre Clamadieu, Ross McInnes et Robert Peugeot en qualité d'administrateurs et de nommer M. Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon en remplacement de M. Frédéric Saint-Geours et Mme Amparo Moraleda en qualité de nouvel administrateur, portant ainsi à treize le nombre d'administrateurs composant le conseil.

Le conseil réuni immédiatement après l'assemblée a renouvelé M. Yann Delabrière en qualité de président et de directeur général et recomposé les comités.

Le conseil du 17 avril 2012 a constaté la réalisation des conditions du plan d'actions de performance n° 1 pour les bénéficiaires résidents fiscaux et sociaux français et a donné pouvoir au président de confirmer l'entrée en propriété de ses actions pour les bénéficiaires concernés à la date du 23 juin 2012. Par ailleurs, le conseil du 23 juillet 2012 a décidé d'un quatrième plan d'attribution gratuite d'actions de performance.

8.1.1.3.2. LE COMITÉ D'AUDIT

Composition

Le comité d'audit est régi par son règlement intérieur lequel dispose que les membres du comité sont choisis parmi les administrateurs et ne peuvent se faire représenter. La durée du mandat des membres du comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur.

Le comité ne peut comprendre que des membres du conseil d'administration de Faurecia, à l'exclusion de ceux exerçant des fonctions de direction. Ses membres doivent présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et la majorité d'entre eux doit être indépendante au sens de la définition donnée par le code AFEP/MEDEF.

Le comité d'audit est à ce jour composé de trois membres : MM. Éric Bourdais de Charbonnière, Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon et Ross McInnes qui disposent tous d'une expérience et de compétences financières ou comptables reconnues.

Il est présidé par M. Ross McInnes.

Le comité compte deux administrateurs indépendants dont son président. Le nombre d'administrateurs indépendants au sein du comité est ainsi conforme au seuil des deux tiers préconisé par le code AFEP/MEDEF.



Mission

La mission générale du comité d'audit est d'assister le conseil d'administration dans le suivi du processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières.

De manière plus précise, son rôle est de procéder à un examen détaillé de l'élaboration des comptes semestriels et annuels, des opérations financières du groupe les plus significatives et à la revue du tableau de bord financier du groupe. Il suit les engagements hors bilan et les éléments permettant d'apprécier les risques encourus par le groupe.

Ainsi, le comité est notamment chargé de préparer les réunions du conseil consacrées à l'examen des comptes semestriels et annuels et d'éclairer les délibérations de celui-ci sur ces sujets. À ce titre, il examine ces comptes avant leur présentation au conseil d'administration et donne son opinion sur :

- l'application et la pertinence des principes et méthodes comptables retenus et procède à l'examen des risques significatifs ;
- la nomination, la rémunération, le plan d'intervention des commissaires aux comptes ainsi que les éléments relatifs à leur indépendance.

Dans le cadre de la révision des comptes sociaux et consolidés de la société, le comité d'audit s'assure que les principes comptables retenus, qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers de l'entreprise, ont été formellement validés par la direction générale et les commissaires aux comptes et qu'ils sont portés à la connaissance du conseil d'administration. Il s'assure également que les principales options comptables ainsi que les choix effectués ont été expliqués et justifiés par la direction générale au conseil et revus par les commissaires aux comptes. Enfin, il s'assure que les commissaires aux comptes ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités et qu'ils ont été en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

Dans le cadre du contrôle interne, le comité d'audit assure le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. En ce sens, il entend le responsable de l'audit interne une fois par an.

Enfin, le comité s'assure de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Organisation et compte rendu d'activité

Le comité d'audit se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des comptes annuels et semestriels. En 2012, il a tenu quatre sessions avec un taux de participation de 75 %.

La réunion du comité du 7 février 2012 a eu pour principal objet la préparation et l'analyse des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2011, l'analyse de la situation de trésorerie et l'examen du respect des covenants financiers des principaux financements du groupe.

La séance du comité du 12 avril 2012 a été consacrée à l'avancement du déploiement du système informatique du groupe dans les centres de service partagés, au compte rendu de l'activité du département de l'audit interne et à la création du comité fonctionnel des risques.

Le comité a analysé, lors de sa session du 23 juillet 2012, la présentation des comptes semestriels et la situation de trésorerie du groupe.

Enfin, la réunion du 13 décembre 2012 a notamment été consacrée aux options de l'arrêté des comptes 2012 et à l'exposé des auditeurs sur leur mission d'audit du *hard close* 2012.

À chaque réunion du comité, un point est fait sur la situation de trésorerie, sur l'examen du financement et de la liquidité du groupe.

Lors de ses différentes réunions, le comité d'audit a notamment entendu le directeur financier du groupe, le directeur de l'audit interne, le responsable des affaires comptables du groupe. Les commissaires aux comptes ont été entendus au cours de chaque réunion.

Le président du comité a présenté ou fait présenter un rapport sur les travaux du comité lors des réunions du conseil d'administration des 7 février, 17 avril, 23 juillet et 18 décembre 2012.

8.1.1.3.3. LE COMITÉ STRATÉGIQUE

Le comité stratégique du groupe a été mis en place par le conseil d'administration du 15 octobre 2009.

Composition

Les membres du comité stratégique sont choisis parmi les administrateurs. La durée du mandat des membres du comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur.

Le règlement intérieur du comité stratégique dispose qu'il est composé de trois membres au moins. Le président du conseil d'administration et, s'il est administrateur, le directeur général sont membre de droit du comité stratégique.

Le conseil d'administration désigne au sein du comité un président pour une durée identique à celle de ses fonctions d'administrateur.

Le règlement intérieur du comité stratégique dispose qu'un membre au moins du comité doit être indépendant au sens de la définition donnée par le code de gouvernement d'entreprise.

À ce jour, le comité stratégique est composé de quatre membres : MM. Yann Delabrière, Lee Gardner, Hans-Georg Härter et Philippe Varin. Il est présidé par M. Philippe Varin. Le comité stratégique compte donc deux administrateurs indépendants.

Mission

Dans le cadre de sa mission générale d'analyse des grandes orientations stratégiques du groupe, le comité stratégique prépare les délibérations du conseil d'administration. Il émet des propositions, avis et recommandations sur :

- le plan stratégique et le plan à moyen terme du groupe ;
- les projets d'acquisitions de nouvelles activités, qu'ils soient sous forme d'acquisitions d'actifs ou de sociétés ;
- les projets de cession d'actifs, de sociétés ou de participations appartenant au groupe ;
- les projets de sociétés communes avec des partenaires.

Pour mener à bien sa mission, le comité stratégique peut entendre les auditeurs externes ou tous autres experts externes ou internes au groupe ainsi que le président du comité d'audit de Faurecia pour toute question relative aux investissements, aux risques et à l'impact sur le financement du groupe des projets qui lui sont présentés.

Organisation et compte rendu d'activité

Le comité se réunit au moins deux fois par an. En 2012, le comité stratégique a tenu trois sessions avec un taux de participation de 100 %.

Le comité a, au cours de ces trois sessions, porté son attention sur les opportunités de développement stratégique du groupe dont le projet d'acquisition de l'activité intérieur d'automobile de Ford/ACH à Saline (Michigan), États-Unis.

Il a également examiné les équilibres financiers à moyen et long terme de l'entreprise et, dans ce cadre, la stratégie de financement du groupe.

8.1.1.3.4. LE COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Composition

Les membres du comité des nominations et des rémunérations sont choisis parmi les administrateurs. Ils sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas se faire représenter. La durée du mandat des membres du comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. La composition du comité peut être modifiée à tout moment par décision du conseil.

Le comité des nominations et des rémunérations est composé de quatre membres : MM. Jean-Pierre Clamadieu qui le préside, Jean-Claude Hanus, Mmes Linda Hasenfratz et Amparo Moraleda (cette dernière ayant été nommée par décision du conseil d'administration du 18 décembre 2012). Il laisse donc une place majoritaire aux administrateurs indépendants et ne comporte aucun mandataire social, conformément au code AFEP/MEDEF.

Mission

Le comité des nominations et des rémunérations a pour mission de préparer les décisions du conseil d'administration notamment relatives à (i) la sélection et la nomination des futurs administrateurs, (ii) la rémunération des mandataires sociaux, (iii) la fixation de mesures d'encadrement et de conditions de performance concernant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'actions de performance aux mandataires sociaux, et (iv) l'évaluation périodique de la rémunération des administrateurs. Il coordonne et suit les diligences d'évaluation des travaux du conseil d'administration. Il est associé aux décisions majeures concernant la composition et le renouvellement du comité exécutif du groupe ainsi qu'à la définition des éléments de sa rémunération.

Organisation et compte rendu d'activité

Le comité des nominations et des rémunérations se réunit au moins deux fois par an. En 2012, il a tenu trois sessions avec un taux de participation de 100 %.

Lors de sa réunion du 19 janvier 2012, le comité a examiné la rémunération du président-directeur général et les éléments pris en compte dans la détermination de la part variable de sa rémunération, l'évaluation de la composition et des modalités de fonctionnement du conseil et a fait le point sur le recrutement de nouveaux administrateurs.

La réunion du comité du 29 mai 2012 a notamment porté sur les conditions d'attribution d'actions de performance afin d'intéresser les cadres dirigeants et les managers clés à la performance à moyen terme du groupe, sur la revue des principaux managers du groupe et sur l'examen de la rémunération des membres du comité exécutif du groupe.

Enfin, lors de sa réunion du 14 décembre 2012, le comité des nominations et des rémunérations a examiné les résultats de l'évaluation des travaux du conseil d'administration menée avec l'assistance d'un consultant externe, SpencerStuart, s'est prononcé sur la nomination d'un nouveau membre en son sein et a pris connaissance des travaux lancés pour renforcer la structure managériale du groupe notamment en Amérique du Nord.

Lors de ces trois sessions, le comité s'est penché sur le plan de succession du comité exécutif.

8.1.1.4. Évaluation du conseil d'administration

Le conseil d'administration a procédé à l'évaluation de ses travaux conformément au code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

Les résultats d'un audit réalisé au cours de l'année 2012, avec l'assistance d'un consultant externe, SpencerStuart, ont fait l'objet d'un rapport présenté au comité des nominations et des rémunérations du 14 décembre 2012 et au conseil du 18 décembre 2012.

Le rapport portait sur les points suivants : l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration ; les domaines de compétences du conseil et la méthode de travail ; la gestion des risques ; la composition du conseil et la rémunération des administrateurs ; les relations du conseil avec la direction générale et les actionnaires ; et, enfin, l'organisation et le fonctionnement des comités.

Les administrateurs sont globalement satisfaits du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités et estiment avoir un bon niveau d'information sur les opérations du groupe. Ils apprécient tout particulièrement de pouvoir rencontrer régulièrement les directeurs opérationnels ainsi que la transparence des informations fournies. La tenue, une fois par an, d'une réunion du conseil à l'étranger est également très appréciée car permettant aux administrateurs de visiter des sites de production et ainsi de renforcer leurs connaissances des métiers du groupe et de rencontrer les équipes. La réunion annuelle du conseil dédiée à la stratégie est également un élément qui a été relevé positivement par les membres.

Toutefois, les principales recommandations suivantes ont été formulées : les administrateurs souhaitent que plus de temps soit consacré à la stratégie du groupe dans son ensemble par



rapport à une vision sur chacune des *Business Groups* ; un temps de parole plus important à chaque administrateur pourrait être envisagé lorsque le conseil d'administration délibère après que chaque membre a fait valoir son point de vue sur demande du président ; les outils RH visant à accompagner le développement du groupe devraient être renforcés.

Le conseil d'administration du 18 décembre 2012 a pris les mesures nécessaires pour l'application de ces recommandations.

8.1.1.5. Limitations apportées par le conseil aux pouvoirs du président-directeur général

Ces informations figurent à la sous-section 8.1.2.2 du présent document de référence.

8.1.1.6. Mode de rémunération des mandataires sociaux

La détermination de la rémunération (fixe et variable), les critères de rémunération, les avantages de toute nature

Compte tenu des éléments qui viennent ainsi d'être exposés, Faurecia s'écarte des recommandations contenues dans le code AFEP/MEDEF sur un point, en relation avec la durée des fonctions des administrateurs.

accordés aux mandataires sociaux ainsi qu'une comparaison des rémunérations versées sur plusieurs exercices sont détaillées au chapitre 8 du document de référence.

8.1.1.7. Éléments pouvant avoir un impact en cas d'offre publique

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du code de commerce sont mentionnées aux sections 8.1.1, 10.3.2 et aux sous-sections 10.4.2.1 et 10.4.2.2 du document de référence.

8.1.1.8. Participation des actionnaires aux assemblées générales

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée sont décrites aux articles 22 et 23 des statuts de Faurecia, disponibles sur le site internet www.faurecia.fr et également au chapitre 10 du document de référence.

Recommandation du code AFEP/MEDEF

La durée du mandat des administrateurs fixée par les statuts ne doit pas excéder quatre ans

Raisons de la non-conformité

La durée du mandat des administrateurs est actuellement fixée à cinq ans aux termes de l'article 11 des statuts. Cette durée de mandat permet, de l'avis du conseil d'administration, de concilier les recommandations du code AFEP/MEDEF en vue de permettre aux actionnaires de se prononcer avec une fréquence suffisante sur l'élection des administrateurs et les exigences de permanence et d'implication à long terme que nécessite le secteur de l'industrie automobile. En effet, cette durée correspond au cycle moyen de production et de commercialisation des gammes de véhicules des constructeurs automobiles. Ainsi, Faurecia développe des produits spécifiquement pour les nouveaux modèles de voiture et conclut généralement des contrats afin de fournir ces produits pour la durée de vie anticipée des modèles (généralement entre cinq et dix ans).

8.1.2. LES ADMINISTRATEURS DE FAURECIA

8.1.2.1. Informations sur les administrateurs

Il n'existe pas d'administrateur élu par les salariés ni de censeur.

À l'exception du président-directeur général, aucun membre du conseil d'administration n'exerce de fonction de direction générale ou de fonction salariée au profit de Faurecia ou d'une société contrôlée directement ou indirectement par Faurecia.

Parmi les membres du conseil d'administration, Messieurs Thierry Peugeot et Robert Peugeot sont apparentés. Il n'existe aucun autre lien de parenté entre les autres mandataires de Faurecia.

Aucun administrateur n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, aucun d'entre eux n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou de sanction publique officielle devenue définitive prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun d'entre eux n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

EXPERTISE, FONCTIONS ET MANDATS

Administrateurs

Yann DELABRIÈRE

M. Yann Delabrière a occupé des fonctions de direction financière au sein de plusieurs grands groupes industriels. En 1990, il intègre le groupe PSA Peugeot Citroën où il y exercera la fonction de directeur financier du groupe et membre du comité exécutif de 1998 à 2007.

Il est administrateur de Faurecia depuis le 18 novembre 1996 et exerce la fonction de président et directeur général depuis le 16 février 2007.

Mandats/Fonctions

Au sein de Faurecia

- Président-directeur général de Faurecia
- Membre du comité stratégique

Hors de Faurecia

Au 31 décembre 2012, M. Yann Delabrière est également :

- Administrateur de Capgemini
- Administrateur de Société Générale

Au cours des cinq dernières années, M. Yann Delabrière a également occupé les mandats et fonctions suivants qu'il n'exerce plus :

- Directeur financier de Peugeot S.A.
- Président et directeur général de Banque PSA Finance
- Président et directeur général de Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – Credipar
- Administrateur de Peugeot Citroën Automobiles S.A.
- Administrateur d'Automobiles Citroën
- Administrateur de Gefco
- Président de Pergolese Investissements
- Directeur général de Grande Armée Participations
- Président du conseil de surveillance de SIT
- Représentant permanent de Peugeot S.A. au conseil d'administration d'Automobiles Peugeot
- Gérant de PSA Services SrL (Italie)
- Président du conseil d'administration de Peugeot Citroën Argentina S.A. (Argentine)
- Président du conseil de surveillance de Peugeot Finance International (Pays-Bas)
- Vice-Président et administrateur de PSA International S.A. (Suisse)

Éric BOURDAIS DE CHARBONNIÈRE

M. Éric Bourdais de Charbonnière a occupé diverses fonctions au sein de la banque JP Morgan depuis 1965. Il en a été *Executive Vice-President*, responsable de l'Europe de 1987 à 1990.

Depuis 1990, il a rejoint Michelin pour en être directeur financier puis membre du conseil exécutif. Depuis septembre 2000 il est président du conseil de surveillance.

Au sein de Faurecia

- Administrateur de Faurecia
- Membre du comité d'audit

Hors de Faurecia

Au 31 décembre 2012, M. Éric Bourdais de Charbonnière est également :

- Président du conseil de surveillance de Michelin (France) et membre du comité d'audit
- Membre du conseil de surveillance de ODDO (France) et membre du comité d'audit

Au cours des cinq dernières années, M. Éric Bourdais de Charbonnière a également occupé les mandats et fonctions suivants qu'il n'exerce plus :

- Vice-président du conseil de surveillance d'ING Group
- Membre du conseil d'administration de Thomson S.A. (France)



Administrateurs

Jean-Baptiste CHASSELOUP DE CHATILLON

M. Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon est diplômé de l'Université Paris Dauphine et de l'université de Lancaster (Royaume-Uni).

Il est actuellement directeur financier du groupe PSA Peugeot Citroën et membre du directoire de Peugeot S.A.

Précédemment, il était directeur du contrôle de gestion du groupe depuis juin 2007. Il a rejoint Automobiles Peugeot en 1989 et a exercé différentes fonctions en France et à l'international. Trésorier de Peugeot España, il met ensuite en place les centres de services financiers partagés en Espagne, Italie, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni. En 1999, il devient directeur financier des filiales du groupe au Royaume-Uni.

En 2001, il est responsable des importateurs de la zone Europe pour la marque Citroën, puis devient en 2003 directeur général de Citroën Belgique Luxembourg. Il revient à Paris en 2006 pour mettre en place la direction de la garantie groupe.

Jean-Pierre CLAMADIEU

M. Jean-Pierre Clamadieu a occupé différentes fonctions de direction de branche de Rhodia, en a été le directeur général d'octobre 2003 à mars 2008, puis le président-directeur général jusqu'en octobre 2011.

Il est *Chief Executive Officer* de Solvay depuis le 8 mai 2012.

Mandats/Fonctions

Au sein de Faurecia

- Administrateur de Faurecia
- Membre du comité d'audit

Hors de Faurecia

Au 31 décembre 2012, M. Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon est également :

- Directeur financier du groupe PSA Peugeot Citroën
- Membre du directoire de Peugeot S.A.
- Administrateur d'automobiles Citroën
- Membre du conseil de surveillance de Gefco
- Représentant permanent de la société Peugeot S.A., administrateur d'automobiles Peugeot
- Administrateur de Peugeot Citroën Automobiles
- Président du conseil de surveillance de Peugeot Finance International N.V.
- Vice-président et administrateur délégué de PSA International S.A.
- Administrateur de PCMA Holding B.V.
- Administrateur de Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd
- Administrateur de Changan PSA Automobiles CO., Ltd

Au cours des cinq dernières années, M. Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon a également occupé les mandats et fonctions suivants qu'il n'exerce plus :

- Administrateur de Gefco
- Président du conseil de surveillance de Peugeot Finance International N.V.
- Représentant permanent de Citroën Belux, administrateur de PSA Finance Belux

Au sein de Faurecia

- Administrateur de Faurecia
- Membre du comité des nominations et des rémunérations

Hors de Faurecia

Au 31 décembre 2012, M. Jean-Pierre Clamadieu est également :

- *Chief Executive Officer* de Solvay (Belgique)
- Président du conseil d'administration de Rhodia (France)
- Administrateur d'AXA (France)
- Administrateur de la SNCF (France)
- Membre du conseil de surveillance de Solvay GmbH (Allemagne)
- Administrateur de Solvay Finance (Luxembourg) S.A.
- Administrateur de Solvay Iberica S.L. (Espagne)
- Administrateur de Solvay Quimica S.L. (Espagne)
- Administrateur de Solvay America, Inc (États-Unis)

Au cours des cinq dernières années, M. Jean-Pierre Clamadieu a également occupé les mandats et fonctions suivants qu'il n'exerce plus :

- *Deputy Chief Executive Officer* de Solvay (Belgique) jusqu'au 8 mai 2012
- Directeur général de Rhodia jusqu'en mars 2008
- Président-directeur général de Rhodia jusqu'au 27 octobre 2011

Administrateurs

Lee GARDNER

M. Lee Gardner a rejoint One Equity Partners en 2001. En 2008, il devient président et directeur général d'Emcon Technologies, une société du groupe OEP, fonction qu'il a cessé d'exercer suite à la cession d'Emcon Technologies à Faurecia.

Il est aujourd'hui administrateur de Precision Gear Holdings et demeure associé et directeur général de One Equity Partners.

Mandats/Fonctions

Au sein de Faurecia

- Administrateur de Faurecia
- Membre du comité stratégique

Hors de Faurecia

Au 31 décembre 2012, M. Lee Gardner est également :

- Associé et directeur général de One Equity Partners
- Administrateur de Precision Gear Holdings
- Administrateur de OEP East Balt I LP
- Membre du conseil de surveillance de Smartrac N.V.

Au cours des cinq dernières années, M. Lee Gardner a également occupé les mandats et fonctions suivants qu'il n'exerce plus :

- Administrateur et président de Emcon Technologies
- Administrateur de OEP Precision Holdings LLC
- Administrateur de Polaroid Inc.
- Administrateur de Mauser - Werke GmbH
- Administrateur et président de Progress Rail

Jean-Claude HANUS

M. Jean-Claude Hanus a exercé toute sa carrière au sein du groupe Peugeot S.A., groupe dont il a été directeur juridique puis secrétaire général jusqu'au 30 septembre 2011, date à compter de laquelle il a fait valoir ses droits à la retraite.

Au sein de Faurecia

- Administrateur de Faurecia
- Membre du comité des nominations et des rémunérations

Hors de Faurecia

Au 31 décembre 2012, M. Jean-Claude Hanus est également :

- Président non exécutif du Pôle Mov'eo depuis le 7 juin 2011

Au cours des cinq dernières années, M. Jean-Claude Hanus a également occupé les mandats et fonctions suivants qu'il n'exerce plus :

- Secrétaire général et directeur juridique de Peugeot S.A.
- Administrateur de l'Association Auxiliaire de l'Automobile
- Administrateur d'Automobiles Peugeot
- Administrateur de la Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – Credipar
- Représentant permanent de Peugeot S.A. au conseil d'administration de Banque PSA Finance
- Représentant permanent de Peugeot S.A. au conseil d'administration de Gefco S.A.
- Président de DJ6
- Président de Grande Armée Participations
- Administrateur de Peugeot Citroën Automobiles España S.A.
- Administrateur de PCMA Holding B.V.
- Représentant permanent de Peugeot S.A. au conseil d'administration d'Automobiles Citroën
- Administrateur du Comité des Constructeurs Français Automobiles



Administrateurs**Hans-Georg HÄRTER**

M. Hans-Georg Härter a réalisé toute sa carrière au sein du groupe ZF qu'il a rejoint en 1973.

Il a exercé la fonction de président du directoire de ZF Friedrichshafen AG de janvier 2007 à mai 2012, date à compter de laquelle il a fait valoir ses droits à la retraite.

Mandats/Fonctions**Au sein de Faurecia**

- Administrateur de Faurecia
- Membre du comité stratégique

Hors de Faurecia

Au 31 décembre 2012, M. Hans-Georg Härter est également :

- Membre du conseil de surveillance de Klingelberg AG
- Membre du conseil de la Fondation Zeppelin University Friedrichshafen
- Membre du conseil de l'Association Deutsche Wissenschaft e.V.
- Membre de l'Institut Deutsche Wissenschaft
- Membre du comité consultatif de Unterfränkische Überlandzentrale eG
- Administrateur de Axega GmbH
- Administrateur d'Altran S.A. (France)
- Membre du comité de supervision de Kiekert AG
- Membre du comité de supervision de Knorr-Bremse AG

Au cours des cinq dernières années, M. Hans-Georg Härter a également occupé les mandats et fonctions suivants qu'il n'exerce plus :

- Président du directoire de ZF Friedrichshafen AG
 - Membre du conseil de surveillance de ZF Getriebe GmbH, Saarbrücken
 - Membre du conseil de surveillance de ZF Lemförder GmbH, Lemförde
 - Membre du conseil de surveillance de ZF Passau GmbH, Passau
 - Membre du conseil de surveillance de ZF Sachs AG, Schweinfurt
 - Membre du conseil de surveillance de Verband der Automobilindustrie (VDA)
-

Administrateurs

Linda HASENFRATZ

Mme Linda Hasenfratz est *Chief executive Officer* de Linamar Corporation depuis août 2002. Elle en a également été *President* d'avril 1999 à août 2004 et *Chief Operating Officer* de septembre 1997 à septembre 1999. Elle en est administrateur depuis 1998.

Mandats/Fonctions

Au sein de Faurecia

- Administrateur de Faurecia
- Membre du comité des nominations et des rémunérations

Hors de Faurecia

Au 31 décembre 2012, Mme Hasenfratz est également :

- Directeur général de Linamar Corporation (Canada)
- Administrateur de Linamar Corporation (Canada)
- Vice-présidente du Board of Governors, Royal Ontario Museum (Canada)
- Administrateur de la Canadian Imperial Bank of Commerce (CIBC) (Canada)
- Administrateur de Original Equipment Manufacturers Association (États-Unis)
- Administrateur du Canadian Council of Chief Executives (Canada)
- Membre de Catalyst Canadian Board of Advisors

Au cours des cinq dernières années, Mme Hasenfratz n'a pas occupé de mandats et fonctions qu'elle n'exercerait plus.

Amparo MORALEDA

Mme Amparo Moraleda est diplômée en tant qu'Ingénieur de l'ICAI (*Escuela Técnica Superior de Ingeniería Industrial*) de Madrid et est titulaire d'un MBA de la IESE Business School de Madrid.

Elle a été de janvier 2009 et jusqu'au mois de février 2012, *Chief Operating Officer* – Division internationale de la société Iberdrola S.A., un des premiers producteurs mondiaux d'énergies renouvelables.

Précédemment, de 1988 à 2008, elle a exercé diverses fonctions au sein du groupe IBM qu'elle a intégré en tant qu'Ingénieur Systèmes. De juin 2001 à juin 2005, elle a notamment été *general manager* d'IBM Espagne et Portugal. Entre juin 2005 et décembre 2008 elle a été *general manager* d'IBM pour l'Espagne, le Portugal, la Grèce, Israël et la Turquie.

Au sein de Faurecia

- Administrateur de Faurecia
- Membre du comité des nominations et des rémunérations

Hors de Faurecia

Au 31 décembre 2012, Mme Amparo Moraleda est également :

- Membre du conseil d'administration de Melià Hotels International S.A. (Espagne)
- Présidente du comité des nominations et des rémunérations et membre du comité d'audit de Melià Hotels International S.A. (Espagne)
- Membre du conseil de surveillance de CSIC (Consejo Superior de Investigaciones Científicas) (Espagne)

Au cours des cinq dernières années, Mme Amparo Moraleda a également occupé les mandats et fonctions suivants qu'elle n'exerce plus :

- *Chief Operating Officer* – Division internationale de Iberdrola S.A.
- Membre du conseil d'administration de Acerinox S.A.



Administrateurs

Ross McINNES

M. Ross McInnes a notamment occupé le poste de directeur financier d'Eridania Beghin-Say de 1991 à 2000. Il en devient administrateur en 1999. Il rejoint Thomson-CSF (Thalès) en 2000 comme directeur général adjoint et directeur financier avant d'intégrer en 2005 le groupe PPR comme directeur général finance et stratégie. De 2007 à 2009 il occupe la fonction de *Vice-Chairman* de Macquarie Capital Europe. En mars 2009, M. Ross McInnes intègre le groupe Safran au poste de conseiller du président du directoire puis devient directeur général adjoint affaires économiques et financières en juin 2009. Il est membre du directoire de juillet 2009 à avril 2011.

Le 21 avril 2011, il est nommé par le conseil d'administration de Safran, directeur général délégué, affaires économiques et financières.

Mandats/Fonctions

Au sein de Faurecia

- Administrateur de Faurecia
- Président du comité d'audit

Hors de Faurecia

Au 31 décembre 2012, M. Ross McInnes est également :

- Directeur général délégué – affaires économiques et financières de Safran
- Administrateur de Vallaroch Conseil
- Représentant permanent au conseil d'administration de Établissements Vallaroch (société représentée : Safran)
- Administrateur de Messier-Bugatti-Dowty
- Représentant permanent au conseil d'administration de Soreval (Luxembourg) (société représentée : Établissements Vallaroch)
- Administrateur de Aircelle
- Administrateur de Sagem Défense Sécurité
- Administrateur de Morpho
- Administrateur de Snecma
- Administrateur de Turbomeca
- Administrateur de Safran USA, Inc. (États-Unis)
- Administrateur de Financière du Planier
- Représentant permanent au conseil d'administration de Générale de Santé S.A. * (société représentée : Santé Europe Investissements Sàrl)
- Représentant permanent au conseil d'administration de Santé S.A. (Luxembourg) (société représentée : Santé Europe Investissements Sàrl)
- Administrateur de Limoni SpA (Italie)
- Membre du comité d'audit de Générale de Santé

Au cours des cinq dernières années, M. Ross McInnes a également occupé les mandats et fonctions suivants qu'il n'exerce plus :

- Membre du directoire de Safran
- Administrateur de SME
- Administrateur de Messier-Dowty S.A.
- Représentant permanent au conseil d'administration de Messier-Dowty S.A. (société représentée : Safran)
- Administrateur de Santé S.A. (Luxembourg)
- Président de Chartreuse & Mont-Blanc S.A.S.
- *Vice-Chairman* de Macquarie Capital Europe Ltd (Grande-Bretagne)
- Administrateur de Macquarie Autoroutes de France S.A.S.
- Administrateur de Eiffarie S.A.S.
- Administrateur de la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône
- Administrateur de AREA et ADELAC S.A.S.
- Administrateur de Chartreuse & Mont-Blanc Global Holdings SCA (Luxembourg), de Chartreuse & Mont-Blanc GP SARL (Luxembourg), de Chartreuse & Mont-Blanc Holdings Sarl (Luxembourg)
- Administrateur de Bienfaisance Holding
- Membre du conseil de surveillance de Générale de Santé
- Membre du conseil de surveillance de Pisto S.A.S.
- Représentant permanent au conseil d'administration de La Financière de Brienne (société représentée : Établissements Vallaroch)
- Censeur de Générale de Santé S.A.

* Société cotée

Administrateurs

Robert PEUGEOT

M. Robert Peugeot est président-directeur général de FFP.

Après ses études à l'École Centrale de Paris et à l'INSEAD, M. Robert Peugeot a occupé différents postes de responsabilité au sein du groupe PSA Peugeot Citroën et a été membre du comité exécutif du groupe entre 1998 et 2007, en charge des fonctions de l'innovation et de la qualité. Il est membre du conseil de surveillance de Peugeot S.A. depuis février 2007, membre du comité financier et en préside le comité stratégique depuis décembre 2009. Il est également membre du comité des nominations et de la gouvernance. Il dirige le développement de FFP depuis fin 2002.

Mandats/Fonctions

Au sein de Faurecia

- Administrateur de Faurecia

Hors de Faurecia

Au 31 décembre 2012, M. Robert Peugeot est également :

- Président-directeur général de FFP
- Membre du conseil de surveillance de Peugeot S.A.
- Membre du conseil de surveillance d'Hermès International
- Membre du conseil de surveillance d'IDI Emerging Markets S.A.
- Représentant permanent de FFP au conseil de surveillance de Zodiac Aerospace
- Administrateur de Sanef
- Administrateur d'Imerys
- Administrateur de Holding Reinier
- Administrateur d'Établissements Peugeot Frères
- Administrateur de Sofina
- Administrateur de DKSH AG
- Représentant permanent de FFP Invest, Président de Financière Guiraud S.A.S.
- Gérant de SC Rodom
- Gérant de Sarl CHP Gestion

Au cours des cinq dernières années, M. Robert Peugeot a également occupé les mandats et fonctions suivants qu'il n'exerce plus :

- Président-directeur général de Simante S.L.
- Administrateur de Fomento de Construcciones y Contratas S.A. (FCC)
- Administrateur de LFPF – La Française de Participations Financières
- Administrateur d'Immeubles et participations de l'Est
- Administrateur d'Alpine Holding
- Administrateur de Waste Recycling Group Ltd.
- Administrateur de B-1998, S.L.
- Administrateur de FCC Construcción S.A.



Administrateurs

Thierry PEUGEOT

M. Thierry Peugeot est président du conseil de surveillance de Peugeot S.A. depuis fin 2002.

Diplômé de l'ESSEC, M. Thierry Peugeot a débuté sa carrière au sein du groupe Marrel en tant que responsable export Moyen-Orient, Afrique Anglophone puis directeur d'Air Marrel America. En 1988, il rejoint le groupe PSA Peugeot Citroën. D'abord chef de zone Asie du Sud-Est chez Automobiles Peugeot, il est successivement directeur général de Peugeot do Brasil et directeur général de SLICA à Lyon (principale filiale commerciale de Peugeot). En 2000, il devient responsable des grands comptes internationaux d'Automobiles Citroën puis directeur des services et pièces de la marque Citroën et membre du comité des directeurs du groupe. Il est nommé en décembre 2002, président du conseil de surveillance de Peugeot S.A.

Philippe VARIN

M. Philippe Varin est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Mines de Paris. Il a occupé différents postes de responsabilité au sein du groupe Pechiney jusqu'à sa nomination comme directeur de la division Rhenalu, en 1995, puis directeur du secteur aluminium et membre du comité exécutif en 1999. Il a été nommé en 2003 à la tête du groupe sidérurgique anglo-néerlandais Corus qu'il a quitté pour rejoindre Peugeot S.A. en avril 2009.

Mandats/Fonctions

Au sein de Faurecia

- Administrateur de Faurecia

Hors de Faurecia

Au 31 décembre 2012, M. Thierry Peugeot est également :

- Président du conseil de surveillance de Peugeot S.A.
- Président du comité des rémunérations de Peugeot S.A.
- Membre du comité des nominations et de la gouvernance de Peugeot S.A.
- Membre du comité stratégique de Peugeot S.A.
- Vice-président et directeur général délégué d'Établissements Peugeot Frères
- Membre du conseil de surveillance de Gefco
- Administrateur de Société Anonyme de Participations (SAPAR)
- Administrateur de L'Air Liquide S.A.
- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle (CID)
- Représentant permanent de la CID au conseil d'administration de LISI
- Membre du comité des rémunérations de LISI
- Administrateur et membre du comité des participations FFP
- gérant de la SCI du Doubs

Au cours des cinq dernières années, M. Thierry Peugeot a également occupé les mandats et fonctions suivants qu'il n'exerce plus :

- Administrateur de la Française de Participation Financière

Au sein de Faurecia

- Administrateur de Faurecia

Hors de Faurecia

Au 31 décembre 2012, M. Philippe Varin est également :

- Président du directoire de Peugeot S.A.
- Administrateur de Banque PSA Finance
- Président du conseil d'administration de Peugeot Citroën Automobiles S.A.
- Administrateur de PCMA Holding B.V.
- Administrateur non exécutif de BG Group PLC

Au cours des cinq dernières années, M. Philippe Varin a occupé les fonctions suivantes qu'il n'exerce plus :

- Président du conseil d'administration de Gefco
- Administrateur de Tata Steel Europe Ltd
- Administrateur de Tata Steel Ltd
- Administrateur de Tata Steel UK Ltd

ACTIONS DES ADMINISTRATEURS

Aux termes des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire de 20 actions au moins pendant la durée de son mandat.

Au 31 décembre 2012, les administrateurs détenaient les participations suivantes sur la base d'un capital de 775 836 215 euros divisé en 110 833 745 actions représentant 174 611 021 droits de vote théoriques.

	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote
Yann DELABRIÈRE	43 344	0,04 %	49 638	0,03 %
Éric BOURDAIS DE CHARBONNIÈRE	100	0,00 %	200	0,00 %
Jean-Baptiste CHASSELOUP DE CHATILLON	20	0,00 %	20	0,00 %
Jean-Pierre CLAMADIEU	364	0,00 %	728	0,00 %
Lee GARDNER	27 310	0,02 %	27 410	0,01 %
Jean-Claude HANUS	100	0,00 %	200	0,00 %
Hans-Georg HÄRTER	720	0,00 %	1 440	0,00 %
Linda HASENFRATZ	100	0,00 %	100	0,00 %
Ross McINNES	100	0,00 %	200	0,00 %
Amparo MORALEDA	1 000	0,00 %	1 000	0,00 %
Robert PEUGEOT	100	0,00 %	200	0,00 %
Thierry PEUGEOT	628	0,00 %	921	0,00 %
Philippe VARIN	20	0,00 %	40	0,00 %
TOTAL	73 906	0,07 %	82 097	0,05 %

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Ainsi que le prévoit le règlement intérieur du conseil d'administration, chaque administrateur doit faire part au conseil de toute situation de conflit d'intérêt ponctuelle, même potentielle, en relation avec les questions inscrites à l'ordre du jour et s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. Cette disposition n'a pas eu lieu de s'appliquer au cours de l'exercice 2012.

Ainsi, à la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil d'administration et de la direction générale a été sélectionné en cette qualité.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du conseil d'administration et de la direction générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

Indépendamment des conventions réglementées qui peuvent éventuellement les concerner et qui font par ailleurs l'objet

d'un rapport à l'assemblée des actionnaires, il n'existe pas de contrat de service liant un membre du conseil d'administration à Faurecia ou à l'une quelconque de ses filiales.

Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés figure à la sous-section 11.1.2.5 du présent document de référence.

Le conseil d'administration a par ailleurs renforcé ces dispositions en adoptant une procédure relative à l'usage de la communication d'informations privilégiées au sein du groupe. Cette procédure prohibe toute intervention sur les titres de la société lorsque l'information n'est pas encore rendue publique. Elle astreint les administrateurs et certaines catégories de personnel, dont la liste est tenue périodiquement à jour, à déclarer leur transaction à la société dans le but d'en informer les marchés.

Le conseil d'administration du 14 avril 2010 a modifié son règlement intérieur afin de :

- préciser les situations de conflits d'intérêts que pourraient rencontrer les administrateurs et rappeler les obligations de confidentialité et de discrétion qui s'imposent aux administrateurs au regard des informations non publiques acquises dans le cadre de leurs fonctions ;
- instituer des fenêtres négatives imposant aux administrateurs de s'abstenir d'intervenir sur le titre Faurecia pendant certaines périodes encadrant les périodes de publication des résultats semestriels ou annuels ainsi que le chiffre d'affaires



trimestriel notamment ; les administrateurs doivent ainsi s'abstenir d'intervenir sur les titres de Faurecia (y compris les dérivés), fussent-ils issus de l'exercice de stock-options, pendant les périodes suivantes :

- de la date du conseil d'administration de Faurecia tenu en décembre de chaque année jusqu'au troisième jour inclus suivant l'annonce des résultats annuels de Faurecia,
- dans les trente jours calendaires précédant l'annonce des résultats semestriels jusqu'au troisième jour inclus suivant cette annonce, ce délai ayant été étendu de quinze à trente jours par le conseil du 14 avril 2011 et le Règlement intérieur modifié en conséquence,
- dans les quinze jours calendaires précédant la date de publication du chiffre d'affaires trimestriel jusqu'au troisième jour inclus suivant cette publication,

- pendant la période comprise entre la date à laquelle la société (prise en la personne de ses dirigeants) a connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, serait susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de l'action Faurecia ou le cours d'instruments financiers qui leur sont liés et la date à laquelle cette information est rendue publique. En cas de doute sur la nature de l'information en sa possession, chaque administrateur peut saisir le directeur financier du groupe qui disposera d'un délai de 24 heures pour émettre un avis sur la transaction envisagée en qualité de déontologue ;
- instituer une fonction de déontologue afin de faciliter la gestion des opérations sur titres et des informations sensibles débattues en conseil.

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Déclarant	N° et date de la Décision/ Information AMF	Instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Date de réception de la déclaration	Lieu de l'opération	Prix unitaire	Montant de l'opération
-	-	-	-	-	-	-	-	-

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La rémunération des administrateurs est versée sous forme de jetons de présence. Le montant annuel maximal des jetons de présence a été fixé globalement par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 27 mai 2003. Il est réparti librement par le conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 14 avril 2010, le conseil a décidé, qu'à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- les administrateurs reçoivent une rémunération fixe de 12 000 euros du fait de leur fonction et une rémunération variable de 2 000 euros par session du conseil d'administration ;

- les membres des comités reçoivent une rémunération fixe de 7 000 euros assortie d'une rémunération variable de 1 500 euros par session du comité dont ils sont membres ;
- le président-directeur général renonce à tout jeton de présence au titre de sa participation aux conseils et comités ;
- les administrateurs exerçant une fonction de direction générale ou d'associés au sein d'une société actionnaire du groupe ne perçoivent pas de jetons de présence du fait de leur fonction au sein du conseil d'administration de Faurecia.

Au cours de ce conseil, M. Thierry Peugeot a indiqué qu'il renonçait à percevoir les jetons de présence de Faurecia.

Les montants bruts détaillés dans le tableau ci-après ont été versés aux administrateurs en tant que jetons de présence au titre des exercices 2011 et 2012 :

Jetons de présence

TABLEAU N° 3 (NUMÉROTATION CONFORME À LA RECOMMANDATION AMF DU 22 DÉCEMBRE 2008)

Administrateurs <i>(montants bruts en euros)</i>	Montant des jetons de présence versés en 2011	Dont part variable versée en 2011	Montant des jetons de présence versés en 2012	Dont part variable versée en 2012
Éric BOURDAIS DE CHARBONNIÈRE	31 500	12 500	37 500	18 500
Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON *	-	-	0	0
Jean-Pierre CLAMADIEU	35 000	16 000	37 500	18 500
Yann DELABRIÈRE	0	0	0	0
Frank ESSER **	24 000	5 000	-	-
Linda HASENFRATZ ***	26 500	7 500	35 500	16 500
Hans-Georg HÄRTER	36 500	17 500	35 500	16 500
Jean-Claude HANUS	0	0	37 500	18 500
Lee GARDNER	36 500	17 500	35 500	16 500
Ross McINNES	33 000	14 000	39 000	20 000
Amparo MORALEDA ****	-	-	22 000	10 000
Frédéric SAINT-GEOURS *****	0	0	0	0
Thierry PEUGEOT	0	0	0	0
Robert PEUGEOT	22 000	10 000	26 000	14 000
Philippe VARIN	0	0	0	0
TOTAL	245 000	100 000	306 000	149 000

* Administrateur à compter du 23 mai 2012.
 ** Administrateur jusqu'au 26 mai 2011.
 *** Administrateur à compter du 26 mai 2011.
 **** Administrateur à compter du 23 mai 2012.
 ***** Administrateur jusqu'au 23 mai 2012.

Les administrateurs ne bénéficient d'aucune indemnité ou rémunération différée en cas de cessation de leur mandat social.

Les rémunérations fixes et variables, ainsi que les avantages de toute nature consentis par Peugeot S.A., société contrôlante, à ses mandataires sociaux qui exercent également un mandat social au sein de Faurecia sont les suivantes :

En qualité de président du directoire de Peugeot S.A. depuis le 1^{er} juin 2009, la rémunération de M. Philippe Varin au titre de l'exercice 2012 est de 1 302 172 euros.

M. Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon a perçu 498 013 euros en rémunération de sa fonction de membre du directoire de Peugeot S.A. en 2012.

En qualité de président du conseil de surveillance de Peugeot S.A., M. Thierry Peugeot a reçu au titre de 2012, 515 000 euros.

En qualité de membre du conseil de surveillance de Peugeot S.A., M. Robert Peugeot a reçu 90 000 euros au titre de l'année 2012.

La société Faurecia ne dispose pas d'information concernant ses propres mandataires sociaux qui ne seraient pas, en même temps, mandataires sociaux de la société contrôlante. Enfin, la société Faurecia indique qu'aucune rémunération de quelque nature que ce soit n'a été versée au cours de l'exercice écoulé par elle-même ou ses filiales à l'un quelconque de ses administrateurs au-delà des jetons de présence ci-dessus rappelés.



8.1.2.2. Informations sur les mandataires sociaux

Depuis le 16 février 2007, M. Yann Delabrière exerce les fonctions de président-directeur général de Faurecia. Il est l'unique mandataire social de la société.

LIMITATIONS APPORTÉES PAR LE CONSEIL AUX POUVOIRS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le conseil d'administration a confié la direction générale de Faurecia au président du conseil d'administration. Le règlement intérieur du conseil, disponible sur le site internet www.faurecia.fr, a précisé les modalités d'exercice de ses propres attributions et des fonctions du président. Le président doit obtenir l'autorisation du conseil d'administration pour réaliser tout projet d'acquisition, de cession ou de constitution de société commune dont la valeur totale des actifs est supérieure à 100 millions d'euros et/ou dont le chiffre d'affaires est supérieur à 300 millions d'euros. Ce règlement indique également que le conseil est consulté, à l'initiative de son président, sur toutes les décisions stratégiques de Faurecia et du groupe. Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 juillet 2012, a autorisé le président-directeur général à donner des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un montant global de 50 millions d'euros, plafonnés à 10 millions d'euros par opération. Dans le cas où le groupe serait amené à garantir des engagements commerciaux de restitution d'acomptes ou des engagements de bonne fin de contrat à exécutions successives, le président-directeur général est autorisé à décliner à l'intérieur du même montant global des garanties n'excédant pas 5 millions d'euros par opération. Enfin, à travers son règlement intérieur et dans le cadre des lois qui régissent son activité, le conseil est habilité à se saisir de toutes questions intéressant la bonne marche de Faurecia.

RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Faurecia se conforme au code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

La rémunération fixe pour 2012 de M. Yann Delabrière, président-directeur général de Faurecia a été fixée à 700 000 euros par le conseil du 7 février 2012 sur la proposition et la recommandation du comité des nominations et des rémunérations du 19 janvier 2012.

Le conseil du 7 février 2012 a également décidé que la rémunération variable du président-directeur général au titre de 2012 sera égale à 100 % de sa rémunération fixe si certains objectifs cibles du groupe sont atteints et au maximum à 150 % de sa rémunération fixe si ces objectifs sont dépassés.

Les objectifs qui ont été fixés par le conseil sont liés au résultat opérationnel courant, au cash-flow et à la présentation du plan stratégique répondant à certains critères et devant faire l'objet d'une évaluation qualitative par le conseil d'administration sur le rapport du comité des nominations et des rémunérations.

La contribution de chacun des objectifs ainsi fixés a été établie comme suit par le conseil d'administration du 7 février 2012 :

- résultat opérationnel courant : 40 % ;

- cash-flow : 40 % ;
- présentation du plan stratégique : 20 %.

Les niveaux de réalisation attendus des critères quantitatifs susvisés ont été arrêtés par le conseil de façon précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations du 5 février 2013, le conseil du 11 février 2013 a fixé la rémunération variable de M. Yann Delabrière au titre de 2012 à 140 000 euros, à hauteur des objectifs atteints.

Ce conseil a également arrêté la rémunération fixe de M. Yann Delabrière pour 2013 à 700 000 euros et a décidé des éléments de sa rémunération variable pour cette même année.

Les objectifs qui ont été fixés par le conseil sont liés à la marge opérationnelle, au *free cash flow* et à des objectifs qualitatifs.

La contribution de chacun des objectifs ainsi fixés a été établie comme suit par le conseil d'administration du 11 février 2013 :

- marge opérationnelle : 20 % ;
- *free cash flow* : 50 % ;
- objectifs qualitatifs : 30 %.

Les niveaux de réalisation attendus des critères quantitatifs susvisés ont été arrêtés par le conseil de façon précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

M. Yann Delabrière, ayant renoncé à toute rémunération au titre de sa fonction d'administrateur et de membre du comité stratégique, n'a, en conséquence, pas reçu de jetons de présence en 2012.

M. Yann Delabrière n'a reçu et n'a exercé aucune option de souscription d'actions ou option d'achat d'actions de la société au cours de l'exercice 2012.

À l'occasion de l'adoption du plan d'attribution gratuite d'actions n° 4 tel que décrit au tableau n° 6 ci-dessous, le conseil du 23 juillet 2012 a décidé que les attributions réservées à M. Yann Delabrière seraient soumises à des conditions de performance identiques à celles relatives aux attributions d'actions pour les autres membres du *Senior Management* de Faurecia, tels que ces membres sont définis au sous-chapitre 8.2 du présent document de référence.

En ce sens, la décision du conseil d'administration susvisée a soumis le plan n° 4 d'attribution gratuite d'actions, à hauteur de 60 %, à un objectif interne de performance lié au résultat net avant impôt (avant prise en compte des plus-values de cessions d'actifs et variations de périmètre) et, à hauteur de 40 %, à un objectif externe fondé sur la comparaison entre la croissance du revenu net par action de la société, mesurée entre l'exercice 2011 et l'exercice 2014, d'une part, et la croissance moyenne d'un groupe de référence constitué d'équipementiers automobiles mondiaux, d'autre part.

Le conseil a également décidé que M. Yann Delabrière devrait conserver 30 % de son allocation jusqu'à la fin de son mandat quel que soit le nombre de renouvellement de celui-ci.

Si les conditions du plan n° 4 sont atteintes lors de la clôture de l'exercice 2014, M. Yann Delabrière se verra attribuer un montant maximal de 52 000 actions.

Les avantages en nature dont bénéficie M. Yann Delabrière sont la mise à disposition d'une voiture et, pour ses besoins professionnels, d'un chauffeur.

M. Yann Delabrière bénéficie du régime de retraite complémentaire mis en place pour l'ensemble des cadres de la société Faurecia constitué :

- d'un régime à cotisations définies sur les tranches A et B d'un montant de 1 % sur la tranche A et de 6 % sur la tranche B de la rémunération sans participation du bénéficiaire ;
- d'un régime à prestations définies sur la tranche C uniquement amenant à verser 1 % de la tranche C multiplié par le nombre

d'années d'ancienneté. La note 25-F des comptes consolidés complète utilement l'information du lecteur sur le régime de retraite complémentaire.

M. Yann Delabrière ne bénéficie pas d'une rémunération différée en cas de cessation de son mandat social. Il ne reçoit aucune autre rémunération.

La synthèse intégrale des éléments de sa rémunération est présentée dans les tableaux reproduits ci-après.

Seuls les tableaux applicables sont représentés.

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à M. Yann Delabrière

TABLEAU N° 1 (NUMÉROTATION CONFORME À LA RECOMMANDATION AMF DU 22 DÉCEMBRE 2008)

	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 100 771,60 €	847 371,60 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	1 085 040 €	435 080 €
TOTAL	2 185 811,60 €	1 282 451,60 €

Récapitulatif des rémunérations de M. Yann Delabrière

TABLEAU N° 2 (NUMÉROTATION CONFORME À LA RECOMMANDATION AMF DU 22 DÉCEMBRE 2008)

(brut en euros)	Exercice 2011		Exercice 2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	700 000	700 215,08	700 000	700 000,08
Rémunération variable	393 400 *	700 000 **	140 000 ***	393 400 ****
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	7 371,60	7 371,60	7 371,60	7 371,60
TOTAL	1 100 771,60	1 407 586,68	847 371,60	1 100 771,68

* Montant dû au titre de l'exercice de 2011 et versé en 2012.

** Montant dû au titre de l'exercice de 2010 et versé en 2011.

*** Montant dû au titre de l'exercice de 2012 et qui sera versé en 2013.

**** Montant versé au titre de l'exercice de 2011.



Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant les exercices précédents à M. Yann Delabrière par l'émetteur et par toute société du groupe

TABLEAU N° 4 (NUMÉROTATION CONFORME À LA RECOMMANDATION AMF DU 22 DÉCEMBRE 2008)

Yann DELABRIÈRE	Numéros et dates du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées ajusté	Prix d'exercice ajusté	Période d'exercice
	N° 17 – 16 avril 2007	Souscription	911 090	48 000	44,69	16/04/2011 – 16/04/2017
	N° 18 – 10 avril 2008	Souscription	603 624	60 000	28,38	10/04/2012 – 10/04/2016
TOTAL	-	-	1 514 714	108 000	-	-

À la connaissance de la société, aucun instrument de couverture n'est mis en place sur les options de souscription d'actions.

TABLEAU N° 5 : NON APPLICABLE

Actions de performance attribuées à M. Yann Delabrière

TABLEAU N° 6 (NUMÉROTATION CONFORME À LA RECOMMANDATION AMF DU 22 DÉCEMBRE 2008)

Yann DELABRIÈRE	Numéros et dates du plan	Nombre d'actions maximum attribuées durant l'exercice *	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition de performance
Plan n° 1	Plan n° 1 du 23 juin 2010	37 050	383 468	23/06/2012	23/06/2014	Résultat net avant impôts du groupe au 31 décembre 2011 avant prise en compte des plus-values de cessions d'actifs et des variations de périmètre.
Plan n° 2	Plan n° 2 du 21 juillet 2010	37 050	399 514	21/07/2013	21/07/2015	Résultat net avant impôts du groupe au 31 décembre 2012 avant prise en compte des plus-values de cessions d'actifs et des variations de périmètre.
Plan n° 3	Plan n° 3 du 25 juillet 2011	52 000	1 085 040	25/07/2014	25/07/2016	Résultat net avant impôts du groupe au 31 décembre 2013 avant prise en compte des plus-values de cessions d'actifs et des variations de périmètre.
Plan n° 4	Plan n° 4 du 23 juillet 2012	52 000	435 080	23/07/2015	23 /07/2017	- Résultat net avant impôts du groupe au 31 décembre 2014 avant prise en compte des plus-values de cessions d'actifs et des variations de périmètre ; et - Comparaison entre la croissance du revenu net par action de la société, mesurée entre l'exercice 2011 et l'exercice 2014, d'une part, et la croissance moyenne d'un groupe de référence constitué d'équipementiers automobiles mondiaux, d'autre part.
TOTAL	-	178 100	2 303 102	-	-	-

* Le nombre d'actions de performance mentionné dans le présent tableau est un nombre maximal et correspond à 130 % du nombre d'actions retenu dans la valorisation.



TABLEAU N° 7 : NON APPLICABLE

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de M. Yann Delabrière

TABLEAU N° 8 (NUMÉROTATION CONFORME À LA RECOMMANDATION AMF DU 22 DÉCEMBRE 2008)

Information sur les options de souscription d'actions	Plan n° 17	Plan n° 18
Date d'assemblée/Date du conseil d'administration	AG du 23 mai 2005 CA du 16 avril 2007	AG du 29 mai 2007 CA du 10 avril 2008
Nombre total d'actions ajustées pouvant être souscrites	48 000	60 000
Point de départ d'exercice des options	16/04/2011	10/04/2012
Date d'expiration	16/04/2017	10/04/2016
Prix de souscription ajusté	44,69	28,38
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	-	-
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2011	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	0	0
Options de souscription restantes en fin d'exercice	48 000	60 000

Aucun autre mandataire social n'a reçu d'options de souscription d'actions.

L'historique des options de souscription ou d'achat d'actions est donné à la note 22 des comptes consolidés.

TABLEAU N° 9 : NON APPLICABLE

TABLEAU N° 10 (NUMÉROTATION CONFORME À LA RECOMMANDATION AMF DU 22 DÉCEMBRE 2008)

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Yann DELABRIÈRE								
Fonction : président-directeur général								
Date début de mandat : 16/02/2007								
Date fin de mandat : assemblée générale tenue en 2017		X	X*			X		X

* Régime de retraite supplémentaire identique à celui de tous les cadres de Faurecia (cf. § 8.1.2.2).

8.2. Le comité exécutif

8.2.1. COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

La direction exécutive du groupe Faurecia est assurée, sous la responsabilité du président-directeur général, par un comité exécutif qui se réunit chaque mois pour examiner les résultats du groupe et délibérer sur les questions d'ordre général du groupe.

Sa composition est la suivante :

Yann Delabrière

Président-directeur général

Hervé Guyot

Directeur de la stratégie

Jean-Marc Hannequin

Directeur de Faurecia Emissions Control Technologies (jusqu'au 1^{er} mai 2013)

Conseiller du président (à compter du 1^{er} mai 2013)

Frank Imbert

Directeur financier

Patrick Koller

Directeur de Faurecia Automotive Seating

Jacques Mauge

Directeur de Faurecia Automotive Exteriors

Kate Philipps

Directrice de la communication

Jean-Michel Renaudie

Directeur de Faurecia Interior Systems (à compter du 1^{er} avril 2013)

Christophe Schmitt

Directeur de Faurecia Interior Systems (jusqu'au 31 mars 2013)

Directeur de Faurecia Emissions Control Technologies (à compter du 1^{er} mai 2013)

Jean-Pierre Sounillac

Directeur des ressources humaines

8.2.2. MISSION ET ORGANISATION

L'organisation du groupe Faurecia est basée sur des Activités (*Business Groups*) qui sont responsables, à l'échelle mondiale, de la gestion et du développement des activités correspondantes de Faurecia.

Les *Business Groups* sont responsables des résultats opérationnels de leurs activités, ainsi que des investissements et de l'ensemble de la gestion de la génération de trésorerie opérationnelle.

L'organisation de Faurecia comprend quatre *Business Groups* :

- Faurecia Automotive Seating est en charge de la gestion et du développement de l'activité sièges complets et de l'ensemble des composants qui rentrent dans la conception et la production des sièges : structures métalliques, mécanismes, sous-modules de confort et sécurité, mousse et coiffes ;
- Faurecia Emissions Control Technologies est en charge de la gestion et du développement des activités lignes d'échappement complètes et des composants d'échappement, tant en parties chaudes comprenant le système de traitement

des particules et de dépollution des gaz d'échappement, qu'en parties froides ;

- Faurecia Interior Systems est en charge de la gestion et du développement des pièces majeures qui composent l'habitacle des véhicules : planches de bord, cockpits complets, console centrale, panneaux de porte et modules de portes ; produits d'insonorisation et d'habillage intérieur, modules acoustiques ;
- Faurecia Automotive Exteriors est en charge des développements des activités équipement extérieur et modules de face avant.

Les directions fonctionnelles comprennent :

- la direction financière et la direction des ressources humaines chargées de gérer au sein de Faurecia les domaines correspondants. Elles s'appuient à cet égard sur des structures pays et des centres de services partagés chargés de fournir à l'ensemble du groupe Faurecia les prestations de gestion financière et d'administration (trésorerie, comptabilité, fiscalité, juridique) et de gestion et d'administration des ressources humaines ;



- la direction de la stratégie anime la réflexion stratégique et la planification à moyen terme du groupe ; elle coordonne le processus d'innovation et les activités de recherche et développement des activités, ainsi que le développement de Faurecia sur les marchés émergents ;
- la direction de la communication assure la communication interne et externe du groupe et de chacun de ses composants.

8.2.3. RÉMUNÉRATION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le montant global des rémunérations réparties ou allouées au titre de l'exercice 2012 aux membres du comité exécutif s'élève à 5 543 678 euros.

La rémunération des membres du comité exécutif comprend une prime d'objectif variable. À la cible, celle-ci peut atteindre 50 % du salaire de base. En cas de dépassement des objectifs ce pourcentage peut aller jusqu'à 100 % du salaire de base. Cette prime prend en compte les objectifs collectifs de marge opérationnelle et de génération de cash sur le périmètre de responsabilité pour 55 %, les mêmes objectifs au niveau groupe pour 15 % et des objectifs individuels pour 30 %. Pour les directions fonctionnelles, les objectifs collectifs sont basés au niveau groupe pour 70 %.

En cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de l'employeur, les membres du comité exécutif peuvent recevoir une indemnité

contractuelle de rupture allant de 0 à 12 mois de rémunération selon le poste occupé. Cette indemnité de rupture ne s'applique pas en cas de faute lourde ou de faute grave.

Le détail du nombre d'options de souscription d'actions attribuées notamment au comité exécutif figure à la sous-section 10.4.2.2 du présent document de référence. Les membres du comité exécutif sont également les attributaires du système d'attribution d'actions de performance mis en place par le conseil d'administration. Une première tranche comportait trois plans qui ont été attribués au cours de ses réunions du 23 juin 2010, 21 juillet 2010 et du 25 juillet 2011. La seconde tranche de trois plans a été décidée et le premier plan attribué au cours de sa réunion du 23 juillet 2012 (voir section sous-section 10.4.2.2 du présent document de référence)

8.3. Le Senior Management

Chacune des quatre *Business Groups* est organisée en divisions géographiques (Europe, éventuellement divisée en Europe du Nord et Europe du Sud, Amérique du Nord, Amérique du Sud, Asie ou Chine), qui gèrent les opérations correspondantes dans leur zone et coordonnent par ailleurs les opérations avec les clients dont le siège central est basé dans leur zone.

Les quatre *Business Groups* disposent par ailleurs d'une équipe centrale chargée des principales fonctions opérationnelles (ventes et marketing, programmes, industriel, achats, qualité, relations humaines, finances). Ces fonctions sont également gérées au sein des divisions géographiques par des équipes équivalentes. Par ailleurs, certains domaines spécialisés sont dirigés par des lignes de produits mondiales au sein des quatre activités, tels que les mécanismes de sièges, les revêtements acoustiques ou les pièces de décoration intérieure.

L'ensemble des équipes de management décrites ci-dessus forment avec le comité exécutif et les principaux managers centraux des équipes d'experts qualité et industriel ainsi que des fonctions relations humaines et finances, le *Senior Management* de Faurecia.

L'équipe du *Senior Management* de Faurecia comprenait au 31 décembre 2012, 270 membres. Elle constitue l'équipe de direction opérationnelle de Faurecia, responsable de ses opérations, de son développement et de ses résultats. À ce titre, les membres de cette équipe sont associés aux résultats à court terme, à travers un système variable de primes d'objectifs. La part collective est basée sur les objectifs de marge opérationnelle et de génération de cash, sur leur périmètre direct de responsabilité à hauteur de 55 % et sur le périmètre immédiatement supérieur pour 15 %, et la part individuelle (30 %) est basée sur des objectifs visant à améliorer la marge opérationnelle et la génération de cash.

Les membres de cette équipe sont également les attributaires du système d'attribution d'actions de performance mis en place par le conseil d'administration. Une première tranche comportait trois plans qui ont été attribués au cours de ses réunions du 23 juin 2010, 21 juillet 2010 et du 25 juillet 2011. La seconde tranche de trois plans a été décidée et le premier plan attribué au cours de sa réunion du 23 juillet 2012 (voir sous-section 10.4.2.2 du présent document de référence).



8.4. Le contrôle interne

8.4.1. LE CONTRÔLE INTERNE : DÉFINITION ET OBJECTIFS

Le contrôle interne est un dispositif du groupe qui comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société et du groupe pris dans son ensemble qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ; et
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le contrôle interne a pour objectif d'assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale et/ou le conseil d'administration ;

- le bon fonctionnement des processus internes de chaque société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de Faurecia seront atteints. Il existe, en effet, des limites inhérentes à tout système de contrôle interne comme, par exemple, les incertitudes de l'environnement extérieur, l'exercice de la faculté de jugement ou le rapport coût/bénéfice de la mise en place de nouveaux contrôles.

Faurecia veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales. Ces dispositifs sont adaptés aux caractéristiques propres aux filiales et aux relations entre société mère et sociétés consolidées.

8.4.2. CADRE DE RÉFÉRENCE UTILISÉ PAR FAURECIA

Le groupe Faurecia continue de développer son dispositif de contrôle interne en s'appuyant sur le cadre de référence de l'AMF et son guide d'application dans sa version actualisée du 22 juillet 2010. Ce dispositif s'applique, d'une part, aux processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée et, d'autre part, à l'organisation générale des directions opérationnelles du groupe. Ce dispositif est également mis en œuvre dans les procédures de gestion des risques mises en place par Faurecia, incluant des règles de base du contrôle interne, dont l'application est vérifiée auprès des directions opérationnelles.

Le contrôle interne du groupe est mis en œuvre en prenant en compte tant le fonctionnement opérationnel du groupe que sa structure juridique.

Il concerne toutes les filiales du groupe consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place décrites dans le présent rapport se focalisent sur les éléments significatifs susceptibles d'avoir un impact sur les informations financières et comptables publiées par le groupe Faurecia.

8.4.3. ACTEURS ET ORGANISATION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est mis en œuvre par les organes de direction et par l'ensemble des collaborateurs du groupe à travers leurs actions quotidiennes dans le strict respect des procédures du groupe dont notamment des règles de base qui sont au nombre de onze.

Les acteurs internes parties prenantes du système de contrôle interne comprennent :

- le conseil d'administration, qui détermine les grandes orientations de l'activité et de la stratégie du groupe et supervise leur déploiement ;

- le comité d'audit, évoqué plus avant dans le présent rapport, dont les attributions sont définies par le conseil d'administration, qui joue un rôle essentiel notamment dans le suivi (i) du processus d'élaboration de l'information financière, (ii) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et (iii) du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les commissaires aux comptes ;
- le comité exécutif du groupe qui pilote la stratégie du groupe, alloue les ressources nécessaires à leur réalisation, fixe les objectifs des entités qui le composent et contrôle leur réalisation ;

- des comités d'opérations tenus chaque mois entre la direction générale du groupe et l'équipe dirigeante de chaque *Business Group* dans l'enceinte desquels sont revus l'ensemble des indicateurs de gestion. Une attention particulière est portée aux programmes en développement sur les différents paramètres de qualité, performance économique et tenue de délais ;
- la direction du financement et de la trésorerie, la direction du contrôle de gestion, la direction de la qualité, la direction des affaires juridiques, les directeurs financiers de pays qui ont un rôle particulier à jouer dans le contrôle interne en raison de leurs compétences transversales ;
- le comité fonctionnel des risques qui a la double mission de s'assurer que certains risques transverses, sont correctement suivis et que les indicateurs qui les mesurent sont pertinents ;
- la direction de l'audit interne qui revoit le dispositif de contrôle interne et ses évolutions, s'assure de la cohérence de la démarche du groupe avec la législation et les préconisations de place, veille à l'exhaustivité, la cohérence et la pertinence de l'ensemble du dispositif, s'assure en permanence du respect des procédures et de l'adhésion aux règles de base du contrôle interne à travers des missions s'appuyant sur des tests et des vérifications. En cas de manquement elle s'assure de la bonne mise en œuvre des plans d'actions correctifs et rend compte de l'efficacité du contrôle interne.

La direction de l'audit interne est placée directement sous la responsabilité de la direction financière. Centralisée au niveau groupe, elle dispose d'équipes régionales basées en France, en Allemagne, aux États-Unis d'Amérique et en Chine. Ses travaux sont approuvés et contrôlés par le président et revus par le comité d'audit. Par une approche systématique et méthodique, cette direction a vocation à promouvoir un niveau d'efficacité en progrès constant de l'ensemble des systèmes de contrôle interne financier. Elle peut intervenir en cas de besoin sur l'ensemble des processus du groupe à travers le monde. Elle conduit ses missions, en toute indépendance et étaye systématiquement ses conclusions de faits précis, dûment vérifiés et rigoureusement chiffrés. Elle met à la disposition de la direction générale l'ensemble de ses travaux et lui rend compte régulièrement du déroulement de ses missions et du respect de ses objectifs. Le suivi des recommandations adressées par l'audit interne aux sites audités s'effectue par (i) une analyse par questionnaire à trois, six et douze mois après le rapport final, (ii) un suivi en comité des opérations, (iii) un post-audit sur site si cela est jugé nécessaire. Elle présente chaque semestre le planning d'audit, les rapports effectués, et la réalisation de ses objectifs au directeur financier du groupe et, une fois par an au comité d'audit. Elle s'est dotée d'une charte d'audit interne en 2004 qui définit sa fonction, l'objet de sa mission, l'étendue de son domaine de compétence et la méthodologie utilisée lors des missions.

Le comité fonctionnel des risques, mis en place le 10 novembre 2011 et animé par le directeur de l'audit interne, réunit les

propriétaires de risques transverses au niveau du groupe. Il a pour mission de les définir, de suivre l'évolution de ceux-ci, de les quantifier et de les hiérarchiser et enfin de s'assurer de la pertinence de ces risques au regard des objectifs du groupe. Sa réflexion intègre non seulement une évaluation de la pertinence dans le temps des indicateurs clé de chacun des risques en question mais aussi sur les actions requises pour en renforcer le contrôle ou la maîtrise. Il contribue enfin à la préparation et au contrôle de l'information sur les risques délivrée au comité d'audit par le directeur de l'audit interne.

Ce dispositif est complété par l'intervention d'acteurs externes, dont :

- les commissaires aux comptes. Ces derniers ne sont pas, dans le cadre de leur mission légale, partie prenante des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques. Ils en prennent connaissance, s'appuient sur les travaux de l'audit interne pour en obtenir une meilleure compréhension et se font en toute indépendance une opinion sur leur pertinence. Ils effectuent chaque année un contrôle du groupe dans le cadre de leur mission légale de certification des comptes consolidés et d'audit des comptes individuels des sociétés du groupe. En effet, conformément à la loi française sur les sociétés commerciales, la certification des comptes consolidés et des comptes sociaux de Faurecia est effectuée par deux commissaires aux comptes qui procèdent à un examen conjoint de l'ensemble des comptes, des modalités de leur établissement et de certaines procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière. Ces deux commissaires aux comptes exercent, à travers les membres de leur réseau dans chaque pays, les fonctions d'auditeur légal ou contractuel de l'ensemble des sociétés consolidées par intégration globale. Les commissaires aux comptes présentent leurs observations sur le rapport du président, pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et attestent l'établissement des autres informations requises par la loi ;
- les organismes tiers qui procèdent pour l'ensemble du groupe et sur un cycle de trois ans aux certifications suivantes :
 - environnement (ISO 14001),
 - qualité (ISO/TS) ;
- les ingénieurs des compagnies d'assurance incendie-dommages qui procèdent à un audit biennal de chacun de nos sites dont l'objet est :
 - d'évaluer les risques d'incendie et le possible impact sur la production et les clients,
 - d'évaluer l'adéquation des moyens de prévention et de protection mis en place,
 - d'émettre des recommandations de réduction du risque.



8.4.4. LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES ET LA DÉMARCHÉ DE MAÎTRISE DES RISQUES

Les objectifs du groupe sont définis par le conseil d'administration. Ils concernent non seulement la performance économique mais aussi les domaines dans lesquels le groupe vise à atteindre un degré particulier d'excellence, tels que le management des personnes, la qualité, l'innovation, les conditions de travail et l'environnement.

Dans ce contexte, le groupe veille au suivi et à la maîtrise des risques susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs. Le conseil d'administration est ainsi informé par le comité d'audit des principales actions entreprises pour la surveillance et le suivi des risques, le comité étant lui-même informé par la direction de l'audit interne qui lui délivre, à tout le moins annuellement, une information sur les risques transverses.

De manière générale, tous les risques identifiés au sein du groupe sont examinés et débattus au sein d'instances spécifiques et sont consolidés au niveau du comité exécutif du groupe. L'équipe dirigeante de chaque *Business Group* est responsable de l'identification et de la maîtrise des risques inhérents à son activité qui sont examinés mensuellement au sein du comité des

opérations qui lui est rattaché. Les risques de nature financière font l'objet pour l'ensemble des sociétés du groupe, d'une gestion centralisée au niveau de la direction financière du groupe et sont examinés au sein d'un comité spécifique.

Il convient de noter que certains risques opérationnels, identifiés comme transverses au niveau du groupe, font l'objet d'un examen additionnel par le comité fonctionnel des risques, tel que cela est décrit ci-dessus.

Ces risques sont liés à la sécurité des personnes, la qualité, la gestion des programmes, le risque de liquidité, la disponibilité des systèmes informatiques *Just In Time*, la fiabilité des approvisionnements, la protection des actifs et le risque incendie, la fiabilité de l'information financière, la fraude, l'environnement. Cette liste est revue régulièrement par le comité et soumise au comité d'audit.

Faurecia a procédé à une revue de ses risques et considère à ce jour qu'il n'y a pas de risques significatifs hormis ceux mentionnés au chapitre 3.4 du document de référence.

8.4.5. DESCRIPTION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne repose sur un ensemble de procédures dont des règles de base du contrôle interne accessibles à l'ensemble du personnel via le réseau intranet. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du *Faurecia Excellence System* (FES) qui définit la manière de travailler des collaborateurs du groupe partout dans le monde et structure l'identité du groupe.

Les procédures associées *Faurecia Core Procedures* (FCP) sont organisées selon les six processus suivants :

- le leadership, qui définit le cadre commun à toutes les entités du groupe en matière de contrôle financier, de déclinaison d'objectifs, d'élaboration des plans stratégiques, de politique qualité, de communication, de sécurité, etc. ;
- le développement, qui comprend les procédures applicables à la définition de l'offre produit, à la politique d'innovation et au contrôle des programmes ;
- la production, qui définit les différentes étapes du processus de production dans les usines : préparation de la production pour le démarrage des nouveaux programmes ou de nouvelles unités, planification de la production, contrôle et gestion des flux ;
- les clients, qui détaillent les process permettant de développer les relations avec les clients du groupe Faurecia et d'assurer leur satisfaction à travers des produits et des services compétitifs et de qualité ;

- les fournisseurs, qui regroupent les process mis en œuvre avec nos fournisseurs afin de bâtir un partenariat durable fondé sur l'excellence ;
- l'implication du personnel, qui traite des politiques de ressources humaines.

Ces procédures sont développées par chaque fonction du groupe, tout en respectant un cadre général commun, et s'appliquent à toutes les filiales contrôlées par le groupe. Elles sont régulièrement mises à jour et s'enrichissent en permanence.

Pour s'assurer du déploiement du FES dans les sites de production, un audit annuel est effectué par le groupe dans chaque usine. Chaque site est classé « Insuffisant/Acceptable/Excellent/Benchmark ». En cas de classement *insuffisant*, le site concerné doit préparer et communiquer un plan d'action correctif directement au président de Faurecia, afin d'atteindre un niveau acceptable dans un délai de trois mois.

8.4.5.1. Le contrôle des programmes

Le contrôle des programmes fait l'objet de procédures particulières. Chacun des contrats passés avec les clients constitue ainsi un « programme » et correspond à un projet qui :

- répond à une demande spécifique, *Request For Quotation*, de fourniture d'équipement complexe de la part d'un constructeur automobile ;

- respecte les objectifs en termes de coût, de livraison et de qualité ;
- répond aux objectifs de rentabilité du groupe.

La durée de vie d'un tel programme peut aller jusqu'à dix ans, du début du développement (phase d'acquisition, industrialisation) à fin de la vie série (production).

La vie d'un programme est encadrée par des procédures et outils de contrôle. Le *Program Management System* (PMS) organise de façon rigoureuse les étapes successives de la vie d'un programme. Chaque programme est jalonné depuis le traitement de l'appel d'offres jusqu'à la fin de vie du produit. Dans le cadre du système de contrôle, des revues de programmes par les activités concernées ont lieu mensuellement. Ces revues sont formalisées et comportent l'obligation de présenter un certain nombre de documents. L'objectif de ce processus est d'identifier de façon continue les risques du programme, les plans d'actions nécessaires et de les mettre en œuvre.

Chaque programme fait l'objet dès sa période initiale, pendant l'appel d'offres, d'une analyse financière prospective sous la forme d'un Business Plan (BP). Les BP sont établis selon une méthode commune, développée et contrôlée par la direction du groupe. Le BP est régulièrement mis à jour en fonction des changements d'hypothèses. Il contient donc tous les éléments permettant de porter un jugement sur un programme lors de la cotation, lors de la négociation du contrat et durant la phase de développement.

Pour améliorer l'efficacité des programmes, un plan d'accélération de la mise en œuvre du *Faurecia Excellence System* (FES) a été lancé en juillet 2012. Il couvre la méthodologie, la qualité, la profitabilité et le développement individuel des responsables de programmes. Il renforce le respect et l'exécution avec rigueur et discipline à la date planifiée des procédures de développement depuis la phase d'acquisition jusqu'à la production en série. Des indicateurs de progrès sont suivis mensuellement par le groupe Faurecia. Le référentiel d'audit des programmes a été remis à jour en tenant compte des bonnes pratiques d'audit utilisées par la fonction industrielle, avec une clarification des attentes très concrète et progressive qui permet à l'équipe projet de s'autoauditer et d'évaluer le différentiel par rapport aux meilleurs niveaux. Les audits groupes sont réalisés par centre de R&D pour évaluer, par un échantillon de programmes audités, le niveau du centre et les actions de progrès. De plus, le système d'alerte Faurecia dit AMS (*Alert Management System*) a été mis à jour et renforcé pour permettre une résolution plus rapide des problèmes avec le support du management.

8.4.5.2. Le code éthique

Le groupe Faurecia est fortement attaché aux valeurs de responsabilité, d'intégrité et d'éthique. Le code d'éthique fait partie intégrante des FCP. Ce code définit les principes déontologiques de conduite applicables quotidiennement à l'ensemble du personnel Faurecia dans ses relations en interne comme en externe, ainsi qu'à ses partenaires et indique la façon dont le groupe entend mettre en pratique ses valeurs de respect des clients, des actionnaires, des

personnes et de l'environnement. Outre un renforcement des mesures déjà en place, ce code institue une procédure d'alerte permettant à chaque collaborateur de Faurecia de s'exprimer en toute confidentialité sur sa connaissance de violations des règles légales ou des procédures du groupe. Une procédure d'alerte renforcée qui permet à tout salarié du groupe ayant connaissance de comportements présentant pour le groupe des risques sérieux dans les domaines comptable, de l'audit financier et de lutte contre la corruption, a été instaurée. Elle consiste à saisir un organisme extérieur à qui le groupe Faurecia a confié le recueil et le premier traitement des procédures d'alertes. L'organisme saisit, si les circonstances le justifient, le groupe Faurecia via son président-directeur général, lequel peut demander au département d'audit interne du groupe de mener à bien les investigations nécessaires. Ce code, largement diffusé, notamment via intranet, permet un accès direct à chaque collaborateur afin qu'il le respecte en tout temps et en toutes circonstances. Il vise à développer la responsabilisation et l'implication du personnel du groupe. Sa connaissance au niveau des usines est systématiquement vérifiée lors des missions d'audit interne.

8.4.5.3. Gestion du risque qualité

Les risques qualité sont mesurés par des indicateurs précis, font l'objet de rapports mensuels et de plans d'amélioration permanents. Pour les alertes sécurité/réglementation, un système spécifique de suivi, de transversalité (information à l'ensemble du groupe) et de traitement est en place. Chaque alerte sécurité est, par ailleurs, suivie systématiquement par un audit qualité dans le mois qui suit. L'objectif pour 2013 reste l'absence d'alerte sécurité/réglementation ayant un impact chez le client.

Le déploiement du *Breakthrough Quality Plan* a permis une amélioration significative de la gestion des risques qualité et programmes. Le plan est basé sur sept règles pratiques simples dont notamment le *Quick Response Continuous Improvement* (QRCI) destinées à corriger les problèmes en développement et en production et que doit appliquer avec rigueur et discipline chaque collaborateur.

Le système de protection et de prévention passe par :

- les revues journalières sur le terrain couplées à des audits de la direction qualité. Les audits qualité ont pour objectif de couvrir de façon récurrente l'ensemble des sites et des programmes du groupe. Les audits sont l'objet d'un suivi systématique des recommandations. Les sites et projets critiques font l'objet d'actions prioritaires ;
- un système de revue de validation qualité très concret pour les phases critiques de programmes ;
- un plan de formation de tous les acteurs de la phase de développement des programmes ;
- la mesure des programmes pendant les six premiers mois du démarrage série à partir de critères précis impliquant si nécessaire une action immédiate ;
- un processus structuré d'escalade au management et de support par le management ;



- des audits qualité avec pour objectif la couverture de façon récurrente de l'ensemble des sites et des programmes du groupe.

8.4.5.4. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

LES PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES

Le conseil d'administration est collectivement responsable de la publication d'une information financière et comptable fiable.

Le comité d'audit a un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du conseil. Il émet des propositions, avis et recommandations dans son domaine de compétence. Le comité n'a qu'un pouvoir consultatif et agit sous l'autorité du conseil auquel il rend compte chaque fois que nécessaire.

Le comité d'audit a pour mission d'examiner les comptes annuels et semestriels consolidés du groupe Faurecia.

Il peut entendre les auditeurs externes, hors la présence de la direction financière si nécessaire, ainsi que le directeur financier du groupe, lequel pourra se faire assister de tout collaborateur de son choix.

La direction générale s'appuie en particulier sur les départements comptables, les services de consolidation, de contrôle de gestion et de la communication financière pour rassembler l'information qui lui est soumise.

La direction comptable établit les comptes consolidés mensuels et, plus particulièrement, l'information financière semestrielle et annuelle destinée à être publiée. Elle veille au bon établissement par les responsables financiers locaux des comptes sociaux des filiales dans le respect des réglementations locales. Elle définit les principes comptables du groupe dans le respect des normes IFRS et veille à leur bonne application par l'ensemble des filiales. Elle établit également les comptes de la société Faurecia.

Les procédures de contrôle interne nécessaires à la production d'une information comptable fiable sont mises en place au niveau local. Elles comprennent notamment des prises d'inventaires physiques, une séparation des tâches et des réconciliations avec des sources d'information indépendantes.

À tous les niveaux du groupe, les principes qui sont mis en œuvre pour l'élaboration des comptes sont :

- le traitement de l'exhaustivité des transactions ;
- la conformité des transactions aux principes comptables applicables ;
- la revue périodique des actifs.

La bonne articulation du reporting financier avec les systèmes opérationnels du groupe constitue la clef de voûte de l'élaboration de l'information financière et comptable. Le volume d'informations à traiter, la qualité et l'intégrité requises pour les données traitées ainsi que le délai de plus en plus court

d'élaboration des reportings financiers qui permettent aux directions du groupe de réagir vite et de contrôler efficacement leurs opérations imposent de s'appuyer sur des systèmes d'information adéquats. Faurecia a mis en place depuis 2008 un ERP groupe sur la base du logiciel SAP, qui continue progressivement à être mis en œuvre sur les différents sites du groupe.

Les comptes du groupe sont établis à partir des informations provenant de chaque filiale et intégrées dans le système de reporting et de consolidation BO FC. Ces informations comptables transmises par chaque filiale sont préparées dans le respect des normes du groupe, lesquelles sont conformes au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne. Le système *Faurecia Core Procedures*, accessible par intranet, comprend le manuel de procédures comptables IFRS.

Les informations comptables de chaque filiale comprennent les comptes de résultat par nature et par destination, une ventilation par secteur d'activité, l'analyse de l'impôt courant et différé, le bilan, le tableau de financement, les engagements et passifs éventuels.

Les opérations entre les sociétés du groupe sont mensuellement déclarées dans l'outil I.C.S.

La direction financière dispose également de prévisions à court et moyen termes afin de vérifier la valeur des unités génératrices de trésorerie, de rapports d'actuaire pour évaluer les engagements envers le personnel et les retraités, des évaluations en juste valeur des instruments financiers dérivés confirmées par les contreparties bancaires.

Dans chaque filiale, le responsable comptable et le contrôleur de gestion ont accès à toutes les informations nécessaires leur permettant d'élaborer des comptes corrects dans le respect des normes locales pour les comptes statutaires et des normes du groupe pour le reporting.

Chaque responsable de filiale est tenu de préparer à chaque arrêté semestriel et annuel un état de rapprochement entre ses capitaux propres et ses résultats préparés suivant les normes locales et suivant les IFRS.

Des instructions rappellent chaque mois aux comptables et contrôleurs de gestion les procédures de clôture. Des formations aux outils de reporting sont assurées régulièrement aux personnels comptables et financiers récemment arrivés dans le groupe.

La préparation de comptes mensuels pour les besoins de gestion oblige chaque entité à disposer des ressources nécessaires pour élaborer une information de qualité.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan font l'objet d'un processus d'identification et d'évaluation spécifique.

Chaque engagement fait l'objet d'un suivi particulier en fonction de sa nature. Ainsi, les risques de change et de taux d'intérêt, ainsi que les financements intragroupe en devises sont gérés de manière centralisée sous la supervision de la direction financière et font si nécessaire l'objet d'une couverture de change. De même les cautions et/ou garanties accordées par la société Faurecia font l'objet d'une émission et d'un suivi centralisés.

IDENTIFICATION ET ANALYSE DES RISQUES AFFECTANT L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

L'établissement de comptes mensuels complets permet de réduire fortement les risques lors des arrêts semestriels et annuels notamment sur le respect des délais. Les difficultés sont ainsi anticipées, les comptes réciproques sont rapprochés chaque mois, les opérations particulières sont traitées sans attendre la clôture annuelle, la justification du calcul de l'impôt devient un exercice régulier.

La préparation et l'analyse des comptes mensuels et leur rapprochement avec le budget doivent permettre dans chaque entité de déceler des variations anormales de comptes tels que les stocks ou la trésorerie. Ajoutés à des procédures spécifiques, ils doivent permettre de réduire les risques d'erreurs et de fraudes.

PROCÉDURE DE HARD CLOSE

Une pré-clôture au 31 octobre portant sur les comptes intermédiaires permet d'anticiper, d'évaluer et de valider les options principales de clôture des comptes annuels. De même, une pré-clôture en mai permet d'anticiper la clôture au 30 juin des comptes semestriels.

OUTILS DE CONTRÔLE COMPTABLE ET FINANCIER

Le groupe a défini les procédures nécessaires à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Elles sont en accord avec les principes comptables en vigueur et sont, à l'instar de toutes les procédures de contrôle interne, disponibles sur le réseau intranet de la société. Parmi ces procédures, peuvent notamment être citées à raison de leur importance pour le groupe :

- une procédure d'autorisation d'investissement, qui détermine les éléments indispensables justifiant l'investissement et les signataires autorisés à engager l'entreprise selon des seuils prédéfinis ;
- une procédure de demande de souscription de capital, d'augmentation de capital, de prise de participation et de prêt intragroupe ;
- une procédure d'élaboration du Business Plan pour les programmes ;
- une procédure relative aux acquisitions des nouveaux programmes ;
- une procédure de consolidation des comptes.

Les services financiers du groupe sont organisés avec pour objectif central de séparer les fonctions « comptabilité » et « contrôle de gestion » et de créer des centres de services partagés comptables par pays sous la responsabilité d'un directeur financier pays. La direction financière groupe étant pour sa part en charge de la définition des règles et procédures, de la consolidation, de la gestion de la trésorerie et du financement, et de l'audit.

Cette organisation permet de répondre à la dispersion de l'activité au sein du groupe, de renforcer l'application et l'harmonisation des procédures du groupe et donc de renforcer l'efficacité des procédures de contrôle interne. Elle

doit progressivement renforcer le rôle et la responsabilité de la fonction comptable, améliorer le reporting et l'efficacité des systèmes d'information, renforcer le contrôle de gestion des programmes. L'enrichissement des tâches résultant de la nouvelle organisation devrait en outre contribuer à développer les compétences et l'implication des personnels.

PROCESSUS DE REPORTING COMPTABLE ET FINANCIER

Les processus de reporting ont pour objectif de fournir des instruments d'information et de pilotage du groupe et d'assurer ainsi la meilleure réactivité face aux risques éventuels. Un « glossaire du reporting » décrit l'ensemble du contenu des données de reporting et des procédures explicitent la façon dont le reporting doit être effectué.

Le reporting mensuel est élaboré sur l'outil de consolidation BO FC qui permet de remonter des informations à la fois financières (compte de résultat et bilan) et non financières (indicateurs qualité, production, achats, sécurité, ressources humaines...).

Le processus de consolidation des résultats au niveau du groupe est sécurisé par des contrôles bloquants mis en place en amont dans les documents de reporting et des contrôles intermédiaires liés à la structure du système de reporting.

Le reporting mensuel comprend, pour chaque unité opérationnelle dans les trois jours qui suivent la fin du mois, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel estimés et un résultat définitif cinq jours après la fin du mois aux normes du groupe. Chaque mois, un comité des opérations est consacré à la revue des performances opérationnelles et des plans d'action de chaque activité.

PLAN À MOYEN TERME ET BUDGET

Le budget de Faurecia est bâti sur une périodicité annuelle avec une révision semestrielle.

La direction financière émet pour le budget les hypothèses économiques et financières et les objectifs spécifiques de chaque unité opérationnelle. Le budget est construit par usine, centre de développement ou centre administratif. Il est ensuite mensualisé selon des états standards puis consolidé.

Pour permettre d'anticiper l'action à court terme et ainsi accroître la réactivité, le reporting mensuel s'accompagne d'une prévision glissante du compte de résultat et de la trésorerie pour le trimestre en cours et le trimestre suivant.

Compte tenu des engagements pluriannuels de ses contrats, une vision à moyen terme des enjeux financiers est nécessaire à la maîtrise des risques de Faurecia. Dans ce cadre, le groupe établit annuellement un plan à cinq ans dans lequel la dimension programme est essentielle. Il permet de préciser les perspectives du groupe en matière de taille de ressources et de rentabilité. Il est consolidé avec le même outil et avec la même rigueur que le reporting mensuel, et conduit à la définition des objectifs budgétaires.

COMMUNIQUÉS FINANCIERS, RAPPORT ANNUEL ET DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

La direction financière du groupe et la direction de la communication sont en charge de concevoir et diffuser



l'ensemble de la communication financière du groupe à destination des marchés financiers. Cette communication se fait selon deux vecteurs principaux :

- le rapport annuel et le document de référence ;
- les communiqués à caractère financier.

La conception du rapport annuel valant document de référence est coordonnée par la direction des affaires juridiques. Leur

rédaction fait appel à de nombreux intervenants, experts dans leur domaine, contribuant à la richesse et à la qualité des informations données. Le document de référence est revu et adopté par le conseil d'administration avant diffusion.

Les communiqués à caractère financier sont systématiquement revus par la direction financière ; ceux relatifs aux annonces de résultats annuels et semestriels sont également validés par le conseil d'administration.

8.4.6. PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Le groupe poursuit sa politique d'amélioration des dispositifs de contrôle interne :

- le déploiement des normes et des procédures du *Faurecia Excellence System* a été poursuivi notamment via la mise à jour régulière des procédures et des questionnaires d'autoévaluation permettant aux sites d'évaluer leur conformité à ces normes ;
- la définition et la diffusion à travers l'ensemble des sites du groupe des règles de base du contrôle interne. Le respect de ces « fondamentaux » fait l'objet de contrôles spécifiques sur sites menés par le département d'audit interne. La conformité de chaque site visité est évaluée sur une échelle de quatre niveaux allant de insuffisant à satisfaisant ;
- le groupe Faurecia a engagé depuis plusieurs années un programme de réforme de ses systèmes d'information de gestion. Fondé sur les *Faurecia Core Procedures*, le projet *Faurecia Core System* (FCS) s'appuie sur le logiciel de gestion de l'éditeur allemand SAP.

L'objectif de ce projet est que le groupe Faurecia mette en place des bonnes pratiques en matière de gestion administrative et comptable ainsi que des outils et des processus cohérents d'approbation et de contrôle de tous les actes de gestion, depuis la demande d'achat jusqu'au paiement du fournisseur, de l'ordre de commande du client jusqu'au règlement final.

À travers ce projet, une importance toute particulière est portée à la cohérence et à l'intégrité de l'information financière. Ainsi, l'ensemble des processus de contrôle et de vérification de la qualité des données financières, depuis leur création jusqu'à leur publication dans les états de consolidation mensuelle ou annuelle, a fait l'objet d'une attention particulière.

Le projet FCS a été l'occasion de clarifier les rôles et responsabilités des acteurs des actes de gestion : centres de gestion comptables, contrôleurs de centre de profit, acheteurs et services d'administration des ventes.

Il vise également à permettre le développement de centres de services partagés pour la comptabilité, les ventes ou les achats afin d'optimiser les structures de support et renforcer la qualité des équipes en regroupant les compétences.

Les travaux de rénovation des systèmes d'information autour de SAP ont permis de définir les outils standardisés, fiables et modernes correspondant aux normes et procédures de Faurecia, qui font l'objet d'un déploiement progressif dans le groupe, depuis la mise en place des sites pilotes en 2008.

Les premiers sites opérationnels ont été intégrés dans le système FCS mi-2008 en France et en Corée.

À fin 2012, le système FCS est déployé dans 80 % des centres de recherche et développement, 68 % des centres comptables et 53 % des établissements de production. Le déploiement complet du système FCS devrait être achevé, à périmètre constant, fin 2015.

Afin de vérifier la qualité des travaux réalisés, le groupe a procédé, d'une part, à des audits avec l'aide de sociétés ad hoc et, d'autre part, à des missions d'audit interne sur des processus de gestion ciblés.

Il a également été décidé d'accélérer le décommissionnement des anciens ERPs devenus obsolètes.

Enfin, la rénovation de l'application Magnitude a été engagée et le projet Metis décidé et mené courant 2012 pour une mise en production qui doit intervenir début avril 2013.

L'objectif principal de Metis est d'améliorer les délais de mise à disposition des données financières, de renforcer l'intégrité en assurant des interfaces de meilleure facture avec FCS et de fournir des outils d'analyse plus puissants.

- enfin, concernant la gestion des autorisations d'accès aux outils de traitement de l'information, Faurecia a développé et mis en œuvre une politique de gestion des profils des comptes utilisateurs et de validation de ses profils par les responsables hiérarchiques des collaborateurs, grâce à la mise en place d'une application de gestion des identifiants (*Identity Access Management*, IAM). Ces profils s'appuient sur une définition stricte des rôles et responsabilités ainsi qu'une stricte séparation des tâches afin de respecter les règles de contrôle interne.

Ces procédures ont également fait l'objet d'audits externes indépendants.

8.5. Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de Faurecia

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Faurecia et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.



Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 19 avril 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Dominique Ménard

Denis Thibon



9

Comptes consolidés

SOMMAIRE

9.1.	ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	120	9.5.	ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	127
9.2.	BILAN CONSOLIDÉ	122	9.6.	LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012	182
9.3.	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	124	9.7.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	188
9.4.	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	125			



9.1. État du résultat global de la période

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011	2010
CHIFFRE D'AFFAIRES	4	17 364,5	16 190,2	13 795,9
Coûts des biens et services vendus	5	(16 041,3)	(14 806,4)	(12 593,3)
Frais d'études, de recherche et développement	5	(239,6)	(222,3)	(303,2)
Frais généraux et commerciaux	5	(569,9)	(510,6)	(443,8)
MARGE OPÉRATIONNELLE		513,7	650,9	455,6
Autres revenus	6	15,5	0,3	87,2
Autres charges	6	(102,7)	(58,2)	(123,2)
Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie		10,2	10,6	8,1
Charges de financement		(175,4)	(109,1)	(98,7)
Autres revenus et charges financiers	7	(30,5)	(19,0)	(25,6)
RÉSULTAT DES ENTREPRISES CONTRÔLÉES AVANT IMPÔTS		230,8	475,5	303,4
Impôts courants	8	(96,9)	(97,7)	(85,9)
Impôts différés	8	29,5	1,8	(3,9)
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES CONTRÔLÉES		163,4	379,6	213,6
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	13			
Avant impôt		34,0	46,0	26,7
Après impôt		23,6	33,7	18,8
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		187,0	413,3	232,4
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS EN COURS DE CESSIION		(2,6)		
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		184,4	413,3	232,4
Part du groupe		142,3	371,3	201,7
Part des intérêts minoritaires		42,1	42,0	30,7
Résultat net par action (en euros)	9	1,29	3,37	1,87
Résultat net dilué par action (en euros)	9	1,25	3,11	1,79
Résultat net des activités poursuivies par action (en euros)	9	1,31	3,37	1,87
Résultat net des activités poursuivies dilué par action (en euros)	9	1,27	3,11	1,79

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011	2010
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	184,4	413,3	232,4
Réévaluation à la juste valeur des couvertures de flux futurs	10,8	(6,3)	(1,3)
<i>dont produits (charges) portés en capitaux propres</i>	<i>(4,0)</i>	<i>(7,6)</i>	<i>(0,8)</i>
<i>dont produits (charges) transférés en résultat de la période</i>	<i>14,8</i>	<i>1,3</i>	<i>(0,5)</i>
Écarts de change sur conversion des activités à l'étranger	(15,4)	(1,2)	53,8
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES	179,8	405,8	284,9
Part du groupe	141,0	357,4	250,3
Part des intérêts minoritaires	38,8	48,4	34,6



9.2. Bilan consolidé

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Écarts d'acquisition	10	1 300,0	1 260,6	1 230,8
Immobilisations incorporelles	11	588,1	464,2	435,2
Immobilisations corporelles	12	1 972,2	1 733,4	1 575,5
Titres mis en équivalence	13	85,2	71,0	43,6
Autres titres de participation	14	13,4	38,8	15,3
Autres actifs financiers non courants	15	54,2	35,4	27,8
Autres actifs non courants	16	18,3	16,9	14,5
Actifs d'impôts différés	8	94,7	78,3	86,2
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		4 126,1	3 698,6	3 428,9
Stocks et en-cours nets	17	1 096,2	885,4	734,0
Créances clients et comptes rattachés	18	1 702,8	1 620,2	1 387,7
Autres créances d'exploitation	19	357,8	297,6	223,3
Créances diverses	20	150,0	131,2	100,7
Autres actifs financiers courants	30	0,6	1,5	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	628,0	630,1	605,8
TOTAL ACTIFS COURANTS		3 935,4	3 566,0	3 051,5
Actifs détenus en vue d'être cédés		8,7		
TOTAL ACTIF		8 070,2	7 264,6	6 480,4

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
CAPITAUX PROPRES				
Capital	22	775,8	772,6	772,6
Primes d'émission, de fusion et d'apport		279,1	282,4	282,4
Titres d'autocontrôle		(1,6)	(1,7)	(10,4)
Réserves consolidées		35,5	(357,1)	(529,8)
Écarts de conversion		74,4	86,4	94,0
Résultat net		142,3	371,3	201,7
TOTAL CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	22	1 305,5	1 153,9	810,5
Intérêts minoritaires	23	132,6	113,5	87,7
TOTAL CAPITAUX PROPRES		1 438,1	1 267,4	898,2
Provisions non courantes	24	217,0	218,8	214,5
Passifs financiers non courants	26	1 671,1	1 240,1	1 114,9
Autres passifs non courants		0,2	1,5	1,3
Passifs d'impôts différés	8	14,0	15,5	29,2
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		1 902,3	1 475,9	1 359,9
Provisions courantes	24	321,2	322,3	416,6
Passifs financiers courants	26	764,6	615,6	687,7
Acomptes reçus des clients		170,3	138,5	87,8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 754,0	2 762,0	2 419,9
Dettes fiscales et sociales	27	519,1	507,6	452,8
Dettes diverses	28	154,4	175,3	157,5
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		4 683,6	4 521,3	4 222,3
Passifs liés aux actifs détenus en vue d'être cédés		46,2		
TOTAL PASSIF		8 070,2	7 264,6	6 480,4



9.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
I- OPÉRATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat net consolidé des opérations poursuivies		187,0	413,3	232,5
Dotations aux amortissements		499,7	460,7	497,8
(Produits)/ Charges d'impôts différés		(29,5)	(1,8)	3,9
Dotations/(reprises) de provisions non courantes		14,9	2,7	(5,9)
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus		1,4	(12,7)	(3,8)
(Plus)/moins-values sur cessions d'actifs non courants		1,1	2,4	(0,4)
Autres *		(17,2)	45,2	(86,4)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		657,4	909,8	637,7
Dotations/(utilisation & reprises) de provisions courantes	24	(19,2)	(114,5)	(35,3)
Variation des stocks		(208,9)	(137,6)	(80,7)
Variation des créances clients		(91,2)	(221,9)	(33,6)
Variation des dettes fournisseurs		(22,6)	312,8	298,6
Variation des autres créances et dettes d'exploitation		(18,1)	20,7	(47,8)
Variation des créances et dettes diverses		(26,9)	(43,8)	(14,8)
(Augmentation)/Diminution du besoin en fonds de roulement		(386,9)	(184,3)	86,4
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		270,5	725,5	724,1
II- OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT				
Investissements en immobilisations corporelles	12	(557,3)	(451,4)	(304,3)
Investissements en frais de développement		(266,7)	(180,2)	(154,3)
Acquisition de titres de participations et d'activités (net de la trésorerie apportée)		(71,2)	(66,3)	30,2
Produit de cessions d'immobilisations corporelles		13,0	10,2	17,3
Produit de cessions d'actifs financiers		0,7	0,2	31,0
Variation des créances et dettes sur investissements		7,6	11,0	25,9
Autres variations		(28,9)	(21,0)	(39,8)
FLUX DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(902,8)	(697,5)	(394,0)
EXCÉDENT/(BESOIN) DE FINANCEMENT (I)+(II)		(632,3)	28,0	330,1
III- OPÉRATIONS DE FINANCEMENT				
Augmentation du capital de Faurecia (nette des frais) et de participations contrôlées		9,0	1,2	4,2
Composante option de conversion des obligations convertibles		52,5		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(38,6)	(27,6)	
Dividendes versés aux minoritaires des filiales contrôlées		(27,0)	(26,7)	(6,0)
Émission d'emprunts et nouveaux passifs financiers		850,5	925,1	77,6
Remboursements d'emprunts et autres passifs financiers		(244,3)	(881,9)	(188,0)
FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES		602,1	(9,9)	(112,2)
IV- AUTRES IMPACTS SUR LA TRÉSORERIE NETTE				
Effet des variations des cours de change		(6,9)	6,2	30,1
Flux nets des activités destinées à être cédées		35,0		
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE		(2,1)	24,3	248,0
TRÉSORERIE NETTE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		630,1	605,8	357,8
TRÉSORERIE NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE	26	628,0	630,1	605,8

* Dont profit correspondant à l'écart d'acquisition de Saline pour l'exercice 2012 : 15,5 millions d'euros et de Plastal Allemagne et Plastal Espagne pour l'exercice 2010 84,3 millions d'euros.

9.4. Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions ⁽²⁾	Capital social	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Titres d'auto- contrôle	Réserves consolidées et résultat net	Écarts d'évaluation		Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
						Écarts de conver- sion	Couverture de flux futurs			
CAPITAUX PROPRES										
AU 31/12/2009										
AVANT RÉPARTITION										
	89 448 504	626,1	130,1	(10,4)	(523,5)	44,1	(9,5)	256,9	45,8	302,7
Résultat net					201,7			201,7	30,7	232,4
Écarts de conversion						49,9		49,9	3,9	53,8
Réévaluation des instruments de couverture							(1,3)	(1,3)		(1,3)
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE										
					201,7	49,9	(1,3)	250,3	34,6	284,9
Augmentation de capital	20 918 224	146,4	152,3					298,7	4,2	302,9
Dividendes versés au titre de l'exercice 2009								0,0	(6,0)	(6,0)
Valorisation des options de souscription et d'achat d'actions					4,6			4,6		4,6
Opérations sur titres autodétenus								0,0		0,0
Composante option de conversion des obligations convertibles								0,0		0,0
Variations de périmètre								0,0	9,1	9,1
CAPITAUX PROPRES										
AU 31/12/2010										
AVANT RÉPARTITION										
	110 366 728	772,5	282,4	(10,4)	(317,2)	94,0	(10,8)	810,5	87,7	898,2
Résultat net					371,3			371,3	42	413,3
Écarts de conversion						(7,6)		(7,6)	6,4	(1,2)
Réévaluation des instruments de couverture							(6,3)	(6,3)		(6,3)
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE										
					371,3	(7,6)	(6,3)	357,4	48,4	405,8
Augmentation de capital	1 617	0,1						0,1	1,2	1,3
Dividendes versés au titre de l'exercice 2010					(27,6)			(27,6)	(26,7)	(54,3)
Valorisation des options de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites					11,1			11,1		11,1
Opérations sur titres autodétenus				8,7	(2,3)			6,4		6,4
Composante option de conversion des obligations convertibles								0,0		0,0
Variations de périmètre					(4,0)			(4,0)	2,9	(1,1)

(1) Augmentation de capital provenant de l'attribution d'actions gratuites.

(2) Dont 270 814 actions d'autodétention au 31/12/2009 & 2010, 46 872 au 31/12/2011 et 41 979 au 31/12/2012 (cf. note 22.3).



	Nombre d'actions ⁽²⁾	Capital social	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Titres d'auto- contrôle	Réserves consolidées et résultat net	Écarts d'évaluation		Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
						Écarts de conver- sion	Couverture de flux futurs			
<i>(en millions d'euros)</i>										
CAPITAUX PROPRES										
AU 31/12/2011										
AVANT RÉPARTITION	110 368 345	772,6	282,4	(1,7)	31,3	86,4	(17,1)	1 153,9	113,5	1 267,4
Résultat net					142,3			142,3	42,1	184,4
Écarts de conversion						(12,0)		(12,1)	(3,3)	(15,4)
Réévaluation des instruments de couverture							10,8	10,8		10,8
RÉSULTAT GLOBAL										
DE L'EXERCICE										
					142,3	(12,0)	10,8	141,0	38,8	179,8
Augmentation de capital ⁽¹⁾	465 400	3,3	(3,3)					0,0	8,7	8,7
Dividendes versés au titre de l'exercice 2011					(38,6)			(38,6)	(27,0)	(65,6)
Valorisation des options de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites					(2,3)			(2,3)		(2,3)
Opérations sur titres autodétenus				0,1				0,1		0,1
Composante option de conversion des obligations convertibles					52,5			52,5		52,5
Variations de périmètre et autres					(1,1)			(1,1)	(1,4)	(2,5)
CAPITAUX PROPRES										
AU 31/12/2012										
AVANT RÉPARTITION	110 833 745	775,9	279,1	(1,6)	184,1	74,4	(6,3)	1 305,5	132,6	1 438,1

(1) Augmentation de capital provenant de l'attribution d'actions gratuites.

(2) Dont 270 814 actions d'autodétention au 31/12/2009 & 2010, 46 872 au 31/12/2011 et 41 979 au 31/12/2012 (cf. note 22.3).

9.5. Annexe aux états financiers consolidés

SOMMAIRE

NOTE 1	Principes comptables	128	NOTE 19	Autres créances d'exploitation	153
NOTE 2	Évolution du périmètre	133	NOTE 20	Créances diverses	153
NOTE 3	Événements postérieurs à la clôture	133	NOTE 21	Trésorerie et équivalents de trésorerie	153
NOTE 4	Informations par secteur opérationnel	133	NOTE 22	Capitaux propres	154
NOTE 5	Analyse des coûts opérationnels	139	NOTE 23	Intérêts minoritaires	156
NOTE 6	Autres revenus et charges	140	NOTE 24	Provisions courantes et non courantes	157
NOTE 7	Autres revenus et charges financiers	141	NOTE 25	Provisions pour retraites et charges assimilées	159
NOTE 8	Impôts sur les résultats	142	NOTE 26	Endettement financier net	164
NOTE 9	Résultat par action	144	NOTE 27	Dettes fiscales et sociales	168
NOTE 10A	Regroupement d'entreprise – Saline	145	NOTE 28	Dettes diverses	169
NOTE 10B	Écarts d'acquisition	145	NOTE 29	Instruments financiers	170
NOTE 11	Immobilisations incorporelles	147	NOTE 30	Couverture des risques de change et de taux d'intérêt	174
NOTE 12	Immobilisations corporelles	148	NOTE 31	Engagements donnés et passifs éventuels	179
NOTE 13	Titres mis en équivalence	149	NOTE 32	Parties liées	180
NOTE 14	Autres titres de participation	151	NOTE 33	Honoraires des commissaires aux comptes	181
NOTE 15	Autres actifs financiers non courants	151	NOTE 34	Société mère consolidante	181
NOTE 16	Autres actifs non courants	151	NOTE 35	Dividendes	181
NOTE 17	Stocks et en-cours	152			
NOTE 18	Créances clients et comptes rattachés	152			

Faurecia S.A. avec ses filiales (« Faurecia ») est l'un des leaders mondiaux de l'équipement automobile dans quatre activités clés : Faurecia Automotive Seating, Faurecia Emissions Control Technologies, Faurecia Interior Systems, Faurecia Automotive Exteriors.

La société Faurecia a son siège social à Nanterre (92 Hauts de Seine) et est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext – Paris.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration en sa séance du 11 février 2013.

Les comptes ont été arrêtés suivant le principe de la continuité d'exploitation.



NOTE 1

PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés de Faurecia sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB, tel qu'adopté par l'Union européenne et disponible sur le site internet de la Commission Européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS et les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les normes retenues pour l'élaboration des comptes 2012 et des comptes comparatifs 2011 et 2010 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) au 31 décembre 2012 et qui sont applicables obligatoirement.

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Faurecia a appliqué au 1^{er} janvier 2012 les amendements et révisions portant sur la norme IFRS 7, qui n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés annuels. Par ailleurs, Faurecia n'a pas appliqué par anticipation les normes, amendements et interprétations :

- adoptés par l'Union européenne mais dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2012 (normes et amendements portant sur IAS 1 et IAS 19, IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12). L'amendement IAS 19 Avantages au personnel supprime notamment la possibilité, retenue par Faurecia, d'appliquer la méthode du corridor. Ceci conduira à comptabiliser immédiatement l'ensemble des écarts actuariels et des coûts des services passés au passif du bilan (cf. note 25.2 Engagements de retraite). Les variations d'écarts actuariels seront systématiquement enregistrées en autres produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, et le coût des services passés sera intégralement enregistré en résultat de la période. Cet amendement fixe également un taux de rendement des actifs financiers correspondant au taux d'actualisation utilisé pour calculer l'engagement net. L'impact en capitaux propres au 31 décembre 2012 est estimé à 83,6 millions d'euros ; l'impact en résultat n'est pas significatif. Aucun impact significatif n'est attendu de l'application des normes IFRS 10, 11 et 12 ;
- non encore adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2012 (amendements à IFRS 9, IFRS 13, IAS 28).

1.1 Principes de consolidation

Sont consolidées les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable et détenues à 20 % au moins dont l'un des critères suivant est atteint : chiffre d'affaires annuel supérieur à 20 millions d'euros, total du bilan supérieur à 20 millions d'euros, endettement supérieur à 5 millions d'euros.

Les sociétés non consolidées prises individuellement ou dans leur ensemble, ne sont pas significatives.

Les filiales, dont le groupe détient le contrôle, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé lorsque le groupe détient plus de 50 % des droits de vote ; il peut également résulter des dispositions d'accords d'actionnaires.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Elles cessent d'être consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les autres sociétés, dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote, sont consolidées par mise en équivalence.

Les états financiers du groupe sont établis en euros.

Les filiales étrangères ont généralement pour monnaie de fonctionnement leur monnaie locale. Leurs comptes sont convertis en euros, aux taux en vigueur à la clôture pour le bilan et aux taux moyens pour le compte de résultat. L'écart de conversion qui en résulte est inscrit dans les capitaux propres.

Certaines filiales hors zone euro, qui réalisent l'essentiel de leurs transactions en euros, sont toutefois susceptibles de reconnaître cette devise comme monnaie de fonctionnement.

Les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Les méthodes comptables des filiales et entreprises mises en équivalence ne présentent pas de divergences significatives avec celles du groupe.

1.2 Écarts d'acquisition

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, le coût d'acquisition est affecté aux actifs et passifs identifiables de l'entité acquise sur la base de leur juste valeur déterminée à la date d'acquisition.

Lorsque la somme du coût d'acquisition et du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est supérieure à la juste valeur des actifs réévalués, nets des passifs, l'écart est inscrit en écart d'acquisition. Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'un amortissement mais d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de dépréciation et au moins une fois par an. Pour la réalisation de ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés entre les unités génératrices de trésorerie qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie indépendants.

Concernant les écarts d'acquisition, les groupes d'unités génératrices de trésorerie ont été définis à un échelon inférieur ou égal au secteur opérationnel avant regroupement comme suit :

- Faurecia Automotive Seating ;
- Faurecia Emissions Control Technologies ;

- Faurecia Interior Systems ;
- Faurecia Automotive Exteriors.

La valeur comptable des actifs et passifs ainsi regroupés est comparée au montant le plus élevé entre leur valeur d'utilité, égale à la somme actualisée des flux nets futurs de trésorerie attendus, et leur valeur de marché nette des coûts de cession.

1.3 Immobilisations incorporelles

A – COÛTS D'ÉTUDES ET DE DÉVELOPPEMENT

Conformément à la norme IAS 38, les coûts d'études engagés pour fabriquer et livrer des modules dans le cadre d'une commande spécifique reçue du client et qui ne sont pas considérés comme vendus (notamment dans les situations où la rémunération est acquise au fur et à mesure des livraisons de pièces), sont inscrits à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles, dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet à son terme ;
- que les recettes attendues du contrat avec le client sont probables et peuvent être estimées de façon raisonnable ;
- que les coûts à terminaison des contrats peuvent être estimés de façon fiable.

Ces coûts immobilisés sont amortis au rythme des quantités de pièces livrées au client, avec une durée maximale de 5 ans sauf cas particuliers.

Les frais de recherche ainsi que les coûts des études ne remplissant pas les conditions présentées ci-dessus sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

B – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les coûts de développement ou d'acquisition des logiciels informatiques à usage interne, amortis linéairement sur une durée comprise entre un et trois ans, ainsi que de brevets et licences.

1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production pour celles produites par l'entreprise, diminué des amortissements.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges, à l'exception de ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien qui sont immobilisés.

Les coûts d'emprunt sont inclus dans le coût des immobilisations pour les actifs éligibles en application de la norme IAS 23 révisée pour les actifs constitués à partir de l'exercice 2009.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité prévue :

Constructions	20 ans à 30 ans
Agencements, installations	10 ans à 20 ans
Matériel, outillage, mobilier	3 ans à 10 ans

Les outillages spécifiques fabriqués ou achetés en vue de produire des pièces ou des modules dans le cadre d'une commande et qui ne sont pas considérés comme vendus au client (notamment lorsqu'ils font l'objet d'une rémunération au fur et à mesure des livraisons de pièces) sont également enregistrés en immobilisations corporelles, conformément à la norme IAS 16.

Ces outillages spécifiques sont amortis au rythme des quantités de pièces livrées au client, avec une durée maximale de 3 ans compte tenu de la cadence de remplacement des modèles.

Les subventions d'investissements sont enregistrées en diminution des actifs qu'elles ont contribué à financer.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement, qui transfèrent en substance au locataire la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, sont présentées à l'actif pour le montant le plus faible entre la juste valeur du bien loué et la valeur actualisée des paiements futurs et amorties selon le mode et les durées d'utilité ci-dessus. La dette correspondante est inscrite au passif.

1.5 Unités génératrices de trésorerie et tests de dépréciation pour les immobilisations corporelles et incorporelles

Des tests de dépréciation sont réalisés dès qu'un indice de dépréciation apparaît. Ces tests consistent à comparer la valeur comptable des actifs, ou groupe d'actifs testés, au montant le plus élevé de leur valeur de marché et de leur valeur d'utilité, laquelle est égale à la somme actualisée des flux nets futurs de trésorerie attendus de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs sont regroupés en groupes d'actifs afin de constituer des ensembles homogènes, dénommés unités génératrices de trésorerie – UGT –, capables de générer des flux de trésorerie indépendants.

Un test est effectué au niveau de l'ensemble des immobilisations incorporelles (coûts d'études) et corporelles affectables à un contrat client. Le test consiste alors à comparer la valeur nette comptable de ces actifs ainsi regroupés à la valeur actualisée des flux nets futurs de trésorerie attendus sur le contrat.

Les immobilisations affectées aux contrats sont dépréciées lorsque leur valeur nette comptable est supérieure à la valeur actualisée des flux nets de trésorerie attendus. Les pertes à terminaison identifiées sur contrats onéreux font également l'objet d'une provision.



En cas d'indice de perte de valeur, un test est également réalisé au niveau des actifs non dédiés et de support regroupés principalement par groupes produits et par zones géographiques.

Les entrées de trésorerie générées par les actifs rattachés à ces UGT sont largement interdépendantes en raison de la forte interpénétration des flux industriels, de l'optimisation de l'utilisation des capacités, de la centralisation des activités de recherche et développement.

Les actifs industriels dont la fermeture est planifiée font également l'objet de tests d'*impairment* indépendants.

1.6 Actifs et passifs financiers (hors instruments dérivés)

A – DÉFINITIONS

Les actifs financiers définis par la norme IAS 39 comprennent des prêts et créances, des titres disponibles à la vente et des actifs comptabilisés selon l'option juste valeur. Ils sont inscrits au bilan dans les postes suivants : Autres titres de participation (note 14), Autres actifs financiers non courants (note 15), Créances clients et comptes rattachés (note 18), Autres créances d'exploitation (note 19), Créances diverses (note 20) et Trésorerie (note 21).

Le groupe n'utilise pas les catégories d'actifs « détenus jusqu'à l'échéance » et « titres de transaction ».

Les passifs financiers définis par la norme IAS 39 comprennent les emprunts comptabilisés selon l'option juste valeur ou selon le coût amorti.

Ils sont inscrits au bilan dans les postes suivants : dettes financières courantes et non courantes (note 26), dettes fiscales et sociales (note 27) et dettes diverses (note 28).

La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.

B – ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

a) Titres de participation

Ils représentent les intérêts du groupe dans le capital de sociétés non consolidées. Ces titres font l'objet de tests de dépréciation en fonction des critères d'analyse financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société, le cas échéant une perte de valeur est constatée. Les critères généralement retenus sont la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

b) Prêts et autres actifs financiers

Les prêts et autres actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et ultérieurement au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement, le montant de la provision est déterminé contrepartie par contrepartie.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Elle comprend les liquidités en comptes courants bancaires et les parts d'OPCVM de trésorerie, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Tous ses composants sont évalués à leur juste valeur et les variations sont comptabilisées en résultat.

C – ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

Les dettes financières sont généralement évaluées au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

1.7 Stocks et en-cours

Les stocks de matières ou fournitures sont valorisés au prix de revient d'achat déterminé selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les stocks de produits finis et intermédiaires et les travaux en cours sont valorisés à leur prix de revient de production déterminé également selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Le prix de revient tient compte du coût des matières et fournitures mises en œuvre, des frais directs de production et des frais indirects d'atelier et d'usine, à l'exclusion des frais généraux ne contribuant pas à la production et des coûts d'emprunts.

Les travaux en cours incluent les coûts engagés pour la réalisation d'outillages spécifiques ou d'études qui sont vendus aux clients (avec un transfert définitif des avantages et des risques). Ces coûts sont rapportés au résultat au fur et à mesure de la réalisation du chiffre d'affaires correspondant, à chaque étape technique validée par le client ou à la livraison de l'outillage en l'absence d'étape technique prévue au contrat.

Des provisions sont constituées lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de revient.

1.8 Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées au cours du jour de la transaction. À l'arrêté des comptes, les dettes et créances sont revalorisées au taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts provenant de cette réévaluation sont inscrits au compte de résultat en marge opérationnelle pour les créances et dettes opérationnelles et en « Autres revenus et charges financiers » pour les autres créances ou dettes.

1.9 Instruments dérivés

Les instruments dérivés cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré, avec des contreparties de premier rang, sont utilisés en couverture des risques de change et de taux.

Ils sont inscrits dans le bilan pour leur juste valeur.

COUVERTURES DE CHANGE

Les variations de valeur intrinsèque des instruments affectés à la couverture de chiffres d'affaires futurs (parties efficaces des couvertures) sont enregistrées en capitaux propres et sont reprises en marge opérationnelle à la date de réalisation du chiffre d'affaires couvert.

Les variations de valeur intrinsèque des instruments de couverture de créances et dettes commerciales sont enregistrées en marge opérationnelle.

Les variations de valeur des parties non efficaces des couvertures (valeur temps de ces couvertures) ainsi que les variations de valeur des instruments de couverture des autres créances et dettes sont enregistrées en autres produits et charges financiers.

COUVERTURES DE TAUX

La variation de juste valeur des instruments de couverture de taux pour lesquels les relations de couvertures ne répondent pas aux critères définis par l'IAS 39, ou pour lesquels il n'a pas été choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, est portée directement en autres produits et charges financiers.

1.10 Intérêts minoritaires

Ce poste enregistre la part dans les capitaux propres des sociétés consolidées revenant aux actionnaires minoritaires de ces sociétés.

1.11 Provisions pour retraites et engagements assimilés

Les obligations au titre des indemnités de départ en retraite, des compléments de retraite et engagements assimilés sont provisionnées sur la base d'une évaluation actuarielle, selon la méthode des « Unités de Crédit Projetées ». Cette évaluation tient compte des probabilités de maintien dans le groupe jusqu'au départ en retraite et de l'évolution prévisible des rémunérations. Les engagements sont couverts partiellement par des fonds externes dont la valeur est déduite du passif auquel ils sont irrévocablement affectés.

Les écarts actuariels sont amortis selon la méthode du corridor sur la durée moyenne résiduelle de vie active des bénéficiaires.

Les charges de retraite et engagements assimilés sont comptabilisées au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés en charges opérationnelles, à l'exception toutefois de l'effet de la variation de l'actualisation des engagements qui, conformément à une option proposée par l'IAS 19, est présenté, comme l'effet de la variation de l'actualisation des fonds externes, en autres produits et charges financiers.

1.12 Plans de souscription, d'achat et d'attribution d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites sont accordées aux cadres exerçant des fonctions de direction dans les sociétés du groupe. Les options accordées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2005, sont évaluées à la date d'octroi pour leur juste valeur en utilisant le modèle mathématique Black & Scholes. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits (entre la date d'attribution et la date de maturité) avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Les actions gratuites sont évaluées à leur juste valeur, correspondant au prix de marché de l'action à la date d'attribution, diminuée de la perte de dividende attendu sur la période et d'un coût d'inaccessibilité relatif à la période de blocage de l'action. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

1.13 Provisions pour restructuration et opérations similaires

Une provision est enregistrée dès qu'une décision de rationalisation des structures a été prise par la direction générale du groupe et annoncée aux personnels concernés ou à leurs représentants.

1.14 Enregistrement du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté au moment du transfert du contrôle et des risques et avantages inhérents à la propriété des modules ou des pièces produits, c'est-à-dire généralement lors de l'expédition.

Dans le cas d'un contrat d'études ou d'une vente d'outillages, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure des étapes techniques validées par le client ou en l'absence d'étapes techniques prévues au contrat, lorsque l'étude est achevée ou l'outillage livré.

1.15 Marge opérationnelle

Le groupe utilise la marge opérationnelle comme principal indicateur de performance.

Elle correspond au résultat des sociétés contrôlées avant prise en compte :

- des autres revenus et charges opérationnels, correspondant à des éléments inhabituels, non récurrents et significatifs, qui comprennent les coûts de rationalisation des structures et départs anticipés, l'effet des événements exceptionnels tels que l'arrêt définitif d'une activité, la fermeture ou la cession d'un site industriel, les cessions d'immeubles hors exploitation, la constatation de pertes de valeurs d'actifs



incorporels ou corporels et d'autres pertes inhabituelles et significatives ;

- des produits sur prêts, titres de placement et trésorerie ;
- des charges de financement ;
- des autres revenus et charges financiers qui comprennent l'effet de l'actualisation des engagements de retraite et du rendement des fonds affectés à la couverture de ceux-ci, l'inefficacité des couvertures de change et de taux ainsi que les variations de valeurs des instruments de change et de taux pour lesquels les relations de couverture ne remplissent pas les critères de la norme IAS 39, les résultats sur cession de titres de filiales ;
- des impôts.

1.16 Impôts différés

Les écarts temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs donnent lieu à la comptabilisation d'impôts différés calculés selon la méthode du report variable. Ces écarts proviennent principalement des écritures de retraitements des comptes des filiales ainsi que des déficits fiscaux reportables.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt et des réglementations fiscales adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporaires ou les déficits reportables, est probable à court ou moyen terme.

Des impôts différés passifs sont comptabilisés, s'il y a lieu, pour les impôts dus sur la distribution des réserves des filiales et participations qui ne sont pas considérées comme investies de manière permanente et pour lesquelles le groupe n'est pas en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera.

1.17 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément au cadre conceptuel des IFRS, nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs, passifs, produits, charges et engagements. Il s'agit notamment de l'évaluation des actifs incorporels et corporels, des écarts d'acquisition, des engagements de retraite et des autres avantages accordés au personnel. Les estimations et hypothèses sont réalisées à partir de l'expérience passée et de divers autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances mais elles peuvent se révéler différentes de la réalité.

Le résultat des tests de sensibilité est donné en note 10 « Écarts d'acquisition » pour la valorisation des écarts d'acquisition, en note 25 « Provisions pour retraites et charges assimilées ». De même, les principales hypothèses retenues pour la valorisation des immobilisations incorporelles sont données en note 11 « Immobilisations incorporelles ».

1.18 Résultat par action

Le résultat net de base par action est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice (part du groupe) et le nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions propres d'autocontrôle. Il est ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives (options de souscription d'actions, actions gratuites, obligations convertibles) pour déterminer le résultat net dilué par action.

1.19 Actifs et activités destinés à être cédés

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouverte principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel en soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs, sur la ligne « actifs détenus en vue d'être cédés » du bilan consolidé dès lors qu'ils sont matériels. Ces actifs ou groupes d'actifs sont mesurés au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les passifs d'un groupe d'actifs détenus en vue d'être cédés sont présentés sur la ligne « Passifs liés aux actifs détenus en vue d'être cédés » du passif du bilan consolidé.

Une activité destinée à être cédée ou en cours de cession est définie comme un composant de l'entreprise faisant l'objet soit d'une cession, soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente, qui représente une activité ou une zone géographique significative pour le groupe, ou une activité acquise uniquement dans le but de la revente.

Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités destinées à être cédées sont isolés dans les états financiers pour toutes les périodes présentées. Les éléments bilanciels sont classés en actifs et passifs en vue d'être cédés sans retraitement de l'année comparative.

NOTE 2 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

2.1 Évolution du périmètre en 2012

Au sein de Faurecia Interior Systems, les activités des sites de Mornac (France) et Pardubice (République Tchèque), acquises auprès de Mecaplast, ont été consolidées à la suite de leur acquisition à partir du 1^{er} mars 2012, de même que l'activité du site de St Quentin (France) acquise auprès de Borgers à compter du 1^{er} mai 2012 et l'activité du site de Saline (États-Unis), acquise auprès de Ford à compter du 1^{er} juin 2012 ; pour ce dernier, les activités d'assemblage de cockpit, acquises avec l'activité principale et progressivement transférées à la société Detroit Manufacturing Systems, détenue à 45 % par Faurecia, sont présentées en actifs destinés à être cédés, en conformité avec la norme IFRS 5. Au sein de Faurecia Automotive Exteriors, les activités reprises auprès de Sora ont été consolidées à partir de juillet 2012, de même que l'activité reprise de Plastal France à compter du 1^{er} septembre 2012. La société Changchun Xuyang Faurecia Acoustics & Soft Trim Co., Ltd., détenue à 40 %, a été consolidée par mise en équivalence à compter du 1^{er} juillet 2012 ainsi que la société Amminex, maintenant détenue à 42 %, à compter du 1^{er} décembre 2012.

2.2 Rappel des modifications du périmètre intervenues en 2011

L'activité Angell Demmel en Allemagne, au sein de Faurecia Interior Systems, a été consolidée à la suite de son acquisition en

janvier 2011. La société Faurecia Technical Center India, détenue à 100 % par Faurecia, a été consolidée à partir du 1^{er} janvier 2011. La société Yutaka-Inde, au sein de Faurecia Emissions Control Technologies, a été acquise et consolidée à partir de février 2011. En Chine, les cinq sociétés créées à la suite de l'alliance stratégique signée avec les groupes Geely et Limin (Zhejiang Faurecia Limin interior & exterior systems, Xiangtan Faurecia Limin interior & exterior systems, Lanzhou Faurecia Limin interior & exterior systems, Jinan Faurecia Limin interior & exterior systems et Chengdu Faurecia Limin interior & exterior systems), au sein de Faurecia Interior Systems, ont été consolidées à partir du second semestre 2011, selon la méthode de mise en équivalence pour les quatre premières ainsi que la société Changchun Huaxiang Faurecia Automotive Plastic Components, au sein de Faurecia Automotive Exteriors, selon la méthode de mise en équivalence.

2.3 Impacts des changements du périmètre de consolidation sur les données consolidées 2012

Les changements de périmètre n'ont pas eu d'impact significatif sur la présentation des comptes consolidés du groupe.

NOTE 3 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

NOTE 4 INFORMATIONS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

Dans le cadre de la gestion de ses activités, le groupe est organisé en quatre unités opérationnelles basées sur la nature des produits et des services rendus :

- Faurecia Automotive Seating : développement des sièges, production des armatures et des mécanismes, assemblage des sièges complets ;
- Faurecia Emissions Control Technologies : développement et production des systèmes d'échappement ;

- Faurecia Interior Systems : développement et production des planches de bord, des modules et panneaux de porte, des éléments d'acoustique ;
- Faurecia Automotive Exteriors : développement et fabrication des blocs avant, des modules de sécurité.

Le management gère ces unités opérationnelles de manière autonome pour le suivi de leur performance et l'allocation des ressources. Les indicateurs utilisés pour mesurer la performance des secteurs, et notamment la marge opérationnelle, sont



réconciliés ci-dessous avec les états financiers consolidés. La dette financière, les autres revenus et charges, les résultats financiers, les impôts, sont suivis au niveau du groupe et ne sont pas alloués aux secteurs.

Conformément à la possibilité offerte par IFRS 8, les unités opérationnelles Faurecia Automotive Seating et Faurecia Interior Systems sont agrégées dans le secteur Modules Intérieur

véhicule et les unités opérationnelles Faurecia Emissions Control Technologies et Faurecia Automotive Exteriors dans le secteur Autres Modules.

Ces unités opérationnelles présentent des caractéristiques économiques similaires à long terme, notamment en termes de perspective de rentabilité, de nature de clients et de procédés de fabrication.

4.1 Chiffres significatifs par secteur opérationnel

2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Modules Intérieur véhicule	Autres modules	Autres	Total
Chiffre d'affaires	9 551,5	7 873,6	324,5	17 749,6
Élimination inter-activités	(42,9)	(17,7)	(324,5)	(385,1)
Chiffre d'affaires consolidé	9 508,6	7 855,9	0,0	17 364,5
Marge opérationnelle avant allocation de frais	325,6	189,5	(1,4)	513,7
Allocation de frais	(0,9)	(0,5)	1,4	0,0
Marge opérationnelle	324,7	189,0	0,0	513,7
Autres revenus				15,5
Autres charges				(102,7)
Frais financiers nets				(165,2)
Autres revenus et charges financiers				(30,5)
Impôts sur les sociétés				(67,4)
Part du résultat dans les MEE				23,6
Résultat Net des activités poursuivies				187,0
Résultat Net des activités en cours de cession				(2,6)
RÉSULTAT NET				184,4
Actifs sectoriels				
Immobilisations corporelles nettes	1 136,0	813,8	22,4	1 972,2
Autres actifs sectoriels	3 138,8	1 948,9	50,4	5 138,1
Total actifs sectoriels	4 274,8	2 762,7	72,8	7 110,3
Participation dans les MEE				85,2
Titres de participation				13,4
Actifs financiers CT et LT				703,3
Actifs d'impôts (courants et différés)				149,3
Actifs détenus en vue d'être cédés				8,7
ACTIF TOTAL				8 070,2
Passifs sectoriels	2 360,0	1 604,1	138,4	4 102,5
Dettes financières				2 435,7
Passifs d'impôts (courants et différés)				47,7
Passifs liés aux actifs détenus en vue d'être cédés				46,2
Capitaux propres et intérêts minoritaires				1 438,1
PASSIF TOTAL				8 070,2
Investissements corporels	292,7	241,5	23,1	557,3
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(206,8)	(114,6)	(1,4)	(322,8)
Dépréciation des immobilisations corporelles	(4,1)			(4,1)
Effectifs	64 478	27 641	1 799	93 918

2011

<i>(en millions d'euros)</i>	Modules Intérieur véhicule	Autres modules	Autres	Total
Chiffre d'affaires	8 677,0	7 583,6	319,6	16 580,3
Élimination inter-activités	(50,3)	(20,1)	(319,6)	(390,1)
Chiffre d'affaires consolidé	8 626,7	7 563,5	0,0	16 190,2
Marge opérationnelle avant allocation de frais	421,6	251,6	(22,4)	650,9
Allocation de frais	(14,1)	(8,3)	22,4	0,0
Marge opérationnelle	407,5	243,4	0,0	650,9
Autres revenus				0,3
Autres charges				(58,2)
Frais financiers nets				(98,5)
Autres revenus et charges financiers				(19,0)
Impôts sur les sociétés				(95,9)
Part du résultat dans les MEE				33,7
RÉSULTAT NET				413,3
Actifs sectoriels				
Immobilisations corporelles nettes	1 016,7	698,1	18,6	1 733,4
Autres actifs sectoriels	2 772,5	1 781,1	52,0	4 605,6
Total actifs sectoriels	3 789,2	2 479,2	70,6	6 339,0
Participation dans les MEE				71,0
Titres de participation				38,8
Actifs financiers CT et LT				683,9
Actifs d'impôts (courants et différés)				131,9
ACTIF TOTAL				7 264,6
Passifs sectoriels	2 352,1	1 638,2	100,8	4 091,1
Dettes financières				1 855,7
Passifs d'impôts (courants et différés)				50,4
Capitaux propres et intérêts minoritaires				1 267,4
PASSIF TOTAL				7 264,6
Investissements corporels	247,7	190,4	13,3	451,4
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(195,7)	(103,6)	0,5	(298,8)
Dépréciation des immobilisations corporelles	(3,4)	(3,8)		(7,2)
Effectifs	57 156	25 437	1 586	84 179


2010

<i>(en millions d'euros)</i>	Modules Intérieur véhicule	Autres modules	Autres	Total
Chiffre d'affaires	7 708,0	6 153,7	239,0	14 100,7
Élimination inter-activités	(44,2)	(21,6)	(239,0)	(304,8)
Chiffre d'affaires consolidé	7 663,8	6 132,1	0,0	13 795,9
Marge opérationnelle avant allocation de frais	284,2	216,7	(45,3)	455,6
Allocation de frais	(29,1)	(16,2)	45,3	0,0
Marge opérationnelle	255,1	200,5	0,0	455,6
Autres revenus				87,2
Autres charges				(123,2)
Frais financiers nets				(90,6)
Autres revenus et charges financiers				(25,6)
Impôts sur les sociétés				(89,8)
Part du résultat dans les MEE				18,8
RÉSULTAT NET				232,4
Actifs sectoriels				
Immobilisations corporelles nettes	947,3	620,1	8,1	1 575,5
Autres actifs sectoriels	2 460,6	1 582,8	33,1	4 076,5
Total actifs sectoriels	3 407,9	2 202,9	41,2	5 652,0
Participation dans les MEE				43,6
Titres de participation				15,3
Actifs financiers CT et LT				648,1
Actifs d'impôts (courants et différés)				121,4
ACTIF TOTAL				6 480,4
Passifs sectoriels	2 153,7	1 464,3	100,5	3 718,5
Dettes financières				1 802,6
Passifs d'impôts (courants et différés)				61,1
Capitaux propres et intérêts minoritaires				898,2
PASSIF TOTAL				6 480,4
Investissements corporels	172,5	124,4	7,4	304,3
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(208,0)	(96,2)	(3,3)	(307,6)
Dépréciation des immobilisations corporelles	(6,7)	(2,0)		(8,7)
Effectifs	51 385	22 868	1 423	75 676

Le chiffre d'affaires par secteur opérationnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2012	%	2011	%	2010	%
MODULES INTÉRIEUR VÉHICULE						
• FAS	5 155,9	30	4 981,2	31	4 571,2	33
• FIS	4 352,7	25	3 645,5	23	3 092,6	23
	9 508,6	55	8 626,7	53	7 663,8	56
AUTRES MODULES						
• FECT	6 079,5	35	5 779,3	36	4 781,4	34
• FAE	1 776,4	10	1 784,2	11	1 350,7	10
	7 855,9	45	7 563,5	47	6 132,1	44
TOTAL	17 364,5	100	16 190,2	100	13 795,9	100

4.2 Chiffre d'affaires par clients significatifs

Le chiffre d'affaires * se décompose par client de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2012	%	2011	%	2010	%
groupe VW	3 523,1	20	3 418,0	21	2 767,7	20
PSA Peugeot Citroën	2 263,2	13	2 433,9	15	2 300,9	17
groupe Ford	2 079,9	12	1 652,2	10	1 487,7	11
Renault-Nissan	1 509,5	9	1 555,2	10	1 442,1	10
BMW	1 356,7	8	1 092,6	7	1 037,0	8
GM	1 106,6	6	1 277,5	8	1 231,9	9
Autres	5 525,5	32	4 760,8	29	3 528,6	25
TOTAL	17 364,5	100	16 190,2	100	13 795,9	100

* Chiffre d'affaires facturé.

La répartition du chiffre d'affaires facturé peut différer de celle du chiffre d'affaires par client final lorsque les produits sont cédés à des assembleurs intermédiaires.



4.3 Chiffres significatifs par zones géographiques

Le chiffre d'affaires est ventilé par zone de destination ; les autres postes sont présentés par zone d'implantation des sociétés concernées.

2012

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Allemagne	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Autres pays	Total
Chiffre d'affaires	2 005,8	3 694,7	3 910,9	4 575,3	791,9	2 204,2	181,7	17 364,5
Immobilisations corporelles nettes	316,6	257,2	595,8	400,6	152,3	221,2	28,5	1 972,2
Investissements corporels	72,5	55,0	152,3	104,7	87,2	82,6	3,0	557,3
Effectifs au 31 décembre	13 860	12 848	26 739	21 426	5 801	11 301	1 943	93 918

2011

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Allemagne	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Autres pays	Total
Chiffre d'affaires	2 281,6	3 939,4	3 828,3	3 359,7	729,6	1 772,2	279,5	16 190,2
Immobilisations corporelles nettes	325,8	254,0	502,4	317,5	93,8	175,5	64,4	1 733,4
Investissements corporels	85,2	49,2	106,8	76,1	43,9	65,3	24,9	451,4
Effectifs au 31 décembre	14 237	13 261	24 204	15 973	5 180	8 952	2 372	84 179

2010

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Allemagne	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Autres pays	Total
Chiffre d'affaires	2 214,5	3 294,1	3 426,8	2 496,9	636,6	1 407,7	319,3	13 795,9
Immobilisations corporelles nettes	322,9	233,5	488,3	284,8	67,5	125,4	53,0	1 575,4
Investissements corporels	63,2	27,1	52,6	72,4	23,2	42,6	23,3	304,4
Effectifs au 31 décembre	14 663	11 283	24 021	12 571	4 770	6 598	1 770	75 676

NOTE 5 ANALYSE DES COÛTS OPÉRATIONNELS

5.1 Répartition des coûts opérationnels par destination

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Coûts des biens et services vendus	(16 041,3)	(14 806,4)	(12 593,3)
Frais d'études, de recherche et de développement	(239,6)	(222,3)	(303,2)
Frais généraux et commerciaux	(569,9)	(510,6)	(443,8)
TOTAL	(16 850,8)	(15 539,3)	(13 340,3)

5.2 Répartition des coûts opérationnels par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Achats consommés	(11 983,4)	(11 048,9)	(9 339,0)
Charges externes	(1 629,0)	(1 420,7)	(1 212,6)
Charges de personnel	(3 185,5)	(2 883,2)	(2 467,7)
Impôts et taxes	(59,7)	(56,5)	(46,0)
Autres produits et charges *	442,5	257,1	171,1
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations	(495,7)	(453,6)	(485,6)
Dotations et reprises aux autres comptes de provisions	60,0	66,5	39,5
TOTAL	(16 850,8)	(15 539,3)	(13 340,3)
* <i>Y compris production stockée ou immobilisée</i>	427,6	298,4	208,9

5.3 Frais de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Salaires et appointements *	(2 514,8)	(2 260,8)	(1 952,8)
Charges salariales	(670,7)	(622,4)	(514,9)
TOTAL	(3 185,5)	(2 883,2)	(2 467,7)
* <i>Dont coûts d'intérimaires</i>	(256,2)	(250,5)	(164,4)

Le détail des charges liées aux plans d'options d'achats d'actions et d'attribution d'actions gratuites est donné en note 22.2, celui des charges de retraite en note 25.



5.4 Frais d'études, de recherche et développement

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Frais d'études, de recherche et de développement bruts	(943,0)	(759,6)	(689,1)
• facturations aux clients et variations de stocks	595,9	498,0	393,5
• développements capitalisés	263,9	178,9	154,3
• amortissements des développements capitalisés	(158,9)	(141,7)	(175,5)
• dotations et reprises aux comptes de provisions pour dépréciation des développements capitalisés	2,5	2,1	13,6
CHARGE NETTE	(239,6)	(222,3)	(303,2)

5.5 Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Dotations aux amortissements des frais de développement	(158,9)	(141,7)	(175,5)
Dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles	(21,4)	(20,9)	(19,5)
Dotations aux amortissements et variation des provisions des outillages spécifiques	4,1	3,2	(11,5)
Dotations aux amortissements et variation des provisions des autres immobilisations corporelles	(322,0)	(296,3)	(292,7)
Variation des provisions pour dépréciation des frais de développement	2,5	2,1	13,6
TOTAL	(495,7)	(453,6)	(485,6)

NOTE 6

AUTRES REVENUS ET CHARGES

Les autres revenus et charges s'analysent comme suit :

AUTRES REVENUS

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Provisions pour risques	0,0	0,3	0,4
Écarts d'acquisition *	15,5	0,0	84,3
Résultat sur cessions d'éléments d'actif	0,0	0,0	2,5
Autres	0,0	0,0	0,0
TOTAL	15,5	0,3	87,2

* Ce poste comprend en 2012 l'écart d'acquisition de Saline et en 2010 de Plastal Allemagne et Espagne.

AUTRES CHARGES

(en millions d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Frais de rationalisation des structures *	(83,7)	(55,8)	(117,0)
Résultat sur cessions d'éléments d'actif	(0,3)	0,0	0,0
Autres **	(18,7)	(2,4)	(6,2)
TOTAL	(102,7)	(58,2)	(123,2)

* Au 31 décembre 2012, ce poste comprend des coûts de restructuration pour 79,4 millions d'euros et des dotations aux provisions pour dépréciation d'immobilisations pour 4,3 millions d'euros contre respectivement 48,7 millions d'euros et 7,1 millions d'euros en 2011 et 104,7 millions d'euros et 12,3 millions d'euros en 2010.

** Ce poste comprend les frais d'acquisition de Saline pour 3,2 millions d'euros en 2012 et d'Emcon et Plastal principalement pour 5,3 millions d'euros en 2010.

RESTRUCTURATIONS

Les frais de rationalisation des structures (83,7 millions d'euros) comprennent les indemnités de licenciement ou de transfert de site pour 1 713 personnes et se ventilent comme suit par pays :

	millions d'euros	Effectif
France	11,3	195
Allemagne	60,9	604
Autres	11,5	914
TOTAL	83,7	1 713

NOTE 7 AUTRES REVENUS ET CHARGES FINANCIERS

(en millions d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Effets de l'actualisation sur les engagements de retraite	(8,7)	(8,2)	(9,6)
Variation de la part inefficace des couvertures de change	0,6	(2,3)	(0,4)
Variation de la valeur des instruments de couverture de change de la dette	0,6	0,0	0,0
Variation de la valeur des instruments de taux d'intérêt	1,4	(0,3)	3,6
Écart de change sur les dettes financières	(10,0)	3,3	(4,0)
Résultat sur cessions de titres	-	(0,2)	0,0
Autres	(14,4)	(11,3)	(15,2)
TOTAL	(30,5)	(19,0)	(25,6)



NOTE 8

IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Ils se décomposent entre :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Impôts courants			
• Impôts courants sur les bénéfices	(96,9)	(97,7)	(85,9)
Impôts différés			
• Impôts différés de la période	29,5	1,8	(3,9)
• Dépréciation des actifs d'impôts différés constatés antérieurement			
Impôts différés	29,5	1,8	(3,9)
TOTAL	(67,4)	(95,9)	(89,8)

La charge d'impôt 2012 prend en compte dans certains pays la reconnaissance d'impôts différés actifs rendue possible par des perspectives économiques plus favorables.

8.1 Analyse de la charge d'impôts

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	230,8	475,4	303,4
Impôt à 36,1 % (34,43 % en 2010)	(83,3)	(171,6)	(104,5)
Effet des changements de taux sur les impôts différés au bilan	(13,4)	(2,3)	0,0
Effet des différences de taux à l'étranger	26,5	45,1	31,5
Crédits d'impôts	11,6	17,5	20,4
Variation d'impôts différés non reconnus	16,9	18,0	(77,5)
Différences permanentes & autres	(25,7)	(2,6)	40,3
IMPÔT COMPTABILISÉ	(67,4)	(95,9)	(89,8)

8.2 Évolution des postes d'impôts au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Impôts courants			
• Actif	54,6	53,6	35,2
• Passif	(33,7)	(34,9)	(31,9)
	20,9	18,7	3,3
Impôts différés			
• Actif *	94,7	78,3	86,2
• Passif	(14,0)	(15,5)	(29,2)
	80,7	62,8	57,0
* Dont Actif sur déficits	89,8	35,7	40,0

La variation des impôts différés au bilan s'explique comme suit :

(en millions d'euros)	2012	2011	2010
Montant net à l'ouverture de l'exercice	62,8	57,0	64,9
Impôts différés de la période constatés en résultat	29,5	1,8	(3,9)
Impôts différés enregistrés directement en capitaux propres			0,0
Effets de la variation des cours de change et autres mouvements	(11,6)	4,0	(4,0)
Perte de valeur des actifs d'impôts différés antérieurement reconnus			0,0
Montant net à la clôture de l'exercice	80,7	62,8	57,0

8.3 Actifs d'impôts différés sur pertes non reconnus

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
N+1	7,5	9,8	32,6
N+2	12,1	8,9	7,0
N+3	15,2	13,2	9,5
N+4	8,0	24,7	28,1
N+5 et au-delà	137,4	187,9	220,3
Illimité	550,7	549,5	505,8
TOTAL	730,9	794,0	803,3

Ces actifs d'impôts différés sur pertes non reconnus concernent principalement la France.



NOTE 9

RÉSULTAT PAR ACTION

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Nombre d'actions en circulation en fin de période ⁽¹⁾	110 833 745	110 368 345	110 366 728
Ajustements :			
• actions propres	(41 979)	(46 872)	(270 814)
• effet des augmentations de capital pondérées prorata temporis	(222 527)	(583)	(2 235 098)
Nombre moyen pondéré avant dilution	110 569 239	110 320 890	107 860 816
Effet pondéré des instruments dilutifs			
• options de souscription d'actions ⁽²⁾	0	0	0
• attribution d'actions gratuites	291 200	2 465 850	1 344 500
• obligations à option de souscription ⁽³⁾	2 599 982	6 774 402	3 408 805
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ APRÈS DILUTION	113 460 421	119 561 142	112 614 121

(1) L'évolution du nombre d'actions en circulation au 31 décembre s'analyse comme suit :

Au 31/12/2010 : Nombre d'actions Faurecia en circulation	110 366 728
Augmentation de capital (conversion d'obligations)	1 617
Au 31/12/2011 : Nombre d'actions Faurecia en circulation	110 368 345
Augmentation de capital (attribution d'actions de performance)	465 400
Au 31/12/2012 : Nombre d'actions Faurecia en circulation	110 833 745

(2) Le nombre d'options de souscription d'actions exerçables au 31 décembre 2012 est de 1 126 725, il était de 1 475 348 au 31 décembre 2011 et 1 523 998 au 31 décembre 2010. Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action sur l'exercice 2012, les plans d'options de souscription d'action ne sont pas dilutifs.

(3) Les obligations à option de souscription d'actions ont un effet dilutif lorsque l'intérêt net par action résultant de la conversion est inférieur au résultat par action avant dilution.

L'effet dilutif conduisant au chiffre ci-dessus est calculé par la méthode du rachat d'actions (*treasury stock method*).

Pour les options sur action, la méthode consiste à comparer le nombre d'actions qui auraient été émises si les options avaient été exercées au nombre d'actions qui auraient pu être acquises à la juste valeur (soit le cours boursier annuel moyen de l'action de la société s'élevant en 2012 à 15,12 euros).

Résultat net par action

Il s'établit comme suit :

	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultat net <i>(en millions d'euros)</i>	142,3	371,3	201,7
Non dilué €/action	1,29	3,37	1,87
Après dilution €/action	1,25	3,11	1,79
Résultat net des activités poursuivies <i>(en millions d'euros)</i>	144,9	371,3	201,7
Non dilué €/action	1,31	3,37	1,87
Après dilution €/action	1,27	3,11	1,79

NOTE 10A REGROUPEMENT D'ENTREPRISE – SALINE

Faurecia a signé le 2 mai 2012 un accord pour l'acquisition de l'activité Systèmes d'intérieur opérée sur le site industriel de Saline, Michigan, aux États-Unis par ACH (Automotive Components Holdings, LLC). Cette acquisition a été finalisée le 1^{er} juin et s'effectue sous la forme de reprise d'actifs. Elle est considérée comme un regroupement d'entreprises au sens de la norme IFRS 3 révisée. Cette opération permet à Faurecia de devenir le premier fournisseur de Systèmes d'intérieur en Amérique du Nord et de renforcer les relations avec le groupe Ford ; à l'issue de cette opération, Ford devient le second client du groupe.

Dans le cadre de cette acquisition, Faurecia a créé avec le groupe Rush Ltd, la société Detroit Manufacturing Systems (DMS), que Faurecia détient à 45 % et qui est destinée à reprendre les activités d'assemblage et de séquençement de cockpits

actuellement opérées sur le site de Saline dans une nouvelle usine à Detroit. Ces activités sont transférées progressivement par Faurecia à DMS. De ce fait, la partie correspondante de l'activité acquise auprès d'ACH par Faurecia est présentée en actifs destinés à la vente dans le bilan consolidé du groupe et en résultat d'activités en cours de cession au compte de résultat.

Le prix net d'acquisition de l'ensemble des actifs est de 43 millions d'euros. Ce prix net a été alloué aux actifs repris et passifs assumés, amenant à constater un profit pour 15,5 millions d'euros comptabilisé en autres revenus (cf. note 6). Ce regroupement a été comptabilisé sur des bases provisoires, le montant affecté aux actifs assumés et dettes reprises étant susceptible d'être modifié dans un délai d'un an à compter du 1^{er} juin 2012.

NOTE 10B ÉCARTS D'ACQUISITION

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette
Valeur nette au 31 décembre 2009	1 550,6	(510,7)	1 039,9
Acquisitions et rachat d'intérêts minoritaires	178,7		178,7
Écarts de conversion et autres mouvements	12,6	(0,4)	12,2
Valeur nette au 31 décembre 2010	1 741,9	(511,1)	1 230,8
Acquisitions	25,5		25,5
Écarts de conversion et autres mouvements	3,8	0,5	4,3
Valeur nette au 31 décembre 2011	1 771,2	(510,6)	1 260,6
Acquisitions	40,2	0,0	40,2
Écarts de conversion et autres mouvements	(0,9)	0,1	(0,8)
Valeur nette au 31 décembre 2012	1 810,5	(510,5)	1 300,0

Les acquisitions de l'exercice (hors Saline) ont généré des écarts d'acquisition de 40,2 millions d'euros.



Ventilation de la valeur nette des écarts d'acquisition par activité :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Sièges d'automobile	792,4	792,4	792,4
Technologies de contrôle des émissions	339,3	340,2	335,8
Systèmes d'intérieur	45,6	31,9	6,5
Extérieurs d'automobile	122,7	96,1	96,1
TOTAL	1 300,0	1 260,6	1 230,8

Conformément au principe énoncé en note 1.2 et 1.5 la valeur comptable de chaque groupe d'actifs incluant les écarts d'acquisition qui lui sont rattachés a fait l'objet d'une comparaison avec le montant le plus élevé de la valeur de marché nette des coûts de cession et de leur valeur d'utilité, laquelle est égale à la somme des flux nets futurs actualisés de trésorerie attendus de chaque groupe d'actifs.

Les flux futurs de trésorerie utilisés sont issus des prévisions du plan à moyen terme (PMT) pour la période 2013-2016 qui ont été établies au milieu de l'année 2012 et ajustées fin 2012 avec les dernières hypothèses du budget 2013. Les hypothèses de volumes reprises dans le plan moyen terme pour les années 2013-2016 sont issues de sources externes.

La principale hypothèse affectant la valeur d'utilité est le niveau de marge opérationnelle retenu dans les flux futurs de trésorerie, et principalement dans la valeur terminale. La marge pour l'année 2016 ressort à 4,6 % pour le groupe.

L'extrapolation des prévisions de la dernière année du plan à moyen terme (2016), projetée à l'infini, est déterminée en appliquant un taux de croissance apprécié en fonction des prévisions d'évolution du marché automobile. Un taux de croissance de 1,5 % a été retenu pour la réalisation du test à fin 2012 (identique au taux retenu pour les exercices 2010 et 2011).

Un expert indépendant a été consulté pour déterminer le coût moyen pondéré du capital à utiliser pour actualiser les flux de trésorerie futurs. Le calcul établi par l'expert indépendant a pris en compte, pour la détermination des paramètres de marché, un échantillon de 22 sociétés du secteur des équipementiers automobiles (8 sociétés européennes, 7 sociétés américaines et 7 sociétés asiatiques). Compte tenu de ces paramètres et une fourchette de prime de risque de marché comprise entre 5,5 % et 6,5 %, le coût moyen du capital utilisé comme taux pour actualiser les flux futurs a été fixé à 9,5 % (sur la base d'une fourchette proposée par l'expert indépendant) en 2012 (9,5 % en 2011). Ce taux unique a été appliqué pour la réalisation des tests de dépréciation sur l'ensemble des UGT retenues. Ces dernières supportent en effet les mêmes risques spécifiques du secteur de l'équipement automobile et une exploitation multi-pays ne justifie pas de taux d'actualisation géographiques différenciés.

Le test réalisé fin 2012 a permis de confirmer la valeur au bilan des écarts d'acquisition.

La sensibilité du test aux variations des hypothèses retenues pour la détermination fin 2012 de la valeur d'utilité des groupes d'actifs portant les écarts d'acquisition est reflétée dans le tableau ci-dessous :

Sensibilité <i>(en millions d'euros)</i>	Marge du test (valeur d'utilité - valeur nette comptable)	Taux d'actualisation des flux de trésorerie + 0,5 pt	Taux de croissance à l'infini - 0,5 pt	Taux de marge opérationnelle de la valeur terminale - 0,5 pt	Combinaison des trois facteurs précédents
FAS	1 331	(191)	(157)	(206)	(511)
FECT	668	(108)	(90)	(233)	(395)
FIS	958	(131)	(107)	(168)	(374)
FAE	328	(43)	(35)	(70)	(135)

NOTE 11 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les valeurs des immobilisations incorporelles comprennent :

<i>(en millions d'euros)</i>	Frais de développement	Logiciels et autres	Total
MONTANT NET AU 1^{ER} JANVIER 2010	369,4	27,5	396,9
Augmentations	154,6	4,8	159,4
Dotation aux amortissements	(175,5)	(19,5)	(195,0)
Dotation aux provisions	13,6	0,0	13,6
Écart de change et autres	15,1	45,2	60,3
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2010	377,2	58,0	435,2
Augmentations	180,2	6,9	187,1
Dotation aux amortissements	(148,3)	(20,9)	(169,2)
Dotation aux provisions	8,7	0,0	8,7
Écart de change et autres	(2,7)	5,1	2,4
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2011	415,1	49,1	464,2
Augmentations	266,7	2,9	269,6
Dotation aux amortissements	(158,9)	(21,4)	(180,3)
Dotation aux provisions	2,5	0,0	2,5
Écart de change et autres	9,4	22,7	32,1
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2012	534,8	53,3	588,1

La valeur comptable des frais de développement affectables à un contrat client ainsi que des outillages spécifiques correspondants est comparée à la valeur actualisée des flux nets futurs de trésorerie, attendus sur le contrat, en prenant la

meilleure estimation possible des ventes futures. Les volumes pris en compte dans les Business Plans Faurecia sont les meilleures estimations du marketing Faurecia, sur la base des prévisions des constructeurs lorsqu'elles sont disponibles.


NOTE 12 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Matériels, outillages industriels, Installations	Outillages spécifiques	Autres immobilisations et immobilisations en cours	Total
MONTANT NET AU 1^{ER} JANVIER 2010	57,5	365,8	653,3	24,7	123,3	1 224,6
Acquisitions et productions d'immobilisations ⁽¹⁾	4,3	21,0	117,1	8,0	153,9	304,3
Sorties d'actifs	(2,6)	(22,5)	(110,7)	(6,4)	(22,1)	(164,3)
Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation	(0,2)	(49,3)	(232,6)	(10,8)	(21,2)	(314,1)
Perte de valeur	0,0	(1,8)	(7,6)	(0,7)	(3,2)	(13,3)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs	1,7	19,7	112,6	6,4	22,0	162,4
Écarts de change	1,9	13,2	31,2	0,3	6,7	53,3
Entrée de périmètre & autres mouvements	24,5	66,9	284,5	1,1	(54,4)	322,6
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2010	87,1	413,0	847,8	22,6	205,0	1 575,5
Acquisitions et productions d'immobilisations ⁽¹⁾	1,0	15,0	104,6	20,9	309,9	451,4
Sorties d'actifs	(0,4)	(19,9)	(124,3)	(6,6)	(29,0)	(180,2)
Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation	(1,5)	(46,0)	(213,2)	(11,6)	(26,5)	(298,8)
Perte de valeur	(0,2)	(3,3)	(3,5)	0,0	(0,2)	(7,2)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs	0,2	20,0	122,8	6,4	27,4	176,8
Écarts de change	(0,5)	(0,4)	(6,2)	0,5	(0,8)	(7,4)
Entrée de périmètre & autres mouvements	(0,7)	46,6	138,3	(1,4)	(159,5)	23,3
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2011	85,0	425,0	866,3	30,8	326,3	1 733,4
Acquisitions et productions d'immobilisations ⁽¹⁾	2,9	17,5	133,8	27,2	375,9	557,3
Sorties d'actifs	(3,1)	(31,7)	(102,5)	(8,4)	(28,1)	(173,8)
Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation	(0,5)	(49,1)	(232,1)	(16,6)	(24,5)	(322,8)
Perte de valeur	0,0	(0,5)	(3,3)	0,0	(0,3)	(4,1)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs	1,0	29,6	97,7	7,8	27,5	163,6
Écarts de change	(0,4)	(4,2)	(11,2)	(0,1)	(6,9)	(22,8)
Entrée de périmètre & autres mouvements	1,0	72,5	243,6	(1,5)	(274,2)	41,4
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2012	85,9	459,1	992,3	39,2	395,7	1 972,2

(1) Dont investissements en location financement :

en 2010	4,0
en 2011	5,4
en 2012	13,0

(en millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		31/12/2010
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Net	Net
Terrains	95,3	(9,4)	85,9	95,2	85,0	87,1
Constructions	1 120,1	(661,0)	459,1	1 051,1	425,0	413,0
Matériel, outillage industriel et installations techniques	3 365,8	(2 373,5)	992,3	3 127,3	866,3	847,8
Outillages spécifiques	157,6	(118,4)	39,2	141,1	30,8	22,6
Autres immobilisations et immobilisations en cours	664,7	(269,0)	395,7	603,7	326,3	205,0
TOTAL	5 403,5	(3 431,3)	1 972,2	5 018,4	1 733,4	1 575,5
Dont biens faisant l'objet d'un contrat de location-financement	143,1	(69,7)	73,4	122,7	62,1	68,2

Les immobilisations corporelles sont souvent dédiées à des programmes clients. Le taux d'utilisation des immobilisations n'est pas suivi de façon globale et systématique.

NOTE 13 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en millions d'euros)	% du capital détenu *	Quote-part Faurecia des capitaux propres	Dividendes distribués au groupe	Quote-part Faurecia du chiffre d'affaires	Quote-part Faurecia des actifs totaux
Teknik Malzeme	50	5,2	0,0	46,0	28,4
Amminex Émission Technology APS	42	9,0	0,0	0,0	11,9
Changchun Huaxiang Faurecia Automotive Plastic Components Co Ltd	50	5,4	0,0	45,1	32,8
Changchun Xuyang Faurecia Acoustics & Soft Trim Co., Ltd.	40	5,5	0,0	3,4	10,4
Detroit Manufacturing Systems LLC	45	3,0	0,0	10,0	10,9
Zhejiang Faurecia Limin Interior & Exterior Systems Company Ltd	50	2,9	0,0	0,5	9,4
Jinan Faurecia Limin Interior & Exterior Systems Company Ltd	50	2,4	0,0	0,0	3,1
Autres **	-	7,4	0,0	306,1	90,0
TOTAL	-	40,8	0,0	411,1	196,9
SAS groupe	50	44,4	(25,0)	1 711,5	267,5
TOTAL		85,2	(25,0)	2 122,6	464,4

* Pourcentage de contrôle par la société détentrice des titres.

** La quote-part de situation nette de certaines sociétés étant négative, elle apparaît au passif en provision pour risques et charges.



SAS est une joint-venture avec Continental Automotive GmbH qui réalise des cockpits complets, en intégrant les systèmes électriques et électroniques aux planches de bord.

En 2012 et 2011, les comptes du groupe SAS retenus pour l'établissement des comptes consolidés de Faurecia sont ceux arrêtés au 31 décembre, alors qu'en 2010, ceux arrêtés au 30 septembre étaient retenus, compte tenu des délais de publication du groupe.

13.1 Variation des titres mis en équivalence

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011	2010
Quote-part des capitaux propres à l'ouverture	71,0	43,6	31,0
Dividendes	(25,0)	(21,0)	(15,0)
Quote-part de résultat	23,6	33,7	18,8
Variation du périmètre	17,1	13,8	4,8
Augmentation de capital	0,0	0,0	0,9
Écarts de change	(1,5)	0,8	3,1
Quote-part des capitaux propres à la clôture	85,2	71,0	43,6

13.2 Quote-part des éléments financiers des sociétés mises en équivalence

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Actifs immobilisés	89,7	64,6	39,7
Actifs courants	306,1	397,9	388,0
Trésorerie	68,6	60,9	42,9
TOTAL ACTIF	464,4	523,4	470,6
Capitaux propres	78,3	63,5	35,1
Dettes financières	41,8	32,4	18,9
Autres passifs non courants	14,8	18,3	33,7
Passif courant non financier	329,5	409,2	382,9
TOTAL PASSIF	464,4	523,4	470,6

NOTE 14 AUTRES TITRES DE PARTICIPATION

(en millions d'euros)	% du capital détenu	31/12/2012		31/12/2011	31/12/2010
		Brute	Nette	Nette	Nette
Changchun Xuyang Industrial Group	19	11,8	11,8	11,9	11,0
Amminex **				19,7	
Changchun Xuyang Faurecia Acoustics & Soft Trim Co., Ltd. **				5,4	
Faurecia Technology Center India Ltd *					3,6
Autres	-	3,7	1,6	1,8	0,7
TOTAL		15,5	13,4	38,8	15,3

* Sociétés consolidées en 2011.

** Sociétés consolidées en 2012.

NOTE 15 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

(en millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011	31/12/2010
	Brut	Provisions	Net	Net	Net
Prêts à plus d'un an	38,6	(9,6)	29,0	22,6	19,4
Autres	25,8	(0,6)	25,2	12,8	8,4
TOTAL	64,4	(10,2)	54,2	35,4	27,8

NOTE 16 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Ce poste comprend :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Excédent versé sur retraites	0,7	0,1	0,2
Dépôts de garantie et autres	17,6	16,8	14,3
TOTAL	18,3	16,9	14,5


NOTE 17 STOCKS ET EN-COURS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011	31/12/2010
	Brut	Provisions	Net	Net	Net
Matières premières et autres approvisionnements	414,0	(37,0)	377,0	319,3	277,4
Études, outillages et prototypes	468,7	(11,3)	457,4	345,5	253,5
Travaux en cours de production	35,6	(3,2)	32,4	39,8	38,6
Produits semi-ouvrés et finis	265,6	(36,2)	229,4	180,8	164,5
TOTAL	1 183,9	(87,7)	1 096,2	885,4	734,0

NOTE 18 CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Des contrats de cession de créances commerciales conclus principalement en France et pour d'autres filiales européennes permettent de céder à un ensemble d'institutions financières

une partie des postes clients de certaines filiales avec un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages attachés à l'en-cours cédé.

Le montant des créances cédées dont l'échéance est postérieure au 31 décembre, pour lesquelles la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée et qui ne figure donc plus à l'actif du bilan, ainsi que la ressource de financement correspondante sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Ressource de financement	435,8	571,5	566,8
Réserve de garantie inscrite en diminution des dettes financières	(15,9)	(36,3)	(42,3)
Trésorerie reçue en contrepartie des cessions de créance	419,9	535,2	524,5
Créances cédées et sorties de l'actif	(313,0)	(461,7)	(377,9)

La part des créances dépréciées sur une base individuelle est indiquée ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Total créances clients brutes	1 720,3	1 640,2	1 409,6
Provision pour dépréciation de créances	(17,5)	(20,0)	(21,9)
TOTAL CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS	1 702,8	1 620,2	1 387,7

Les retards de paiement, compte tenu de la qualité des clients, ne constituent pas un risque significatif. Ils résultent généralement de problèmes administratifs.

Les retards de paiement au 31 décembre 2012 représentaient 137,7 millions d'euros, dont :

- 72,4 millions d'euros de moins d'un mois ;

- 23,2 millions d'euros entre 1 mois et 2 mois ;
- 7,4 millions d'euros entre 2 mois et 3 mois ;
- 16,2 millions d'euros entre 3 et 6 mois ;
- 18,5 millions de plus de 6 mois.

NOTE 19 AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Avances et acomptes versés sur commandes	173,3	116,3	61,6
Instruments dérivés de change opérationnels	3,0	0,0	0,0
Autres débiteurs ⁽¹⁾	181,5	181,3	161,7
TOTAL	357,8	297,6	223,3
<i>(1) Dont créances de TVA et d'autres taxes</i>	176,5	174,8	154,9

NOTE 20 CRÉANCES DIVERSES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Partie à moins d'un an des prêts	6,2	3,7	3,5
Charges constatées d'avance	30,0	9,0	14,6
Impôts courants	54,6	53,6	35,3
Autres débiteurs divers	59,2	64,9	47,3
TOTAL	150,0	131,2	100,7

NOTE 21 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Ce poste inclut les soldes débiteurs de banque pour 613 millions d'euros (contre 564,3 millions d'euros en 2011 et 532,5 millions d'euros en 2010) et des placements à court terme pour 15 millions d'euros (contre 65,8 millions d'euros en 2011 et 73,3 millions d'euros en 2010), soit un total de 628,0 millions d'euros.

La valeur de marché des valeurs mobilières de placement, constituées de placements à très court terme, est pratiquement égale à leur valeur au bilan.



NOTE 22

CAPITAUX PROPRES

22.1 Capital

Le capital au 31 décembre 2012 est de 775 836 215 euros divisé en 110 833 745 actions de 7 euros chacune, entièrement libérées.

Le capital du groupe n'est soumis à aucune contrainte externe. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins 2 ans bénéficient d'un droit de vote double.

Au 31 décembre 2012, Peugeot S.A. détient 57,18 % du capital et 72,60 % des droits de vote.

22.2 Options de souscription et d'achats d'action par certains salariés

A – OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Une politique de distribution d'options de souscription d'actions au profit des cadres exerçant des fonctions de direction dans les sociétés du groupe est suivie par la société.

Il existait au 31 décembre 2012, 1 126 725 options de souscription d'actions consenties et non encore levées.

L'exercice de ces options permettrait d'augmenter :

- le capital de 7,9 millions d'euros ;
- la prime d'émission de 40,1 millions d'euros.

Le détail des plans de souscription au 31 décembre 2012 est donné par le tableau suivant :

Autorisation de l'assemblée	Dates des conseils		Nombre d'options attribuées ajustées	Dont, attribuées à la direction générale/Comex	Point de départ de l'exercice des options		Options levées	Options radiées	Nombre ajusté d'options restant à exercer au 31/12/2012
	Prix de souscription en € ajusté				Date d'expiration des options				
		14/04/2004			14/04/2008				
14/05/2002	49,73		313 560	127 530	13/04/2014	-	152 100		161 460
		19/04/2005			18/04/2009				
25/05/2004	54,45		321 750	142 740	18/04/2015	-	129 285		192 465
		13/04/2006			12/04/2010				
23/05/2005	45,20		340 800	168 000	12/04/2016	-	141 000		199 800
		16/04/2007			17/04/2011				
23/05/2005	44,69		346 200	172 800	17/04/2017		89 400		256 800
		10/04/2008			10/04/2012				
29/05/2007	28,38		357 000	174 000	10/04/2016	-	40 800		316 200
TOTAL									1 126 725

Pour l'ensemble des plans, le nombre des options a évolué comme suit :

	2012	2011	2010
Total à l'ouverture de l'exercice	1 475 348	1 523 998	1 594 223
Options attribuées	0	0	0
Options levées	0	0	0
Options radiées et options échues	(348 623)	(48 650)	(70 225)
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 126 725	1 475 348	1 523 998

Les six plans émis depuis le 7 novembre 2002 ont été évalués pour leur juste valeur à la date d'attribution, en application de la norme IFRS 2. L'évaluation a été réalisée en utilisant la méthode Black & Scholes et en retenant les hypothèses suivantes :

	Plan du 28/11/2002	Plan du 14/04/2004	Plan du 19/04/2005	Plan du 13/04/2006	Plan du 16/04/2007	Plan du 10/04/2008
Prix de l'exercice de l'option à la date d'attribution (en euros) *	35,65 €	49,73 €	54,45 €	45,20 €	44,69 €	28,38 €
Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	41,82 €	58,45 €	62,05 €	53,15 €	56,15 €	33,10 €
Période d'indisponibilité fiscale de l'option	4 ans					
Dividende attendu sur l'action	2 %	2 %	2 %	1,5 %	0,00 %	0,00 %
Taux zéro coupon	3,57 %	3,33 %	2,93 %	3,50 %	4,41 %	3,86 %
Volatilité attendue du prix de l'option	40 %	40 %	40 %	30 %	30 %	30 %

* Ajusté après l'augmentation de capital.

La juste valeur de l'option est amortie sur la durée d'indisponibilité des droits en charges de personnel, avec une contrepartie en capitaux propres. La charge en 2012 a représenté 0,4 million d'euros contre 1,5 million d'euros en 2011.

B – ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

La société a initié en 2010 une politique d'attribution d'actions gratuites au profit des cadres exerçant des fonctions de direction dans les sociétés du groupe. Ces attributions sont soumises à une condition de présence et à des conditions de performance.

La juste valeur de ce plan correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution, diminué de la perte de dividendes attendus sur la période d'acquisition et d'un coût d'incessibilité relatif à la période de blocage de l'action. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits. Le montant net enregistré sur l'exercice est un produit de 2,7 millions d'euros contre une charge de 9,6 millions d'euros en 2011.



Le détail des plans d'attribution au 31 décembre 2012 est donné par le tableau suivant :

Autorisations de l'assemblée	Dates des conseils	Nombre maximum d'actions gratuites attribuables * en cas :		Condition de performance
		d'atteinte de l'objectif	de dépassement de l'objectif	
26/05/2011	25/07/2011	656 000	852 800	atteinte en 2013 du niveau de résultat avant impôt prévu au PMT lors de l'attribution
26/05/2011	23/07/2012	790 500	1 027 650	atteinte en 2014 du niveau de résultat avant impôt prévu au PMT lors de l'attribution et d'un niveau de croissance du revenu net par action de Faurecia par rapport à un groupe de référence

* Net des actions gratuites attribuables radiées.

À la suite de l'atteinte de la condition de performance du premier plan (conseil d'administration du 23/06/2010), 465 400 titres ont été attribués et 291 200 restent à attribuer. La condition de performance du second plan attribué par le conseil du 21 juillet 2010 n'a pas été atteinte.

22.3 Titres d'autocontrôle

Au 31 décembre 2012, Faurecia détient 41 979 de ses propres actions.

Le prix de revient global des actions d'autocontrôle détenues au 31 décembre 2012 est de 1,6 million d'euros soit un prix moyen par action de 38,33 euros.

NOTE 23 INTÉRÊTS MINORITAIRES

Ils ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	2012	2011	2010
Solde au 1 ^{er} janvier	113,5	87,7	45,8
Augmentation capital des minoritaires	8,7	1,2	4,2
Autres variations de périmètre	(1,3)	2,9	9,1
Résultat de l'exercice revenant aux minoritaires	42,1	42,0	30,7
Dividendes versés aux minoritaires	(27,0)	(26,7)	(6,0)
Écarts de conversion	(3,3)	6,4	3,9
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	132,6	113,5	87,7

NOTE 24 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

24.1 Provisions non courantes

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011	2010
Provisions pour retraite et charges assimilées			
Retraites	172,0	162,4	157,3
Gratifications d'ancienneté et médailles du travail	22,8	20,6	20,9
Frais médicaux	21,1	32,8	33,1
	215,9	215,8	211,3
Provisions pour préretraites	1,1	3,0	3,2
TOTAL PROVISIONS NON COURANTES	217,0	218,8	214,5

ÉVOLUTION DES PROVISIONS NON COURANTES

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011	2010
Solde des provisions à l'ouverture	218,8	214,5	193,9
Variation de périmètre	3,4	0,0	25,8
Autres mouvements	(7,9)	1,9	4,4
Dotations (ou reprises) de provisions	26,2	22,3	26,2
Dépenses imputées sur la provision	(15,5)	(7,3)	(19,5)
Versements aux fonds investis	(8,0)	(12,6)	(16,3)
SOLDE DES PROVISIONS À LA CLÔTURE	217,0	218,8	214,5



24.2 Provisions courantes

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Restructurations	153,0	123,8	169,2
Risques sur contrats et garanties clients	86,7	96,9	123,5
Litiges	27,6	38,6	43,9
Autres provisions	53,9	63,0	80,0
TOTAL PROVISIONS	321,2	322,3	416,6

Au cours de l'exercice 2012, ces provisions ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Solde au 01/01/2012	Dotations	Dépenses imputées	Reprises *	Sous-total mouvements	Variation de périmètre et autres mouvements	Solde au 31/12/2012
Restructurations	123,8	79,8	(50,1)	(1,7)	28,0	1,2	153,0
Risques sur contrats et garanties clients	96,9	16,9	(37,4)	(10,7)	(31,2)	21,0	86,7
Litiges	38,6	6,7	(13,8)	(2,8)	(9,9)	(1,1)	27,6
Autres provisions	63,0	20,7	(25,8)	(0,8)	(5,9)	(3,2)	53,9
TOTAL	322,3	124,1	(127,1)	(16,0)	(19,0)	17,9	321,2

* Provisions devenues sans objet.

LITIGES

Le groupe est confronté dans le cadre de ses activités à des litiges avec des clients, des fournisseurs, l'administration fiscale, française ou étrangère, ou d'autres tiers. Ces litiges font l'objet de provisions qui sont présentées dans la ligne litiges du tableau ci-dessus ; en particulier, Faurecia Systèmes d'Échappement fait l'objet d'un litige sur le procédé de filtration électrostatique porté devant les tribunaux, à la suite de sa coopération avec un prestataire demeurée infructueuse. Le 24 juin 2011, le Tribunal de Grande Instance de Paris a rendu un jugement favorable à Faurecia. La partie adverse a notifié sa décision de faire appel de ce jugement. Les plaidoiries devant la Cour d'appel se dérouleront en mars 2013.

En décembre 2010, le constructeur Suzuki a commencé une procédure d'arbitrage international contre Faurecia Innenraum Systeme alléguant la livraison de produits défectueux. Le groupe a déposé ses arguments en défense auprès du tribunal arbitral. Par ordre du 24 avril 2012, le tribunal arbitral a donné raison aux arguments de Faurecia Innenraum Systeme qui avait soulevé la question de la compétence du tribunal pour se prononcer sur le dossier. Suzuki n'a pas fait appel de cette décision. Les deux parties sont en discussions avancées afin de trouver un règlement à l'amiable du contentieux.

Le groupe considère que les risques résiduels ou l'impact de ces procédures ne présentent pas de caractère significatif. Il n'existe pas d'autres litiges ou procédures dont le dénouement pourrait avoir des conséquences significatives sur la situation consolidée du groupe.

NOTE 25 PROVISIONS POUR RETRAITES ET CHARGES ASSIMILÉES

25.1 Montant des engagements

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Valeur actuelle des engagements futurs			
• Engagements de retraite	365,9	290,7	270,3
• Médailles du travail	22,8	20,6	20,9
• Frais médicaux	25,6	50,8	48,4
TOTAL	414,3	362,1	339,6
Couverture des engagements :			
• Par provision comptabilisée	215,9	215,8	211,3
• Par fonds investis (valeur de marché)	115,0	104,5	101,6
• Dont excédent versé ⁽¹⁾	(0,7)	(0,1)	(0,2)
• Écarts différés	84,1	41,9	26,9
TOTAL	414,3	362,1	339,6

(1) L'excédent investi dans les fonds est inclus dans le poste Autres actifs non courants.

25.2 Engagement de retraite

A – DESCRIPTION DES RÉGIMES

Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite prévues par les législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des compléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite.

B – HYPOTHÈSES RETENUES

Le chiffrage du montant de ces engagements complémentaires a été effectué sur la base d'une évaluation actuarielle intégrant :

- une hypothèse de date de départ en retraite, entre 62 et 65 ans pour les salariés français ;
- des probabilités de départ avant la retraite pour les personnels actifs tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du groupe ;
- des hypothèses de mortalité propres à chaque pays ;
- des estimations d'évolution de salaires jusqu'au départ à la retraite correspondant, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et de prévisions d'augmentations individuelles ;
- une hypothèse de rentabilité à long terme pour les fonds investis en garantie des engagements de retraite ;
- un taux d'actualisation financière et un taux d'inflation (ou un différentiel de taux) tenant compte des conditions locales.



Les principales hypothèses actuarielles utilisées au cours des 3 derniers exercices pour l'évaluation des engagements de retraite sont les suivantes :

(en pourcentage)	Zone Euro	Royaume-Uni	États-Unis
TAUX D'ACTUALISATION			
2012	3,00 %	4,22 %	3,79 %
2011	4,50 %	5,00 %	4,99 %
2010	4,15 %	5,54 %	5,35 %
TAUX D'INFLATION			
2012	1,80 %	2,65 %	2,00 %
2011	2,00 %	2,69 %	2,00 %
2010	2,00 %	3,45 %	1,50 %
TAUX DE RENDEMENT ATTENDU			
2012	3,09 %	5,48 %	7,50 %
2011	3,17 %	6,82 %	7,50 %
2010	3,09 %	6,85 %	7,50 %

Nota : le taux iboxx AA a servi de référence pour déterminer le taux d'actualisation de la zone euro.

C – INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS

L'allocation des fonds est la suivante :

(en pourcentage)	2012		2011		2010	
	Actions	Obligations	Actions	Obligations	Actions	Obligations
France	13 %	87 %	14 %	86 %	15 %	85 %
Royaume-Uni	59 %	41 %	61 %	39 %	62 %	38 %
États-Unis	59 %	41 %	59 %	41 %	64 %	36 %

D – PROVISIONS POUR RETRAITE AU BILAN

(en millions d'euros)	2012			2011			2010		
	France	Étranger *	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
SOLDE DE LA PROVISION À L'OUVERTURE	80,8	81,5	162,3	76,7	80,4	157,1	77,0	66,2	143,2
Variation de périmètre (provision nette de l'excédent versé)	3,2	0,0	3,2	0,0	0,0	0,0	0,2	17,4	17,6
Dotations	9,1	10,2	19,3	7,5	8,7	16,2	7,7	8,7	16,4
Dépenses imputées sur la provision	(2,3)	(7,4)	(9,7)	(0,2)	(2,1)	(2,3)	(1,7)	(7,2)	(8,9)
Versements aux fonds investis	(3,0)	(5,0)	(8,0)	(4,1)	(5,8)	(9,9)	(6,5)	(6,7)	(13,2)
Autres mouvements	0,0	4,2	4,2	0,9	0,3	1,2	0,0	2,0	2,0
SOLDE DE LA PROVISION À LA CLÔTURE	87,8	83,5	171,3	80,8	81,5	162,3	76,7	80,4	157,1

* La provision de 83,5 millions d'euros au 31/12/2012 correspond principalement à l'Allemagne (73,4 millions d'euros).

E – ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE SUR L'EXERCICE

(en millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011			31/12/2010		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
VALEUR ACTUELLE DES PRESTATIONS POUR SERVICES RENDUS									
À l'ouverture de l'exercice	102,6	188,1	290,7	88,7	181,6	270,3	80,4	142,5	222,9
Coût des services rendus	5,6	5,8	11,4	4,8	4,6	9,4	4,5	4,0	8,5
Actualisation de l'année	4,9	8,9	13,8	3,9	8,0	11,9	4,2	8,5	12,7
Prestations servies sur l'exercice	(5,0)	(12,8)	(17,8)	(4,0)	(8,0)	(12,0)	(5,2)	(11,3)	(16,5)
Écarts de réestimation	19,5	39,9	59,4	8,6	(1,3)	7,3	5,2	10,9	16,1
Change et autres variations	3,2	5,9	9,1	0,9	3,2	4,1	0,2	27,0	27,2
Curtalement - Settlement	(0,7)	(0,1)	(0,8)	(0,3)	0,0	(0,3)	(0,6)	0,0	(0,6)
Effets des fermetures et modifications de régimes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	130,1	235,7 *	365,8	102,6	188,1	290,7	88,7	181,6	270,3
COUVERTURE DES ENGAGEMENTS									
À l'ouverture de l'exercice	16,3	88,2	104,5	15,9	85,6	101,5	12,6	71,0	83,6
Rendement attendu des fonds	0,5	6,0	6,5	0,4	5,5	5,9	0,3	5,1	5,4
Écarts de réestimation	(0,3)	3,4	3,1	(0,3)	(5,5)	(5,8)	0,0	0,8	0,8
Change et autres variations	0,0	1,0	1,0	0,0	2,6	2,6	0,0	6,1	6,1
Dotations employeur	3,0	5,0	8,0	4,1	5,8	9,9	6,5	6,7	13,2
Prestations servies sur l'exercice	(2,7)	(5,4)	(8,1)	(3,8)	(5,8)	(9,6)	(3,5)	(4,1)	(7,6)
Curtalement - Settlement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Effets des fermetures et modifications de régimes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	16,8	98,2	115,0	16,3	88,2	104,5	15,9	85,6	101,5
ÉLÉMENTS DIFFÉRÉS									
À l'ouverture de l'exercice	5,4	18,5	23,9	(3,9)	15,6	11,7	(9,2)	5,3	(3,9)
Nouveaux éléments différés	19,8	36,4	56,2	8,9	4,2	13,1	5,2	10,1	15,3
Amortissement des éléments différés	0,3	(1,5)	(1,2)	(0,1)	(1,4)	(1,5)	(0,4)	(1,4)	(1,8)
Change et autres variations	0,0	0,6	0,6	0,0	0,3	0,3	0,0	1,5	1,5
Curtalement - Settlement	0,0	0,0	0,0	0,5	(0,2)	0,3	0,5	0,1	0,6
Effets des fermetures et modifications de régimes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	25,5	54,0	79,5	5,4	18,5	23,9	(3,9)	15,6	11,7
SOLDE DE LA PROVISION À LA CLÔTURE	87,8	83,5	171,3	80,9	81,4	162,3	76,7	80,4	157,1

* Dont 104,9 millions d'euros pour l'Allemagne.



F – CHARGES COMPTABILISÉES

Ces charges sont comptabilisées :

- en marge opérationnelle pour le coût des services rendus, les amortissements des éléments différés ;
- en « Autres revenus et charges financiers » pour l'actualisation des droits acquis et le rendement attendu des fonds.

Les charges de retraites sont ventilées pour chaque exercice comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2012			2011			2010		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Droits acquis par les salariés	(5,6)	(5,8)	(11,4)	(4,8)	(4,6)	(9,4)	(4,5)	(4,0)	(8,5)
Actualisation des droits projetés	(4,9)	(8,9)	(13,8)	(3,9)	(8,0)	(11,9)	(4,2)	(8,5)	(12,7)
Changement régime additif	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rendement des fonds	0,5	6,0	6,5	0,4	5,5	5,9	0,3	5,1	5,4
Curtaiment - Settlement	0,7	0,1	0,8	0,9	(0,2)	0,7	1,1	0,1	1,2
Amortissement des écarts différés	0,3	(1,5)	(1,2)	(0,1)	(1,4)	(1,5)	(0,4)	(1,4)	(1,8)
TOTAL	(9,0)	(10,1)	(19,1)	(7,5)	(8,7)	(16,2)	(7,7)	(8,7)	(16,4)

a) Le dispositif de retraite sur-complémentaire pour les cadres en France est constitué de :

- un régime à cotisations définies entièrement financé par l'entreprise et dont le taux de cotisation varie en fonction des tranches A et B du salaire,
- un régime additif à Prestations Définies relatif à la tranche C du salaire ;

b) En France, pour le calcul des engagements au 31 décembre 2012, le groupe a travaillé sur des hypothèses de départs à la retraite uniquement à l'initiative des salariés à partir de 62 ans pour les non-cadres et de 65 ans pour les cadres ;

c) En France, les engagements de retraite ont augmenté de 27,6 millions d'euros à la clôture par rapport à celle de l'exercice précédent. Cet accroissement s'explique de la façon suivante :

- + 10,5 millions d'euros au titre des services rendus et intérêts crédités pour l'exercice 2012,
- - 5,0 millions d'euros au titre des prestations payées sous forme de capital pour les IDR et de capital constitutif pour les retraites supplémentaires,
- - 0,7 million d'euros au titre des plans de réduction d'effectif,
- + 3,2 au titre des acquisitions de l'exercice,
- + 2,6 millions d'euros au titre de l'évolution de la législation sur la taxe applicable aux régimes de retraite,

- + 16,9 millions d'euros au titre des écarts actuariels (dont 18,2 millions d'euros pour changement de taux d'actualisation, - 2,7 millions d'euros pour l'expérience et 1,4 million d'euros pour autres hypothèses).

G – ENGAGEMENTS DE RETRAITE : SENSIBILITÉ AUX VARIATIONS DE TAUX D'ACTUALISATION SUR LES PRINCIPAUX PÉRIMÈTRES

L'effet d'une augmentation de 0,25 point du taux d'actualisation sur :

- le total du coût des services rendus de la période serait pour la France une diminution de 3,37 % et pour l'Allemagne une diminution de 5,64 % ;
- l'engagement serait pour la France une diminution de 2,75 % et pour l'Allemagne une diminution de 3,31 %.

25.3 Gratifications d'ancienneté et médailles du travail

Le groupe évalue ses engagements liés aux primes accordées sous réserve de certaines conditions d'ancienneté et versées aux salariés à l'occasion de la remise des médailles du travail. La valeur de ces engagements est calculée en appliquant la méthode et les hypothèses retenues pour les évaluations des engagements de retraite. Ils sont provisionnés dans les comptes et s'élèvent à :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Sociétés françaises	7,5	6,6	6,9
Sociétés étrangères	15,3	14,0	14,0
TOTAL	22,8	20,6	20,9

25.4 Frais médicaux

En complément des engagements de retraite, certaines sociétés du groupe, principalement aux États-Unis, ont l'obligation de prendre en charge des frais médicaux concernant leur personnel.

La provision s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Sociétés étrangères	21,1	32,8	33,1
TOTAL	21,1	32,8	33,1

L'effet d'une augmentation d'un point de pourcentage sur les taux d'évolution des coûts médicaux sur :

- total du coût des services rendus de la période et les coûts financiers est de 13 % ;
- l'engagement est de 9 %.

L'effet d'une diminution d'un point de pourcentage sur les taux d'évolution des coûts médicaux sur :

- le total du coût des services rendus de la période et les coûts financiers est de 16 % ;
- l'engagement est de 11 %.

Les charges comptabilisées s'expliquent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Droits acquis par les salariés	(0,1)	(2,7)	(3,1)
Actualisation des droits projetés *	(1,2)	(2,2)	(2,4)
Curtailment	0,0	0,0	0,0
Amortissement des écarts différés	(0,9)	(1,4)	(1,0)
TOTAL	(2,2)	(6,3)	(6,5)

* L'actualisation des droits projetés est enregistrée en « Autres revenus et charges financiers ».



NOTE 26

ENDETTEMENT FINANCIER NET

26.1 Détail de l'endettement financier

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts obligataires	1 140,0	543,6	191,8
Emprunts auprès des établissements de crédit	490,5	655,8	726,1
Emprunt auprès de PSA	0,0	0,0	142,0
Emprunts et dettes financières divers	4,2	5,0	5,7
Emprunts liés aux locations-financements	29,3	29,8	37,0
Instruments dérivés non courants	7,1	5,9	12,3
SOUS-TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	1 671,1	1 240,1	1 114,9
Échéances à moins d'un an des emprunts à long terme	74,2	36,0	78,7
Concours bancaires et autres crédits à court terme ⁽¹⁾	684,1	573,7	608,0
Paiements émis ⁽²⁾ (a)	0,0	0,0	0,4
Instruments dérivés courants	6,3	5,9	0,6
SOUS-TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS	764,6	615,6	687,7
TOTAL	2 435,7	1 855,7	1 802,6
Instruments dérivés actifs non courants et courants	(0,6)	(1,5)	0,0
Placements de trésorerie et disponibilités (b)	(628,0)	(630,1)	(605,8)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	1 807,1	1 224,1	1 196,8
Trésorerie nette (b) - (a)	628,0	630,1	605,4

(1) Dont banques créditrices.

163,6

137,2

162,7

(2) Paiements en attente d'enregistrement en banque, leur échéance correspondant à un jour bancaire non ouvré. Leur contrepartie est une augmentation de la trésorerie à l'actif.

26.2 Échéancier

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2015	2016	2017	2018 et au-delà	Total
Emprunts obligataires	0,0	199,4	492,7	0,0	447,9	1 140,0
Emprunts auprès des établissements de crédit	100,9	302,6	49,5	14,4	23,1	490,5
Emprunts et dettes financières divers	1,7	0,7	0,8	0,7	0,3	4,2
Emprunts liés aux locations financement	8,9	3,3	2,3	1,9	12,9	29,3
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2012	111,5	506,0	545,3	17,0	484,2	1 664,0

26.3 Financement

Faurecia a poursuivi la mise en place de son plan de financement au cours de l'exercice 2012 :

- en procédant le 21 février 2012 à l'émission d'un complément de 140 millions d'euros à son émission obligataire de 350 millions d'euros de novembre 2011 à échéance décembre 2016 ;
- en émettant en mai 2012 des obligations à échéance juin 2019 pour 250 millions d'euros ;
- en émettant en septembre 2012 des OCEANES à échéance janvier 2018 pour 250 millions d'euros ;
- en exerçant en novembre 2012 l'option d'extension d'échéance d'un an de la tranche de 690 millions d'euros d'échéance 2014 du crédit syndiqué, ainsi portée à décembre 2015 pour un montant de 649 millions d'euros.

OBLIGATIONS 2016

Faurecia a émis le 9 novembre 2011 des obligations pour un montant total de 350 millions d'euros à échéance du 15 décembre 2016. Ces obligations portent intérêt à 9,375 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 juin 2012 ; elles ont été émises à 99,479 % de leur valeur nominale et sont cotées sur la bourse de Luxembourg. Une émission complémentaire de 140 millions d'euros a été effectuée le 21 février 2012, à même échéance et même taux d'intérêt, à 107,5 % du nominal. Elles bénéficient d'une clause restreignant l'endettement additionnel au cas où l'EBITDA après certains ajustements est inférieur à 2,5 fois les charges d'intérêt brutes, ainsi que de restrictions sur l'endettement du même type que celles du crédit syndiqué bancaire. Les frais d'émission de ces obligations sont étalés comptablement en résultat sur la durée de vie des obligations. Les obligations 2016 bénéficient d'une garantie de certaines filiales du groupe.

OBLIGATIONS 2019

Faurecia a émis le 3 mai 2012 des obligations pour un montant de 250 millions d'euros à échéance du 15 juin 2019. Ces obligations portent intérêt à 8,75 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 juin 2012 ; elles ont été émises à 99,974 % de leur valeur nominale et sont cotées à la bourse du Luxembourg. Ces obligations sont soumises aux mêmes restrictions que les obligations d'échéance décembre 2016. Elles ne bénéficient pas de la garantie des filiales du groupe. Les frais d'émission de ces obligations sont étalés comptablement en résultat sur la durée de vie des obligations.

CRÉDIT SYNDIQUÉ

Le crédit bancaire syndiqué mis en place le 20 décembre 2011 est réparti entre une tranche de 41 millions d'euros d'échéance décembre 2014, une tranche de 649 millions d'euros d'échéance décembre 2015, à la suite de l'exercice de la première option d'extension d'échéance d'un an et bénéficiant d'une seconde option d'extension d'échéance à décembre 2016 et une tranche de 460 millions d'euros d'échéance décembre 2016. Au 31 décembre 2012, le montant non utilisé de cette ligne de crédit était de 850 millions d'euros.

Cette facilité de crédit contient des clauses restrictives en matière de ratios financiers consolidés. Le respect de ces ratios conditionne la disponibilité du crédit. Au 31 décembre 2012, ces conditions étaient toutes respectées, leurs valeurs sont présentées ci-dessous :

- Dette Nette */EBITDA ** < 2,50 ;
- EBITDA **/ intérêts nets > 4,50.

De plus, ce crédit comprend certaines clauses restrictives sur les cessions d'actifs (toute cession représentant plus de 15 % de l'actif total consolidé serait soumise à autorisation des banques représentant les deux tiers du crédit syndiqué) et sur l'endettement de certaines filiales. Le crédit syndiqué bénéficie d'une garantie de certaines filiales du groupe.

OCEANE 2018

Faurecia a émis le 18 septembre 2012 des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), à échéance du 1^{er} janvier 2018 pour un montant total de 250 millions d'euros. Ces obligations portent intérêt à 3,25 %, le coupon étant versé le 1^{er} janvier de chaque année et pour la première fois le 1^{er} janvier 2013. Le montant nominal est de 19,48 euros par obligation.

Faurecia dispose d'une possibilité d'amortissement anticipé des obligations à tout moment à compter du 15 janvier 2016, au pair majoré des intérêts courus, par remboursement anticipé de la totalité des obligations restant en circulation, sous certaines conditions. Ces obligations sont convertibles à tout moment par les porteurs à compter de leur date d'émission.

Les critères d'exigibilité anticipée des obligations incluent une clause de changement de contrôle mais, à la différence des obligations convertibles d'échéance 2015, elles n'incluent pas de clause de détention minimale par PSA.

En application d'IAS 39, la juste valeur de l'OCEANE est comptabilisée sous deux composantes, une composante dette, calculée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché pour un emprunt obligataire non convertible équivalent et une composante option de conversion, déterminée par différence entre la juste valeur de l'OCEANE et la composante dette ; ces deux composantes étaient à l'émission respectivement de 198,3 millions d'euros et de 46,5 millions d'euros ; au 31 décembre 2012, la composante dette est de 200,8 millions d'euros.

* Endettement net consolidé.

** Marge opérationnelle, majorée des dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles, correspondant aux 12 derniers mois.

**OCEANE 2015**

Faurecia a émis le 26 novembre 2009 des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), à échéance du 1^{er} janvier 2015 pour un montant total de 211,3 millions d'euros. Ces obligations portent intérêt à 4,50 %, le coupon étant versé le 1^{er} janvier de chaque année et pour la première fois le 1^{er} janvier 2011. Le montant nominal est de 18,69 euros par obligation.

Faurecia dispose d'une possibilité d'amortissement anticipé des obligations à tout moment à compter du 15 janvier 2013, au pair majoré des intérêts courus, par remboursement anticipé de la totalité des obligations restant en circulation, sous certaines conditions. Ces obligations sont convertibles à tout moment par les porteurs à compter de leur date d'émission. Les critères d'exigibilité anticipée des obligations incluent une clause de détention minimale par PSA.

En application d'IAS 39, la juste valeur de l'OCEANE est comptabilisée sous deux composantes, une composante dette, calculée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché pour un emprunt obligataire non convertible équivalent et une composante option de conversion, déterminée par différence entre la juste valeur de l'OCEANE et la composante dette ; ces deux composantes étaient à l'émission respectivement de 184,3 millions d'euros et de 23,3 millions d'euros ; au 31 décembre 2012, la composante dette est de 199,4 millions d'euros.

Dans le cadre de la reprise de l'activité Sora, des ORA – obligations remboursables en actions, ont été émises pour 9 millions d'euros par une entité du groupe et souscrites en totalité par le FMEA. Elles sont à échéance du 31 décembre 2016 et remboursables en actions de cette filiale à l'échéance ou en numéraire à tout moment depuis leur émission. La composante dette est de 3 millions d'euros au 31 décembre 2012.

L'échéancier global de liquidité du groupe se présente comme suit au 31 décembre 2012 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur Bilan			Échéancier contractuel non actualisé				
	Actif	Passif	Total	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-5 ans	> 5 ans
Autres actifs financiers non courants	54,2		54,2				54,2	
Autres actifs non courants	18,3		18,3				18,3	
Créances commerciales	1 702,8		1 702,8	1 674,4	17,9	10,5		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	628,0		628,0	628,0				
Intérêts sur autres emprunts à long terme								
<i>Crédit syndiqué</i>			(22,8)	(1,9)	(1,9)	(4,0)	(15,0)	
<i>Emprunts obligataires</i>		(3,0)	(328,4)		(34,2)	(34,2)	(249,0)	(11,0)
<i>OCEANE 2015</i>			(28,5)	(9,5)			(19,0)	
<i>OCEANE 2018</i>		(2,3)	(48,7)	(8,1)			(40,6)	
<i>Autres</i>		(1,2)	(9,7)	(2,6)	(2,1)	(1,0)	(4,0)	
Emprunts liés aux locations financement (part CT)		(11,2)	(11,2)	(6,7)	(3,4)	(1,1)		
Autres passifs financiers courants		(740,4)	(740,4)	(642,1)	(32,2)	(66,1)		
Dettes fournisseurs		(2 754,0)	(2 754,0)	(2 683,4)	(32,0)	(38,6)		
Emprunts obligataires hors intérêts								
<i>OCEANE 2015</i>		(199,4)	(211,3)				(211,3)	
<i>OCEANE 2018</i>		(200,8)	(250,0)					(250,0)
<i>Emprunts obligataires</i>		(736,8)	(740,0)				(490,0)	(250,0)
Emprunts auprès des établissements de crédit								
<i>Crédit syndiqué</i>		(300,0)	(300,0)				(300,0)	
<i>Autres</i>		(193,4)	(193,4)				(170,4)	(23,0)
Emprunts et dettes financières divers		(4,2)	(4,2)				(3,8)	(0,4)
Emprunts liés aux locations financement (part LT)		(29,3)	(29,3)				(16,4)	(12,9)
Instruments dérivés de taux		(9,9)	(9,0)	(2,0)	(1,6)	(1,8)	(3,6)	
• dont dérivés de taux en couverture de flux futurs		(9,9)	(9,0)	(2,0)	(1,6)	(1,8)	(3,6)	
• dont dérivés de taux non qualifiés de couverture au sens IFRS			0,0					
Instruments dérivés de change	3,4	(4,3)	(0,8)	(1,2)	0,9	(0,2)	(0,3)	
• dont dérivés de change en couverture de juste valeur	0,6	(3,8)	(3,2)	(2,7)	(0,1)	(0,1)	(0,3)	
• dont dérivés de change en couverture de flux futurs	2,8	(0,5)	2,4	1,5	1,0	(0,1)		
• dont dérivés de change non qualifiés de couverture au sens IFRS								
TOTAL	2 406,7	(5 190,2)	(3 278,4)	(1 055,1)	(88,6)	(136,5)	(1 450,9)	(547,3)



26.4 Analyse des dettes financières

Au 31 décembre 2012, la partie à taux variable s'élevait à 51,9 % des dettes financières avant opérations de couverture.

Les intérêts d'emprunts payables au titre de la dette à taux variable sont partiellement couverts contre une hausse des taux d'intérêts au moyen d'instruments dérivés (cf. note 30.2).

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	
Dettes financières à taux variable	1 264,4	51,9 %
Dettes financières à taux fixe	1 171,3	48,1 %
TOTAL	2 435,7	100,0 %

Les dettes financières, compte tenu des swaps de change, se ventilent par devise de remboursement comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011		31/12/2010	
Euro	1 866,9	76,6 %	1 431,3	77,2 %	1 472,7	81,7 %
Dollar US	380,0	15,6 %	290,0	15,6 %	279,6	15,5 %
Autres devises	188,8	7,8 %	134,4	7,2 %	50,3	2,8 %
TOTAL	2 435,7	100,0 %	1 855,7	100,0 %	1 802,6	100,0 %

Sur l'ensemble de l'année 2012, le taux d'intérêt moyen pondéré de l'endettement financier brut est de 6,06 %.

NOTE 27 DETTES FISCALES ET SOCIALES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Dettes envers le personnel (Salaires)	263,6	242,9	226,2
Charges sociales	143,6	135,8	121,9
Participation des salariés	19,1	15,2	2,4
Autres dettes fiscales et sociales	92,8	113,7	102,3
TOTAL	519,1	507,6	452,8

NOTE 28 **DETTES DIVERSES**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	71,2	64,4	54,0
Produits constatés d'avance	12,3	24	47,4
Impôts courants	33,7	34,9	32
Autres dettes	36,4	38,6	22,3
Instruments dérivés de change opérationnels	0,8	13,4	1,8
TOTAL	154,4	175,3	157,5



NOTE 29 INSTRUMENTS FINANCIERS

29.1 Instruments financiers inscrits au bilan

INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

	31/12/2012		Ventilation par catégorie d'instruments ⁽¹⁾				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat ⁽²⁾	Juste valeur par capitaux propres ⁽²⁾	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
<i>(en millions d'euros)</i>							
Autres titres de participation	13,4	13,4			13,4		
Autres actifs financiers non courants	54,2	54,2				54,2	
Créances clients et comptes rattachés	1 702,8	1 702,8				1 702,8	
Autres créances d'exploitation	357,8	357,8				357,8	
Créances diverses et charges payées d'avance	150,0	150,0				150,0	
Instruments dérivés changes	3,5	3,5	1,2	2,3			
Instruments dérivés taux	0,0	0,0					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	628,0	628,0	628,0				
ACTIFS	2 909,7	2 909,7	629,2	2,3	13,4	2 264,8	0,0
Dettes financières non courantes *	1 664,0	1 830,1					1 664,0
Dettes financières courantes	758,3	758,3					758,3
Acomptes reçus des clients	170,3	170,3				170,3	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 754,0	2 754,0				2 754,0	
Dettes fiscales et sociales	519,1	519,1				519,1	
Dettes diverses	154,4	154,4				154,4	
Instruments dérivés changes	4,3	4,3	4,3				
Instruments dérivés taux	9,9	9,9	1,2	8,7			
PASSIFS	6 034,3	6 200,4	5,5	8,7	0,0	3 597,8	2 422,3

(1) Aucune reclassification entre catégories d'instruments financiers n'a été réalisée en cours d'exercice.

(2) Tous les instruments financiers de cette catégorie sont des actifs et passifs financiers désignés comme tels dès l'origine, selon les critères définis en note 1.6.

* La valeur de marché des OCEANes s'établissait sur la base du taux de clôture au 31/12/2012 pour l'OCEANE 2015 de 20,10 euros à 227,2 millions d'euros et pour l'OCEANE 2018 de 18,80 euros à 241,2 millions d'euros.

Au bilan, les OCEANes sont réparties en un montant de dette représentant la valeur de la composante obligatoire hors option de conversion et une composante enregistrée en capitaux propres qui représente la valeur de l'option de conversion en actions.

La valeur de marché des emprunts obligataires s'établissait sur la base du taux de clôture au 31/12/2012 pour les obligations 2016 de 116,50 euros à 570,9 millions d'euros et pour les obligations 2019 de 105,25 euros à 263,1 millions d'euros.

INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

	31/12/2011		Ventilation par catégorie d'instruments ⁽¹⁾				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat ⁽²⁾	Juste valeur par capitaux propres ⁽²⁾	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
<i>(en millions d'euros)</i>							
Autres titres de participation	38,8	38,8			38,8		
Autres actifs financiers non courants	35,4	35,4				35,4	
Créances clients et comptes rattachés	1 620,2	1 620,2				1 620,2	
Autres créances d'exploitation	297,6	297,6				297,6	
Créances diverses et charges payées d'avance	131,2	131,2				131,2	
Instruments dérivés changes	1,5	1,5	1,5				
Instruments dérivés taux		0,0		0,0			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	630,1	630,1	630,1				
ACTIFS	2 754,8	2 754,8	631,6	0,0	38,8	2 084,4	0,0
Dettes financières non courantes *	1 234,2	1 270,0					1 234,2
Dettes financières courantes	615,6	615,6					615,6
Acomptes reçus des clients	138,5	138,5				138,5	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 762,0	2 762,0				2 762,0	
Dettes fiscales et sociales	507,6	507,6				507,6	
Dettes diverses	175,3	175,3				175,3	
Instruments dérivés changes	18,4	18,4	5,0	13,4			
Instruments dérivés taux	6,9	6,9	2,9	4,0			
PASSIFS	5 458,5	5 494,3	7,9	17,4	0,0	3 583,4	1 849,8

(1) Aucune reclassification entre catégories d'instruments financiers n'a été réalisée en cours d'exercice.

(2) Tous les instruments financiers de cette catégorie sont des actifs et passifs financiers désignés comme tels dès l'origine, selon les critères définis en note 1.6.

* La valeur de marché de l'OCEANE s'établissait sur la base du taux de clôture au 31/12/2011 de 20,10 euros à 227,2 millions d'euros. Au bilan, l'OCEANE est répartie en un montant de dette représentant la valeur de la composante obligatoire hors option de conversion et une composante enregistrée en capitaux propres qui représente la valeur de l'option de conversion en actions.


INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

	31/12/2010		Ventilation par catégorie d'instruments ⁽¹⁾				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat ⁽²⁾	Juste valeur par capitaux propres ⁽²⁾	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
<i>(en millions d'euros)</i>							
Autres titres de participation	15,3	15,3			15,3		
Autres actifs financiers non courants	27,8	27,8				27,8	
Créances clients et comptes rattachés	1 387,7	1 387,7				1 387,7	
Autres créances d'exploitation	223,3	223,3				223,3	
Créances diverses et charges payées d'avance	100,7	100,7				100,7	
Instruments dérivés changes	0,0	0,0				0,0	
Instruments dérivés taux	0,0	0,0		0,0			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	605,8	605,8	605,8				
ACTIFS	2 360,6	2 360,6	605,8	0,0	15,3	1 739,5	0,0
Dettes financières non courantes *	1 102,5	1 102,5					1 102,5
Dettes financières courantes	687,1	687,1					687,1
Acomptes reçus des clients	87,8	87,8				87,8	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 419,9	2 419,9				2 419,9	
Dettes fiscales et sociales	452,8	452,8				452,8	
Dettes diverses	155,7	155,7				155,7	
Instruments dérivés changes	1,9	1,9		1,3			0,6
Instruments dérivés taux	12,8	12,8	3,3	9,5			
PASSIFS	4 920,5	4 920,5	3,3	10,8	0,0	3 116,2	1 790,2

(1) Aucune reclassification entre catégories d'instruments financiers n'a été réalisée en cours d'exercice.

(2) Tous les instruments financiers de cette catégorie sont des actifs et passifs financiers désignés comme tels dès l'origine, selon les critères définis en note 1.6.

* La valeur de marché de l'OCEANE s'établissait sur la base du taux de clôture au 31/12/2010 de 24,20 euros à 273,6 millions d'euros. Au bilan, l'OCEANE est répartie en un montant de dette représentant la valeur de la composante obligatoire hors option de conversion et une composante enregistrée en capitaux propres qui représente la valeur de l'option de conversion en actions.

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- les éléments comptabilisés à la juste valeur par résultat ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque centrale européenne ;
- les dettes financières sont essentiellement comptabilisées au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE) ;
- la juste valeur des créances et des dettes fournisseurs des activités industrielles et commerciales est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu de leurs échéances très courtes.

EFFETS EN RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	2012	Ventilation par catégorie d'instruments				
	Effet en Résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>(en millions d'euros)</i>						
Différences de change sur opérations commerciales	(2,1)					(2,1)
Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie	10,2	10,2				
Charges de financement	(175,4)				(175,4)	
Autres revenus et charges financiers	(30,5)			(33,2)		2,7
Gains nets ou pertes nettes	(197,8)	10,2	0,0	(33,2)	(175,4)	0,6

	2011	Ventilation par catégorie d'instruments				
	Effet en Résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>(en millions d'euros)</i>						
Différences de change sur opérations commerciales	(0,2)					(0,2)
Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie	10,6	10,6				
Charges de financement	(109,1)				(109,1)	
Autres revenus et charges financiers	(19,0)			(16,4)		(2,6)
Gains nets ou pertes nettes	(117,7)	10,6	0,0	(16,4)	(109,1)	(2,8)

	2010	Ventilation par catégorie d'instruments				
	Effet en Résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>(en millions d'euros)</i>						
Différences de change sur opérations commerciales	0,3			(0,1)		0,4
Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie	8,1	8,1				
Charges de financement	(98,7)				(98,7)	
Autres revenus et charges financiers	(25,6)			(28,9)		3,3
Gains nets ou pertes nettes	(115,9)	8,1	0,0	(29,0)	(98,7)	3,7



Le tableau de passage des provisions pour dépréciation et les pertes de valeurs constatées pour chaque catégorie d'actifs financiers se présente ainsi au 31 décembre 2012 :

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2011	Dotations	Pertes imputées	Reprises	Variation de périmètre et autres mouvements	Solde au 31/12/2012
Provisions créances clients	(20,0)	(8,6)	12,0		(0,9)	(17,5)
Titres non consolidés	(2,6)	(12,6)	0,1		13,0	(2,1)
Actifs financiers non courants	(9,1)	(0,3)	0,6		(1,4)	(10,2)
Autres créances d'exploitation et créances diverses	(1,2)	(1,5)			(9,6)	(12,3)
TOTAL	(32,9)	(23,0)	12,7	0,0	1,1	(42,1)

29.2 Instruments financiers – hiérarchie de juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont de niveau 1 (prix cotés sur le marché) pour les placements à court

terme de trésorerie et de niveau 2 (évaluation par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque centrale européenne basés sur les données observables sur les marchés) pour les instruments dérivés de change et de taux.

NOTE 30

COUVERTURE DES RISQUES DE CHANGE ET DE TAUX D'INTÉRÊT

30.1 Couverture des risques de change

Faurecia couvre de façon centralisée le risque de change de ses filiales, lié à leurs opérations commerciales, au moyen d'opérations de change à terme ou optionnelles ainsi que de financement en devises. Cette gestion centralisée est mise en œuvre par la direction du financement et de la trésorerie du groupe, sous la responsabilité de la direction générale. Les décisions de gestion sont prises au sein d'un comité de gestion des risques de marché qui se réunit mensuellement.

Les transactions futures sont couvertes sur la base des flux prévisionnels établis lors de la préparation des budgets

validés par la direction générale, ces prévisions étant remises régulièrement à jour. Les instruments dérivés contractés au titre de ces transactions futures sont qualifiés de cash flow hedge lorsqu'il existe une relation de couverture au sens de la norme IAS 39.

Les filiales dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro bénéficient de prêts intragroupes dans leurs devises fonctionnelles. Ces prêts étant refinancés en euros et bien qu'ils soient éliminés en consolidation, ils contribuent à l'exposition au risque de change du groupe et ce risque est couvert au moyen de swaps de change.

AU 31/12/2012

Devise de risque (en millions d'euros)	USD	CZK	CAD	RUB	GBP	PLN	ZAR
Actifs commerciaux (moins passifs)	(0,4)	(4,4)	0,0	0,0	(0,3)	(17,9)	1,1
Actifs financiers (moins passifs) *	354,2	(0,2)	84,2	79,3	(56,4)	0,0	76,0
Transactions futures **	37,1	(27,0)	(19,7)	0,0	(9,2)	(54,7)	0,2
Position nette avant gestion	390,9	(31,6)	64,5	79,3	(65,9)	(72,6)	77,3
Instruments dérivés de change	(347,2)	32,0	(64,9)	(79,3)	56,4	52,3	(76,0)
Position nette après gestion	43,8	0,4	(0,4)	0,0	(9,5)	(20,3)	1,3

* Y compris financements inter-compagnies.

** Exposition commerciale prévue sur les 6 prochains mois.

AU 31/12/2011

Devise de risque (en millions d'euros)	USD	CZK	CAD	MXN	GBP	PLN	ZAR
Actifs commerciaux (moins passifs)	(0,1)	65,8	0,0	0,0	1,7	(9,6)	(7,0)
Actifs financiers (moins passifs) *	290,1	(0,7)	59,7	18,8	(36,4)	0,0	64,7
Transactions futures **	145,6	(118,2)	(24,5)	(71,3)	(5,2)	(114,0)	(70,1)
Position nette avant gestion	435,6	(53,1)	35,2	(52,5)	(39,9)	(123,6)	(12,4)
Instruments dérivés de change	(408,9)	22,2	(41,0)	41,7	43,2	89,0	(66,9)
Position nette après gestion	26,7	(30,8)	(5,9)	(10,7)	3,2	(34,6)	(79,3)

* Y compris financements inter-compagnies.

** Exposition commerciale prévue sur les 6 prochains mois.

AU 31/12/2010

Devise de risque (en millions d'euros)	USD	CZK	CAD	MXN	GBP	PLN	ZAR
Actifs commerciaux (moins passifs)	0,0	0,0	0,0	16,2	1,4	(10,3)	18,3
Actifs financiers (moins passifs) *	279,6	1,0	35,2	17,5	(39,8)	0,0	36,3
Transactions futures **	28,1	(39,0)	(8,2)	(25,5)	(9,6)	(72,1)	(42,6)
Position nette avant gestion	307,7	(38,0)	27,0	8,2	(48,0)	(82,4)	12,0
Instruments dérivés de change	(311,9)	27,0	(24,4)	(40,4)	42,0	66,3	(39,1)
Position nette après gestion	(4,2)	(11,0)	2,6	(32,2)	(6,0)	(16,1)	(27,1)

* Y compris financements inter-compagnies.

** Exposition commerciale prévue sur les 6 prochains mois.

Les instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Celle-ci est établie à partir des valorisations réalisées en interne à partir des données de marché et contrôlées avec les valorisations fournies par les contreparties bancaires.

Information sur les notionnels couverts

Au 31/12/2012 (en millions d'euros)	Valeur au bilan			Échéances		
	Actif	Passif	Notionnel *	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Couverture à la juste valeur						
• contrats de change à terme	0,0	(0,3)	6,0	6,0	0,0	
• swap de prêts inter-compagnies en devises	0,6	(3,2)	755,9	755,9	0,0	
• cross-currency swap	0,0	(0,3)	37,9	0,0	37,9	
Couverture de flux futurs						
• contrats de change à terme	2,8	(0,4)	136,0	136,0	0,0	
Non éligible à la comptabilité de couverture	0,1	(0,1)	30,5	30,5	0,0	
	3,5	(4,3)				

* Notionnel en valeur absolue.



Au 31/12/2011 (en millions d'euros)	Valeur au bilan			Échéances		
	Actif	Passif	Notionnel *	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Couverture à la juste valeur						
• contrats de change à terme	0,0	0,0	4,5	4,5	0,0	
• swap de prêts inter-compagnies en devises	1,5	(5,0)	678,1	678,1	0,0	
Couverture de flux futurs						
• contrats de change à terme		(13,5)	333,7	333,7	0,0	
Non éligible à la comptabilité de couverture						
		0,1	25,8	25,8	0,0	
	1,5	(18,4)				

* Notionnel en valeur absolue.

Au 31/12/2010 (en millions d'euros)	Valeur au bilan			Échéances		
	Actif	Passif	Notionnel *	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Couverture à la juste valeur						
• contrats de change à terme	0,0	(0,1)	3,0	3,0	0,0	0,0
• options de change	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
• swap de prêts inter-compagnies en devises	3,7	(3,7)	727,8	727,8	0,0	0,0
Couverture de flux futurs						
• contrats de change à terme	1,0	(2,7)	217,2	217,2	0,0	0,0
• options de change	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Non éligible à la comptabilité de couverture						
	0,1	0,0	8,9	8,9	0,0	
	4,8	(6,5)				

* Notionnel en valeur absolue.

La sensibilité du résultat et des capitaux propres du groupe au 31 décembre 2012, résultant d'une variation de chaque devise de risque par rapport à l'euro se présente comme suit pour les principales devises auxquelles est exposé le groupe :

Devise de risque	USD	CZK	CAD	RUB	GBP	PLN	ZAR
Au 31/12/2012	1,32	25,15	1,31	40,33	0,82	4,07	11,17
Hypothèses de variation (Dépréciation devise de risque/EUR)	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %
Taux après choc	1,39	26,41	1,38	42,35	0,86	4,28	11,73
Impact sur le résultat avant impôt (en millions d'euros)	(0,20)	(0,25)	(4,45)	(0,20)	(0,05)	1,07	(0,26)
Impact sur les capitaux propres (en millions d'euros)	0,15	(1,04)	0,04	0,00	0,00	(3,39)	0,00

Ces impacts traduisent, d'une part, l'effet en résultat de la variation des cours de change sur la valorisation au taux de clôture des actifs et passifs figurant au bilan, net de l'impact de la variation de valeur intrinsèque des instruments de couverture éligibles à la couverture de juste valeur ou non éligibles et,

d'autre part, l'effet en capitaux propres de la variation de valeur intrinsèque des instruments de couverture pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture des flux futurs (*cash flow hedge*).

30.2 Couverture du risque de taux

Faurecia gère de façon centralisée la couverture du risque de taux. Cette gestion est mise en œuvre par la direction du financement et de la trésorerie du groupe, sous la responsabilité de la direction générale. Les décisions de gestion sont prises au sein d'un comité de gestion des risques de marché qui se réunit mensuellement.

Le tableau ci-dessous montre la position de taux du groupe en fonction de la nature des instruments de bilan et des instruments dérivés (taux fixe ou taux variable). Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie ; les instruments de couverture de taux comprennent les swaps de taux ainsi que les instruments optionnels qui sont dans la monnaie.

(en millions d'euros) 31/12/2012	Moins d'un an		De 1 à 2 ans		De 2 à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Actifs		628,0							0,0	628,0
Passifs financiers	0,0	(786,5)	(3,0)	(49,2)	(687,5)	(428,7)	(480,8)	0,0	(1 171,3)	(1 264,4)
Position nette avant gestion	0,0	(158,5)	(3,0)	(49,2)	(687,5)	(428,7)	(480,8)	0,0	(1 171,3)	(636,4)
Instruments de couverture de taux	(222,9)	222,9	0,0	0,0	(420,0)	420,0	0,0	0,0	(642,9)	642,9
Position nette après gestion	(222,9)	64,4	(3,0)	(49,2)	(1 107,5)	(8,7)	(480,8)	0,0	(1 814,2)	6,5

(en millions d'euros) 31/12/2011	Moins d'un an		De 1 à 2 ans		De 2 à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Actifs		630,1							0,0	630,1
Passifs financiers		(623,3)			(549,4)	(632,5)	(50,5)		(599,9)	(1 255,8)
Position nette avant gestion	0,0	6,8	0,0	0,0	(549,4)	(632,5)	(50,5)	0,0	(599,9)	(625,7)
Instruments de couverture de taux	(158,0)	158,0	(223,6)	223,6					(381,6)	381,6
Position nette après gestion	(158,0)	164,8	(223,6)	223,6	(549,4)	(632,5)	(50,5)	0,0	(981,5)	(244,1)

(en millions d'euros) 31/12/2010	Moins d'un an		De 1 à 2 ans		De 2 à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Actifs	0,0	606,0							0,0	606,0
Passifs financiers	0,0	(656,6)	(169,0)	(787,1)	(190,1)	0,0	0,0	0,0	(359,1)	(1 443,7)
Position nette avant gestion	0,0	(50,6)	(169,0)	(787,1)	(190,1)	0,0	0,0	0,0	(359,1)	(837,7)
Instruments de couverture de taux	(157,2)	157,2	(278,5)	278,5	0,0	0,0	0,0	0,0	(435,7)	435,7
Position nette après gestion	(157,2)	106,6	(447,5)	(508,6)	(190,1)	0,0	0,0	0,0	(794,8)	(402,0)

Les émissions obligataires et convertibles réalisées en 2012 sont à taux fixe, ce qui a augmenté la part de dette à taux fixe par rapport à l'année précédente. Toutefois, une partie significative de la dette (crédit syndiqué, emprunts à court terme, billets de trésorerie) étant à taux variable, la politique de couverture mise en œuvre a pour objectif de limiter l'effet de la variation des

taux courts sur le résultat du groupe. Cette couverture se fait essentiellement au moyen de swaps de taux, principalement en euros. Ces couvertures mises en place permettent de couvrir contre une hausse des taux la majeure partie des intérêts d'emprunts à taux variable payables en 2013, en 2014 et, dans une moindre mesure, en 2015.



Les instruments de couverture de taux sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Celle-ci est établie à partir des valorisations confirmées par les contreparties bancaires.

Le détail des notionnels d'instruments de couverture est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2012	Valeur au bilan		Notionnel par échéances		
	Actif	Passif	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Options de taux					
Swap taux variable/taux fixe		(9,9)	223	420	
Floor					
• Primes restant à verser					
	0,0	(9,9)	223	420	-

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2011	Valeur au bilan		Notionnel par échéances		
	Actif	Passif	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Options de taux	0,0		150		
Swap taux variable/taux fixe		(6,9)	158	224	
Floor					
• Primes restant à verser					
	0,0	(6,9)	308	224	-

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2010	Valeur au bilan		Notionnel par échéances		
	Actif	Passif	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Options de taux	0,0		1 600	150	-
Swap taux variable/taux fixe		(12,3)	157	279	-
Floor			0	0	-
• Primes restant à verser		(0,5)			
	0,0	(12,8)	1 757	429	-

Une partie de la dette étant à taux variable comme l'indique le tableau de la note 26.4, une hausse des taux courts aurait pour effet d'augmenter les intérêts financiers de la dette.

Les tests de sensibilité mis en œuvre, en prenant pour hypothèse une hausse de 100 points de base du niveau moyen des taux d'intérêts par rapport à la courbe des taux du 31 décembre 2012, montrent que l'effet sur le montant des charges de financement (avant impôt) ne serait pas significatif, compte

tenu des caractéristiques de la dette et des instruments dérivés existants au 31 décembre 2012.

Risque de contrepartie sur les instruments dérivés : Faurecia conclut l'essentiel de ses transactions sur produits dérivés avec des banques commerciales faisant partie de son pool de banques, et dont la notation ne crée pas un risque de contrepartie matériel.

NOTE 31 ENGAGEMENTS DONNÉS ET PASSIFS ÉVENTUELS

31.1 Engagements donnés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Redevances à payer sur contrats de location simple	335,1	235,1	232,6
Garanties données au titre de l'endettement financier :			
• hypothèques sur différents immeubles du groupe	14,8	12,7	15,9
Dettes cautionnées	46,2	39,7	55,0
Commandes fermes d'immobilisations corporelles et incorporelles	122,7	101,9	79,5
Divers	3,0	5,0	1,3
TOTAL	521,8	394,4	384,3

Les échéanciers des redevances sur les contrats de location non capitalisés se ventilent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
N+1	79,0	56,2	51,2
N+2	59,8	41,5	40,7
N+3	43,3	32,9	32,2
N+4	34,4	26,2	24,9
N+5 et au-delà	118,6	78,3	83,6
TOTAL	335,1	235,1	232,6

Échéances des hypothèques et cautions :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012
• À moins d'1 an	28,6
• de 1 an à 5 ans	18,8
• plus de 5 ans	13,6
TOTAL	61,0

31.2 Passifs éventuels

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans.

Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

Le taux d'utilisation moyen de ces droits a été de 1,5 % sur 2012.

Le nombre d'heures accumulées non consommées à la clôture s'élève à 1 259 584 heures. Aucune provision n'a été constituée dans les comptes, la société ne disposant pas d'un historique de statistiques suffisamment fiable pour estimer avec précision le passif potentiel. L'impact potentiel n'est toutefois pas considéré significatif.



NOTE 32

PARTIES LIÉES

32.1 Relations avec PSA Peugeot Citroën

Le groupe Faurecia est géré de manière autonome et entretient avec le groupe PSA Peugeot Citroën des relations commerciales dans des conditions similaires à celles qui prévalent avec les autres constructeurs.

Ces relations commerciales avec le groupe PSA Peugeot Citroën et ses parties liées (mises en équivalence) se traduisent comme suit dans les comptes consolidés du groupe :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires	2 263,2	2 433,9	2 300,9
Achats de produits, prestations et matières	14,2	12,5	10,2
Créances *	399,9	474,5	457,6
Dettes **	44,0	46,9	170,1
* <i>Après cession sans recours de créances pour :</i>	136,2	201,1	197,2
** <i>Dont emprunt</i>	0,0	0,0	142,0

32.2 Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées au titre de l'exercice 2012 aux membres du conseil d'administration et aux membres du comité exécutif en fonction au 31 décembre 2012

s'élève à 5 849 678 euros dont 306 000 euros au titre des jetons de présence, contre 6 755 928 euros en 2011 dont 245 000 euros au titre des jetons de présence.

Il n'y a pas eu d'attribution d'options de souscription d'actions de la société Faurecia au cours de l'année 2012.

NOTE 33 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en millions d'euros)	PricewaterhouseCoopers				Ernst & Young			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3,2	2,8	100,0 %	96,6 %	4,8	4,2	100,0 %	97,7 %
Émetteur	0,7	0,5	21,9 %	17,2 %	0,6	0,5	12,5 %	11,6 %
Filiales intégrées globalement	2,5	2,3	78,1 %	79,3 %	4,2	3,7	87,5 %	86,0 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0,0	0,1	0,0 %	3,4 %	0,0	0,1	0,0 %	2,3 %
Émetteur	0,0	0,1	0,0 %	3,4 %	0,0	0,1	0,0 %	2,3 %
Filiales intégrées globalement	0,0	0,0	0,0 %	0,0 %	0,0	0,0	0,0 %	0,0 %
SOUS-TOTAL	3,2	2,9	100,0 %	100,0 %	4,8	4,3	100,0 %	100,0 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0,0	0,0	0,0 %	0,0 %	0,0	0,0	0,0 %	0,0 %
Juridiques, fiscales, sociales								
Filiales intégrées globalement	0,0	0,0	0,0 %	0,0 %	0,0	0,0	0,0 %	0,0 %
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	0,0	0,0	0,0 %	0,0 %	0,0	0,0	0,0 %	0,0 %
SOUS-TOTAL	0,0	0,0	0,0 %	0,0 %	0,0	0,0	0,0 %	0,0 %
TOTAL	3,2	2,9	100,0 %	100,0 %	4,8	4,3	100,0 %	100,0 %

NOTE 34 SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANTE

Les comptes consolidés du groupe, dont la société mère est une filiale du groupe PSA Peugeot Citroën – 75, avenue de la Grande Armée, 75116 Paris – sont inclus dans la consolidation de celui-ci.

Au 31 décembre 2012, Peugeot S.A. détient 57,18 % du capital de la société Faurecia et 72,60 % des droits de vote.

NOTE 35 DIVIDENDES

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires qu'aucun dividende ne soit versé pour l'exercice 2012.



9.6. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2012

	Pays	% d'intérêt de la société mère dans le capital	% contrôle ⁽¹⁾
I - SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE			
Société Internationale de Participations	Belgique	100	100
Faurecia (China) Holding Co. Ltd	Chine	100	100
Faurecia	France	Société mère	Société mère
SFEA – Société Foncière pour l'Équipement Automobile	France	100	100
Financière Faurecia	France	100	100
Faurecia Investments	France	100	100
Faurecia Services groupe	France	100	100
Faurecia Exhaust International	France	100	100
Faurecia Netherlands Holding B.V.	Pays-Bas	100	100
Faurecia Informatique Tunisie	Tunisie	100	100
Faurecia USA Holdings, Inc.	États-Unis	100	100
MODULES INTÉRIEUR VÉHICULE			
Faurecia Argentina S.A.	Argentine	100	100
Faurecia Automotive do Brasil Ltda	Brésil	100	100
Faurecia Industrie N.V.	Belgique	100	100
Faurecia Automotive Seating Canada Ltd	Canada	100	100
Changchun Faurecia Xuyang Automotive Seat Co., Ltd (CFXAS)	Chine	60	60
Faurecia- GSK (Wuhan) Automotive Seating Co., Ltd	Chine	51	51
Faurecia (Wuxi) Seating Components Co., Ltd	Chine	100	100
Faurecia (Changchun) Automotive Systems Co., Ltd	Chine	100	100
Faurecia (Shanghai) Management Company, Ltd	Chine	100	100
Faurecia (Wuhan) Automotive Seating Co., Ltd	Chine	100	100
Faurecia (Shanghai) Automotive Systems Co., Ltd	Chine	100	100
Faurecia (Shenyang) Automotive Systems Co., Ltd.	Chine	100	100
Faurecia (Wuhan) Automotive Components Systems Co., Ltd	Chine	100	100
Changchun Faurecia XUYANG Interior Systems Co., Ltd	Chine	60	60
Chongqing Guangneng Faurecia Interior Systems Co., Ltd	Chine	50	50
Chengdu Faurecia Limin Automotive Systems Co., Ltd	Chine	51	51
Faurecia (Yancheng) Automotive Systems Co., Ltd.	Chine	100	100
Faurecia NHK (Xiangyang) Automotive Seating Co., Ltd	Chine	51	51
Faurecia (Guangzhou) Automotive Systems Co., Ltd	Chine	100	100
Faurecia (Nanjing) Automotive Systems Co., Ltd	Chine	100	100
Faurecia Interior Systems Bohemia, sro	Rép. tchèque	100	100
Faurecia Components Pisek, sro	Rép. tchèque	100	100

(1) Cumul des pourcentages de participation des sociétés consolidées par intégration globale.

	Pays	% d'intérêt de la société mère dans le capital	% contrôle ⁽¹⁾
Faurecia Interiors Pardubice, sro	Rép. tchèque	100	100
Faurecia Autositze GmbH	Allemagne	100	100
Faurecia Angell-Demmel GmbH	Allemagne	100	100
Faurecia Automotive GmbH	Allemagne	100	100
Faurecia Innenraum Systeme GmbH	Allemagne	100	100
Asientos de Castilla Leon, S.A.	Espagne	100	100
Asientos del Norte, S.A.	Espagne	100	100
Faurecia Asientos Para Automovil España, S.A.	Espagne	100	100
Industrias Cousin Frères, S.L.	Espagne	50	50
Tecnoconfort	Espagne	50	50
Asientos D Galicia, S.L.	Espagne	100	100
Faurecia Automotive España, S.L.	Espagne	100	100
Faurecia Interior System España, S.A.	Espagne	100	100
Faurecia Interior System SALC España, S.L.	Espagne	100	100
Valencia Modulos de Puertas, S.L.	Espagne	100	100
Incalpas, S.L.	Espagne	100	100
Faurecia Sièges d'automobile	France	100	100
Faurecia Industries	France	100	100
ECSA Études et Construction de Sièges pour l'Automobile	France	100	100
Siebet	France	100	100
Siedoubs	France	100	100
Sielest	France	100	100
Siemar	France	100	100
Sienor	France	100	100
Sotexo	France	100	100
Trecia	France	100	100
Faurecia Automotive Holdings	France	100	100
Faurecia Automotive Industrie	France	100	100
Faurecia Intérieur Industrie	France	100	100
Automotive Sandouville	France	100	100
Faurecia ADP Holding	France	60	60
Faurecia Intérieurs Saint-Quentin	France	100	100
Faurecia Intérieurs Mornac	France	100	100
Faurecia Automotive Seating UK Limited	Grande-Bretagne	100	100
Faurecia Midlands Limited	Grande-Bretagne	100	100
SAI Automotive Fradley Ltd	Grande-Bretagne	100	100
SAI Automotive Washington Limited	Grande-Bretagne	100	100
Faurecia Automotive Seating India Private Limited	Inde	100	100
Faurecia Interior Systems India Private Limited	Inde	100	100
Faurecia Azin Pars Company	Iran	51	51

(1) Cumul des pourcentages de participation des sociétés consolidées par intégration globale.



	Pays	% d'intérêt de la société mère dans le capital	% contrôle ⁽¹⁾
Faurecia Japan KK	Japon	100	100
Faurecia Howa Interiors Co., Ltd	Japon	50	50
Faurecia Trim Korea, Ltd	Corée du Sud	100	100
Faurecia Shin Sung Co., Ltd	Corée du Sud	60	60
Faurecia Automotive Systems Korea Limited	Corée du Sud	100	100
Faurecia AST Luxembourg SA0 (ex-SAI Automotive Silux S.A.)	Luxembourg	100	100
Faurecia Équipements Automobiles Maroc	Maroc	100	100
Faurecia Sistemas Automotrices de Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100	100
Servicios Corporativos de Personal Especializado, S.A. de C.V.	Mexique	100	100
Faurecia Automotive Seating B.V.	Pays-Bas	100	100
Faurecia Automotive Polska Spolka Akcyjna	Pologne	100	100
Faurecia Walbrzych Spolka Akcyjna	Pologne	100	100
Faurecia Grojec R&D Center Spolka Akcyjna	Pologne	100	100
Faurecia Legnica Spolka Akcyjna	Pologne	100	100
Faurecia Gorzow Spolka Akcyjna	Pologne	100	100
Faurecia – Assentos de Automovel, Limitada	Portugal	100	100
S.A. SAL	Portugal	100	100
EDA – Estofagem de Assentos, Lda	Portugal	100	100
Faurecia Sistemas de Interior de Portugal. Componentes Para Automoveis S.A.	Portugal	100	100
Faurecia Seating Talmaciu SRL	Roumanie	100	100
Euro Auto Plastic Systems SRL	Roumanie	50	50
000 Faurecia ADP	Russie	60	60
Faurecia Interior Systems Sweden AB	Suède	100	100
Faurecia Slovakia sro	Slovaquie	100	100
Faurecia Interior Systems Thailand Co., Ltd	Thaïlande	100	100
Société Tunisienne d'Équipements d'Automobile	Tunisie	100	100
Faurecia Polifleks Otomotiv Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	100	100
Faurecia Automotive Seating, LLC	États-Unis	100	100
Faurecia Interior Systems, Inc.	États-Unis	100	100
Faurecia Madison Automotive Seating, Inc.	États-Unis	100	100
Faurecia Interiors Louisville, LLC	États-Unis	100	100
Faurecia Interior Systems Saline, LLC	États-Unis	100	100
Faurecia Automotive del Uruguay S.A.	Uruguay	100	100
Faurecia Interior Systems South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100	100
Faurecia Interior Systems Pretoria (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100	100
AUTRES MODULES			
Faurecia Sistemas De Escape Argentina S.A.	Argentine	100	100
Faurecia Exterior Argentina	Argentine	100	100
ET (Barbados) Holdings SRL	Barbades	100	100
Faurecia Sistemas De Escapamento do Brasil Ltda	Brésil	100	100

(1) Cumul des pourcentages de participation des sociétés consolidées par intégration globale.

	Pays	% d'intérêt de la société mère dans le capital	% contrôle ⁽¹⁾
Emcon Technologies Canada ULC	Canada	100	100
Faurecia Emissions Control Technologies Canada, Ltd	Canada	100	100
Faurecia Exhaust Systems Changchun Co., Ltd (ex-CLEC)	Chine	51	51
Faurecia Tongda Exhaust System (Wuhan Co., Ltd (ex-TEEC)	Chine	50	50
Faurecia HONGHU Exhaust Systems Shanghai, Co., Ltd (ex-SHEESC)	Chine	51	51
Faurecia Emissions Control Technologies Development (Shanghai) Co., Ltd	Chine	100	100
Faurecia (Qingdao) Exhaust Systems Co., Ltd	Chine	100	100
Faurecia (Wuhu) Exhaust Systems Co., Ltd	Chine	100	100
Faurecia Emissions Control Technologies (Shanghai) Co., Ltd	Chine	100	100
Faurecia Emissions Control Technologies (Chongqing) Co., Ltd	Chine	72,5	72,5
Faurecia Emissions Control Technologies (Yantai) Co., Ltd.	Chine	100	100
Faurecia (CHengdu) Émission Control Technologies Co., Ltd	Chine	100	100
Faurecia Emissions Control Technologies (Beijing) Co., Ltd.	Chine	100	100
Faurecia Emissions Control Technologies (Nanchang) Co., Ltd.	Chine	51	51
Faurecia Emissions Control Technologies (Ningbo) Co., Ltd.	Chine	91	91
Faurecia Exhaust Systems sro	Rép. tchèque	100	100
Faurecia Automotive Czech Republic, sro	Rép. tchèque	100	100
Faurecia Emissions Control Technologies, Mlada Boleslav, sro	Rép. tchèque	100	100
Faurecia Kunststoffe Automobilsysteme GmbH	Allemagne	100	100
Faurecia Abgastechnik GmbH	Allemagne	100	100
Faurecia Emissions Control Technologies, Germany GmbH	Allemagne	100	100
Faurecia Emissions Control Technologies, Novaferra GmbH	Allemagne	100	100
Faurecia Emissions Control Technologies, Finnentrop GmbH	Allemagne	100	100
Faurecia Exteriors GmbH	Allemagne	100	100
Faurecia Sistemas De Escape España, S.A.	Espagne	100	100
Faurecia Emissions Control Technologies, Pamplona, S.L.	Espagne	100	100
Faurecia Automotive Exteriors España, S.A. (ex-Plastal Spain S.A.)	Espagne	100	100
EAK Composants pour l'Automobile (EAK SAS.)	France	51	51
EAK Composants pour l'Automobile (EAK SNC)	France	51	51
Faurecia Systèmes d'échappement	France	100	100
Faurecia Bloc Avant	France	100	100
Faurecia-Metalloprodukcia Holding	France	60	60
Faurecia Automotive Composites	France	100	100
Hambach Automotive Exteriors	France	100	100
Faurecia Emissions Control Technologies UK Limited	Grande-Bretagne	100	100
Faurecia Magyarország Kipufogo-rendszer Kft	Hongrie	100	100
Faurecia Emissions Control Technologies, Hungary Kft	Hongrie	100	100
Faurecia Emissions Control Technologies India Private Limited	Inde	74	74
Faurecia Emissions Control Technologies Center India Private Limited	Inde	100	100
Faurecia Emissions Control Technologies, Italy SRL	Italie	100	100

(1) Cumul des pourcentages de participation des sociétés consolidées par intégration globale.



	Pays	% d'intérêt de la société mère dans le capital	% contrôle ⁽¹⁾
Faurecia Emissions Control Systems Korea	Corée du Sud	100	100
Faurecia JIT and Sequencing Korea	Corée du Sud	100	100
Faurecia Exhaust Mexicana, S.A. de C.V.	Mexique	100	100
Exhaust Services Mexicana, S.A. de C.V.	Mexique	100	100
ET Mexico Holdings I, S de RL de C.V.	Mexique	100	100
ET Mexico Holdings II, S de RL de C.V.	Mexique	100	100
ET Dutch Holdings Cooperatie UA	Pays-Bas	100	100
ET Dutch Holdings B.V.	Pays-Bas	100	100
ET Dutch Holdings II B.V.	Pays-Bas	100	100
Faurecia Emissions Control Technologies Netherlands B.V.	Pays-Bas	100	100
Faurecia – Sistemas De Escape Portugal, LDA	Portugal	100	100
000 Faurecia Metalloprodukcija Exhaust Systems	Russie	60	60
000 Faurecia Automotive Development	Russie	100	100
Faurecia Exhaust Systems AB	Suède	100	100
United Parts Exhaust Systems AB	Suède	100	100
Faurecia Emissions Control Technologies, Thailand Co., Ltd	Thaïlande	100	100
Faurecia Exhaust Systems, Inc.	États-Unis	100	100
Faurecia Emissions Control Technologies, USA., LLC	États-Unis	100	100
Faurecia Exhaust Systems South Africa Ltd	Afrique du Sud	100	100
Émission Control Technologies Holdings S.A. (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100	100
Émission Control Technologies S.A. (Ga-Rankuwa) (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100	100
Faurecia Émission Control Technologies S.A. (CapeTown) (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100	100

II - SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE

MODULES INTÉRIEUR VÉHICULE

Changchun Xuyang Faurecia Acoustics & Soft Trim Co., Ltd	Chine	40	40
Zhejiang Faurecia Limin Interior & Exterior Systems Company Limited	Chine	50	50
Lanzhou Faurecia Limin Interior & Exterior Systems Company Limited	Chine	50	50
Xiangtan Faurecia Limin Interior & Exterior Systems Company Limited	Chine	50	50
Jinan Faurecia Limin Interior & Exterior Systems Company Limited	Chine	50	50
Componentes de Vehiculos de Galicia, S.A.	Espagne	50	50
Copo Iberica, S.A.	Espagne	50	50
Detroit Manufacturing Systems, LLC	États-Unis	45	45
Faurecia-NHK Co., Ltd	Japon	50	50
Kwang Jin Faurecia Co. Limited	Corée du Sud	50	50
Vanpro Assentos Limitada	Portugal	50	50
Teknik Malzeme Ticaret Ve Sanayi AS	Turquie	50	50
Orcia Otomotiv Yan Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	50	50

SAS GROUP

SAS Automotriz Argentina S.A. (dormant Company)	Argentine	50	50
SAS Automotive N.V.	Belgique	50	50

(1) Cumul des pourcentages de participation des sociétés consolidées par intégration globale.

	Pays	% d'intérêt de la société mère dans le capital	% contrôle ⁽¹⁾
SAS Automotive Do Brasil Ltda	Brésil	50	50
SAS (Wuhu) Automotive Systems Co. Ltd	Chine	50	50
SAS AutoSystemtechnik sro	Rép. tchèque	50	50
SAS Autosystemtechnik Verwaltungs GmbH	Allemagne	50	50
SAS Autosystemtechnik GmbH und Co. KG	Allemagne	50	50
SAS Autosystemstechnik, S.A.	Espagne	50	50
SAS Automotive France	France	50	50
Cockpit Automotive Systems Douai SNC	France	50	50
SAS Automotive Systems S.A. de C.V.	Mexique	50	50
SAS Automotive Systems & Services S.A. de C.V.	Mexique	50	50
SAS AutoSystemtechnik de Portugal, Unipessoal, Lda.	Portugal	50	50
SAS Automotive s.r.o	Slovaquie	50	50
SAS Otosistem Teknik Ticaret ve Limited Sirketi	Turquie	50	50
SAS Automotive USA, Inc.	États-Unis	50	50
SAS Automotive RSA (Pty) Ltd	Afrique du Sud	50	50
AUTRES MODULES			
Changchun Huaxiang Faurecia Automotive Plastic Components Co., Ltd	Chine	50	50
AD Tech Co., Ltd	Corée du Sud	50	50
Amminex Emissions Technology APS	Danemark	42	42

(1) Cumul des pourcentages de participation des sociétés consolidées par intégration globale.



9.7. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Faurecia, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs immobilisés, selon les modalités décrites dans les notes 1.2, 1.5, 10b et 12 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées par votre Société ;
- les notes 1.16 et 8 de l'annexe aux états financiers consolidés, relatives aux impôts différés, précisent que les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où leur récupération est probable. Nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application de cette méthode et à examiner les hypothèses justifiant la probabilité de récupération de ces actifs d'impôts différés ;
- dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif et d'amortissement des frais de développement et vérifié leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes 1.3, 1.5 et 11 de l'annexe aux états financiers consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 13 février 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Dominique Ménard

ERNST & YOUNG Audit
Denis Thibon



10

Informations juridiques et financières

SOMMAIRE

10.1.	COMPTES SOCIAUX ET RAPPORT DE GESTION DE FAURECIA	192	10.3.	LE CAPITAL ET LA BOURSE	220
	10.1.1. Rapport de gestion de Faurecia	192		10.3.1. Faurecia et ses actionnaires	220
	10.1.2. Comptes sociaux	194		10.3.2. Le capital de Faurecia	220
	10.1.3. Affectation du résultat	214		10.3.3. Évolution du cours de l'action	222
	10.1.4. Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 décembre 2012	215	10.4.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR FAURECIA	224
	10.1.5. Filiales et participations au 31 décembre 2012	216		10.4.1. Historique	224
10.2.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	218		10.4.2. Renseignements juridiques sur Faurecia	226



10.1. Comptes sociaux et rapport de gestion de Faurecia

10.1.1. RAPPORT DE GESTION DE FAURECIA

La société Faurecia, société holding, assure directement ou indirectement des prestations de service au profit de sociétés du groupe dans les domaines financiers, comptables, informatiques et de gestion générale ou administrative.

Le chiffre d'affaires 2012 progresse fortement à 191,9 millions d'euros à comparer à 171,4 millions d'euros en 2011, du fait de la croissance de l'activité du groupe ; Faurecia a, depuis 2010, un rôle de pivot pour toutes les refacturations de prestations de service aux entités du groupe.

En complément des facturations de prestations aux filiales du groupe, Faurecia facture à certaines filiales une redevance de marque dont l'assiette est basée sur le niveau d'activité. La redevance encaissée en 2012 est en augmentation par rapport à 2011 ; elle s'élève à 24,6 millions d'euros à comparer à 22,8 millions d'euros en 2011.

Résultats

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 est un bénéfice d'exploitation de 2,5 millions d'euros qui se compare à un bénéfice d'exploitation de 4,9 millions d'euros en 2011.

Le résultat financier est un produit net de 89,2 millions d'euros, à comparer à un produit net de 301,8 millions d'euros en 2011. La variation est imputable principalement à l'évolution des provisions pour dépréciation des titres de participation. Il comprend :

- une reprise nette de provisions pour dépréciation des titres et provisions pour risque sur titres en 2012 de 0,7 million d'euros à comparer à une reprise nette de 299,1 millions d'euros en 2011. Une provision sur titres a été enregistrée en 2012 sur la société Faurecia Systèmes d'Echappement et le reclassement en interne des titres de Faurecia Sistemas de Escape Argentina S.A. a amené à reprendre la provision sur titres sur cette filiale pour un montant de 33,5 millions d'euros, la contrepartie se trouvant en résultat exceptionnel ;
- des dividendes reçus des filiales qui s'élèvent en 2012 à 147,4 millions d'euros, en hausse significative de 117 millions d'euros par rapport à 2011. Les principaux dividendes encaissés proviennent de Faurecia Automotive Holdings pour 93,7 millions d'euros, de Faurecia Automotive GmbH pour 18,1 millions d'euros et de Faurecia Automotive Espana pour 12,8 millions d'euros ;
- un coût net de financement de 56,1 millions d'euros à comparer à 26,8 millions d'euros en 2011.

Le résultat exceptionnel de l'exercice est une charge nette de 29,7 millions d'euros. Il comprend principalement l'impact du reclassement à l'intérieur du groupe de la filiale Faurecia Sistemas de Escape Argentina S.A.

Le profit d'impôt s'élève à 45,3 millions d'euros. Il correspond au profit d'impôt constaté du fait des résultats bénéficiaires de filiales françaises comprises dans le groupe fiscal d'intégration et se compare pour 2011 à 32,2 millions d'euros.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 107,3 millions d'euros. Il se compare à un bénéfice de 250,2 millions d'euros en 2011.

Structure financière et endettement

Faurecia a poursuivi la mise en place de son plan de financement au cours de l'exercice 2012 :

- en procédant le 21 février 2012 à l'émission d'un complément de 140 millions d'euros à son émission obligatoire de 350 millions d'euros de novembre 2011 à échéance décembre 2016 ;
- en émettant en mai 2012 des obligations à échéance juin 2019 pour 250 millions d'euros ;
- en émettant en septembre 2012 des OCEANE à échéance janvier 2018 pour 250 millions d'euros ;
- en exerçant en novembre 2012 l'option d'extension d'échéance d'un an de la tranche de 690 millions d'euros d'échéance 2014 du crédit syndiqué, ainsi portée à décembre 2015 pour un montant de 649 millions d'euros.

Le détail des composantes de l'endettement financier est indiqué à la note 16 de l'annexe des comptes sociaux.

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres de la société avant affectation du résultat de l'exercice s'élèvent à 2 168,4 millions d'euros à comparer à 2 099,7 millions d'euros fin 2011. Ils sont en augmentation de 68,7 millions d'euros.

L'endettement financier net au 31 décembre 2012 est en baisse par rapport à fin 2011. Net des disponibilités, valeurs mobilières de placement, et avances nettes de trésorerie et prêts aux filiales, l'endettement financier de la société est de 519,4 millions d'euros au 31 décembre 2012 à comparer à 641,4 millions d'euros fin 2011. La part de la dette à taux variable est à fin 2012 de 34,6 %. Elle fait l'objet de couvertures au moyen d'instruments dérivés de taux.

Les dettes fournisseurs représentant 6,2 millions d'euros ne comportaient pas de factures déjà échues. Elles se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Provision factures non parvenues	4,5	3,5
Factures non échues	1,7	9,4
Factures échues de 1 à 30 jours		
Factures échues de 31 à 60 jours		0,1
Factures échues de 61 à 90 jours		
Factures échues à plus de 90 jours		
TOTAL	6,2	13,0

Les flux de trésorerie de l'exercice génèrent un excédent de financement de 156,6 millions d'euros, provenant principalement de la capacité d'autofinancement qui a bénéficié cette année d'une forte hausse des dividendes encaissés des filiales. Les souscriptions au capital de certaines filiales de la société ont représenté un montant global de 125,4 millions d'euros en 2012 et représentent essentiellement l'augmentation du capital de Faurecia USA Holdings Inc consécutive à la cession à cette même entité des titres de Faurecia Emissions Control Technologies USA.

La valeur nette comptable des titres de participation comptabilisée au bilan au 31 décembre 2012 s'élève à 2 669,4 millions d'euros (2 702,2 millions d'euros à fin 2011).

Activité des filiales

L'activité 2012 et les résultats des filiales de la société font l'objet d'une analyse détaillée dans le cadre de l'examen des comptes consolidés. L'année 2012 a été marquée par la cession en interne des titres de Faurecia Emissions Control Technologies USA à Faurecia USA Holdings Inc et de Faurecia Sistemas de Escape Argentina à Faurecia Exhaust International. Les différentes opérations d'acquisitions de sites de production menées en 2012 (sites de Mornac, Saint Quentin, Hambach, ainsi que les sites de Sora composites en France, site de Pardubice en République tchèque, usine de Saline aux États-Unis) ont été menées par des filiales du groupe situées dans chacun des pays concernés.

La poursuite du développement du groupe a conduit, en plus des opérations citées précédemment, à la création de nouvelles filiales en particulier en Chine. Des opérations de réorganisation juridique ont été menées au cours de l'année 2012 au Brésil, et dans une moindre mesure en Corée du Sud.

Ce rapport de gestion étant présenté sous la forme du présent document de référence, les différents chapitres de ce document complètent le rapport.

Ainsi, les risques auxquels Faurecia est confrontée sont analysés au sous-chapitre 3.4 du présent document de référence.

Les activités en matière de recherche et développement sont détaillées au chapitre 6 et les informations sur la manière dont Faurecia prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable sont également détaillées dans ce même chapitre ainsi qu'aux chapitres 4 et 7.

La structure actuelle du capital, les franchissements de seuils et la participation des salariés, via le FCPE Faurecia Actionnariat, sont décrits à la section 10.3.2.

D'autres informations relatives au capital (dont le tableau des autorisations financières et leur utilisation au cours de l'exercice 2012, l'évolution du capital, le capital potentiel et l'autodétention) figurent à la sous-section 10.4.2.2.

L'intégralité des informations concernant la rémunération (fixe, variable, exceptionnelle) et les avantages en nature versés aux administrateurs, au président-directeur général et aux contrôleurs des comptes, est détaillée aux sous-sections 8.1.2.1, 8.1.2.2 et 10.4.2.4. Les provisions constituées par Faurecia et ses filiales pour retraites et charges assimilées apparaissent au paragraphe 24.1 des notes aux états financiers consolidés.

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2012 par chaque mandataire est détaillée à la sous-section 8.1.2.1.

Le détail des options de souscription d'actions et des actions de performance, consenties par Faurecia au cours de l'exercice, leurs principaux bénéficiaires ainsi que le nombre des actions souscrites ou acquises au cours de l'exercice, sont fournis dans un rapport spécial. Ces informations sont reprises et pour certaines complétées à la note 22.2 aux états financiers consolidés et à la sous-section 10.4.2.2 du document de référence.

Le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités spécialisés, ainsi que les principales données relatives au contrôle interne du groupe ont fait l'objet d'un rapport du président tel que requis par l'article L. 225-37 du code de commerce, composant la section 8.1.1, la sous-section 8.1.2.2 (pour la partie relative aux limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du président-directeur général) et le sous-chapitre 8.4

Enfin, d'autres informations, telles que requises par l'article L. 225-100-3 du code de commerce figurent à la sous-section 10.4.2.1

Le projet des résolutions et leur exposé disponibles au chapitre 11 - incluant le rappel du montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices - font partie intégrante de ce rapport et complètent ces informations.



10.1.2. COMPTES SOCIAUX

10.1.2.1 Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2012	2011	2010
Prestations de services		191 916	171 389	140 575
Chiffre d'affaires		191 916	171 389	140 575
Production immobilisée			0	0
Services extérieurs		(201 263)	(186 553)	(142 941)
Impôts, taxes et versements assimilés		(2 281)	(3 914)	(1 711)
Salaires et traitements		(8 940)	(9 243)	(10 215)
Charges sociales		(4 455)	(4 799)	(4 234)
Dotations aux amortissements et aux provisions, (moins reprises) et transferts de charges	3	3 217	15 521	(6 616)
Autres produits/(charges)		24 338	22 523	28 731
Total des charges d'exploitation		(189 384)	(166 465)	(136 986)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 532	4 924	3 589
Produits financiers	4	247 917	373 196	638 449
Charges financières	4	(158 746)	(71 388)	(90 142)
RÉSULTAT FINANCIER	4	89 171	301 808	548 307
RÉSULTAT COURANT		91 703	306 732	551 896
Produits exceptionnels	5	129 524	113 750	1 812
Charges exceptionnelles	5	(159 175)	(202 510)	(5 157)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5	(29 651)	(88 760)	(3 345)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion				
Impôts sur les bénéfices	6	45 280	32 199	7 988
RÉSULTAT NET		107 332	250 171	556 539

10.1.2.2. Bilan au 31 décembre

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012			31/12/2011	31/12/2010
		Montants Bruts	Amortissements et provisions	Montants Nets	Montants Nets	Montants Nets
Immobilisations incorporelles	7	9 461	9 334	127	189	154
Immobilisations corporelles	8	10 781	10 372	409	491	1 223
Immobilisations financières	9	2 767 974	98 541	2 669 433	2 702 219	2 600 261
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		2 788 216	118 247	2 669 969	2 702 899	2 601 638
Créances d'exploitation		1 691		1 691	1 736	1 186
Créances diverses	10	1 351 188	866	1 350 322	926 987	747 480
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	11	3 305	1 117	2 188	683	5 881
Disponibilités		31 103	0	31 103	30 607	12 748
TOTAL ACTIF CIRCULANT		1 387 287	1 983	1 385 304	960 013	767 295
Charges constatées d'avance	12	1 072		1 072	1 252	1 781
Écarts de conversion actif		3 220		3 220	16	5
Primes de remboursement obligations		1 413		1 413	1 762	
Charges à répartir	13	28 158		28 158	25 903	11 137
TOTAL ACTIF		4 209 366	120 230	4 089 136	3 691 845	3 381 856

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Capital		775 836	772 578	772 567
Primes d'émission, de fusion, d'apport		285 517	288 775	288 756
Réserve légale		69 070	56 562	28 734
Réserves réglementées		8 939	8 939	8 939
Autres réserves				
Report à nouveau		921 679	722 632	221 505
Résultat de l'exercice		107 332	250 171	556 539
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	14	2 168 373	2 099 657	1 877 040
Provisions pour risques et charges	15	7 849	4 792	5 580
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	16	1 850 796	1 386 563	1 281 390
Dettes d'exploitation	17	12 447	19 913	24 373
Dettes diverses	17	24 808	180 818	193 334
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERSES		37 255	200 731	217 707
Produits constatés d'avance		6 897	0	107
Écart de conversion passif		17 966	102	32
TOTAL PASSIF		4 089 136	3 691 845	3 381 856



10.1.2.3. Tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011	2010
I- OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
RÉSULTAT NET	107,3	250,1	556,5
Dotations aux amortissements	7,6	10,2	9,3
Dotations/(reprises) de provisions et autres passifs à long terme	2,7	(299,8)	(538,7)
(Plus)/moins-values sur cessions d'actifs immobilisés	29,6	88,2	(1,1)
Capacité d'autofinancement	147,2	48,7	26,0
(Augmentation)/Diminution du besoin en fonds de roulement	7,3	(62,3)	22,5
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	154,5	(13,6)	48,5
II- OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Investissements incorporels et corporels	(0,2)	(0,2)	
Investissements de titres de participation	(125,4)	(7,8)	(39,4)
Autres investissements financiers	(8,9)	(0,3)	
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Cessions d'immobilisations financières	129,3	112,1	1,1
Cessions autres valeurs financières	7,3	9,0	
Autres diminutions immobilisations corporelles			
FLUX DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	2,1	112,8	(38,3)
EXCÉDENT/(BESOIN) DE FINANCEMENT (I)+(II)	156,6	99,2	10,2
III- OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Frais imputés sur la prime d'émission et d'apport			(9,0)
Prime d'émission emprunt obligataire	6,9		
Dividendes versés au cours de l'exercice	(38,6)	(27,6)	
Émission d'emprunts et nouvelles dettes financières	700,4	915,6	139,1
Remboursements d'emprunts, dettes financières	(236,1)	(812,2)	(213,6)
Variation des (prêts) emprunts auprès du groupe	(588,7)	(157,1)	62,8
FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES	(156,1)	(81,3)	(20,7)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	0,5	17,9	(10,5)
TRÉSORERIE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	30,6	12,7	23,2
TRÉSORERIE NETTE A LA FIN DE L'EXERCICE	31,1	30,6	12,7

10.1.2.4. Annexe aux comptes de l'exercice 2012

NOTE 1

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement CRC 99-03, relatif au PCG, modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables). Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'achat ou de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- constructions 20 à 30 ans ;
- agencements et aménagements des constructions 7 à 10 ans ;
- agencements et aménagements divers 10 ans ;
- matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans ;
- logiciels 1 à 3 ans ;
- mobilier 10 ans.

1.2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par la valeur d'apport ou d'acquisition. Une provision est constituée si la valeur d'utilité d'un titre devient inférieure à sa valeur d'entrée. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Le cas échéant, pour les sociétés dont la cession est envisagée à terme, une référence à des transactions antérieures est également associée aux critères d'évaluation.

1.3 Valeurs mobilières de placement et créances assimilées

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées globalement au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

1.4 Opérations en devises

Les dettes et créances en monnaies étrangères, qui n'ont pas fait l'objet de couverture, sont enregistrées au cours du jour de la transaction. À l'arrêté des comptes, elles sont revalorisées au taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts provenant de cette actualisation sont inscrits aux comptes « Écarts de conversion actif » pour les pertes latentes et « Écarts de conversion passif » pour les profits latentes.

Celles qui sont couvertes sont évaluées au cours de la couverture qui leur est affectée.

1.5 Provision pour retraites et charges assimilées

Les droits acquis par les salariés (indemnités de départ et retraites complémentaires) font l'objet d'une évaluation actuarielle, selon la méthode prospective. Cette évaluation tient compte des probabilités de maintien dans la société et de l'évolution prévisible des rémunérations. Ces engagements sont couverts partiellement par des fonds externes, dont la valeur est déduite du passif auquel ils sont irrévocablement affectés.

1.6 Résultat exceptionnel

Les éléments inhabituels ou non récurrents ont été inclus dans les charges et produits exceptionnels.

1.7 Instruments financiers

Les couvertures éventuelles de risque de taux d'intérêt sont effectuées au moyen d'instruments cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré.

Les résultats dégagés sur les opérations de couverture sont comptabilisés en résultat financier de manière symétrique à ceux dégagés sur les éléments couverts.



NOTE 2

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

NOTE 3

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS, (MOINS REPRISES) ET TRANSFERTS DE CHARGES

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011	2010
Reprises sur provisions	370	2 250	1 674
Transferts de charges ⁽¹⁾	11 483	24 077	1 695
Dotations aux amortissements	(7 584)	(10 184)	(9 310)
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges	(1 052)	(622)	(675)
TOTAL	3 217	15 521	(6 616)

(1) dont :

Transfert des honoraires compris dans le poste « Services extérieurs » liés aux financements :

11 483	24 077	1 695
--------	--------	-------

NOTE 4 RÉSULTAT FINANCIER

Il se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2012	2011	2010
Produits financiers			
De participations ⁽¹⁾	147 426	30 414	40 531
Autres intérêts et produits assimilés	63 859	36 118	32 827
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Reprises sur provisions ⁽²⁾	36 632	306 664	565 091
TOTAL	247 917	373 196	638 449
Charges financières			
Intérêts et charges assimilées	120 031	62 909	62 802
Dotations aux provisions sur titres ⁽³⁾	35 000	7 561	27 328
Dotations aux autres comptes de provisions et autres charges	3 715	918	12
TOTAL	158 746	71 388	90 142
RÉSULTAT FINANCIER	89 171	301 808	548 307

(1) Ce poste correspond aux dividendes et revenus assimilés perçus des filiales et participations.

Il comprend principalement :

- en 2012 : des dividendes reçus de Financière Faurecia d'un montant de 12 650 milliers d'euros, de Faurecia Tongda Exhaust System (Wuhan) d'un montant de 8 765 milliers d'euros, de Faurecia Automotive Espana d'un montant de 12 796 milliers d'euros, Faurecia Automotive Holdings d'un montant de 93 690 milliers d'euros, Faurecia Automotive GmbH d'un montant de 18 068 milliers d'euros, de Faurecia Services groupe d'un montant de 1 347 milliers d'euros ;
- en 2011 : des dividendes reçus de Financière Faurecia d'un montant de 12 760 milliers d'euros, de Faurecia Tongda Exhaust System (Wuhan) d'un montant de 9 762 milliers d'euros, de Faurecia Automotive Espana 4 520 milliers d'euros, de Faurecia Honghu Exhaust Systems Shanghai 3 283 milliers d'euros ;
- en 2010 : des dividendes reçus de Faurecia Système d'Echappement d'un montant de 10 168 milliers d'euros et de Financière Faurecia d'un montant de 24 816 milliers d'euros.

(2) Dont :

- reprise provisions sur titres Faurecia Exhaust International 2 250
- reprise provisions sur titres Faurecia Sistemas de Escape Argentina 33 536
- reprise provisions sur titres Faurecia Industrie 138 152
- reprise provisions sur titres Faurecia USA Holding, Inc 165 000
- reprise provisions sur titres Trécia 1 956
- reprise provisions sur titres Faurecia Automotive Holdings 469 200
- reprise provisions sur titres Faurecia Automotive GmbH 82 234
- reprise provisions pour risques et charges financières 845 3 512 11 701

(3) Dont :

- titres Faurecia Systèmes d'Echappement 35 000
- titres Faurecia Industries
- titres Faurecia USA Holdings Inc
- titres Faurecia Sistemas de Escape Argentina 7 561 7 328
- titres Eak S.A.S.
- titres Eak SNC
- titres Sté Internationale de Participation « SIP » 20 000



NOTE 5

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Il se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2012	2011	2010
Produits exceptionnels			
Produits sur opérations de gestion ⁽¹⁾		1 624	667
Produits de cessions d'éléments d'actif ⁽²⁾	129 524	112 126	1 145
Reprises sur provisions			
TOTAL	129 524	113 750	1 812
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion ⁽³⁾		12	5 071
Valeurs comptables d'éléments immobilisés et financiers cédés ⁽⁴⁾	159 175	202 498	86
Dotations aux amortissements et autres provisions			
TOTAL	159 175	202 510	5 157
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(29 651)	(88 760)	(3 345)

(1) Dont :

- indemnité de résiliation contrat 1 333 667

(2) Dont :

- produit sur cession titres de participation de : 129 332 112 126 1 145
- titres Faurecia Industries cédés à Faurecia Automotive Holding 100 400
- titres Trécia cédés à Faurecia Automotive Holding 11 650
- titres Faurecia Emissions Control Technologies, USA cédés à Faurecia USA Holdings Inc 125 400
- titres Ecia South Africa cédés à Faurecia Exhaust Systems South Africa 1 121
- titres Faurecia Sistemas de Escape Argentina cédés à Faurecia Exhaust International 3 900
- titres Toucan Investissement cédés à Faurecia Automotiv Holding 31
- titres Hennape trois cédés à Faurecia Investments 1

(3) Dont :

- indemnités de résiliation contrat 4 741
- rappel d'impôts autres qu'IS 276

(4) Dont valeurs comptables des titres de participation cédés ou apportés :

- titres Faurecia Industries cédés à Faurecia Automotive Holding 191 683
- titres Trécia cédés à Faurecia Automotive Holding 8 556
- titres Faurecia Emissions Control Technologies, USA cédés à Faurecia USA Holdings Inc 125 400
- titres Faurecia Sistemas de Escape Argentina cédés à Faurecia Exhaust International 33 536
- titres Toucan Investissement cédés à Faurecia Automotiv Holding 40
- titres Hennape trois cédés à Faurecia Investments 1

NOTE 6 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Faurecia a opté en faveur du régime d'intégration fiscale. Le groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises. Ce régime entraîne un profit pour Faurecia

par suite de l'imputation de son résultat fiscal déficitaire ainsi que celui de certaines de ses filiales sur le résultat fiscal positif des autres filiales :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011	2010
Produit d'impôts en provenance des filiales intégrées	45 272	32 196	7 988
Remboursement de reports en arrière de déficits			
Autres (Charges) produits d'impôts (crédit d'impôt)	8	3	
TOTAL	45 280	32 199	7 988

NOTE 7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Concessions, brevets et droits similaires	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total
MONTANT NET AU 1^{ER} JANVIER 2010	80	115	0	195
Acquisitions et productions d'immobilisations		22		22
Sorties d'actifs				
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation		(63)		(63)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs				0
Autres mouvements				
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2010	80	74	0	154
Acquisitions et productions d'immobilisations		102		102
Sorties d'actifs				0
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation		(67)		(67)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs				0
Autres mouvements				
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2011	80	109	0	189
Acquisitions et productions d'immobilisations		2		2
Sorties d'actifs				0
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation		(64)		(64)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs				0
Autres mouvements				
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2012	80	47	0	127



NOTE 8

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	31/12/2010
	Brut	Net	Net	Net
Terrains	53	53	53	53
Constructions	271	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	10 457	356	438	1 170
TOTAL	10 781	409	491	1 223

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Total
MONTANT NET AU 1^{ER} JANVIER 2010	53	0	2 015	0	2 068
Acquisitions et productions d'immobilisations			14		14
Sorties d'actifs			(280)		(280)
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation			(813)		(813)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs			234		234
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2010	53	0	1 170	0	1 223
Acquisitions et productions d'immobilisations			75		75
Sorties d'actifs					0
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation			(807)		(807)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs					0
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2011	53	0	438	0	491
Acquisitions et productions d'immobilisations			215		215
Sorties d'actifs			(1)		(1)
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation			(297)		(297)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs			1		1
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2012	53	0	356	0	409

NOTE 9 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011	31/12/2010
	Brut	Provisions	Net	Net	Net
Participations	2 767 855	98 541	2 669 314	2 702 103	2 599 078
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	1 149
Autres titres immobilisés	119	0	119	116	34
TOTAL	2 767 974	98 541	2 669 433	2 702 219	2 600 261

La variation de la valeur nette des titres de participation s'explique comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
MONTANT NET AU 1^{ER} JANVIER 2010	2 640 530	920 980	1 719 550
Acquisitions	330 000		330 000
Augmentations de capital	23 507		23 507
Dotations et reprises aux comptes de provisions		(526 062)	526 062
Cession de titres	(41)		(41)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2010	2 993 996	394 918	2 599 078
Acquisitions	164		164
Augmentations de capital	7 623		7 623
Dotations et reprises aux comptes de provisions		(157 439)	157 439
Cession de titres	(200 353)	(138 152)	(62 201)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2011	2 801 430	99 327	2 702 103
Acquisitions			0
Augmentations de capital	125 402		125 402
Dotations et reprises aux comptes de provisions		32 750	(32 750)
Cession de titres	(158 977)	(33 536)	(125 441)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2012	2 767 855	98 541	2 669 314

Les créances rattachées à des participations sont à échéance à plus d'un an.



NOTE 10 CRÉANCES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Avances de trésorerie	1 310 009	877 319	732 782
Provisions s/avances de trésorerie	(866)	(861)	(849)
Impôts dus par les filiales (régime intégration fiscale)	11 138	15 573	175
Créances d'impôts sur les sociétés	25 818	31 017	11 502
Dépôt relatif à la titrisation			
Tva récupérable	919	2 300	3 039
Débiteurs divers	3 304	1 639	782
Divers			49
TOTAL	1 350 322	926 987	747 480

NOTE 11 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET CRÉANCES ASSIMILÉES

Au 31 décembre 2012, ce poste comprend :

- 41 979 actions Faurecia (dont 16 229 actions au titre du contrat de liquidité) pour une valeur nette au bilan de 0,5 million d'euros contre 46 872 actions pour une valeur nette de 0,7 million d'euros au 31 décembre 2011.

La valeur nette au 31 décembre 2012 tient compte d'une provision pour dépréciation d'un montant de 1,1 million d'euros contre un montant de 1 million d'euros au 31 décembre 2011 ;

- 738 OPCVM pour une valeur nette au bilan de 1,7 million d'euros.

NOTE 12 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance comprennent essentiellement :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Primes sur instruments financiers de change et de taux		9	419
Commissions et frais bancaires	4	88	94
Intérêts sur billets de trésorerie	365	390	364
Loyer	603	679	864
Divers	100	86	40
TOTAL	1 072	1 252	1 781

NOTE 13 CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir au 31 décembre 2012 correspondent aux honoraires liés aux moyens de financement.

NOTE 14 CAPITAUX PROPRES

14.1 Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2011	Décision d'affectation de l'AGO du 23/05/2012	Augmentation du capital	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/2012
Capital	772 578		3 258		775 836
Primes d'émission, de fusion, d'apport	288 775		(3 258)		285 517
Réserve légale	56 562	12 508			69 070
Réserves réglementées	8 939	0			8 939
Autres réserves	0				0
Report à nouveau	722 632	199 047			921 679
Résultat de l'exercice	250 171	(250 171)		107 332	107 332
Provisions réglementées	0				0
TOTAL	2 099 657	(38 616)	0	107 332	2 168 373

14.2 Capital et primes d'émission, de fusion et d'apport

Au 31 décembre 2012, le capital est de 775 836 215 euros, divisé en 110 833 745 actions de 7 euros chacune, entièrement libérées. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins 2 ans (110 368 345 actions au 31 décembre 2011) bénéficient d'un droit de vote double.

Les options de souscription d'actions attribuées aux dirigeants sociaux et aux salariés non encore levées au 31 décembre 2012, soit au total 1 126 725 options au prix moyen de souscription de 42,6 euros permettraient d'augmenter :

- le capital de 7,9 millions d'euros correspondant à 1 126 725 actions de 7 euros ;
- la prime d'émission de 40,1 millions d'euros.


NOTE 15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Provisions pour risques			
Pertes de change	3 221	846	5
Divers	0	0	2 251
SOUS-TOTAL	3 221	846	2 256
Provisions pour charges			
Provisions pour retraites et charges assimilées ⁽¹⁾	4 624	3 942	3 321
Autres provisions pour charges	4	4	3
SOUS-TOTAL	4 628	3 946	3 324
TOTAL	7 849	4 792	5 580

(1) La provision pour retraite et charges assimilées couvre les coûts que la société supporte lors du départ en retraite des salariés :

- indemnités de départ à la retraite ;
- compléments de retraite à verser à certains salariés.

Pour cette dernière obligation, elle est libérée de ses engagements par un prélèvement du capital nécessaire au service de la rente que la compagnie d'assurance, chargée de ce service, effectue sur le fonds constitué pour couvrir les engagements de retraite non encore définitivement acquis. La société n'a en conséquence plus aucune obligation vis-à-vis des anciens salariés.

L'évaluation actuarielle a été effectuée par des actuaires indépendants. Les calculs ont été réalisés sur base d'un taux d'actualisation de 3 % et un taux d'inflation de 1,8 %.

(en milliers d'euros)	2012	2011	2010
Valeur actuarielle des engagements de retraite	9 751	7 988	5 611
Couverture des engagements	(1 420)	(1 385)	(1 395)
Éléments différés	(3 707)	(2 661)	(895)
PROVISION	4 624	3 942	3 321

(en milliers d'euros)	2012	2011	2010
Droits acquis par les salariés	(517)	(347)	(335)
Actualisation des droits projetés	(388)	(247)	(292)
Rendement des fonds	52	52	64
Curtailment - Settlement			
Amortissement des écarts différés	(194)	(79)	(62)
Autres variations	365		
TOTAL	(682)	(621)	(625)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2011	Dotations	Dépenses imputées	Reprises	Versements aux fonds investis pour les retraites	Solde au 31/12/2012
Provisions pour risques	846	3 221		(846)		3 221
Provisions pour retraite et charges assimilées	3 942	1 052	(370)			4 624
Autres provisions pour charges	4					4
TOTAL	4 792	4 273	(370)	(846)	0	7 849

NOTE 16 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts obligataires convertibles	461 280	211 280	211 310
Autres emprunts obligataires	740 000	350 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	642 992	819 343	917 037
Emprunts et dettes auprès de PSA	0	0	142 000
Emprunts et dettes financières diverses	6 524	5 940	11 043
TOTAL	1 850 796	1 386 563	1 281 390

La part de la dette à taux variable s'élève à 34,64 %. Elle fait l'objet de couverture au moyen d'instruments dérivés de taux d'intérêt maximum comme décrit en note 20.1.

Les échéances des emprunts et dettes financières se présentent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31/12/2012
Échéance 2013	245 754
Échéance 2014	52 242
Échéance 2015	504 897
Échéance 2016	536 429
Échéance 2017	11 474
Échéance 2018	250 000
Échéance 2019	250 000
TOTAL	1 850 796



Faurecia a poursuivi la mise en place de son plan de financement au cours de l'exercice 2012 :

- en procédant le 21 février 2012 à l'émission d'un complément de 140 millions d'euros à son émission obligataire de 350 millions d'euros de novembre 2011 à échéance décembre 2016 ;
- en émettant en mai 2012 des obligations à échéance juin 2019 pour 250 millions d'euros ;
- en émettant en septembre 2012 des OCEANE à échéance janvier 2018 pour 250 millions d'euros ;
- en exerçant en novembre 2012 l'option d'extension d'échéance d'un an de la tranche de 690 millions d'euros d'échéance 2014 du crédit syndiqué, ainsi portée à décembre 2015 pour un montant de 649 millions d'euros

Obligations 2016

Faurecia a émis le 9 novembre 2011 des obligations pour un montant total de 350 millions d'euros à échéance du 15 décembre 2016. Ces obligations portent intérêt à 9,375 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 juin 2012 ; elles ont été émises à 99,479 % de leur valeur nominale et sont cotées sur la bourse de Luxembourg. Une émission complémentaire de 140 millions d'euros a été effectuée le 21 février 2012, à même échéance et même taux d'intérêt, à 107,5 % du nominal. Elles bénéficient d'une clause restreignant l'endettement additionnel au cas où l'EBITDA après certains ajustements est inférieur à 2,5 fois les charges d'intérêt brutes, ainsi que de restrictions sur l'endettement du même type que celles du crédit syndiqué bancaire. Les frais d'émission de ces obligations sont étalés comptablement en résultat sur la durée de vie des obligations. Les obligations 2016 bénéficient d'une garantie de certaines filiales du groupe.

Obligations 2019

Faurecia a émis le 3 mai 2012 des obligations pour un montant de 250 millions d'euros à échéance du 15 juin 2019. Ces obligations portent intérêt à 8,75 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 juin 2012 ; elles ont été émises à 99,974 % de leur valeur nominale et sont cotées à la bourse du Luxembourg. Ces obligations sont soumises aux mêmes restrictions que les obligations d'échéance décembre 2016. Elles ne bénéficient pas de la garantie des filiales du groupe. Les frais d'émission de ces obligations sont étalés comptablement en résultat sur la durée de vie des obligations.

Crédit syndiqué

Le crédit bancaire syndiqué mis en place le 20 décembre 2011 est réparti entre une tranche de 41 millions d'euros d'échéance décembre 2014, une tranche de 649 millions d'euros d'échéance décembre 2015, à la suite de l'exercice de la première option d'extension d'échéance d'un an et bénéficiant d'une seconde option d'extension d'échéance à décembre 2016 et une tranche de 460 millions d'euros d'échéance décembre 2016. Au 31 décembre 2012, le montant non utilisé de cette ligne de crédit était de 850 millions d'euros.

Cette facilité de crédit contient des clauses restrictives en matière de ratios financiers consolidés. Le respect de ces ratios conditionne la disponibilité du crédit. Au 31 décembre 2012, ces conditions étaient toutes respectées, leurs valeurs sont présentées ci-dessous :

- Dette Nette */EBITDA ** < 2,50 ;
- EBITDA **/ intérêts nets > 4.50.

De plus, ce crédit comprend certaines clauses restrictives sur les cessions d'actifs (toute cession représentant plus de 15 % de l'actif total consolidé serait soumise à autorisation des banques représentant les deux tiers du crédit syndiqué) et sur l'endettement de certaines filiales. Le crédit syndiqué bénéficie d'une garantie de certaines filiales du groupe.

OCEANE 2018

Faurecia a émis le 18 septembre 2012 des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), à échéance du 1^{er} janvier 2018 pour un montant total de 250 millions d'euros. Ces obligations portent intérêt à 3,25 %, le coupon étant versé le 1^{er} janvier de chaque année et pour la première fois le 1^{er} janvier 2013. Le montant nominal est de 19,48 euros par obligation.

Faurecia dispose d'une possibilité d'amortissement anticipé des obligations à tout moment à compter du 15 janvier 2016, au pair majoré des intérêts courus, par remboursement anticipé de la totalité des obligations restant en circulation, sous certaines conditions. Ces obligations sont convertibles à tout moment par les porteurs à compter de leur date d'émission.

Les critères d'exigibilité anticipée des obligations incluent une clause de changement de contrôle mais, à la différence des obligations convertibles d'échéance 2015, elles n'incluent pas de clause de détention minimale par PSA.

* Endettement net consolidé.

** Marge opérationnelle, majorée des dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles, correspondant aux 12 derniers mois.

OCEANE 2015

Faurecia a émis le 26 novembre 2009 des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), à échéance du 1^{er} janvier 2015 pour un montant total de 211,3 millions d'euros. Ces obligations portent intérêt à 4,50 %, le coupon étant versé le 1^{er} janvier de chaque année et pour la première fois le 1^{er} janvier 2011. Le montant nominal est de 18,69 euros par obligation.

Faurecia dispose d'une possibilité d'amortissement anticipé des obligations à tout moment à compter du 15 janvier 2013, au pair majoré des intérêts courus, par remboursement anticipé de la totalité des obligations restant en circulation, sous certaines

conditions. Ces obligations sont convertibles à tout moment par les porteurs à compter de leur date d'émission. Les critères d'exigibilité anticipée des obligations incluent une clause de détention minimale par PSA.

Billets de trésorerie

Un programme de billets de trésorerie est poursuivi sur le marché domestique français d'un montant global de 850 millions d'euros ; la liquidité de ce programme est assurée par la ligne de crédit syndiqué bancaire ; le montant utilisé fin 2012 s'élève à 223,2 millions d'euros.

NOTE 17 DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 225	12 963	17 774
Autres dettes d'exploitation	6 222	6 950	6 599
SOUS-TOTAL DETTES D'EXPLOITATION	12 447	19 913	24 373
Avances de trésorerie intra-groupe	22 995	179 049	190 883
Autres dettes diverses	1 813	1 769	2 451
SOUS-TOTAL DETTES DIVERSES	24 808	180 818	193 334
TOTAL	37 255	200 731	217 707



NOTE 18

SITUATION FISCALE LATENTE DE LA SOCIÉTÉ

Elle correspond à l'impôt sur :

- les décalages (différences temporaires) entre le résultat comptable et la base de l'impôt sur les sociétés ;
- le déficit reportable de l'intégration fiscale ;

- ainsi qu'à l'économie d'impôt dégagée par les déficits fiscaux des filiales intégrées, laquelle leur est potentiellement restituable.

Elle a été calculée par application sur ces différences, des taux d'impôt des exercices au cours desquels elles disparaissent (soit 36,10 % pour l'exercice 2012 et les exercices suivants).

Elle s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Impôts différés passif sur différences temporaires			
Impôts latents correspondant aux économies d'impôt liées à l'utilisation de déficits de filiales intégrées	(561 285)	(520 912)	(481 653)
SOUS-TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	(561 285)	(520 912)	(481 653)
Produits imposés mais non encore comptabilisés	5 323	1 447	1 212
Charges comptabilisées non encore déduites fiscalement	5 339	1 380	2 203
Économie d'impôt future sur le déficit d'intégration fiscale	445 532	440 831	402 740
SOUS-TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	456 194	443 658	406 155
(PASSIF)/ACTIF NET D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	(105 091)	(77 254)	(75 498)

NOTE 19

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les avals, cautions et garanties comprennent au 31 décembre 2012 des engagements en faveur de filiales et participations directes et indirectes d'un montant de 12,9 millions d'euros (contre 18,5 millions d'euros en 2011 et 21,6 millions d'euros au 31 décembre 2010).

NOTE 20 INSTRUMENTS FINANCIERS POUR LA COUVERTURE DES RISQUES DE MARCHE

20.1 Couverture du risque de taux

Cette couverture se fait essentiellement au moyen de swaps de taux principalement en euros, mis en place pour couvrir les intérêts d'emprunts à taux variable payables en 2013, en 2014 et, dans une moindre mesure, en 2015.

Le détail des notionnels d'instruments de couverture est le suivant :

Au 31/12/2012 <i>(en millions d'euros)</i>	Notionnel par échéances		
	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swap taux variable/taux fixe	223	420	-
	223	420	-

20.2 Couverture du risque de change

Le risque de change sur des prêts intragroupe à des filiales hors de la zone euro dans leur monnaie de fonctionnement alors que ces prêts sont référencés en euros est couvert au moyen de swap.

Au 31 décembre 2012 les swaps de change mis en place concernent 452,8 millions d'USD, 590,0 millions de RUB, 128,0 millions de ZAR.

NOTE 21 EFFECTIF MOYEN

	2012	2011	2010
Cadres et assimilés	42	40	40
Employés	2	2	1
TOTAL	44	42	41

NOTE 22 RÉMUNÉRATIONS

En 2012, les rémunérations des organes d'administration (jetons de présence) se sont élevées à 306 000 euros contre 245 000 euros en 2011.



NOTE 23

OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

(en milliers d'euros)

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Au Résultat			
• Prestations facturées aux filiales	216 369	194 112	159 363
• Revenus de participation	167 740	49 541	54 263
• Intérêts et produits assimilés	35 734	11 125	11 747
• Prestations faites par les filiales	(173 387)	(145 444)	(124 670)
• Intérêts et charges assimilés	(235)	(4 450)	(3 522)
Au Bilan			
• Créances rattachées à des participations	0	0	1 149
• Clients et créances diverses	1 321 961	893 844	733 890
• Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	23 182	187 073	204 787

Entreprises liées : sociétés incluses par intégration globale dans les comptes consolidés du groupe Faurecia.

NOTE 24

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

Peugeot S.A. – 75 avenue de la Grande-Armée – 75116 Paris

10.1.2.5. Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

	2012	2011	2010	2009	2008
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
1 - Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	775 836 215	772 578 415	772 567 096	626 139 528	170 765 336
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	110 833 745	110 368 345	110 366 728	89 448 504	24 395 048
c) Nombre maximal d'actions futures à créer : par exercice d'options de souscription	1 126 725	1 475 348	1 523 998	1 594 223	1 435 183
2 - Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	191 915 579	171 388 534	140 574 549	63 259 930	75 141 626
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	72 402 124	(71 657 003)	19 110 764	37 896 293	28 051 012
c) Impôts sur les bénéfices ⁽¹⁾	(45 279 780)	32 198 556	(7 988 370)	(20 949 860)	(26 683 576)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	107 332 169	250 171 226	556 538 732	233 163 289	(136 508 655)
f) Résultat distribué ^{(2) (3)}	0	38 628 921	27 591 682		
3 - Résultat par action					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,06	(0,36)	0,25	0,66	2,24
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,97	2,27	5,04	2,61	(5,60)
c) Dividende attribué à chaque action (net)	0,00	0,35	0,25		
4 - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	44	42	41	43	45
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	8 939 563	9 242 938	10 214 816	8 500 376	11 504 857
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	4 455 472	4 799 326	4 234 177	3 285 738	5 444 637

(1) Les montants entre parenthèses représentent un profit résultant de l'économie d'impôts due à l'intégration fiscale.

(2) Sous réserve, pour le dividende de l'exercice 2012, de l'approbation par l'AGO de l'affectation du résultat de cet exercice.

(3) La part de dividende de l'exercice 2012 correspondant aux actions que la société détiendrait pour son propre compte, à la date de mise en paiement, sera affectée au compte « Report à nouveau ».



10.1.3. AFFECTATION DU RÉSULTAT

(en euros)

Le résultat de l'exercice étant de : 107 332 169

Il est proposé d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :

1 - Origine

Report à nouveau antérieur 921 678 896

Résultat de l'exercice 107 332 169

1 029 011 065

2 - Affectation

Réserve légale 5 366 609

Dividende ⁽¹⁾ 0

Prime d'émission, de fusion, d'apport

Report à nouveau 1 023 644 456

1 029 011 065

(1) La part de dividende correspondant aux actions propres que la société détiendrait pour son propre compte, à la date de mise en paiement, sera affectée au compte « Report à nouveau ».

Les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions à rémunérer	Dividende distribué (en euros)
2009	89 448 504	-
2010	110 366 728	0,250
2011	110 368 345	0,350
Proposition 2012	110 833 745	-

10.1.4. INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	Quantité	Nature et montant nominal	<i>Valeur nette (en milliers d'euros)</i>
1. PRINCIPAUX TITRES			
a) Participations			
Faurecia Systèmes d'échappements	5 648 700	Actions de 15 euros	75 316
Faurecia Investments	5 044 004	Actions de 15 euros	452 488
Faurecia USA Holdings Inc	4 280	Actions de 0,001 USD	600 699
Sté Internationale de Participations « SIP »	9 999 999	Actions	0
Faurecia Automotive Espana S.L.	126 859	Actions de 6 euros	76 449
SFEA Société Foncière pour l'Équipement Automobile	642 499	Actions de 15 euros	9 947
Financière Faurecia	2 200 000	Actions de 15 euros	53 841
Faurecia Exhaust Systems sro.	1	Part	19 759
Faurecia Magyarország Kipufogo-Rendszer Kft	24 900 000	Parts de 1 HUF	0
EAK - Composants pour l'Industrie Automobile S.A.S.	158 725	Actions de 15 Euros	0
Faurecia Tongda Exhaust System (Wuhan) Co, Ltd	1	Part	2 217
EAK - Composants pour l'Industrie Automobile SNC	51 510	Parts de 15 euros	0
Faurecia Honghu Exhaust Systems Shanghai Co, Ltd	1	Part	1 212
Faurecia Automotive Holdings	23 422 557	Actions de 1 euro	918 260
Faurecia Automotive GmbH (ex-SAI Automotive AG)	1	Part	225 184
Faurecia Services Groupe	2 500	Actions de 16 euros	0
Faurecia Exhaust International	1 932 750	Actions de 15 euros	29 301
Faurecia Sistemas de Escape Portugal Lda	1	Part	1
ET Dutch Holdings Cooperatie U.A		Contribution de 204 600 milliers d'euros	204 600
Hennape Un S.A.	3 694	Actions de 10 euros	37
Hennape Deux S.A.S.	100	Actions de 10 euros	1
Hennape Quatre S.A.S.	100	Actions de 10 euros	1
Hennape Cinq S.A.S.	100	Actions de 10 euros	1
TOTAL TITRES			2 669 314
2. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET CRÉANCES ASSIMILÉES			
Faurecia	41 979	Actions de 7 euros	492
BNP	738	Parts	1 696
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			2 188
TOTAL GÉNÉRAL			2 671 502



10.1.5. FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable brute des titres détenus
I. Renseignements détaillés				
A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)				
Faurecia investments (ex-Bertrand Faure SP)	75 660	112 243	100	452 488
Financière Faurecia	33 000	62 325	100	53 841
Sté Internationale de Participations «SIP»	10 000	2 394	100	60 196
Faurecia USA Holdings Inc.	590 083	23 895	85	600 699
Eak SAS	4 668	(4 029)	51	2 420
ET Dutch Holdings Cooperatie U.A.	89 616	(7 524)	100	204 600
Faurecia Systèmes d'Échappements	84 731	42 579	100	110 316
SFEA Société Foncière pour l'Équipement Automobile	9 638	657	100	9 947
Faurecia Exhaust Systems SRO (Tchéquie)	21 093	6 435	100	19 759
Faurecia Automotive Holdings	23 423	262 193	100	918 260
Faurecia Exhaust International	28 991	(21 379)	100	29 302
B. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)				
Faurecia Automotive Espana S.L.	7 138	499 317	11	76 449
Faurecia Automotive GmbH (ex SAI Automotive AG)	196 420	196 985	26	225 184
FaureciaTongda Exhaust System (WUHAN) Co, Ltd (ex-TEEC)	5 547	34 846	50	2 217
II. Renseignements globaux				
Filiales et participations non reprises au paragraphe A				2 176
TOTAL				2 767 854

Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice ou à recevoir	Cours utilisés pour la conversion des données des filiales et participations étrangères
452 488				32 849		
53 841	733 847			31 818	12 650	
				(1 487)		
600 699	231 986		75 267	8 757		1 euro = 1,3194 USD
				(123)		
204 600				67		
75 316			538 898	(10 276)		
9 947				57	109	
19 759			186	9 847		1 euro = 25,151 CZK
918 260			163 145	47 068	93 690	
29 302				(19 649)		
76 449			179 604	89 991	12 796	
225 184			5 789	(30 276)	18 068	
2 217			123 435	29 018	8 765	1 euro = 8,2207 CNY
1 252	796				1 348	
2 669 314	966 629				147 426	



10.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Faurecia, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.2 de l'annexe des comptes expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors que la valeur brute est supérieure à la valeur d'utilité déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et examiné les modalités d'application ainsi que les hypothèses utilisées par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations. Nous vous signalons que votre société précise dans son rapport de gestion qu'elle ne dispose pas d'informations relatives aux rémunérations et avantages versés par la société contrôlante aux mandataires sociaux de votre société qui ne sont pas en même temps mandataires sociaux de la société contrôlante.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 19 avril 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Dominique Ménard

ERNST & YOUNG Audit

Denis Thibon



10.3. Le capital et la bourse

10.3.1. FAURECIA ET SES ACTIONNAIRES

CALENDRIER 2013

12 février 2013	8 heures	Communiqué des résultats annuels 2012
23 avril 2013	8 heures	Communiqué du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2013
30 mai 2013	10 heures	Assemblée générale des actionnaires
25 juillet 2013	8 heures	Communiqué des résultats du 1 ^{er} semestre 2013
22 octobre 2013	8 heures	Communiqué du chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2013

Les relations entre Faurecia et ses actionnaires sont décrites au chapitre 7.2 (sous-section 7.2.2.1).

10.3.2. LE CAPITAL DE FAURECIA

Toutes les actions de la société sont représentatives du capital social.

Au 31 décembre 2012, le capital social est de 775 836 215 euros, divisé en 110 833 745 actions de 7 euros de nominal chacune, de même catégorie, entièrement souscrites et libérées.

Selon les informations issues du registre des actionnaires nominatifs, la répartition du capital et des droits de vote de Faurecia au 31 décembre 2012 est la suivante étant entendu que pour les besoins du présent document de référence et conformément à la recommandation de l'AMF du 10 décembre 2009, les droits de vote sont ceux effectivement exerçables en assemblée générale et ne prennent donc pas en compte les actions privées de droits de vote telles les actions autodétenues :

Actionnaires	Titres	(%)	Votes doubles	Votes simples	Total	(%)
Peugeot S.A.	63 380 509	57,18	63 380 509	0	126 761 018	72,61
FCPE Faurecia Actionariat	270 315	0,24	167 920	102 395	438 235	0,25
Autodétention	41 979	0,04				
<i>dont contrat de liquidité</i>	16 229	0,01	0	0	0	0
Membres du conseil	73 906	0,07	8 191	65 715	82 097	0,05
Autres actionnaires (nominatifs et porteur)	47 067 036	42,47	220 656	46 846 380	47 287 692	27,09
TOTAL	110 833 745	100	63 777 276	47 014 490	174 569 042	100

Par ailleurs, les franchissements de seuils statutaires suivants ont été déclarés au cours de l'exercice 2012:

Nom de l'actionnaire	Date du franchissement	Sens du seuil	Seuil franchi	Nbre d'actions après franchissement	% capital après franchissement	% ddv après franchissement
Norges Bank Investment Management	14 juin 2012	Hausse	2 % en capital	2 228 036	2,02 %	1,28 % *
Financière de l'Échiquier	12 septembre 2012	Hausse	2 % en droits de vote	3 527 400	3,18 %	2,02 % **

* Sur la base des droits de vote existant au 31 mai 2012.

** Sur la base des droits de vote existant au 31 août 2012.

Au cours de l'exercice 2012, aucun franchissement de seuil légal n'a été déclaré.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document de référence, aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 2 % du capital ou des droits de vote de la société.

Le tableau de l'évolution de l'actionnariat sur les trois dernières années est disponible à la section 10.4.2.2.

4 595 000 actions nominatives détenues par la société Peugeot S.A. sont nanties chez Société Financière de Banque (SOFIB), soit 4,14 % du capital social de la société. La société Peugeot S.A. est le seul actionnaire inscrit au nominatif qui a déclaré des nantissements sur les titres de Faurecia.

Aucun pacte d'actionnaires n'a été déclaré à la société.

Les administrateurs détiennent environ 0,05 % du capital et des droits de vote théoriques et exerçables de la société.



10.3.3. ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Les actions Faurecia sont cotées sur le compartiment A du marché Euronext Paris de NYSE Euronext.

En 2012, le cours de l'action Faurecia a enregistré une baisse de 20,0 %. Il s'élève fin 2012 à 11,72 euros, à comparer à 14,65 euros fin 2011.

Le cours moyen de l'action Faurecia sur l'année 2012 est de 15,12 euros avec un plus haut de 22,86 euros le 19 mars 2012 et un plus bas de 10,61 euros le 16 novembre 2012.

Les échanges mensuels moyens ont été en 2012 de 11,33 millions d'actions et de 177,99 millions d'euros.

10.3.3.1. Cours de bourse et volume de transaction (source Euronext) information boursière

Cours et volumes des transactions	Cours (en euros)			Volume des transactions		Capitaux (en milliers d'euros)
	Plus haut	Moyen	Plus bas	Clôture	Actions	
2012						
Janvier	19,70	17,54	14,30	19,08	13 323 463	234 270
Février	22,01	20,25	18,61	21,00	13 453 135	273 140
Mars	22,86	21,26	19,53	20,22	14 505 026	307 407
Avril	20,42	17,37	15,54	16,24	16 483 644	288 860
Mai	16,57	14,91	13,01	13,24	13 665 557	202 910
Juin	14,05	12,84	11,83	13,05	12 167 565	156 350
Juillet	14,37	12,85	11,41	12,96	14 461 500	185 470
Août	15,85	14,43	12,61	14,65	6 214 196	88 910
Septembre	15,50	14,25	12,84	12,89	8 531 379	121 561
Octobre	13,48	12,43	11,55	11,58	9 111 648	113 230
Novembre	12,28	11,56	10,61	12,08	8 099 545	93 360
Décembre	12,12	11,78	11,32	11,72	5 918 246	69 792

Cours et volumes des transactions	Cours (en euros)			Volume des transactions		Capitaux (en milliers d'euros)
	Plus haut	Moyen	Plus bas	Clôture	Actions	
2011						
Janvier	26,45	24,48	21,72	25,34	16 516 284	405 470
Février	30,25	27,53	23,93	28,18	15 748 774	433 660
Mars	29,22	26,10	23,30	25,80	11 854 733	308 710
Avril	28,24	26,23	23,71	27,85	12 004 108	311 100
Mai	29,72	28,36	27,03	29,55	9 554 418	270 630
Juin	30,10	27,79	26,21	29,54	11 956 706	340 050
Juillet	31,45	29,27	26,35	27,03	11 149 080	323 530
Août	28,15	20,06	17,02	20,39	18 500 819	375 390
Septembre	20,50	17,25	14,70	16,22	14 190 788	245 070
Octobre	20,74	17,65	13,50	19,31	16 101 912	282 190
Novembre	19,05	16,13	13,11	15,54	13 548 338	221 130
Décembre	16,55	14,39	12,72	14,65	9 771 205	141 250

10.3.3.2. Données boursières

	31/12/2012	31/12/2011
Capitalisation boursière en fin de période <i>(en millions d'euros)</i>	1 299,0	1 616,9
Cours de l'action <i>(en euros)</i>		
• Le plus haut	22,86	31,45
• Le plus bas	10,61	12,72
Cours de l'action en fin de période <i>(en euros)</i>	11,72	14,65
Quote-part des capitaux propres par action <i>(en euros)</i>	11,7	10,5

10.3.3.3. Dividendes

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende versé au titre de l'exercice
2009	89 448 504	-
2010	110 366 728	0,25 centime par action
2011	110 368 345	0,35 centime par action
2012	110 833 745	-

10.3.3.4. Politique de distribution

En fonction des résultats du groupe, la société distribue un dividende cohérent avec la pratique d'entreprises similaires.

10.3.3.5. Données par action

<i>(en euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net dilué	1,27	3,11
Capacité d'autofinancement par action (base non diluée)	5,9	8,2

Le calcul du nombre d'actions moyen pondéré après dilution utilisé pour déterminer les données par action est explicité dans la note 9 de l'annexe aux états financiers consolidés.



10.4. Informations complémentaires sur Faurecia

10.4.1. HISTORIQUE

Les origines

1891. La production automobile au sens moderne du terme est lancée, avec des véhicules dotés de moteurs à essence de pétrole ou de gazoline. Les premiers tubes en acier vont suivre, brevetés par Peugeot. Ils sont notamment fabriqués à Audincourt (Doubs).

1914. Bertrand Faure ouvre à Levallois-Perret son premier atelier de fabrication de sièges destinés aux tramways et au métro parisien.

1929. Bertrand Faure acquiert la licence du procédé Epeda, ce qui lui permet de perfectionner les sièges destinés à l'industrie automobile et de développer un nouveau produit, le matelas à ressort. Après la Seconde Guerre Mondiale, ces deux activités vont connaître un fort développement. Renault, Peugeot, Citroën, mais également Talbot, Panhard-Levassor, Berliet ou Simca sont clients de la société Bertrand Faure.

1950. Bernard Deconinck, gendre de Joseph Allibert, qui avait créé la société Allibert dans l'Isère en 1910, choisit d'investir dans une énorme presse à injecter provenant des États-Unis : celle-ci permet de mouler des grosses pièces de plastique d'un seul tenant. Il délaisse alors les constructeurs de réfrigérateurs pour se tourner vers l'industrie automobile.

1955. La société des Frères Peugeot, dont l'une des filiales se nomme désormais Peugeot et Cie, se lance dans la fabrication d'équipements pour l'automobile. Sièges, échappements, colonnes de direction, la filiale se diversifie avec les années, sort de l'Hexagone, abandonne certaines activités au profit de nouvelles lignes de production.

1972. François Sommer, petit-fils d'Alfred Sommer, fusionne sa société spécialisée dans les revêtements de planchers pour l'automobile avec celle de Bernard Deconinck, Allibert, pour créer le groupe Sommer Allibert, alliant les savoir-faire du textile et du plastique.

Au début des années 1980, ce groupe va s'investir pleinement auprès de l'industrie automobile, devenant le spécialiste de l'aménagement intérieur du véhicule et travaillant pour l'ensemble des grands constructeurs. Il connaîtra ensuite une forte expansion à l'étranger avec l'acquisition de la société espagnole Lignotock et le renforcement de sa présence en Allemagne, après 1993.

1987. La fusion de Cycles Peugeot et Aciers & Outillages Peugeot donne naissance à la société Ecia (Équipements et Composants pour l'Industrie Automobile) filiale d'équipements automobiles du groupe PSA Peugeot Citroën. Suivent alors dix ans d'intense développement industriel et géographique.

1990. La société Epeda Bertrand Faure tirant son origine de la fabrication de sièges et banquettes pour les véhicules de transport : automobiles, chemins de fer, tramways, etc., s'était diversifiée progressivement vers des secteurs d'activités différentes : la literie d'abord avec les marques Epeda et Mérinos, puis le bagage avec Delsey en 1982 et l'aéronautique enfin avec Ratier-Figeac en 1987. Son activité principale demeurait néanmoins alors la fabrication de composants de Sièges d'automobiles dont la part française demeurait importante. Après des acquisitions à partir de 1977 au Portugal, en Espagne et au Canada et une implantation en Allemagne de taille modeste, le développement international de cette activité connaît une rupture majeure avec l'acquisition en 1990 du groupe Rentrop en Allemagne. Epeda Bertrand Faure occupe dès lors la première place européenne dans le domaine des métiers et composants du siège d'Automobile. Au cours des années 1990 et jusqu'en 1998, la société choisira de se concentrer sur son savoir-faire d'équipementier automobile, revendant ses activités de literie (Epeda et Mérinos), d'aéronautique (Ratier-Figeac) et ses bagages (Delsey).

1992. Ecia cède son activité de cycles, puis celle d'outillages l'année suivante et réalise des acquisitions significatives dans des sociétés spécialisées dans l'échappement, avec Tubauto et Eli Echappement en France, Leistritz Abgastechnik en Allemagne et Silenciadores PCG en Espagne. Ecia devient alors le leader européen des systèmes d'échappement. Sa division Sièges d'automobile s'associe dans le même temps à l'équipementier espagnol Irausa et crée Ardas. Volkswagen, Renault, Daimler Chrysler, Opel, Honda et Mitsubishi lui commandent des échappements, des sièges, des éléments pour l'intérieur du véhicule ou des blocs avant.

11 décembre 1997. Ecia lance une offre publique d'achat amicale sur Bertrand Faure, portant sa participation directe et indirecte dans ce groupe à 99 %. Le groupe Faurecia naît ainsi en 1998, centré sur l'activité d'équipementier automobile. Parallèlement aux cessions effectuées par Bertrand Faure de ses activités dans les bagages (Delsey) et l'aéronautique (Ratier-Figeac), Ecia cède également en 1998 son activité de motocycles (Peugeot Motocycles) au groupe PSA Peugeot Citroën.

Juin 1999. La fusion des entités juridiques Ecia et Bertrand Faure a lieu et conduit le groupe PSA Peugeot Citroën à détenir fin 1999, 52,6 % du capital de Faurecia. Faurecia réalise alors un chiffre d'affaires supérieur à quatre milliards d'euros pour un effectif de trente-deux mille personnes. Outre l'effet de taille et une position mondiale dans le domaine des Sièges d'automobile, Bertrand Faure apporte à Ecia une présence géographique et commerciale élargie, en particulier en Allemagne, où la société

entretien des relations fortes avec des constructeurs comme Volkswagen et BMW.

Fin 1999. Le groupe Faurecia se développe sur le continent nord-américain dans l'activité des Systèmes d'échappement avec le rachat de la société américaine AP Automotive Systems.

Octobre 2000. Faurecia procède au rachat de la société Sommer Allibert. L'opération est financée par le groupe PSA Peugeot Citroën faisant ainsi remonter sa participation à 71,5 %. Bien implanté en Allemagne et en Espagne, le groupe affiche des parts de marché importantes en Europe dans le domaine de l'Intérieur du véhicule, en particulier dans les panneaux de porte, les planches de bord et les modules acoustiques.

2001. L'opération de rachat de Sommer Allibert s'achève par le lancement d'une offre publique de rachat des actionnaires minoritaires de Sommer Allibert. Le groupe ainsi constitué réalise alors un chiffre d'affaires de 9,6 milliards d'euros. Faurecia rachète ensuite les dernières parts minoritaires encore détenues par les actionnaires extérieurs de la société allemande SAI Automotive AG, filiale de Sommer Allibert.

2002. Le groupe acquiert 49 % de la société sud-coréenne Daeki Industrial, fabricant de convertisseurs catalytiques et numéro deux sur son marché. La même année, Faurecia crée une joint-venture avec GSK, un équipementier automobile de Taïwan, afin de produire des sièges à Wuhan, en Chine.

2003. À ces acquisitions succède celle de la société également sud-coréenne Chang Heung Précision, spécialisée dans les systèmes d'échappement avec plus de 20 % de part de marché. L'activité Systèmes d'échappement dispose alors d'un dispositif industriel présent sur l'ensemble des continents. En Europe, le groupe finalise, avec Siemens-VDO, l'accord qui permet de renforcer et d'élargir leur joint-venture (S.A.S.) : cette société assemble des cockpits pour BMW, Daimler Chrysler, le groupe Ford, Renault-Nissan et le groupe Volkswagen.

2005. Le groupe renforce sa présence en Corée en portant à 100 % sa participation dans la société Daeki, spécialisée dans les systèmes d'échappement au profit de Hyundai, et en signant un accord de coentreprise avec la société sud-coréenne Kwang Jin Sang Gong, dédiée à la production de modules de portes pour les constructeurs Hyundai Motors et Kia Motors.

2007. Les activités pare-chocs de la société Cadence Innovation France sont reprises et permettent de renforcer la position du groupe en France dans ce secteur.

2009. Faurecia acquiert Emcon Technologies (antérieurement Arvin Industries) et devient leader mondial des systèmes d'échappement. Cette acquisition renforce la position de Faurecia auprès des constructeurs automobiles allemands (Arvin Industries avait acquis en 1998 la société Zeuna Stärker), des constructeurs américains et en particulier de Ford, et en Amérique du Sud, en Inde et en Thaïlande. Elle permet à Faurecia d'entrer sur le créneau des véhicules commerciaux (*trucks et off road*). Avec cette acquisition, payée en totalité en titres, *One Equity Partners*, fonds de *Private Equity* de JP Morgan Chase & Co., devient actionnaire de Faurecia à hauteur de 17,3 % et la participation de PSA Peugeot Citroën est ramenée à 57,4 %.

Faurecia acquiert la totalité du capital de la société Taco Faurecia Design Center qu'il co-détenait auparavant avec le groupe Tata.

La société est renommée Faurecia Automotive Engineering India et devient le centre d'ingénierie de Faurecia en Inde.

2010. Faurecia devient leader européen des pièces d'extérieur d'automobiles en acquérant les activités allemandes de Plastal complétées par l'acquisition des activités de Plastal Espagne S.A. Par ces opérations, l'activité Faurecia Automotive Exteriors élargit sa base clients notamment avec Ford et les quatre marques Premium allemandes, enrichit son offre produit et renforce son implantation industrielle ainsi que sa capacité de recherche et développement. Cette acquisition lui donne les capacités de développement international, qui sont concrétisées par la formation d'une société commune en Chine avec Huaxiang fournisseur de pièces extérieures pour Faw-Volkswagen.

Une prise de participation de 18,75 % dans le capital de Xuyang Group, en Chine, permet au groupe d'élargir la gamme de produits et de services fournis dans les domaines stratégiques suivants : les sièges complets, les Systèmes d'intérieur, les modules acoustiques et les revêtements intérieurs. Une alliance stratégique avec les groupes Geely et Limin marque une nouvelle étape significative du développement des activités Faurecia Interior Systems et Faurecia Automotive Exteriors en Chine.

Afin de diversifier son offre technologique dans les sièges complets, l'activité Faurecia Automotive Seating réalise au quatrième trimestre 2010 l'acquisition de l'activité « technologie de confort du siège » de la société Hoerbiger Automotive Komfortsysteme GmbH.

Enfin pour renforcer l'assise technologique de l'activité Faurecia Interior Systems, le groupe acquiert l'activité d'Angell-Demmel Europe GmbH, leader mondial des pièces en métal de décoration intérieure pour l'automobile.

2011. En janvier, Faurecia a pris une participation de 21,2 % dans la société danoise Amminex A/S ce qui lui a permis de renforcer ses technologies de contrôle des émissions Diesel.

Faurecia a également renforcé sa présence en Chine en signant, en janvier, un nouvel accord de joint-venture avec Ningbo Huazhong Plastic Products Co. Ltd pour fabriquer des pièces extérieures d'automobile, en élargissant, en juin, son accord de coopération avec Changchun Xuyang Group ce qui lui permet de se développer localement et plus particulièrement auprès du groupe FAW. Un accord portant sur un projet d'investissement avec la Zone de Développement Économique et Technologique de Yancheng a également été signé en juillet permettant à Faurecia de développer ses activités de mécanismes de sièges.

Faurecia a, par ailleurs, réalisé en novembre, une émission obligataire pour un montant de 350 millions d'euros à échéance décembre 2016 (émission complétée d'une émission additionnelle de 140 millions d'euros en février 2012 avec une échéance identique) et souscrit à un nouveau crédit syndiqué de 1 150 milliards d'euros composé de deux tranches A (690 millions d'euros) et B (460 millions d'euros) respectivement de maturité novembre 2014 et novembre 2016.

2012. Le 3 mai, Faurecia a annoncé l'acquisition de l'usine de composants d'intérieur appartenant à Ford ACH et située à Saline, Michigan (États-Unis). Cette usine fournit des modules de cockpit, des planches de bord, des panneaux de porte et des consoles centrales pour douze programmes automobiles assemblés dans huit usines Ford à travers l'Amérique du Nord.



Parallèlement à cette acquisition, Faurecia a signé un accord de joint-venture avec Rush Group Ltd., société appartenant au groupe Rush. Cette joint-venture baptisée Detroit Manufacturing Systems (DMS) prend en charge des activités telles que l'assemblage et le séquençage de pièces d'intérieur dans une nouvelle usine implantée à Detroit.

Le 14 février, Faurecia a annoncé avoir placé 140 millions d'euros de nominal en complément de son émission obligataire de 350 millions d'euros de novembre 2011.

Le 27 avril, Faurecia a annoncé avoir placé 250 millions d'euros de nominal d'une nouvelle émission obligataire, à échéance juin 2019.

Le 30 août, Faurecia a annoncé l'acquisition, effective à cette date, de Plastal France (Plastal S.A.S.), fournisseur des éléments

de carrosserie en plastique pour les véhicules de marque Smart (groupe Daimler). Cette opération, qui fait suite aux acquisitions précédentes de Plastal Allemagne et de Plastal Espagne en 2010, comprend l'usine de fabrication et d'assemblage et son siège opérationnel situé à Hambach (France).

Le 10 septembre, Faurecia a lancé une émission d'obligations convertibles (OCEANE), à échéance au 1^{er} janvier 2018, pour un montant porté, dans le cadre de l'option de surallocation exercée le 12 septembre 2012, à 249 999 989,00 euros, correspondant à 12 833 675 obligations.

Le 29 novembre, Faurecia a lancé un programme ADR de niveau 1 coté aux États-Unis sur le marché *over-the-counter* (OTC). Chaque action ordinaire de Faurecia – cotée sur le marché NYSE Euronext de Paris – comprend deux actions ADR.

10.4.2. RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES SUR FAURECIA

10.4.2.1. Renseignements généraux sur Faurecia

DÉNOMINATION SOCIALE ET ADRESSE

Dénomination sociale : Faurecia

Siège social : 2, rue Hennape – 92000 Nanterre – France

Téléphone : + 33 (0) 1 72 36 70 00

Fax : + 33 (0) 1 72 36 70 07

www.faurecia.fr

FORME DE LA SOCIÉTÉ

Faurecia est une société anonyme de droit français dont les titres sont admis aux négociations sur Euronext Paris et régie par le code de commerce et les textes pris pour son application ; elle se conforme au régime de gouvernement d'entreprise généralement reconnu en France et plus particulièrement au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF.

Faurecia applique les normes légales et réglementaires qui régissent le fonctionnement des organes sociaux des sociétés cotées et rend compte dans le présent document de référence de l'application par elle des préconisations faites dans le cadre du code précité.

CONTRÔLEURS LÉGAUX

Le contrôle des comptes de la société est exercé par deux commissaires aux comptes titulaires désignés conformément à l'article L. 225-228 du code de commerce.

DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE

Date de constitution de la société : 1^{er} juillet 1929

Date d'expiration de la société : 31 décembre 2027

IMMATRICULATION

La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro : 542 005 376

Son code APE est : 7010Z.

CONSULTATION DES DOCUMENTS

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- les informations financières historiques de Faurecia S.A. et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

ADRESSE DE CONSULTATION

Faurecia

Philippe McAllister

Directeur juridique

2, rue Hennape

92000 Nanterre

Ou

Lesdits documents peuvent également être consultés sur le site internet de la société www.faurecia.fr.

OBJET SOCIAL

Aux termes de l'article 3 des statuts, l'objet de la société peut être ainsi résumé :

- la création, l'acquisition, l'exploitation directe ou indirecte, la prise de participation, tant en France qu'à l'étranger, de toutes entreprises industrielles, de négoce ou de prestations de services ;

- l'assistance administrative, financière et technique aux entreprises affiliées ;
- la production et la commercialisation de tout produit, accessoire ou équipement, quelle qu'en soit sa nature, destiné à l'industrie et notamment à l'industrie automobile, et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières connexes.

RÔLE DE LA SOCIÉTÉ VIS-À-VIS DE SES FILIALES

Faurecia est une société holding dont les actifs sont essentiellement des titres de participation. Les actifs industriels sont détenus par les filiales opérationnelles de la société.

Faurecia assure directement ou indirectement des prestations de service au profit des sociétés de son groupe, notamment dans les domaines financier, comptable, et de gestion générale ou administrative.

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2012 est disponible au chapitre 9. Un organigramme simplifié des sociétés opérationnelles du groupe Faurecia, disponible à la section 10.4.2.3 du document de référence, complète utilement cette information.

Le financement des filiales du groupe est assuré de manière centralisée, principalement par Faurecia et par Financière Faurecia, cette dernière faisant fonction de centrale de trésorerie. Ce mode de fonctionnement permet de faire bénéficier les filiales du groupe des conditions de marché favorables obtenues par Faurecia auprès des prêteurs, et de compenser les positions emprunteurs et prêteuses des diverses unités.

Au 31 décembre 2012, l'endettement financier de Faurecia, net des disponibilités, valeurs mobilières de placement et avances nettes de trésorerie intra-groupe s'élève à 519,4 millions d'euros, à comparer à un endettement net consolidé du groupe Faurecia de 1 807,1 millions d'euros.

EXERCICE SOCIAL

L'exercice social, d'une durée de douze (12) mois, commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves, ou de reporter à nouveau.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle.

Les statuts disposent que l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

DÉLAI DE PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Les dividendes se prescrivent par un délai de cinq ans à compter de la date de mise en paiement, passé ce délai, ils sont versés au Trésor.

ÉTABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE FINANCIER DE LA SOCIÉTÉ

Le service des transferts et le paiement des coupons sont assurés aux guichets de la banque Caceis Corporate Trust 14, rue Rouget-de-Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

MARCHÉ DE L'ACTION FAURECIA

Les actions Faurecia sont cotées sur le compartiment A du marché Euronext Paris de NYSE Euronext : code ISIN FR 0000121147.

Elles font partie des valeurs composant l'indice SBF 80, l'indice MID & SMALL 190 et l'indice NEXT 150.

Elles sont éligibles au PEA et au service à règlement différé (SRD).

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ACTIONNAIRES

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée sont décrites aux articles 22 et 23 des statuts de la société, disponibles sur le site internet www.faurecia.fr.

Les assemblées générales se tiennent au siège social ou dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les actionnaires nominatifs sont convoqués par courrier, les autres actionnaires sont convoqués par les avis financiers prévus par la réglementation en vigueur relayés par les intermédiaires financiers de place.

Le site internet de Faurecia www.faurecia.fr tient en permanence à jour le calendrier des événements financiers du groupe et notamment de la date de l'assemblée générale.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro (0) heure, heure de Paris soit dans les comptes nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Aucune autre disposition des statuts ne vient affecter les droits des actionnaires qui ne peuvent être modifiés que selon les conditions posées par la loi.

DROIT DE VOTE

Il n'existe pas de limitations statutaires des droits de vote. Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans toutes les assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales.



DROIT DE VOTE DOUBLE

Les statuts attribuent un droit de vote double de celui qui est conféré aux autres actions à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins, au nom d'un même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, un droit de vote double est attribué dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Ce droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après consultation de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de liquidation de communauté de biens entre époux, de succession ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

EXISTENCE DE SEUILS STATUTAIRES DEVANT ÊTRE DÉCLARÉS À LA SOCIÉTÉ

Aux termes de l'article 29 des statuts, outre les obligations de franchissements de seuils prévues par la loi, lorsqu'une personne, physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce, vient à détenir un nombre d'actions représentant une fraction du capital social ou des droits de vote, égale ou supérieure à 2 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires, elle doit informer la société, par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de quatre (4) jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions et de droits de vote de celle-ci qu'elle possède.

L'actionnaire défaillant sera privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée si un ou plusieurs actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et détenant une fraction du capital (ou de droits de vote) au moins égale à 2 % en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale.

Ce dispositif complète le dispositif légal de l'article L. 233-7 du code de commerce relatif à l'obligation d'information des franchissements de seuils.

Aucune autre disposition des statuts ne vient affecter les droits des actionnaires qui ne peuvent être modifiés que selon les conditions posées par la loi.

EXISTENCE D'ACCORD DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ OU POURRAIT AVOIR POUR EFFET DE RETARDER, DIFFÉRER OU D'EMPÊCHER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

À la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

Il n'existe pas à ce jour dans un acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement, une disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIÉTÉ QUI SONT MODIFIÉS OU PRENNENT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il est rappelé que le crédit syndiqué signé par la société le 20 décembre 2011 inclut la possibilité pour chaque banque et sous certaines conditions de demander le remboursement anticipé du prêt en cas de changement de contrôle de la société.

L'emprunt obligataire convertible émis le 26 novembre 2009 comprend des critères d'exigibilité anticipée incluant une clause de détention minimale par PSA ; l'emprunt obligataire convertible émis le 18 septembre 2012 prévoit des critères d'exigibilité anticipée incluant une clause de changement de contrôle mais n'inclut pas de clause de détention minimale par PSA.

Les emprunts obligataires émis le 9 novembre 2011 et le 3 mai 2012 prévoient également des critères d'exigibilité anticipée incluant une clause de changement de contrôle mais n'incluent pas de clause de détention minimale par PSA.

MESURES PRISES PAR LA SOCIÉTÉ EN VUE D'ASSURER QUE LE CONTRÔLE NE SOIT PAS EXERCÉ DE MANIÈRE ABUSIVE

La société est contrôlée tel que cela est décrit dans le tableau de répartition de l'actionariat figurant au Chapitre 10.3.2.

Toutefois la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive et a pris des mesures en ce sens telles que décrites dans le présent document de référence :

- sous-chapitre 8.4 du document de référence : le contrôle interne ;
- section 8.1.1 du document de référence : existence d'administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration et des comités spécialisés ;
- section 8.1.2.1 : section « conflit d'intérêts ».

CONTRATS IMPORTANTS

À ce jour, Faurecia n'a pas conclu de contrat important autre que ceux ayant été conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du groupe.

SITUATION DE DÉPENDANCE

À ce jour, l'activité de Faurecia ne dépend pas de brevets appartenant à des tiers ou de procédés de fabrication détenus par des tiers, pas plus qu'elle ne dépend de contrats particuliers d'approvisionnement.

Dans la partie de l'industrie de l'automobile à laquelle participe Faurecia, les sous-traitants ne déterminent généralement pas les spécifications des pièces sous-traitées. Lorsque par

exception, les sous-traitants sont capables de déterminer les spécifications des pièces, la politique du groupe est d'organiser contractuellement le transfert par les sous-traitants des travaux de conception afin de pouvoir les utiliser avec d'autres prestations.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES SIGNIFICATIVES

Avec 320 sites industriels et 30 centres de recherche et de développement établis dans 34 pays du monde, Faurecia optimise sa politique de proximité et sa stratégie de livraison en juste-à-temps auprès de ses clients. Aucune de ses installations industrielles, prise isolément, ne représente de valeur significative au regard de la totalité des immobilisations

corporelles consolidées du groupe. Elles sont par ailleurs le plus souvent dédiées à des programmes clients. En conséquence, leur taux d'utilisation est largement dépendant du niveau d'activité. Sauf rares exceptions, le taux d'utilisation des installations n'est pas suivi de façon globale et systématique.

La note 12 de l'annexe aux comptes consolidés complète utilement cette information.

ÉLÉMENTS POUVANT AVOIR UN IMPACT EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du code de commerce sont mentionnées aux sections 8.1.1., 10.3.2 et aux sous-sections 10.4.2.1 et 10.4.2.2 du document de référence.

10.4.2.2. Information complémentaire sur le capital

Le capital social de la société au 31 décembre 2012 est 775 836 215 euros, divisé en 110 833 745 actions de 7 euros de nominal chacune, de même catégorie, entièrement souscrites et libérées. Elles représentent 174 569 042 droits de vote (droits de vote exerçables, excluant les actions privées de droit de vote). Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital de la société.

CAPITAL AUTORISÉ

Le tableau ci-dessous résume l'état des autorisations financières en vigueur et leur utilisation au cours de l'exercice 2012.

Date de l'AG et nature de l'autorisation	Montant en euros/valeur nominale	Durée	Utilisation en 2012
AGE du 23 mai 2012 Résolution n° 11 Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec maintien du DPS (incluant les augmentations de capital par incorporation de bénéfices, primes et réserves)	300 millions d'euros (plafond commun à cette résolution et aux résolutions 12 à 15 de cette même assemblée) ⁽¹⁾ 1 milliard d'euros s'agissant des titres de créance (plafond commun aux résolutions 12 et 13 de cette même assemblée) ⁽²⁾	26 mois	Non
AGE du 23 mai 2012 Résolution n° 12 Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du DPS par voie d'une offre au public	110 millions d'euros 1 milliard d'euros s'agissant des titres de créance	26 mois	Oui Autorisation partiellement utilisée dans le cadre de l'émission de 12 833 675 OCEANES ⁽³⁾ en septembre 2012 pour un montant de 249 999 989 € soit un montant maximal d'augmentation de capital de 89 835 725 €
AGE du 23 mai 2012 Résolution n° 13 Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à l'attribution d'un titre de créance avec suppression du DPS dans le cadre d'un placement privé	110 millions d'euros 1 milliard d'euros s'agissant des titres de créance	26 mois	Oui Autorisation partiellement utilisée dans le cadre de l'émission de 12 833 675 OCEANES ⁽³⁾ en septembre 2012 pour un montant de 249 999 989 € soit un montant maximal d'augmentation de capital de 89 835 725 €

(1) Ce plafond étant commun aux résolutions 12, 13 et 15 a été impacté par l'utilisation faite par ces résolutions au cours de l'exercice 2012.

(2) Ce plafond étant commun aux résolutions 12 et 13 a été impacté par l'utilisation faite par ces résolutions au cours de l'exercice 2012.

(3) Nombre d'OCEANE tenant compte de l'exercice de l'option de surallocation.



Date de l'AG et nature de l'autorisation	Montant en euros/valeur nominale	Durée	Utilisation en 2012
AGE du 23 mai 2012 Résolution n° 14 Autorisation à consentir au conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions avec suppression du DPS des actionnaires, de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'assemblée générale dans la limite de 10 % du capital	Dans la limite légale de 10 % du capital social par période de 12 mois	26 mois	Non
AGE du 23 mai 2012 Résolution n° 15 Autorisation à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS dans le cadre d'option de sur-allocation	Dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale	26 mois	Oui Autorisation partiellement utilisée dans le cadre de l'émission d'OCEANE en septembre 2012 à hauteur de 13,64 % : émission de 1 540 041 obligations additionnelles
AGE du 23 mai 2012 Résolution n° 16 Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social réservée aux salariés de la société dans les conditions prévues à l'article L. 3332-19 du code du travail par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société	3 % du capital de la société apprécié au jour de la décision d'utilisation par le conseil d'administration	26 mois	Non
AGE du 26 mai 2011 Résolution n° 2 Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions	Dans la limite d'un nombre maximal de 2 millions de titres au jour de la décision du conseil	29 mois	Oui, le conseil du 23 juillet 2012 a attribué des actions de performance à hauteur d'un nombre maximal de 1 049 100 titres Par ailleurs, le conseil du 25 juillet 2011 avait également fait usage de cette autorisation en attribuant un nombre maximal de 933 400 titres

CAPITAL POTENTIEL

Le capital potentiel est composé d'options de souscription d'actions, d'actions de performance et d'obligations convertibles ou échangeables en actions (OCEANE) :

Options de souscription d'actions

1 126 725 options de souscription d'actions non encore levées au 31 décembre 2012 ont été attribuées au personnel de l'entreprise. Pour le détail des plans d'options de souscription d'actions arrêtés au 31 décembre 2012, nous vous invitons à

vous reporter au tableau ci-après et également à la note 22.2 des comptes consolidés.

Suite à l'augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription intervenue en avril/mai 2009 et afin de préserver les droits des bénéficiaires de plans d'options de souscription, les conditions de souscription (prix d'exercice des options et nombre des actions sous option) ont été ajustées de façon à maintenir la valeur des droits des bénéficiaires des plans alors existants. Ces ajustements ont été calculés conformément aux articles L. 228-99 et R. 228-91 du code de commerce.

Au 31 décembre 2012 :

Autorisation de l'assemblée	Dates des conseils/prix de souscription ajusté (en euros)	Nombre d'options attribuées ajustées	dont, attribuées à la direction générale/Comex	Point de départ de l'exercice des options Date d'expiration des options	Options levées	Options perdues	Nombre d'options restant à exercer ajustées au 31/12/2012
14/05/2002	14/04/2004 49,73	313 560	127 530	14/04/2008 13/04/2014	0	152 100	161 460
25/05/2004	19/04/2005 54,45	321 750	142 740	18/04/2009 18/04/2015	0	129 285	192 465
23/05/2005	13/04/2006 45,20	340 800	168 000	14/04/2010 14/04/2016	0	141 000	199 800
23/05/2005	16/04/2007 44,69	346 200	172 800	17/04/2011 17/04/2017	0	89 400	256 800
29/05/2007	10/04/2008 28,38	357 000	174 000	10/04/2012 10/04/2016	0	40 800	316 200
TOTAL							1 126 725

TABLEAU N° 9 (NUMÉROTATION CONFORME A LA RECOMMANDATION AMF DU 22 DÉCEMBRE 2008)

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé. (Information globale)	0	0
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé. (Information globale)	0	0

Il n'a pas été attribué d'option de souscription ou d'achat d'action en 2012.

Actions de performance

Suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 26 mai 2011 au conseil d'administration à l'effet de procéder à

des attributions gratuites d'actions de performance, le conseil d'administration de Faurecia du 23 juillet 2012 a adopté le règlement du plan d'attribution d'actions numéro 4 et a arrêté la liste des 255 bénéficiaires qui pourront recevoir, en fonction de la réalisation des conditions de performance du plan un maximum de 1 049 100 actions Faurecia.


TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PLANS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

N° et date du plan	Date d'assemblée/ Date de conseil d'administration	Nombre d'actions maximum attribuées durant l'exercice concerné	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition de performance
Plan n° 1 du 23 juin 2010	<ul style="list-style-type: none"> AG du 8 février 2010 CA du 23 juin 2010 	860 600	23 juin 2012 pour les résidents fiscaux et sociaux français/23 juin 2014 pour les autres	23 juin 2014	Résultat net avant impôts du groupe au 31 décembre 2011 avant prise en compte des plus-values de cessions d'actifs et des variations de périmètre
Plan n° 2 du 21 juillet 2010	<ul style="list-style-type: none"> AG du 8 février 2010 CA du 21 juillet 2010 	887 250	21 juillet 2013 pour les résidents fiscaux et sociaux français/21 juillet 2014 pour les autres	21 juillet 2015 pour les résidents fiscaux et sociaux français/ 21 juillet 2014 pour les autres	Résultat net avant impôts du groupe au 31 décembre 2012 avant prise en compte des plus-values de cessions d'actifs et des variations de périmètre
Plan n° 3 du 25 juillet 2011	<ul style="list-style-type: none"> AG du 26 mai 2011 CA du 25 juillet 2011 	933 400	25 juillet 2014 pour les résidents fiscaux et sociaux français/25 juillet 2015 pour les autres	25 juillet 2016 pour les résidents fiscaux et sociaux français/ 25 juillet 2015 pour les autres	Résultat net avant impôts du groupe au 31 décembre 2013 et avant prise en compte des plus-values de cessions d'actifs et des variations de périmètre
Plan n° 4 du 23 juillet 2012	<ul style="list-style-type: none"> AG du 26 mai 2011 CA du 23 juillet 2012 	1 049 100	23 juillet 2015 pour les résidents fiscaux et sociaux français/23 juillet 2016 pour les autres	23 juillet 2017 pour les résidents fiscaux et sociaux français/ 23 juillet 2016 pour les autres	<ul style="list-style-type: none"> - Résultat net avant impôts du groupe au 31 décembre 2014 et avant prise en compte des plus-values de cessions d'actifs et des variations de périmètre ; et - Comparaison entre la croissance du revenu net par action de la société, mesurée entre l'exercice 2011 et l'exercice 2014, d'une part, et la croissance moyenne d'un groupe de référence constitué d'équipementiers automobiles mondiaux, d'autre part

Obligations convertibles ou échangeables en actions (OCEANE)

- Le 26 novembre 2009, sur la base de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 23 avril 2009, et par décisions du conseil d'administration du 15 octobre et du 24 novembre 2009, et décisions subséquentes du président-directeur général des 18 et 24 novembre, Faurecia a émis 11 306 058 obligations, soit un montant total d'émission de 211,3 millions d'euros bruts, à échéance au 1^{er} janvier 2015.

La valeur nominale unitaire des obligations a été fixée à 18,69 euros. Les obligations portent intérêt à un taux nominal annuel de 4,50 % payable annuellement à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année, soit 0,841 euro par an et par obligation (première échéance 1^{er} janvier 2011).

Les obligations seront remboursées au pair le 1^{er} janvier 2015.

Suite au paiement d'un dividende au titre de l'exercice 2011, le ratio de conversion est, depuis le 5 juin 2012, défini à 1,04 action de 7 euros de valeur nominale pour une OCEANE.

Les obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de Faurecia sous certaines conditions.

Au 31 décembre 2012, 1 615 obligations ont été converties en actions.

- Le 18 septembre 2012, sur la base de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 23 mai 2012, de la décision du conseil d'administration du 31 août 2012 et des décisions subséquentes du président-directeur général des 10 et 12 septembre 2012, Faurecia a émis 12 833 675 obligations, soit un montant total d'émission de 249 999 989 millions d'euros bruts, à échéance au 1^{er} janvier 2018.

La valeur nominale unitaire des obligations a été fixée à 19,48 euros. Les obligations portent intérêt à un taux nominal annuel de 3,25 % payable annuellement à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année, soit 0,63 euro par an et par obligation (première échéance 1^{er} janvier 2013).

Les obligations seront remboursées au pair le 1^{er} janvier 2018.

Elles donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes Faurecia à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'ajustements ultérieurs. Les obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de Faurecia sous certaines conditions.

Au 31 décembre 2012, aucune obligation n'avait été convertie en action.

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2012 (ARTICLE L. 225-211 DU CODE DE COMMERCE)

L'assemblée générale du 23 mai 2012 a autorisé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions qui s'est substitué à celui autorisé par la 12^e résolution de l'assemblée générale du 23 mai 2011.

ACTIONS DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ (HORS CONTRAT DE LIQUIDITÉ)

Au 31 décembre 2012, la société détenait 25 750 actions en autodétention (cf. note 11 des comptes sociaux).

En dehors des opérations réalisées dans le cadre de son contrat de liquidité, la société n'a procédé à aucune autre opération sur ses propres titres.

CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Faurecia a, depuis le 27 avril 2009, mis en œuvre un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Ces achats permettent de favoriser la liquidité du titre, de mettre en place, d'honorer ou de couvrir des programmes d'options sur actions ou d'attribution gratuite d'actions ou toute autre forme d'allocation au profit des salariés et mandataires sociaux du groupe.

La part maximale de capital que la société est autorisée à acquérir est 10 % du capital social. Le montant total consacré à ces acquisitions ne peut dépasser 10 % du capital social et le prix maximum d'achat ne peut excéder 40 euros par action.

Conformément à la loi, lorsque les actions sont rachetées en vue de leur affectation au premier objectif précité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions rachetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme.

En application des dispositions de l'article L. 225-210 du code de commerce, la valeur de l'ensemble des actions que la société possède n'est pas supérieure au montant des réserves libres, autres que la réserve légale, figurant dans les comptes sociaux au 31 décembre 2012.

En 2012, dans le cadre de ce contrat de liquidité, les achats cumulés ont porté sur 528 755 actions, soit 0,5 % du capital social pour une valeur de 7 234 319,61 euros et les ventes cumulées ont porté sur 535 353 actions pour une valeur de 7 364 027,08 euros.

Au titre de ce contrat de liquidité, à la date du 31 décembre 2012, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 16 229 titres valorisés à 190 203,88 euros, et 1 698 369,68 euros de disponibilités.

En 2012, la plus-value dégagée au titre du contrat de liquidité s'est élevée à 69 998,77 euros, et la rémunération des disponibilités est de 1 130,38 euros. La commission de gestion du contrat de liquidité a engendré, en 2012, des frais de 45 222,85 euros HT.

DESRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT

(établi selon l'article 241-2 du Règlement Général de l'AMF)

Une nouvelle autorisation d'achat d'actions sera soumise à l'assemblée générale du 30 mai 2013 dans les termes suivants :

Septième résolution - Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du code de commerce

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social,



le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 23 mai 2012 dans sa dixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Faurecia par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;

- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 40 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Ainsi, et à titre indicatif, le montant maximal que la société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximal de 40 euros s'élèverait à 441 655 800 euros sur le fondement du capital social au 31 décembre 2012 (composé de 110 833 745 actions), compte tenu des 41 979 actions autodétenues par la société à cette date.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

ÉVOLUTION DU CAPITAL DE FAURECIA SUR CINQ ANS

Année et nature de l'opération	Montant de l'augmentation/ réduction de capital <i>(en euros)</i>		Montants successifs du capital social <i>(en euros)</i>	Montants successifs de la prime <i>(en euros)</i>	Nombre d'actions cumulées
	Nominal	Prime			
02/2005 Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 6 500 actions nouvelles	45 500	187 600	169 519 357	736 129 579,57	24 217 051
04/2005 Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 5 950 actions nouvelles	41 650	151 144	169 561 007	736 280 723,57	24 233 001
07/2005 Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 7 600 actions nouvelles	53 200	328 210	169 614 207	736 608 933,57	24 230 601
10/2005 Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 3 000 actions nouvelles	21 000	51 620	169 635 207	736 660 553,57	24 233 601

Année et nature de l'opération	Montant de l'augmentation/ réduction de capital <i>(en euros)</i>		Montants successifs du capital social <i>(en euros)</i>	Montants successifs de la prime <i>(en euros)</i>	Nombre d'actions cumulées
	Nominal	Prime			
01/2006 Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 1 000 actions nouvelles	7 000	35 380	169 642 207	736 712 173,57	24 234 601
12/2006 Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 24 635 actions nouvelles	172 445	852 981,30	169 814 652	737 565 154,87	24 259 236
04/2007 Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 1 000 actions nouvelles	240 800	1 191 084,50	170 055 452	738 756 239,37	24 293 636
10/2007 Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 24 635 actions nouvelles	693 224	3 231 303,27	170 748 676	741 987 542,64	24 392 668
02/2008 Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 2 380 actions nouvelles	16 660	82 609,80	170 765 336	742 070 152,44	24 395 048
05/2009 Augmentation de capital social pour un montant brut de 455 374 192 euros, par émission de 65 053 456 actions nouvelles	455 374 192	-	626 139 528	742 080 152,44	89 448 504
02/2010 Augmentation de capital social pour un montant brut de 146 427 568 euros par émission de 20 918 224 actions nouvelles	146 427 568	-	772 567 096	742 080 152,44	110 366 728
02/2011 Augmentation de capital social consécutive à des conversions d'obligations donnant lieu à la création de 69 actions nouvelles	483	806,61	772 567 579	742 080 959,10	110 366 797
04/2011 Augmentation de capital social consécutive à des conversions d'obligations donnant lieu à la création de 1 006 actions nouvelles	7 042	11 760,14	772 574 621	742 092 719,20	110 367 803
07/2011 Augmentation de capital social consécutive à des conversions d'obligations donnant lieu à la création de 300 actions nouvelles	2 100	3 507	772 576 721	742 096 226,20	110 368 103
02/2012 Augmentation de capital social consécutive à des conversions d'obligations donnant lieu à la création de 242 actions nouvelles	1 694	2 828,98	772 578 415	742 099 055,18	110 368 345
06/2012 Augmentation de capital consécutive à la création de 465 400 actions dans le cadre du plan d'actions de performance n° 1	3 257 800	-	775 836 215	-	110 833 745


MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Actionnariat	31 décembre 2012			31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Peugeot S.A.	63 380 509	57,18	72,61	63 380 509	57,43	72,89	63 380 509	57,43	63,26
FCPE Faurecia Actionnariat	270 315	0,24	0,25	208 246	0,19	0,19	167 920	0,15	0,19
Autodétention	41 979	0,04	0	46 872	0,04	0	270 814	0,24	0
Autres	47 140 942	42,53	27,13	46 732 718	42,34	26,92	46 547 485	42,18	36,55
TOTAL	110 833 745	100	100	110 368 345	100	100	110 366 728	100	100

ACTIONNAIRE MAJORITAIRE

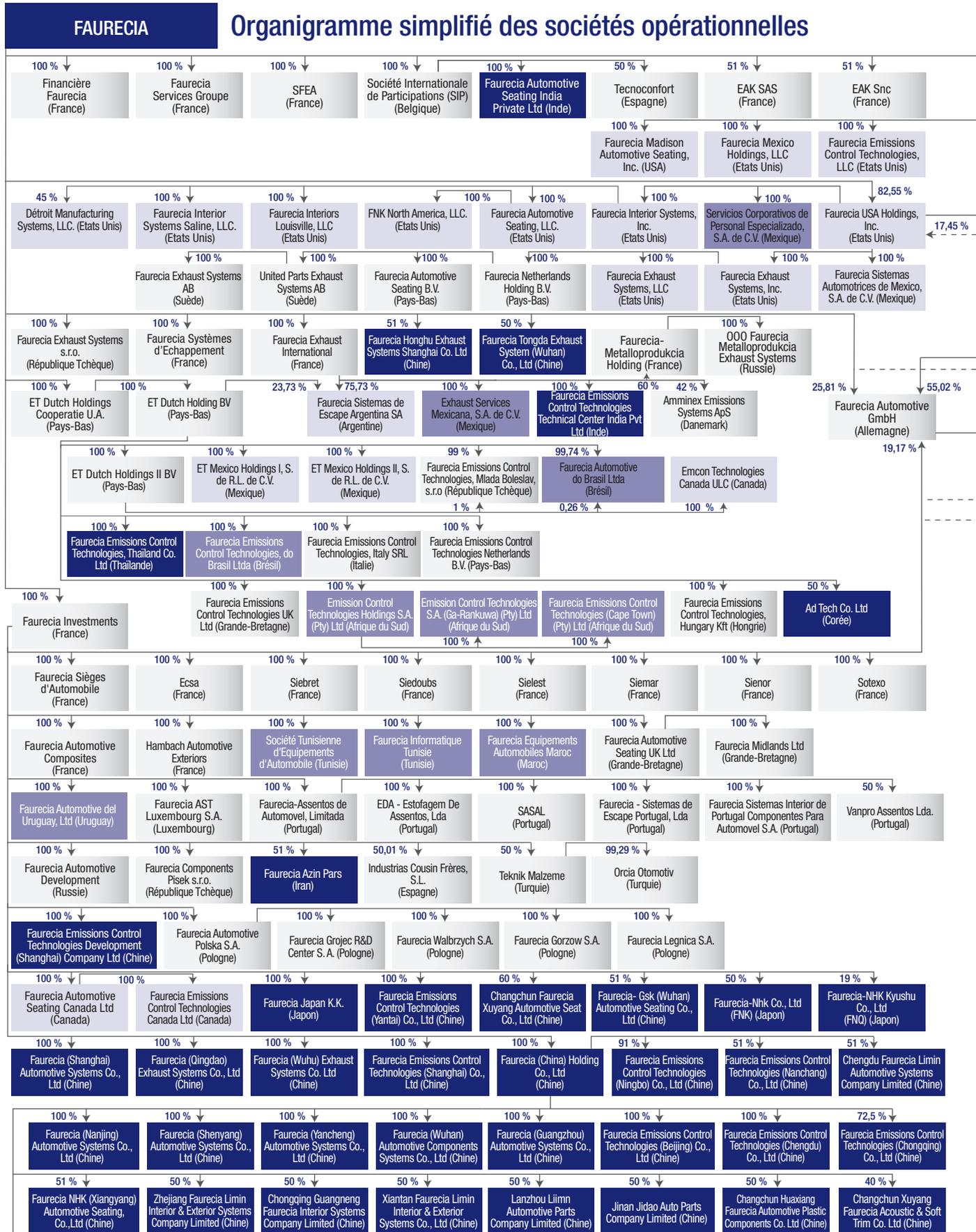
Au 31 décembre 2012, Peugeot S.A. détient 57,18 % du capital de Faurecia.

IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

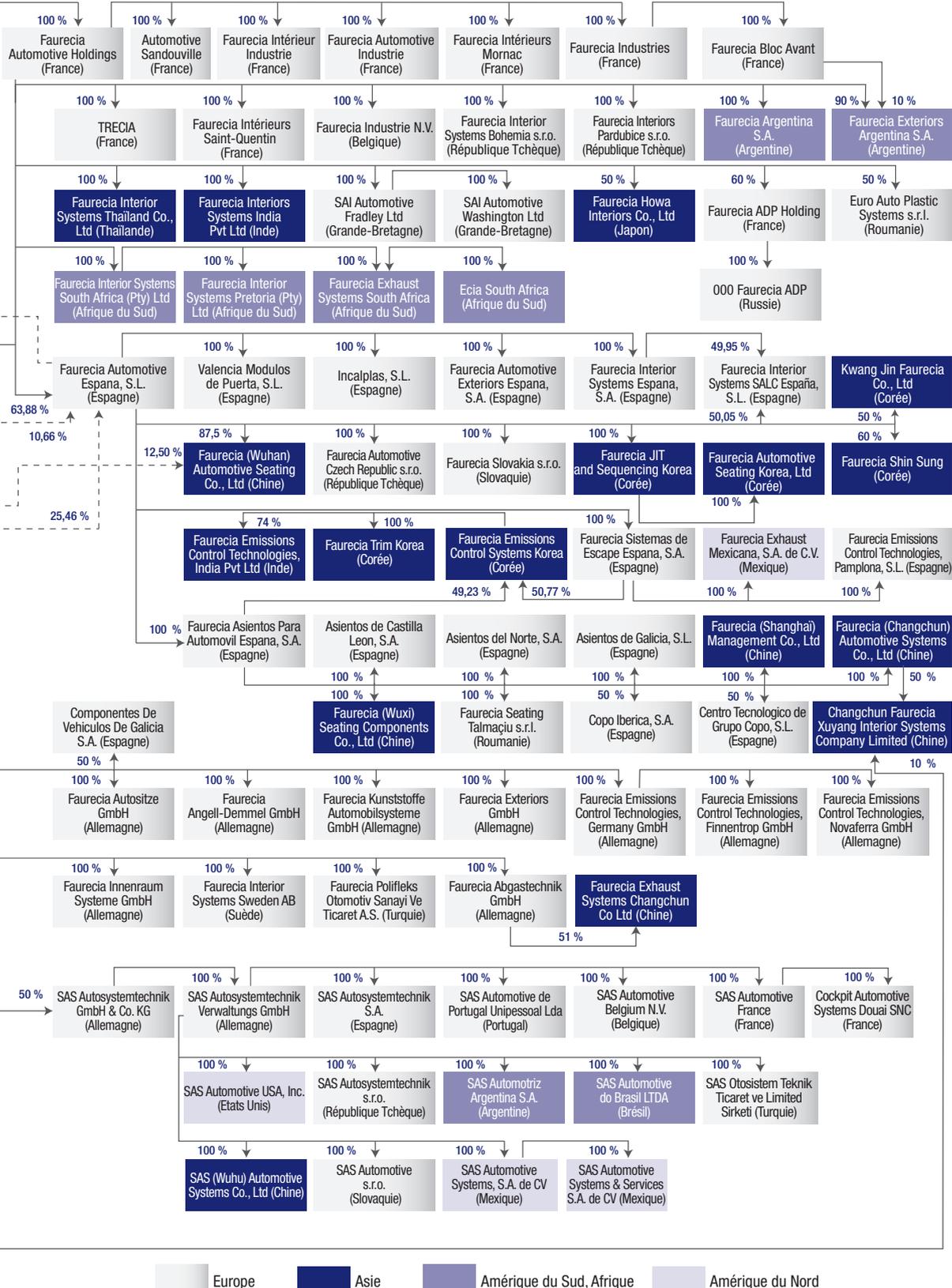
La société est en droit de demander à tout moment au dépositaire central l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.



10.4.2.3. Organigramme des sociétés du groupe



au 31 décembre 2012 (détention directe ou indirecte)





10.4.2.4. Information complémentaire sur le contrôle des comptes

A. LE CONTRÔLE DES COMPTES

Les commissaires aux comptes de Faurecia, conformément à la loi sur les sociétés commerciales, procèdent à la certification des comptes de la société et du groupe et assurent à travers les membres de leur réseau un examen de l'ensemble des filiales intégrées globalement.

Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale mixte du 29 mai 2007 a renouvelé le cabinet Ernst & Young Audit et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de six exercices.

Nommé pour la première fois par l'assemblée du 17 juin 1983, le mandat d'Ernst & Young Audit expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013. Nommé pour la première fois lors de l'assemblée du 27 mai 2003, le mandat de PricewaterhouseCoopers Audit expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Pour l'exercice 2012 la rémunération d'Ernst & Young Audit au titre des missions d'audit s'est élevée à 4,8 millions d'euros, la rémunération de PricewaterhouseCoopers Audit au titre des missions d'audit s'est élevée à 3,2 millions d'euros.

Le tableau détaillé des honoraires comptabilisés en 2012 par Faurecia et ses filiales intégrées globalement pour les missions confiées au collège des commissaires aux comptes figure à la note 33 des comptes consolidés.

B. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

	Date de début du premier mandat	Date d'expiration du mandat
TITULAIRES		
Ernst & Young Audit représenté par Denis THIBON membre de la Compagnie Régionale de Versailles Tour First TSA 14444 92037 Paris – La Défense Cedex France	17 juin 1983	AGO 2013
PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Mme Dominique MÉNARD membre de la Compagnie Régionale de Versailles 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine France	27 mai 2003	AGO 2013
SUPPLÉANTS		
Auditex	27 mai 2003	AGO 2013
Étienne Boris	23 mai 2005	AGO 2013

Les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants seront soumis à renouvellement lors de l'assemblée générale mixte du 30 mai 2013.



11

Assemblée générale mixte du 30 mai 2013

SOMMAIRE

11.1.	RAPPORTS	242	11.3.	EXPOSÉ DES MOTIFS DES RÉOLUTIONS	257
	11.1.1. Rapport complémentaire du conseil d'administration en application des articles L. 225-129.5, R. 225-116 et R. 225-117 du code de commerce	242		1. À titre ordinaire	257
	11.1.2. Rapports des commissaires aux comptes	248		2. À titre extraordinaire	258
	11.1.3. Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	254	11.4.	RÉSOLUTIONS	261
				À titre ordinaire	261
				À titre extraordinaire	263
11.2.	ORDRE DU JOUR	256			
	À titre ordinaire	256			
	À titre extraordinaire	256			



11.1. Rapports

11.1.1. RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DES ARTICLES L. 225-129.5, R. 225-116 ET R. 225-117 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs,

Le conseil d'administration a décidé de mettre en œuvre les délégations de compétence consenties par les douzième, treizième et quinzisième résolutions de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 23 mai 2012, afin d'émettre des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes de la société, sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-129-5, R. 225-116 et R. 225-117 du code de commerce, le conseil d'administration a établi un rapport complémentaire afin de vous rendre compte des modalités de mise en œuvre de cette opération.

1 Modalités de l'opération

1.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 23 MAI 2012

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 23 mai 2012, dans sa douzième résolution, a délégué au conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider et de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission en France et/ou à l'étranger, exclusivement par voie d'offre au public, d'actions ordinaires ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société.

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 23 mai 2012, dans sa treizième résolution, a délégué au conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider et de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission en France et/ou à l'étranger, exclusivement dans le cadre d'un placement privé, d'actions ordinaires ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu des délégations consenties aux douzième et treizième résolutions de ladite assemblée générale ne peut dépasser le plafond de 110 millions d'euros, montant auquel s'ajoute, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement.

Le montant nominal maximal des titres de créances donnant accès au capital de la société susceptibles d'être émis en vertu des douzième et treizième délégations ne peut dépasser le plafond d'un milliard d'euros ou une contre-valeur équivalente en cas d'émission en monnaie étrangère ou unité monétaire établie par référence à plusieurs devises étrangères, ce montant s'imputant sur le plafond global d'un milliard d'euros relatifs aux titres de créance fixé à la onzième résolution votée par cette assemblée générale.

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 23 mai 2012, en sa quinzisième résolution, a également décidé que pour chacune des émissions décidées conformément aux douzième et treizième résolutions susvisées, le conseil d'administration pourrait, le cas échéant, dans la limite du plafond fixé applicable à l'émission initiale et du plafond global de 300 millions d'euros fixé à la onzième résolution (montant auquel s'ajoute, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, conformément aux dispositions législatives, réglementaires ou, le cas échéant, contractuelles, les droits des porteurs des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société), décider d'augmenter le nombre de titres de chaque émission dans les 30 jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

1.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 AOÛT 2012

Le 31 août 2012, le conseil d'administration, faisant usage des délégations de compétence qui lui ont été conférées par les douzième, treizième et quinzisième résolutions de l'assemblée générale mixte 23 mai 2012, a décidé le principe (i) de l'émission par voie d'offre au public et par voie de placement privé auprès d'investisseurs visés au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité, d'Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes de la société (les « Obligations »), d'un montant nominal maximal de 250 millions d'euros (en ce compris l'exercice éventuel d'une option de surallocation, le cas échéant) et (ii) à l'augmentation de capital social consécutive à la conversion

éventuelle des Obligations en actions ordinaires nouvelles de la société, dans la limite d'un montant nominal maximal de 110 millions d'euros, montant auquel il conviendrait, le cas échéant, d'ajouter le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement.

Le conseil d'administration, a en outre décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-4 du code de commerce, de subdéléguer au président-directeur général les pouvoirs nécessaires aux fins de décider de procéder à l'émission des Obligations ou, le cas échéant, d'y surseoir, et de réaliser ladite émission, selon les conditions et les limites fixées par le conseil dans le cadre des douzième, treizième et quizième résolutions de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 23 mai 2012.

1.3 DÉCISION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DU 10 SEPTEMBRE 2012, 7 H 45

Par une décision du 10 septembre 2012, le président-directeur général, faisant usage de la délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration dans sa séance du 31 août 2012, a décidé du lancement d'une émission d'Obligations d'un montant nominal de base indicatif d'environ 220 millions d'euros pouvant être porté à 250 millions d'euros en cas d'exercice en totalité de l'option de surallocation de 13,64 % consentie aux Chefs de File et Teneurs de Livre Associés et fixé les conditions préliminaires de cette émission, et notamment un taux d'intérêt annuel compris entre 3,25 % et 4 % et une prise de conversion comprise entre 32 % et 37 %. Le président-directeur général a précisé que les modalités définitives de l'émission seraient arrêtées à l'issue d'une procédure de construction du livre d'ordres en fonction notamment du cours de référence de l'action Faurecia, à savoir la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la société constatés sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (« Euronext Paris ») depuis l'ouverture de la séance de bourse le 10 septembre 2012 jusqu'au moment de la fixation des modalités définitives des Obligations.

1.4 DÉCISION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DU 10 SEPTEMBRE 2012, 12 H 15

Par une décision du 10 septembre 2012, le président-directeur général, connaissance prise du résultat de la procédure de construction du livre d'ordres auprès des investisseurs visés à l'article L. 411-2 II du code monétaire et financier, et faisant usage de la délégation consentie par le conseil d'administration dans sa séance du 31 août 2012 et faisant suite à sa décision du même jour de lancer l'offre, a décidé de réaliser l'émission en arrêtant les caractéristiques, modalités et conditions financières définitives des Obligations et le calendrier de l'émission comme suit (étant précisé que, par une décision du 12 septembre 2012, le président-directeur général a constaté l'exercice intégral de l'option de surallocation par les chefs de file et teneurs de livre associés) :

CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

Raison et utilisation du produit de l'émission	Cette émission permettra à Faurecia d'allonger la maturité moyenne de sa dette, de diversifier ses sources de financement, d'augmenter sa flexibilité financière et de renforcer ses ressources de liquidité à long terme à des conditions de coût satisfaisantes. La société affectera les fonds levés lors de l'émission des Obligations à ses besoins généraux de financement et en particulier au financement de ses investissements industriels et ses dépenses de recherche et développement.
Montant de l'émission et Produit brut	219 999 990,32 euros susceptibles d'être porté à un maximum de 249 999 989 euros en cas d'exercice en totalité de l'option de surallocation de 13,64 %.
Nombre d'Obligations	11 293 634 Obligations susceptibles d'être porté à un maximum de 12 833 675 Obligations en cas d'exercice en totalité de l'option de surallocation.
Valeur nominale unitaire des Obligations	19,48 euros, faisant ressortir une prime d'émission d'environ 37 % par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la société constatés sur Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de bourse le 10 septembre 2012 jusqu'au moment de la fixation des modalités définitives des Obligations.
Droit préférentiel de souscription – Délai de priorité	Non applicable
Placement privé	En France et hors de France, à l'exception notamment des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon et de l'Australie, le 10 septembre 2012, selon la procédure dite de construction du livre d'ordres (le « Placement Privé »).
Offre au public	En France du 11 au 13 septembre 2012 inclus (la « Période de Souscription du Public »).
Intention des principaux actionnaires	Peugeot S.A. a fait part à la société de son intention de ne pas souscrire à la présente émission.
Prix d'émission des Obligations	Le pair soit 19,48 euros par Obligation.



Date d'émission, de jouissance et de règlement des Obligations	Le 18 septembre 2012 (la « Date d'Émission »)
Notation de l'émission	Les Obligations ont été notées B2 par Moody's le 10 septembre 2012
Cotation des Obligations	Le 18 septembre 2012 sous le code ISIN FR0011321363 sur Euronext Paris.
Compensation	Euroclear France, Euroclear Bank S.A./N.V. et Clearstream Banking, société anonyme (Luxembourg).
Garantie	Garantie de placement par un syndicat bancaire dans les conditions fixées par un contrat de garantie et de placement conclu avec la société le 10 septembre 2012.
Engagements d'abstention et de conservation	À compter de la date de signature du contrat de garantie et de placement et jusqu'au 90 ^e jour calendaire suivant la date de règlement-livraison pour la société et pour Peugeot S.A., sous réserve de certaines exceptions.

CALENDRIER INDICATIF DE L'ÉMISSION

10 septembre 2012	Diffusion d'un communiqué de presse de la société annonçant le lancement et les modalités indicatives de l'émission. Ouverture du livre d'ordres du Placement Privé. Clôture du livre d'ordres du Placement Privé. Fixation des modalités définitives des Obligations. Diffusion d'un communiqué de presse de la société annonçant la clôture du Placement Privé et les modalités définitives des Obligations. Visa de l'AMF sur le Prospectus. Signature du contrat de garantie et de placement par la société et le syndicat bancaire. Diffusion d'un communiqué de presse de la société annonçant l'obtention du visa de l'AMF sur le Prospectus et les modalités de mise à disposition du Prospectus.
11 septembre 2012	Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'émission des Obligations. Ouverture de la Période de Souscription du Public.
13 septembre 2012	Clôture de la Période de Souscription du Public.
14 septembre 2012	Date limite d'exercice de l'option de surallocation. Le cas échéant, diffusion d'un communiqué de presse de la société annonçant le montant définitif de l'émission après exercice de l'option de surallocation. Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'admission aux négociations des Obligations.
18 septembre 2012	Règlement-livraison des Obligations. Admission des Obligations aux négociations sur Euronext Paris.

CARACTÉRISTIQUES DES OBLIGATIONS

Rang des Obligations	Les Obligations sont des engagements chirographaires, directs, généraux, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés.
Maintien des Obligations à leur rang	Exclusivement en cas de sûretés consenties par la société ou l'une de ses filiales principales au bénéfice des porteurs d'autres Obligations ou d'autres titres financiers assimilés qui sont, ou pourraient être, cotés ou négociés de manière habituelle sur tout marché réglementé ou tout marché organisé de titres.
Taux nominal – Intérêt	Taux nominal annuel de 3,25 %, payable annuellement à terme échu le 1 ^{er} janvier de chaque année (chacune, une « Date de Paiement d'Intérêts ») (ou le jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré), soit environ 0,63 euro par Obligation et par an. Intérêt calculé prorata temporis pour la période courant du 18 septembre 2012 au 31 décembre 2012 inclus.
Durée de l'emprunt	5 ans et 105 jours.
Amortissement normal des Obligations	En totalité le 1 ^{er} janvier 2018 (ou le jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) par remboursement au pair.
Amortissement anticipé des Obligations au gré de la société	À tout moment, pour tout ou partie des Obligations, sans limitation de prix ni de quantité, par rachats en bourse ou hors bourse ou par offres de rachat ou d'échange. À tout moment, à compter du 15 janvier 2016 jusqu'à l'échéance des Obligations, pour la totalité des Obligations en circulation sous réserve d'un préavis d'au moins 30 jours calendaires, par remboursement au pair majoré des intérêts courus, si la moyenne arithmétique, calculée sur 20 jours de bourse consécutifs choisis par la société parmi les 40 qui précèdent la parution de l'avis de remboursement anticipé, des produits des premiers cours cotés de l'action de la société constatés sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (« Euronext Paris ») et du Ratio d'Attribution d'Actions en vigueur à chaque date, excède 130 % de la valeur nominale des Obligations. À tout moment, pour la totalité des Obligations en circulation sous réserve d'un préavis d'au moins 30 jours calendaires, par remboursement au pair majoré des intérêts courus, si leur nombre est inférieur à 10 % du nombre d'Obligations émises.
Exigibilité anticipée des Obligations	Possible, au pair majoré des intérêts courus, notamment en cas de défaut de la société.
Remboursement anticipé au gré des porteurs en cas de changement de contrôle	Possible, au pair majoré des intérêts courus.
Droit à l'attribution d'actions (Conversion/Échange des Obligations en actions)	À tout moment à compter de la Date d'Émission et jusqu'au septième jour ouvré inclus qui précède la date de remboursement normal ou anticipé, les porteurs d'Obligations pourront demander l'attribution d'actions de la société à raison d'une action pour une Obligation, sous réserve d'éventuels ajustements. La société pourra à son gré remettre des actions nouvelles à émettre ou des actions existantes ou une combinaison des deux.
Jouissance et cotation des actions émises ou remises sur conversion et/ou échange des Obligations	Les actions nouvelles émises sur conversion des Obligations porteront jouissance à compter du premier jour de l'exercice social dans lequel se situe la date d'exercice du droit à l'attribution d'actions. Les actions existantes porteront jouissance courante.
Droit applicable	Droit français.

Il est rappelé que le prix d'émission de 19,48 euros par Obligation a été fixé à l'issue de la procédure de construction du livre d'ordres auprès des investisseurs visés à l'article L. 411-2 II du code monétaire et financier, et que ce prix a fait ressortir une prime d'émission de 37 % par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la société constatés sur Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de bourse le 10 septembre 2012 jusqu'au moment de la fixation des modalités définitives des Obligations. Les caractéristiques des Obligations émises sont détaillées dans le prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 10 septembre 2012 sous le n° 12-439.



2 Description de l'incidence de l'émission et de la conversion en actions nouvelles ou de l'échange en actions existantes de la totalité des Obligations sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital

À titre indicatif, l'incidence de l'émission et de la conversion en actions nouvelles ou de l'échange en actions existantes de la totalité des Obligations sur la quote-part des capitaux propres sociaux de Faurecia S.A. par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres sociaux de Faurecia S.A. au 30 juin 2011 – tels qu'ils ressortent des comptes au 30 juin 2012 – et du nombre d'actions composant le capital social de la société au 31 juillet 2012, soit 110 833 745 actions) serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres sociaux par action (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée ^{(1) (2)}
Avant émission des Obligations	19,99	22,23
Après émission et conversion ou échange en actions de 12 833 675 Obligations ⁽³⁾	19,90	19,51

(1) En cas d'exercice de la totalité des options de souscription d'actions, d'acquisition définitive de la totalité des actions de performance attribuées et de conversion et/ou d'échange en actions de la totalité des OCEANE venant à échéance le 1^{er} janvier 2015.

(2) À noter que le conseil d'administration a autorisé l'attribution d'un nombre maximum de 1 049 100 actions gratuites lors de sa séance du 23 juillet 2012.

(3) Prenant en compte l'exercice en totalité de l'option de surallocation.

À titre indicatif, l'incidence de l'émission et de la conversion en actions nouvelles ou de l'échange en actions existantes de la totalité des Obligations sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du groupe au 30 juin 2012 – tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 30 juin 2012 – et du nombre d'actions composant le capital social de la société à cette date après déduction des actions autodétenues) serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée ^{(1) (2)}
Avant émission des Obligations	11,40	12,00
Après émission et conversion ou échange en actions de 12 833 675 Obligations ⁽³⁾	12,20	12,66

(1) En cas d'exercice de la totalité des options de souscription d'actions, d'acquisition définitive de la totalité des actions de performance attribuées et de conversion et/ou d'échange en actions de la totalité des OCEANE venant à échéance le 1^{er} janvier 2015.

(2) À noter que le conseil d'administration a autorisé l'attribution d'un nombre maximum de 1 049 100 actions gratuites lors de sa séance du 23 juillet 2012.

(3) Prenant en compte l'exercice en totalité de l'option de surallocation.

INCIDENCE DE L'ÉMISSION SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE

À titre indicatif, l'incidence de l'émission et de la conversion en actions nouvelles de la totalité des Obligations sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la société au 30 juin 2012 soit 110 833 745) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée ^{(1) (2)}
Avant émission des Obligations	1	0,88
Après émission et conversion en actions de 12 833 675 Obligations ⁽³⁾	0,90	0,80

(1) En cas d'exercice de la totalité des options de souscription d'actions, d'acquisition définitive de la totalité des actions de performance attribuées et de conversion en actions nouvelles de la totalité des OCEANE venant à échéance le 1^{er} janvier 2015.

(2) À noter que le conseil d'administration a autorisé l'attribution d'un nombre maximum de 1 049 100 actions gratuites lors de sa séance du 23 juillet 2012.

(3) Prenant en compte l'exercice en totalité de l'option de surallocation.

3 Incidence de l'émission et de la conversion en actions nouvelles de la totalité des Obligations sur la valeur boursière de l'action de la société

L'incidence théorique sur la valeur boursière de l'action de la société, soit environ 0,15 euro (moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse précédant le 10 septembre 2012), de l'émission et de la conversion en actions nouvelles de la totalité des Obligations serait la suivante :

	Valeur boursière de l'action Faurecia (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée ^{(1) (2)}
Avant émission des Obligations	14,71	12,94
Après émission et conversion en actions de 12 833 675 Obligations ⁽³⁾	13,18	11,74

(1) En cas d'exercice de la totalité des options de souscription d'actions, d'acquisition définitive de la totalité des actions de performance attribuées et de conversion et/ou d'échange en actions de la totalité des OCEANE venant à échéance le 1^{er} janvier 2015.

(2) À noter que le conseil d'administration a autorisé l'attribution d'un nombre maximum de 1 049 100 actions gratuites lors de sa séance du 23 juillet 2012.

(3) Prenant en compte l'exercice en totalité de l'option de surallocation

Les commissaires aux comptes ont vérifié la conformité de cette augmentation de capital au regard de la délégation consentie par l'assemblée générale du 23 mai 2012 qu'ils certifient dans leur rapport complémentaire établi en application et selon les modalités des articles R. 225-116 et R. 225-117 du code de commerce.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, le présent rapport complémentaire ainsi que celui des commissaires aux comptes sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société et seront portés directement à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration



11.1.2. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

11.1.2.1 Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

(ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 30 MAI 2013 – 9^e, 10^e, 11^e, 12^e ET 13^e RÉOLUTIONS)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au conseil d'administration de différentes émissions d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du code de commerce, de toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription (9^e résolution),
 - émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du code de commerce, de toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public (10^e résolution),
 - émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du code de commerce, de toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et dans la limite annuelle de 20 % du capital social par an (11^e résolution) ;
- de l'autoriser, par la 12^e résolution et dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation visée aux 10^e et 11^e résolutions, à fixer le prix d'émission dans la limite légale annuelle de 10 % du capital social.

Le montant nominal global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder :

- 300 millions d'euros au titre de la 9^e résolution, étant précisé que le montant total nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la 9^e résolution et des 10^e à 11^e résolutions s'imputera sur ce plafond ;
- 110 millions d'euros au titre de la 10^e résolution, étant précisé que sur ce plafond s'imputera également le montant total nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la 11^e résolution ;
- 110 millions d'euros au titre de la 11^e résolution, étant précisé que ce montant est commun au plafond fixé à la 10^e résolution et s'imputera sur ce dernier.

Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder 1 milliard d'euros pour les 9^e, 10^e et 11^e résolutions.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de valeurs mobilières à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux 9^e, 10^e et 11^e résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du code de commerce, si vous adoptez la 13^e résolution.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre des 10^e, 11^e et 12^e résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 9^e résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 10^e et 11^e résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre conseil d'administration en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 19 avril 2013,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Dominique Ménard

ERNST & YOUNG Audit
Denis Thibon

11.1.2.2 Rapport des commissaires aux comptes sur l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

(ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 30 MAI 2013 – 15^e RÉOLUTION)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de votre société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra dépasser 2 500 000 actions à la date de décision de leur attribution par le conseil d'administration.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 26 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 19 avril 2013,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Dominique Ménard

ERNST & YOUNG Audit
Denis Thibon



11.1.2.3. Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservée aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise

(ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 30 MAI 2013 – 14^e RÉOLUTION)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis en commun par votre société et les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions des articles L. 225-180 du code de commerce et L. 3344-1 du code du travail, pour un montant maximum de 3 % du capital de la société au jour de la décision du conseil d'administration, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une période de vingt-six mois la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives de l'émission n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 19 avril 2013,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Dominique Ménard

ERNST & YOUNG Audit

Denis Thibon

11.1.2.4. Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

(ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 30 MAI 2013 – 8^e RÉOLUTION)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs avec faculté de subdélégation pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 19 avril 2013,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Dominique Ménard

ERNST & YOUNG Audit
Denis Thibon

11.1.2.5. Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration. Avec M. Yann Delabrière, président-directeur général de votre société, en tant qu'administrateur de la Société Générale qui figure parmi les garants du contrat de garantie et de placement conclu par votre société dans le cadre de l'émission d'OCEANES.

Nature et objet

Par acte du 10 septembre 2012 et en application de l'autorisation du conseil d'administration du 31 août 2012, votre société a signé un contrat de garantie et de placement avec BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Lazard Frères Banques, Natixis et Société Générale en tant que garants.

M. Yann Delabrière, président-directeur général de votre société, étant administrateur de la Société Générale, ce contrat a été soumis à l'autorisation préalable du conseil d'administration en vertu de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Modalités

Ce contrat a pris fin à la date de règlement des 12 833 675 OCEANES émises en date du 18 septembre 2012.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 19 avril 2013,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Dominique Ménard

ERNST & YOUNG Audit
Denis Thibon

11.1.2.6. Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'émission d'obligations à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles ou existantes de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 AVRIL 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport du 19 avril 2012 sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription, autorisée par votre assemblée générale mixte du 23 mai 2012.

Cette assemblée avait délégué à votre conseil d'administration la compétence pour décider d'une telle opération pour un montant maximum de titres de créance d'un milliard d'euros et pour un montant maximum d'augmentation du capital de 110 millions d'euros (y compris une option maximum de surallocation de 15 %).

Votre conseil d'administration du 31 août 2012 a décidé de subdéléguer au président-directeur général les pouvoirs nécessaires aux fins de décider de procéder à l'émission par voie d'offre au public et par voie de placement privé auprès d'investisseurs visés au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier d'obligations selon les limites fixées par le conseil d'administration dans le cadre des résolutions de votre assemblée générale mixte du 23 mai 2012. Faisant usage de cette subdélégation, votre président a décidé dans ses décisions du 10 septembre 2012 de procéder à une émission d'obligations à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles ou existantes de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription. Ces obligations émises au prix unitaire de 19,48 euros donneront droit à l'attribution d'actions de la société à raison d'une action pour une obligation. Le montant maximum de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à 219 999 990,32 euros susceptible d'être porté à un maximum de 249 999 989 euros en cas d'exercice en totalité de l'option de surallocation de 13,64 %. Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport complémentaire conformément aux articles R. 225-115 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées d'une situation financière intermédiaire et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de la situation financière intermédiaire de la société et de la situation financière intermédiaire consolidée établies sous la responsabilité du conseil d'administration au 30 juin 2012, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels et consolidés. Ces situations financières intermédiaires ont fait l'objet de notre part de travaux consistant à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers, à vérifier qu'elles ont été établies selon les mêmes principes comptables et les mêmes méthodes d'évaluation et de présentation que ceux retenus pour l'élaboration des derniers comptes annuels et consolidés et à mettre en œuvre des procédures analytiques ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'assemblée générale ;
- les informations données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital et son montant définitif.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de ces situations financières intermédiaires et données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par votre assemblée générale mixte du 23 mai 2012 et des indications fournies aux actionnaires ;
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital et son montant définitif ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action ;
- la suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés.

En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas respecté les dispositions de l'article R. 225-116 du code de commerce, qui prévoient que le conseil d'administration mette à la disposition des actionnaires un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération au plus tard dans les quinze jours suivant sa réunion. En conséquence, le présent rapport n'a pu être mis à la disposition des actionnaires dans ce même délai.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 19 avril 2013,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Dominique Ménard

ERNST & YOUNG Audit
Denis Thibon



11.1.3. ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

À l'attention du président-directeur général,

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de la société Faurecia, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément au référentiel utilisé (le « Référentiel ») par la société et disponible au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu (rapport d'assurance modérée).

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce ;
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

2. RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.
- Nous avons sélectionné les informations consolidées à tester * et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.
 - Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :
 - au niveau de l'entité consolidante, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations,
 - au niveau des trois sites que nous avons sélectionnés ** en fonction de leur activité, nous avons :
 - mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures,
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 3 % des effectifs et jusqu'à 5 % des informations quantitatives environnementales testées.

 - Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité.
- Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

Commentaire sur les Informations

Le taux de gravité des accidents du travail prend en compte des jours d'arrêts calculés sur une base calendaire tandis que, sur le périmètre France, le suivi opérationnel prend en compte des jours travaillés. La coexistence des deux définitions accroît l'importance du contrôle interne des informations remontées.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 22 avril 2013

Le Vérificateur indépendant

Ernst & Young et Associés

Eric Mugnier

* Informations sociales et sociétales : effectifs et leur répartition, absentéisme, formation, accidents du travail. Informations environnementales : consommations d'eau, d'énergie et de matières premières, production de déchets, émissions de gaz à effets de serre.

** Gorzow Wielkopolski (Pologne), Walbrzych Frames (Pologne), Beaulieu (France).



11.2. Ordre du jour

À TITRE ORDINAIRE

Première résolution – Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Seconde résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice.

Quatrième résolution – Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de la convention concernée.

Cinquième résolution – Renouvellement du cabinet Ernst & Young Audit aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire et renouvellement du cabinet Auditex aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant.

Sixième résolution – Renouvellement du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire et renouvellement de M. Etienne BORIS aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant.

Septième résolution – Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du code de commerce.

À TITRE EXTRAORDINAIRE

Huitième résolution – Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du code de commerce.

Neuvième résolution – Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription ou pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes.

Dixième résolution – Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

Onzième résolution – Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier.

Douzième résolution – Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10 % du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'assemblée.

Treizième résolution – Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires.

Quatorzième résolution – Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Quinzième résolution – Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées et renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Seizième résolution – Modifications statutaires.

Dix-septième résolution – Pouvoirs pour les formalités.

11.3. Exposé des motifs des résolutions

1. À TITRE ORDINAIRE

Les trois premières résolutions qui sont soumises à votre vote portent sur l'approbation des comptes de l'exercice 2012 et l'affectation du résultat.

La quatrième résolution concerne les conventions et engagements dits réglementés.

Le contrôle des comptes est l'objet des deux résolutions suivantes, qui visent à renouveler les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants pour six exercices.

Enfin, la dernière résolution à titre ordinaire porte sur le programme de rachat d'actions.

1.1 Approbation des comptes et affectation du résultat (1^{re} à 3^e résolution)

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX 2012 (1^{RE} RÉOLUTION)

Il vous est demandé d'approuver ces comptes qui font apparaître un bénéfice de 107 332 169 euros.

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS 2012 (2^E RÉOLUTION)

Il vous est demandé d'approuver ces comptes qui font apparaître un bénéfice net (part du groupe) de 142,3 millions d'euros.

AFFECTATION DU RÉSULTAT (3^E RÉOLUTION)

Pour mobiliser toutes les ressources du groupe autour de son développement, le conseil d'administration a décidé de proposer de ne pas verser de dividende.

Il vous est donc demandé d'affecter le résultat de l'exercice pour partie à la réserve légale, à hauteur de 5 366 609 euros, et pour partie au compte report à nouveau, à hauteur de 101 965 560 euros.

À l'issue de cette affectation, et compte tenu des sommes figurant d'ores et déjà au compte report à nouveau, celui-ci serait ainsi porté à 1 023 644 456 euros.

1.2 Conventions et engagements dits réglementés (4^e résolution)

Il vous est demandé d'approuver le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui fait ressortir l'existence d'une convention conclue au cours

de l'exercice 2012 et l'absence de convention dont l'exécution se serait poursuivie au cours de ce même exercice.

La convention conclue au cours de l'exercice 2012 l'a été dans le cadre de l'émission d'OCEANE intervenue en septembre 2012 et est un contrat de garantie et de placement entre, d'une part, Faurecia, et d'autre part, BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Lazard Frères Banque, Natixis et Société Générale en tant que Garants.

Yann Delabrière, président-directeur général, étant administrateur de Société Générale, ce contrat a été soumis à l'autorisation préalable du conseil d'administration en vertu de l'article L. 225-38 du code de commerce.

1.3 Contrôle des comptes (5^e et 6^e résolutions)

Il vous est demandé de renouveler les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants actuels à savoir le cabinet Ernst & Young Audit et son suppléant, le cabinet Auditex, et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et son suppléant, M. Étienne Boris.

Ils seraient renouvelés pour six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire tenue en 2019, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

1.4 Programme de rachat d'actions (7^e résolution)

Le conseil d'administration serait autorisé à procéder au rachat des actions de la société pour permettre à cette dernière :

- d'animer le marché des titres de la société, par le biais d'un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- de conserver et de remettre des actions dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- d'attribuer des actions notamment aux salariés et mandataires sociaux dirigeants de la société ou des sociétés qui lui sont liées, par attribution d'options d'achat d'actions ou par attribution gratuite d'actions notamment dans le cadre de leur rémunération ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société ;
- d'annuler des actions.



L'autorisation qui serait consentie au conseil d'administration comprend des limitations relatives au prix maximal de rachat (40 euros), au montant maximal alloué à la mise en œuvre du programme de rachat (441 655 800 euros) et au volume de titres

pouvant être rachetés (10 % du capital de la société à la date de réalisation des achats).

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois.

2. À TITRE EXTRAORDINAIRE

La 8^e résolution permettrait à votre conseil d'administration de réduire le capital par annulation des actions autodétenues.

Les 9^e à 13^e résolutions qui sont soumises à votre vote concernent des délégations de compétence et des autorisations à consentir au conseil d'administration en matière financière.

En effet, l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2012 avait consenti au conseil d'administration, afin de répondre aux besoins de financement du groupe, des délégations et autorisations dont certaines ont été utilisées au cours de l'exercice 2012. Conformément à l'article L. 225-100 alinéa 7 du code de commerce, l'utilisation qui a ainsi été faite de ces délégations et autorisations par le conseil d'administration au cours de l'exercice 2012 figure dans le rapport de gestion.

En conséquence, il vous est proposé, aux termes des 9^e à 13^e résolutions, de renouveler ces délégations et autorisations pour des montants et dans des limites identiques aux autorisations existantes.

Le conseil d'administration pourrait ainsi procéder, avec ou sans droit préférentiel de souscription, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. Ceci permettrait à la société de réaliser des opérations financières en fonction des conditions de marché et de réunir rapidement les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de croissance et de consolidation du groupe.

Une 14^e résolution a pour objet d'associer les salariés du groupe à son développement, notamment par l'intermédiaire d'une augmentation de capital qui leur serait réservée.

La 15^e résolution aurait pour objet de renouveler l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 26 mai 2011 qui vient à échéance et elle permettrait à votre conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions de performance aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe.

Enfin, la dernière résolution à titre extraordinaire porte sur des modifications statutaires.

2.1 Annulation des actions autodétenues (8^e résolution)

Le conseil d'administration serait autorisé à annuler les actions de la société acquises par suite de rachats réalisés dans le cadre de la 7^e résolution ou dans le cadre des autorisations de programme de rachat antérieures, dans la limite de 10 % du capital et à réduire le capital à due concurrence.

La présente autorisation serait consentie pour une durée de 18 mois.

2.2 Délégations et autorisations financières (9^e à 13^e résolutions)

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (9^e RÉSOLUTION)

Les opérations réalisées en vertu de cette résolution seraient réservées aux actionnaires de la société. Elles concerneraient l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Cette délégation permettrait également d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, soit par attribution d'actions gratuites soit par élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Les augmentations de capital réalisées dans le cadre de cette délégation ne pourraient pas excéder un montant nominal maximal de trois cents millions d'euros (300 000 000 euros). Les émissions de titres de créance seraient limitées à un montant nominal maximal de un milliard d'euros (1 000 000 000 euros).

Ces montants seraient des plafonds sur lesquels s'imputeraient toutes les augmentations de capital et émissions de titres de créance réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription.

Le prix de souscription des actions et/ou des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en application de cette délégation serait fixé par le conseil d'administration, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Cette délégation de compétence serait consentie pour une durée de 26 mois.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, PAR VOIE D'OFFRE AU PUBLIC (10^e RÉSOLUTION)

Les opérations réalisées en vertu de cette résolution seraient ouvertes au public. Elles concerneraient l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Les augmentations de capital réalisées dans le cadre de cette délégation ne pourraient pas excéder un montant nominal maximal de cent dix millions d'euros (110 000 000 euros). Les émissions de titres de créance seraient limitées à un montant nominal maximal de un milliard d'euros (1 000 000 000 euros). Ces plafonds seraient communs à ceux prévus à la 11^e résolution et s'imputeraient respectivement sur les plafonds fixés à la 9^e résolution décrite ci-dessus.

Le prix d'émission des actions émises en application de cette délégation de compétence serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés de l'action de la société lors des trois dernières séances de bourse sur le marché Euronext Paris précédant la date de fixation de ce prix, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

Cette délégation de compétence serait consentie pour une durée de 26 mois.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, PAR VOIE D'OFFRE VISÉE À L'ARTICLE L. 411-2 II DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER (11^E RÉSOLUTION)

En complément de la 10^e résolution et à l'effet de permettre un vote distinct des actionnaires conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, cette résolution a pour objet de réaliser des opérations par voie de placements privés auprès des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, des investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, sous réserve que ces deux dernières catégories agissent pour compte propre. Elles concerneraient l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Les augmentations de capital réalisées dans le cadre de cette délégation ne pourraient pas excéder un montant nominal maximal de cent dix millions d'euros (110 000 000 euros). Les émissions de titres de créance seraient limitées à un montant nominal maximal de un milliard d'euros (1 000 000 000 euros). Ces plafonds, communs à ceux prévus à la 10^e résolution, s'imputeraient respectivement sur les plafonds fixés à la 9^e résolution.

En outre, ces émissions ne pourraient pas excéder les limites prévues par la réglementation applicable au jour de l'émission soit, à la date de la présente délégation, 20 % du capital de la société par an.

Comme pour la 10^e résolution, le prix d'émission des actions émises en application de cette délégation de compétence serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés de l'action de la société lors des trois dernières séances de bourse sur le marché Euronext Paris précédant la date de fixation de ce prix, éventuellement diminuée de la décote maximale de 5 %.

Cette délégation de compétence serait consentie pour une durée de 26 mois.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À L'EFFET DE FIXER LE PRIX DES ÉMISSIONS D' ACTIONS (12^E RÉSOLUTION)

Le conseil d'administration serait autorisé à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par les 10^e et 11^e résolutions relatives aux émissions réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Ainsi, le prix d'émission des actions ne pourrait être inférieur au dernier cours coté de l'action à la séance de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %. Le conseil pourrait faire usage de cette faculté dans la limite de 10 % du capital social par an.

Cette délégation de compétence serait consentie pour une durée de 26 mois.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À L'EFFET D'AUGMENTER LE MONTANT DES ÉMISSIONS INITIALES DÉCIDÉES AVEC MAINTIEN OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, EN CAS DE DEMANDES EXCÉDENTAIRES (13^E RÉSOLUTION)

Cette délégation de compétence permettrait à la société de satisfaire aux éventuelles sur-souscriptions en cas d'émissions de valeurs mobilières réservées aux actionnaires de la société (9^e résolution) ou réalisées par voie d'offre au public (10^e résolution) ou d'offre visée à la 11^e résolution.

Les opérations réalisées dans le cadre de la présente délégation de compétence ne pourraient excéder la limite légale de 15 % de l'émission initiale, s'imputant sur le plafond applicable à l'émission initiale et sur le plafond global fixé à la 9^e résolution.

Le prix de souscription des actions ordinaires ou des valeurs mobilières correspondrait au prix de l'émission initiale, décidée en application des 9^e, 10^e, et 11^e résolutions décrites ci-dessus.

Le conseil d'administration pourrait faire usage de cette délégation de compétence pendant un délai de 30 jours à compter de la clôture de la souscription.

Cette délégation de compétence serait consentie pour une durée de 26 mois.

2.3 Intéressement des salariés et des mandataires sociaux (14^e et 15^e résolutions)

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DES ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE (14^E RÉSOLUTION)

Aux termes de la 14^e résolution, le conseil d'administration serait autorisé à augmenter le capital social par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés du groupe adhérents à un plan d'épargne entreprise ou de groupe.



Cette autorisation serait limitée à 3 % du capital, étant entendu que ce montant ne s'imputerait pas sur le plafond fixé à la 9^e résolution.

Le prix de souscription ne pourrait pas être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription. En outre, ce prix ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, ni de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne est supérieure ou égale à 10 ans.

Par ailleurs, le conseil d'administration pourrait prévoir l'attribution d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Cette délégation de compétence serait consentie pour une durée de 26 mois.

AUTORISATION À L'EFFET D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS DE PERFORMANCE AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ ET/OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX (15^e RÉSOLUTION)

La 15^e résolution aurait pour objet d'autoriser le conseil d'administration à attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre de la société au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions des articles L. 225-197-2 du code de commerce.

Il est entendu que l'attribution définitive des actions serait nécessairement soumise à l'atteinte des conditions de performance fixées dans la présente résolution à savoir :

- le résultat net groupe avant impôt et avant prise en compte d'éléments exceptionnels pour l'exercice précédant la date d'acquisition des actions tel qu'arrêté par le conseil d'administration comparé au même résultat prévu pour le même exercice par le plan à moyen terme du groupe examiné par le conseil d'administration à la date d'attribution des actions ;
- la croissance du revenu net par action de Faurecia mesurée entre le dernier exercice clos à la date d'attribution des actions et le dernier exercice clos à la date d'acquisition des actions et comparée à la croissance moyenne pour la même période d'un groupe de référence constitué d'équipementiers automobiles mondiaux.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement ne pourrait pas dépasser 2 500 000 actions à la date à laquelle le conseil ferait usage de cette autorisation, étant entendu qu'il s'agit d'un nombre maximal d'actions pouvant être attribué pendant toute la durée de la présente autorisation.

L'attribution des actions ne serait effective qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les actions ainsi reçues pendant une durée minimale supplémentaire de deux ans à compter de l'attribution définitive des actions. Par ailleurs, et par dérogation

à ce qui précède, dans l'hypothèse où l'attribution desdites actions à certains bénéficiaires ne deviendrait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre ans, ces derniers bénéficiaires ne seraient alors astreints à aucune période de conservation.

Cette délégation de compétence serait consentie pour une durée de 26 mois.

2.4 Modifications statutaires (16^e résolution)

L'ensemble des modifications soumises à votre vote a pour objectif l'amélioration de la rédaction et de la lisibilité des statuts.

Deux modifications visent à tenir compte de changements intervenus dans la rédaction de textes légaux et donc à mettre les statuts en harmonie avec la loi :

- s'agissant des cas de maintien du droit de vote double, il serait désormais, dans un souci d'allègement, renvoyé à la loi afin d'éviter de dresser l'inventaire de ces cas dans les statuts eux-mêmes. La rédaction de l'article 22 serait donc modifiée en conséquence afin d'être purement et simplement alignée sur le texte légal (à ce jour, l'article L. 225-124 du code de commerce) ;
- la référence à « l'organisme chargé de la compensation des titres » dans l'article 28 serait remplacée par la référence « au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission des titres ».

Les autres modifications visent à clarifier et à simplifier la rédaction des statuts ou certains dispositifs qui y sont prévus :

- les dispositions décrivant la forme que peuvent revêtir les actions seraient revues pour en améliorer la rédaction, imprécise dans les statuts actuels. L'article 7 serait ainsi modifié en conséquence ;
- afin d'alléger et de simplifier les modalités d'appels de fonds correspondant aux sommes restant à verser sur les actions à libérer en espèces, ces appels de fonds seraient portés à la connaissance des actionnaires, non plus par insertion dans un journal d'annonces légales ou lettre individuelle recommandée, mais par un avis au BALO. L'article 10 des statuts serait modifié en conséquence ;
- la rédaction de l'article 11 dans sa partie qui décrit les conséquences de l'atteinte de la limite d'âge des administrateurs est également imprécise. Cette rédaction serait donc améliorée ;
- la rédaction de l'article 29 serait améliorée afin qu'il en ressorte clairement que les franchissements à la baisse des seuils statutaires doivent également être déclarés, tout comme doivent l'être, selon la rédaction actuelle de l'article 29, les franchissements à la hausse des seuils statutaires.

Pour finir, la **17^e résolution** concerne les pouvoirs devant être consentis en vue d'accomplir les formalités consécutives à la tenue de l'assemblée générale, en particulier les formalités de dépôt et de publicité.

11.4. Résolutions

À TITRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2012, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 107 332 169 euros.

L'assemblée générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 148 832 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts, qui correspond à la part non déductible des loyers des véhicules de tourisme, ainsi que l'impôt correspondant.

SECONDE RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice net (part du groupe) de 142,3 millions d'euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 de la manière suivante :

Origine

• Bénéfice de l'exercice	107 332 169 €
• Report à nouveau antérieur	921 678 896 €
	1 029 011 065 €

Affectation

• Réserve légale	5 366 609 €
• Report à nouveau	1 023 644 456 €
Total affecté	1 029 011 065 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2009	-	-	-
2010	27 591 699,25 € * Soit 0,25 € par action	-	-
2011	38 628 920,75 € * Soit 0,35 € par action	-	-

* Montant incluant les dividendes non distribués à raison des actions autodétenues.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de la convention concernée

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'assemblée générale approuve la convention nouvelle qui y est mentionnée.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du cabinet Ernst & Young Audit aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire et renouvellement du cabinet Auditex aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale renouvelle, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, le cabinet Ernst & Young Audit et renouvelle le cabinet Auditex, en qualité de commissaire aux comptes suppléant,



dont les mandats arrivent à échéance à l'issue de la présente assemblée, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à se tenir dans l'année 2019 et à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Ils ont déclaré accepter leurs fonctions.

SIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire et renouvellement de M. Etienne BORIS aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale renouvelle, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et renouvelle M. Étienne BORIS, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, dont les mandats arrivent à échéance à l'issue de la présente assemblée, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à se tenir dans l'année 2019 et à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Ils ont déclaré accepter leurs fonctions.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du code de commerce

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 23 mai 2012 dans sa dixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Faurecia par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;

- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 40 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Ainsi, et à titre indicatif, le montant maximal que la société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximal de 40 euros s'élèverait à 441 655 800 euros sur le fondement du capital social au 31 décembre 2012 (composé de 110 833 745 actions), compte tenu des 41 979 actions autodétenues par la société à cette date.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

À TITRE EXTRAORDINAIRE

HUITIÈME RÉOLUTION

Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du code de commerce

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes :

1. donne au conseil d'administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des vingt-quatre derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
2. fixe à dix-huit mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente autorisation ;
3. donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription ou pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

1. Délègue au conseil d'administration sa compétence pour procéder :
 - a/ à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - d'actions ordinaires,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit

par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,

- et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital,

- b/ à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;
2. décide qu'en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation dans le cadre du b/du 1 ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation ;
 3. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée ;
 4. décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 300 000 000 euros, étant précisé que le montant total nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution et des dixième, onzième, douzième et treizième résolutions s'imputera sur ce plafond.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour réserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société,

- le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1 000 000 000 euros ou la contre-valeur en euros de ce montant au jour de la décision d'émission, étant précisé que :
 - ce montant est un plafond global qui s'applique à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est susceptible d'être réalisée en application de la présente résolution et des dixième et onzième résolutions soumises à la présente assemblée générale,



- ce plafond sera majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair, et
 - ce plafond ne s'applique pas aux titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du code de commerce ;
5. en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au a/du 1 ci-dessus :
- a/ décide que la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
- b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au a/1, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, les facultés suivantes ou certaines d'entre elles seulement :
- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
6. décide que le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière ;
7. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires

aux comptes et conformément aux dispositions du code de commerce et notamment son article L. 225-136 :

1. délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - d'actions ordinaires,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

2. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée ;
3. le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 110 000 000 euros, étant précisé que :
 - sur ce plafond s'imputera également le montant total nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la onzième résolution ci-après,
 - en outre, indépendamment de ce plafond, le montant total nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution, des neuvième, onzième, douzième et treizième résolutions s'imputera sur le plafond global de 300 000 000 euros fixé au 4 de la neuvième résolution ci-dessus.

À ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1 000 000 000 euros ou la contre-valeur en euros de ce montant au jour de la décision d'émission, étant précisé que :

- ce montant s'imputera sur le plafond global de 1 000 000 000 euros pour l'émission des titres de créance fixé au 4 de la neuvième résolution ci-dessus,
- ce plafond sera majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair, et
- ce plafond ne s'applique pas aux titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le conseil

d'administration conformément à l'article L. 228-40 du code de commerce ;

4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au conseil d'administration la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi ;
5. décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation ;
6. décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les ¾ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
7. décide que le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière ;
8. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

ONZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires

aux comptes et conformément aux dispositions du code de commerce et notamment son article L. 225-136 :

1. délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - d'actions ordinaires,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

2. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée ;
3. le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 110 000 000 euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital par an (cette limite étant appréciée au jour de la décision du conseil d'administration d'utiliser cette délégation) et que :
 - ce montant est commun au plafond fixé au 3 de la dixième résolution et s'impute sur ce dernier,
 - en outre, indépendamment de ce plafond, le montant total nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution, des neuvième, dixième, douzième et treizième résolutions s'imputera sur le plafond global de 300 000 000 euros fixé au 4 de la neuvième résolution ci-dessus.

À ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1 000 000 000 euros, étant précisé que :

- ce montant s'imputera sur le plafond global de 1 000 000 000 euros pour l'émission des titres de créance fixé au 4 de la neuvième résolution ci-dessus,
- ce plafond sera majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair, et



- ce plafond ne s'applique pas aux titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du code de commerce ;
4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution ;
 5. décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation ;
 6. décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 7. décide que le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière ;
 8. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10 % du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'assemblée

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1°, alinéa 2, du code de commerce :

- autorise le conseil d'administration, qui décide une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en application des dixième et onzième résolutions à déroger, dans la limite de 10 % du capital social par an,

aux conditions de fixation du prix prévues par les résolutions susvisées ;

- décide dans ce cadre que le prix d'émission des titres de capital à émettre de manière immédiate ou différé ne pourra être inférieur au dernier cours coté de l'action à la séance de bourse précédant sa fixation éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.

L'assemblée générale décide que la présente autorisation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide que pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées en application des neuvième à douzième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté par le conseil d'administration, par délégation, dans les conditions prévues par l'article L. 225-135-1 du code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le conseil d'administration constate une demande excédentaire.

L'assemblée générale décide que le montant nominal des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global de 300 000 000 euros fixé au 4 de la neuvième résolution ci-dessus.

L'assemblée générale décide que la présente autorisation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du code du travail

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail :

1. autorise le conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la société et/ou les

entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du code de commerce et de l'article L. 3344-1 du code du travail ;

2. supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation ;
3. fixe à vingt-six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette délégation ;
4. limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. À ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la société ;
5. décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne ;
6. décide, en application des dispositions de l'article L. 3332-21 du code du travail, que le conseil d'administration pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis au premier paragraphe ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote ;
7. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce ;
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 2 500 000 actions à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le conseil d'administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par le conseil d'administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du code de la Sécurité sociale.

L'attribution définitive des actions sera, sur décision du conseil d'administration, soumise à l'atteinte des conditions de performance suivantes :

- le résultat net groupe avant impôt et avant prise en compte d'éléments exceptionnels pour l'exercice précédant la date d'acquisition des actions tel qu'arrêté par le conseil d'administration comparé au même résultat prévu pour le même exercice par le plan à moyen terme du groupe examiné par le conseil d'administration à la date d'attribution des actions ;
- la croissance du revenu net par action de Faurecia mesurée entre le dernier exercice clos à la date d'attribution des actions et le dernier exercice clos à la date d'acquisition des actions et comparée à la croissance moyenne pour la même période d'un groupe de référence constitué d'équipementiers automobiles mondiaux.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de :

- constater la réalisation des conditions de performance telles qu'énoncées ci-dessus ;
- arrêter de manière définitive l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;



- le cas échéant :

- constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
- décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
- procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
- prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
- et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée.

Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

SEIZIÈME RÉOLUTION

Modifications statutaires

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide :

1. concernant la forme des actions :

- de clarifier la rédaction de l'article 7 des statuts et de modifier les deux premiers alinéas dudit article comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Les actions revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions nominatives donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. » ;

2. s'agissant des modalités d'appels de fonds à défaut de libération des actions :

- de modifier les conditions dans lesquelles les appels de fonds sont portés à la connaissance des actionnaires à défaut de libération intégrale des actions,
- de modifier, en conséquence, l'alinéa 2 de l'article 10 des statuts comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Les appels de fonds sont portés à la connaissance des actionnaires au moyen d'un avis publié au BALO quinze (15) jours à l'avance. » ;

3. concernant les conséquences de l'atteinte de la limite d'âge des administrateurs :

- de clarifier la rédaction de l'article 11 des statuts et de modifier l'alinéa 5 dudit article comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Lorsque cette proportion est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la première assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue suivant la date à laquelle ce dépassement est survenu. » ;

4. concernant la perte du droit de vote double :

- de simplifier la rédaction de l'article 22 des statuts et de modifier l'alinéa 7 dudit article comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

*« Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double **sauf dans les cas prévus par la loi.** » ;*

5. concernant l'identification des titulaires de titres au porteur :

- de mettre en harmonie l'article 28 des statuts avec les dispositions de l'article L. 228-2 I du code de commerce et de le modifier comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

*« La société est en droit de demander à tout moment **au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission des titres**, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. » ;*

6. s'agissant de l'obligation de déclaration des franchissements de seuils statutaires :

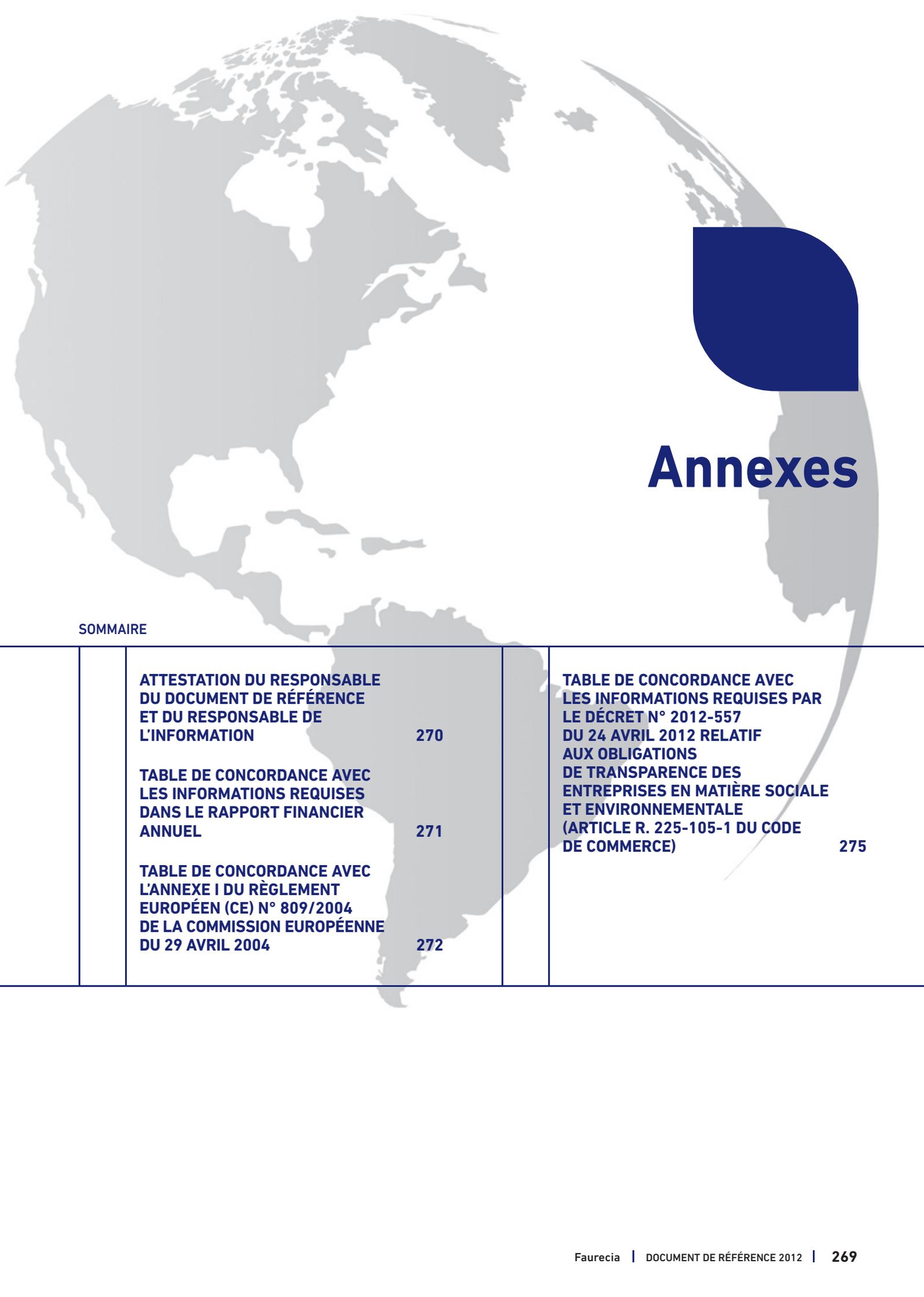
- de prévoir l'obligation de déclaration des franchissements de seuils statutaires à la baisse,
- de modifier, en conséquence, l'alinéa 1 de l'article 29 des statuts comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

*« Outre les obligations de franchissements de seuils prévues par la loi, lorsqu'une personne, physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce, vient à détenir **ou cesse de détenir** un nombre d'actions représentant une fraction du capital social ou des droits de vote, égale à 2 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires, elle doit informer la société, par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de quatre (4) jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions et de droits de vote de celle-ci qu'elle possède. ».*

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.



Annexes

SOMMAIRE

**ATTESTATION DU RESPONSABLE
DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
ET DU RESPONSABLE DE
L'INFORMATION** 270

**TABLE DE CONCORDANCE AVEC
LES INFORMATIONS REQUISES
DANS LE RAPPORT FINANCIER
ANNUEL** 271

**TABLE DE CONCORDANCE AVEC
L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT
EUROPÉEN (CE) N° 809/2004
DE LA COMMISSION EUROPÉENNE
DU 29 AVRIL 2004** 272

**TABLE DE CONCORDANCE AVEC
LES INFORMATIONS REQUISES PAR
LE DÉCRET N° 2012-557
DU 24 AVRIL 2012 RELATIF
AUX OBLIGATIONS
DE TRANSPARENCE DES
ENTREPRISES EN MATIÈRE SOCIALE
ET ENVIRONNEMENTALE
(ARTICLE R. 225-105-1 DU CODE
DE COMMERCE)** 275



Attestation du responsable du document de référence et du responsable de l'information

Responsable du document de référence

M. Yann Delabrière

Président-directeur général

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion dont les informations sont répertoriées en page 271 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2011, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux qui contient une observation figurant en page 172.

Yann Delabrière

Fait à Nanterre, le 24 avril 2013

Responsable de l'information

M. Frank Imbert
Directeur financier groupe
Faurecia
2, rue Hennape
92000 Nanterre
France
Tél. : + 33 (1) 72 36 70 00
Fax : + 33 (1) 72 36 70 07

Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent document de référence, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du code monétaire et financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

Attestation du responsable du document	Pages
RAPPORT DE GESTION	
Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (article L. 225-100 et L. 225-100-2 du code de commerce)	7-30 ; 192-193 ; 229-230
Informations requises par l'article L. 225-100-3 du code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	90 ; 229
Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211, al. 2 du code de commerce)	156 ; 233-234
ÉTATS FINANCIERS	
Comptes annuels	194-217
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	218
Comptes consolidés	119-187
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	188



Table de concordance avec l'annexe I du Règlement européen (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, la table de concordance présentée ci-dessous permet d'identifier les principales informations requises par l'annexe 1 du règlement européen 809/2004 du 29 avril 2004.

Informations	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	
1.1. Personnes responsables des informations	270
1.2. Attestation du responsable du document de référence	270
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
2.1. Coordonnées	4 ; 240
2.2. Changements	240
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Informations financières historiques	5
3.2. Informations financières intermédiaires	NA
4. FACTEURS DE RISQUE	25–30
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société	
5.1.1. Raison sociale	226
5.1.2. Enregistrement au RCS	226
5.1.3. Date de création et durée	226
5.1.4. Siège social – forme juridique – législation applicable	226
5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de la société	224–226
5.2. Principaux investissements	12–17 ; 22–23 ; 66 ; 134–135 ; 138 ; 147–149 ; 193 ; 201–202
5.2.1. Réalisés	201–202
5.2.2. En cours	179
5.2.3. Programmés	179
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	
6.1.1. Opérations et principales activités	7–17
6.1.2. Nouveaux produits	12–17
6.2. Principaux marchés	12–17
6.3. Événements exceptionnels	133
6.4. Degré de dépendance	25–26 ; 29–30 ; 228
6.5. Position concurrentielle	7 ; 27
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Description sommaire du groupe	8–17 ; 224–226
7.2. Liste des filiales importantes	182–187 ; 216 ; 238–239

Informations	Pages
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	148–149 ; 229
8.2. Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	72–76
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	22–23
9.2. Résultat d'exploitation	20–21
9.2.1. Facteurs importants	20–21
9.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	20–21
9.2.3. Influences extérieures	25–30
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Capitaux de l'émetteur	154–156 ; 220–221 ; 229–236
10.2. Flux de trésorerie	22–33 ; 124
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	22–33 ; 164–166 ; 192–193 ; 207–209
10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux	22–33 ; 164–166 ; 192–193 ; 207–209
10.5. Sources de financement attendues	22–33 ; 164–166 ; 192–193 ; 207–209
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	59–67
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1. Principales tendances	24 ; 57 ; 60–61
12.2. Éléments susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	24
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES	
13.1. Principales hypothèses	NA
13.2. Rapport des commissaires aux comptes	NA
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	85 ; 90–98
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	99–100
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1. Rémunérations versées	101–106
15.2. Provisions pour retraites ou autres	159–163
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Durée des mandats	85
16.2. Contrats de service	99
16.3. Comités	87–89
16.4. Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	84–90
17. SALARIÉS	
17.1. Répartition des effectifs	43–44
17.2. Participations et stock-options	41–42 ; 154–156 ; 231–232
17.3. Accord de participation au capital	41–42



Informations	Pages
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Répartition du capital	220
18.2. Droits de vote différents	227–228
18.3. Contrôle de l'émetteur	228
18.4. Accords d'actionnaires	228
19. OPÉRATION AVEC DES APPARENTÉS	180 ; 212
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	
20.1. Informations financières historiques	5 ; 119–187 ; 194–217
20.2. Informations financières pro-forma	NA
20.3. États financiers	119–187 ; 194–217
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	188 ; 218
20.4.1. Déclarations	NA
20.4.2. Autres informations vérifiées	254–255
20.4.3. Autres informations non vérifiées	NA
20.5. Dates des dernières informations financières	31 décembre 2012
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.7. Politique de distribution de dividendes	181 ; 214 ; 223 ; 227
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	29 ; 158
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	133 ; 198
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1. Capital social	220 ; 229–233
21.1.1. Capital souscrit et autorisé	220 ; 229–233
21.1.2. Actions non représentatives du capital	NA
21.1.3. Autodétention et autocontrôle	233–234
21.1.4. Valeurs mobilières	233
21.1.5. Conditions d'acquisition	228
21.1.6. Options ou accords	228
21.1.7. Historique du capital	235–236
21.2. Acte constitutif et statuts	
21.2.1. Objet social	226
21.2.2. Règlement des organes de gestion et de contrôle	86–87 ; 227
21.2.3. Droits et privilèges des actions	227–228
21.2.4. Modification des droits des actionnaires	227
21.2.5. Assemblées générales	227
21.2.6. Éléments de changement de contrôle	228
21.2.7. Seuils de participation	228
21.2.8. Conditions régissant les modifications statutaires	227
22. CONTRATS IMPORTANTS	228
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	
23.1. Déclaration d'expert	NA
23.2. Autres déclarations	NA
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	226
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	182–187 ; 238–239

Table de concordance avec les informations requises par le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale (article R. 225-105-1 du code de commerce)

COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES EN MATIÈRE DE REPORTING DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Le reporting des indicateurs environnementaux et sociaux est réalisé conformément aux prescriptions contenues dans les *Faurecia Core Procedures* (FCP) concernées. Ces procédures s'inscrivent dans le cadre du *Faurecia Excellence System* (FES), qui définit la manière de travailler des collaborateurs du groupe partout dans le monde et structure l'identité du groupe.

La FCP en matière de reporting environnemental a pour objet d'organiser la collecte annuelle, la consolidation et la communication des données en la matière au moyen d'un logiciel groupe animé par la société Tennaxia. Le périmètre de reporting couvre les sites du groupe identifiés par les responsables HSE de chaque *Business Group* (sont notamment exclus les sites à faible impact environnemental).

Le logiciel groupe déployé auprès des sites concernés décrit, entre autres, la liste des indicateurs objet du reporting, les contrôles, notamment de cohérence, mis en œuvre tout au long du processus de reporting ainsi que des instructions d'utilisation.

Les données, dûment collectées, contrôlées et saisies dans le logiciel sont validées au niveau de la division, de la branche d'activité et du groupe avant d'être consolidées.

Les FCP en matière sociale définissent notamment les standards de reporting en matière d'effectifs et d'autres données sociales clefs au sein du groupe. L'ensemble des sites du groupe Faurecia est concerné. Ces procédures reposent sur un reporting mensuel via l'utilisation de l'outil Magnitude au sein duquel les données sont alors consolidées. Des contrôles sont mis en œuvre tout au long du processus de remontées des données, qui, à l'issue de ce processus, sont analysées par la direction des ressources humaines du groupe.

Les données environnementales et sociales figurant dans le présent document de référence font l'objet d'une vérification externe par Ernst & Young et Associés. Les conclusions de leur mission sont formalisées dans l'avis figurant à la sous-section 11.1.3. de ce même document.

		Pages
1.	INFORMATIONS DE NATURE SOCIALE	
1.1	Emploi	
	L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	43-47
	Les embauches et les licenciements	46-48
	Les rémunérations et leur évolution	40
1.2	Organisation du travail	
	L'organisation du temps de travail	49-50
	L'absentéisme	50-51
1.3	Relations sociales	
	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	38-39
	Le bilan des accords collectifs	38-39
1.4	Santé et sécurité	
	Les conditions de santé et de sécurité au travail	32-34
	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	38-39
	Les accidents du travail et les maladies professionnelles	32-33



		Pages
1.5 Formation	Les politiques mises en œuvre en matière de formation	35–37
	Le nombre total d'heures de formation	48
1.6 Égalité de traitement	Les mesures prises en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	39
	Les mesures prises en matière d'emploi et l'insertion des personnes handicapées	49 ; 80
	La politique mise en œuvre et les mesures prises en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité	39
1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	39
	Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	39
	Élimination du travail forcé ou obligatoire	39
	Abolition effective du travail des enfants	39
2. INFORMATIONS DE NATURE ENVIRONNEMENTALE		
2.1 Politique générale	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	72–73 ; 275
	Les actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement	72–73
	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	72
	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	76
2.2 Pollution et gestion des déchets	Les mesures de prévention, réduction ou réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	73–76
	Les mesures de prévention, recyclage et d'élimination des déchets	76
	La prise en compte des nuisances sonores et le cas échéant de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	34
2.3 Utilisation durable des ressources	La consommation d'eau et l'approvisionnement en fonction des contraintes locales	73
	La consommation de matières premières et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	74–75
	La consommation d'énergie et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	73–74
	L'utilisation des sols	75–76
2.4 Changement climatique	Les rejets de gaz à effet de serre	74
	L'adaptation aux conséquences du changement climatique	62–64 ; 70–72
2.5 Protection de la biodiversité	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	76
3. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE		
3.1 Impact territorial, économique et social	En matière d'emploi et de développement régional	77
	Sur les populations riveraines ou locales	77

		Pages
3.2 Relations avec les parties prenantes	Les conditions du dialogue avec les parties prenantes	77–80
	Les actions de partenariat ou de mécénat	80
3.3 Sous-traitance et fournisseurs	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	80–81
	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec fournisseurs et sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	81
3.4 Loyauté des pratiques	Les actions engagées pour prévenir toutes formes de corruption	81–82
	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	82
3.5 Toute action engagée en faveur des droits de l'homme dans le cadre de ces engagements	–	82



Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2004

